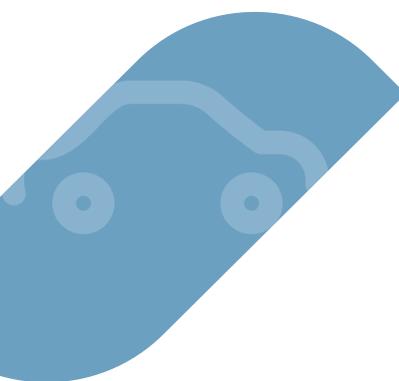




Les chiffres-clés de la Wallonie

Edition

2017



L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Depuis le 1er janvier 2016, il fait partie de l'Institut interfédéral de statistique. Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens des informations diverses qui vont de la présentation de statistiques et d'indicateurs à la réalisation d'études et d'analyses approfondies dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.



Coordination Sébastien Brunet
Frédéric Vesentini

Rédaction Caroline Albessart
Frédéric Caruso
Julien Charlier
Olivier Colicis
Marc Debuisson
Claire Dujardin
François Ghesquière
Didier Henry
Julien Juprelle
Virginie Louis
Christine Mainguet
Abdeslam Marfouk
Régine Paque
Yves Tilman
Béatrice Van Haeperen
Laurence Vanden Dooren
Annick Vandenhooft
Valérie Vander Stricht
Frédéric Verschueren

Production **Coordination**
Aurélie Hendrickx

Mise en page
Céline Lamy

Cartographie
Julien Charlier

CONCEPTION GRAPHIQUE : Culture Drops Sprl division Deligraph, Bruxelles

IMPRESSION : IPM Printing SA, Bruxelles

ÉDITEUR RESPONSABLE : Sébastien Brunet

DÉPÔT LÉGAL : D/2017/10158/5

N°ISSN : 1780-3802

N°ISSN électronique : 2506-8164

Préface

La statistique est un outil essentiel au service de la démocratie et son degré d'indépendance en est, à l'instar de la liberté de la presse, un excellent baromètre. Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'IWEPS est officiellement l'« autorité statistique » de la Région wallonne. Ce rôle de stimulation, de centralisation et de développement de l'activité statistique, l'IWEPS ne pourrait l'assumer seul. En témoignent ces chiffres-clés, une part importante des données sur lesquelles sont échafaudées les statistiques sont produites au sein même de l'administration régionale, comprise dans une acception large. De telles collaborations se nouent également avec les autres niveaux de pouvoir, et notamment les administrations fédérale et communautaire sans lesquelles – étant donné la répartition des compétences – l'établissement d'un panorama de la société wallonne serait mission impossible. La consolidation et le développement de ces collaborations, à tous les niveaux, constituent une condition *sine qua non* pour que la Région soit en mesure de relever les défis qui jalonnent le chemin vers la constitution d'un véritable système statistique wallon.

L'an passé, les *Chiffres-clés de la Wallonie* ont connu une profonde mutation, tant rédactionnelle que formelle : présentation des indicateurs sous forme de fiches, structuration formatée de l'information, utilisation d'une reliure de type « classeur », etc. L'analyse des besoins de nos usagers, à l'origine de cette réforme, est évidemment toujours d'actualité cette année. Le format de la publication reste par conséquent inchangé mais, sur base de suggestions qui nous ont été faites, nous y avons ajouté un inventaire général des fiches et une carte des communes wallonnes, destinée à faciliter la lecture des fiches présentant des données locales.

Le parcours de cet inventaire laissera apparaître une grande similitude entre l'édition 2016 et 2017. L'ensemble des indicateurs présentés l'an passé ont été repris et actualisés. Le lecteur découvrira en outre de nouvelles fiches. Parmi elles, une série de fiches portant sur les conditions de vie, dont le nombre nous a permis de créer un nouveau chapitre intitulé « Inégalités sociales ». Toutes ces informations, sont maintenues à jour au fil de l'année sur le site de l'IWEPS (onglet « indicateurs statistiques ») par le biais de quatre actualisations systématiques du corpus : en septembre, en décembre, en mars et en juin.

Il vous reste maintenant à découvrir ou à redécouvrir ces données sur la Wallonie et ses habitants, pour nourrir les constats, pour alimenter les débats et surtout pour agir ici et maintenant, le regard fixé sur demain.

Sébastien BRUNET
Administrateur général

Frédéric VESENTINI
Directeur scientifique

Territoire

Structure administrative du territoire
Densité de population
Régions urbaines
Utilisation du sol
Artificialisation du sol
Consommation résidentielle du territoire
Potentiel foncier en zones d'habitat au plan de secteur
Prix moyen du terrain à bâtir / immobilier

Population & santé

Pyramides des âges
Nombre et taille des ménages
Taux d'accroissement de la population
Taux d'accroissement de la population communale
Migrations externes
Migrations internes / externes dans les communes wallonnes
Fécondité et natalité / indice conjoncturel
Espérance de vie et mortalité
Taux de natalité / mortalité dans les communes wallonnes
Migrations internes
Population des 65 ans et plus
Perspectives de population régionales
Perspectives de population communales
Population des 65 ans et plus dans les communes wallonnes
Population étrangère
Causes de mortalité
Etat de santé
Comportements de santé
Consommation de soins

Economie

Taux de croissance du PIB en volume
Variation du coût salarial unitaire
Tissu sectoriel de l'économie wallonne

Productivité des ressources
Investissements
Créations nettes d'entreprises
Démographie d'entreprises - Créations - Disparitions
Dynamisme entrepreneurial
Intensité de R&D
Personnel de R&D en % de l'emploi total
Entreprises innovantes en % du nombre total d'entreprises
Exportations internationales de Biens et Services
Revenu des ménages par habitant
Taux d'épargne et consommation des ménages
Recettes et dépenses de la RW

Marché du travail

Relation entre population active occupée et emploi intérieur
Travailleurs frontaliers par pays de travail ou de résidence
Structure d'activité de la population wallonne
Structure d'activité selon les données administratives
Taux d'emploi (BIT)
Taux emploi des 20-64 ans BIT
Taux d'emploi administratif des 15 à 64 ans
Evolution du chômage administratif
Taux de chômage (BIT)
Taux de chômage (BIT) dans l'Union européenne
Taux de travail à temps partiel
Part des salariés à temps partiel
Travail temporaire
Part des salariés intérimaires, saisonniers et à prestation limitée
Taux de chômage administratif des 15 à 64 ans
Croissance annuelle moyenne de l'emploi
Emploi intérieur par secteur
Emploi salarié selon la dimension des unités locales

Ratio d'emploi intérieur
Emploi indépendant (non compris les aidants)
Emploi indépendant par branche d'activité
Dynamique des emplois et des travailleurs
Les emplois vacants en Wallonie
Salaires mensuels bruts moyens

Part de la GRAPA chez les 65 ans et plus
Part des enfants dans des ménages sans emploi
Part des majeurs bénéficiant de l'aide sociale (RIS/GRAPA...)
Part de revenus d'intégration chez les 18-64 ans
Hébergement d'urgence - Caractéristiques des bénéficiaires

Education & formation

Accueil préscolaire et taux de couverture
Niveau de diplôme de la population de 25 ans et plus
30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur
Structure d'activité des 25-64 ans selon le niveau de diplôme
Education et formation des adultes (25-64 ans)
Structure d'activité des jeunes âgés de 18 à 24 ans
Abandon scolaire précoce parmi les 18-24 ans
18-24 ans en situation de NEET (ni à l'emploi, ni à l'enseignement, ni en formation)

Mobilité

Densité des infrastructures de transport
Demande de transport terrestre et répartition modale
Transport routier / TEC
Parc automobile et immatriculations
Sécurité routière
Enquête de mobilité auprès des ménages wallons
Transport aérien
Transport fluvial

Inégalités sociales

Coefficient de GINI
Taux de déprivation matérielle sévère
Part de la population vivant dans un logement humide
Taux de très faible intensité de travail
Taux de pauvreté selon le statut du logement
Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale
Taux de risque de pauvreté
Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage
Loyers en Wallonie
Déprivation matérielle sévère selon le type de ménage
Revenu imposable net par déclaration

Energie & environnement

Efficacité énergétique
Intensité énergétique de l'industrie
Consommation d'énergie par secteur / vecteur
Production nette d'électricité par vecteur énergétique
Part d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique
Consommation finale d'énergie et indépendance énergétique
Déchets ménagers et tri
Assainissement des eaux usées
Consommation d'eau de distribution
Protection de la faune et de la flore
Réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES)

Provinces et communes wallonnes



Communes wallonnes

1. Aiseau-Présles (H)	106. Genappe (BW)	159. Manhay (Lux)	212. Saint-Georges-sur-Meuse (LI)
2. Amay (LI)	107. Gerpinnes (H)	160. Marche-en-Famenne (Lux)	213. Saint-Ghislain (H)
3. Amel (LI)	108. Gesves (N)	161. Marchin (LI)	214. Saint-Hubert (Lux)
4. Andenne (N)	109. Gouvy (Lux)	162. Martelange (Lux)	215. Saint-Léger (Lux)
5. Anderlues (H)	110. Grace-Hollogne (LI)	163. Meix-devant-Virton (Lux)	216. Saint-Nicolas (LI)
6. Anhéée (N)	111. Grez-Doiceau (BW)	164. Merbes-le-Château (H)	217. Sambreville (N)
7. Ans (LI)	112. Habay (Lux)	165. Messancy (Lux)	218. Sankt Vith (LI)
8. Anthisnes (LI)	113. Hamoir (LI)	166. Metzert (N)	219. Senefelt (H)
9. Arifving (H)	114. Hamois (N)	167. Modave (LI)	220. Siering (LI)
10. Arlon (Lux)	115. Ham-sur-Heure-Nalinnes (H)	168. Momignies (H)	221. Sily (H)
11. Assesse (N)	116. Hannut (LI)	169. Mors (H)	222. Shivry-Rance (H)
12. Ath (H)	117. Hastière (N)	170. Mont-èl-Éclus (H)	223. Soignies (H)
13. Attert (Lux)	118. Havelange (N)	171. Montigny-le-Tilleul (H)	224. Sombrefie (N)
14. Aubange (Lux)	119. Hécinne (BW)	172. Mont-Saint-Guibert (BW)	225. Somme-Leuze (N)
15. Aulbeil (LI)	120. Hensies (H)	173. Morlanwelz (H)	226. Soumagne (LI)
16. Awans (LI)	121. Herbouvant (Lux)	174. Mouscron (H)	227. Spa (LI)
17. Aywaille (LI)	122. Herstal (LI)	175. Musson (Lux)	228. Sprimont (LI)
18. Baeslen (LI)	123. Herve (LI)	176. Namur (N)	229. Stavelot (LI)
19. Bassenge (LI)	124. Hommelles (H)	177. Namdin (LI)	230. Stoumont (LI)
20. Bastogne (Lux)	125. Horton (Lux)	178. Nassogne (Lux)	231. Tellin (Lux)
21. Bastogne (H)	126. Houffalize (Lux)	179. Neufchâteau (Lux)	232. Tenneville (Lux)
22. Beausuing (N)	127. Houyet (N)	180. Neupré (LI)	233. Theux (LI)
23. Beauvechain (BW)	128. Hérou (LI)	181. Nivelles (BW)	234. Thimister-Clermont (LI)
24. Beloeil (H)	129. Huy (LI)	182. Ohéy (N)	235. Thuin (H)
25. Berloz (LI)	130. Incourt (BW)	183. Olne (LI)	236. Tinlet (LI)
26. Bernisart (H)	131. Ittre (BW)	184. Onhaye (N)	237. Tintigny (Lux)
27. Bertogne (Lux)	132. Jalhay (LI)	185. Oreye (LI)	238. Tournai (H)
28. Bertrix (Lux)	133. Jemeppe-sur-Sambre (N)	186. Orp-Jauche (BW)	239. Trois-Points (LI)
29. Beyne-Heusey (LI)	134. Jodoigne (BW)	187. Ottignies-Louvain-la-N. (BW)	240. Trooz (LI)
30. Bièvre (N)	135. Juprelle (LI)	188. Ouffet (LI)	241. Tubize (BW)
31. Binche (H)	136. Jurbaise (H)	189. Oupeye (LI)	242. Vaux-sur-Sure (Lux)
32. Blegny (LI)	137. Kelmis (LI)	190. Paliseul (Lux)	243. Verriains (LI)
33. Bouillon (Lux)	138. La Bruyère (N)	191. Pecq (H)	244. Verviers (LI)
34. Boussu (H)	139. La Hulpe (BW)	192. Pepinster (LI)	245. Vielsalm (Lux)
35. Braine-l'Alleud (BW)	140. La Louvière (H)	193. Peruwé (H)	246. Villers-la-Ville (BW)
36. Braine-le-Château (BW)	141. La Roche-en-Ardenne (Lux)	194. Perwez (BW)	247. Villers-le-Bouillet (LI)
37. Braine-le-Comte (H)	142. Lasse (BW)	195. Philippeville (N)	248. Viroinval (N)
38. Brèves (LI)	143. Le Roeulx (H)	196. Plombières (LI)	249. Virton (Lux)
39. Brugesotte (H)	144. Légis (Lux)	197. Pont-à-Celles (H)	250. Visé (LI)
40. Brunehaut (H)	145. Lens (H)	198. Profondaville (N)	251. Vresse-sur-Semolis (N)
41. Bullingen (LI)	146. Les Bors Villers (H)	199. Quarignon (H)	252. Walmeis (LI)
42. Burdinne (LI)	147. Lessines (H)	200. Quivy (H)	253. Walcourt (N)
43. Burg-Reuland (LI)	148. Leuze-en-Hainaut (H)	201. Quilvrain (H)	254. Wahaïn (BW)
44. Butgenbach (LI)	149. Libin (Lux)	202. Raeren (LI)	255. Wanze (LI)
45. Cellès (H)	150. Libramont-Chevigny (Lux)	203. Ramillies (BW)	256. Waremeis (LI)
46. Cerfontaine (N)	151. Libge (LI)	204. Rebecq (BW)	257. Wasseiges (LI)
47. Chapelle-lez-Herlaimont (H)	152. Liernaux (LI)	205. Remicourt (LI)	258. Waterloo (BW)
48. Charleroi (H)	153. Limbourg (LI)	206. Rendueux (Lux)	259. Wavre (BW)
49. Chastre (BW)	154. Lincent (LI)	207. Ribensart (BW)	260. Welkenraedt (LI)
50. Chatelet (H)	155. Labbes (H)	208. Rochefort (N)	261. Wellin (Lux)
51. Chaudfontaine (LI)	156. Lantzen (LI)	209. Rouvray (Lux)	262. Yvoir (N)
52. Chaumont-Gistoux (BW)	157. Malmedy (LI)	210. Rumes (H)	
	158. Manage (H)	211. Sainte-Ode (Lux)	

Territoire

La Wallonie est une des trois régions qui composent la Belgique. Les deux autres régions, situées au nord, sont la Flandre et la région de Bruxelles-Capitale.

La Wallonie couvre une superficie de 16 844,3 km², soit 55,2% du territoire belge. Elle est composée de 5 provinces : le Hainaut, le Brabant wallon, Namur, Liège et le Luxembourg. Ces provinces sont elles-mêmes subdivisées en 20 arrondissements administratifs et 262 communes (fiche *Structure administrative du territoire*). Les 262 communes wallonnes sont de tailles fort différentes puisque leur étendue varie de 6,8 km² pour Saint-Nicolas (Liège) à 213,7 km² pour Tournai (Hainaut).

La fiche *Densité de population* met en évidence la répartition de la population sur le territoire et fait ressortir certains éléments de la structuration spatiale wallonne, notamment une forte concentration de la population sur la dorsale wallonne qui s'étend d'ouest en est, de Mouscron-Tournai en passant par Mons pour rejoindre le sillon Sambre-et-Meuse, Liège et Verviers. Elle réunit les principales régions urbaines de Wallonie constituées d'une commune centrale et d'une périphérie polarisée (fiche *Régions urbaines*). Cette structuration est également mise en évidence par la répartition des principales utilisations du sol sur le territoire (fiche *Utilisation du sol*).

Le chapitre « Population et santé » souligne la croissance démographique wallonne et sa répartition spatiale. Cette croissance a évidemment un impact sur le territoire et son artificialisation. L'évolution récente de l'artificialisation du sol (fiche *Artificialisation du sol*) montre une baisse de la croissance par rapport aux années 1990, en raison notamment d'une production d'habitat plus parcimonieuse du sol (maisons unifamiliales sur plus petites parcelles, augmentation des logements créés en appartements, rénovation...). Au total cependant, chaque habitant consomme en moyenne toujours plus de superficie de territoire d'année en année (fiche *Consommation résidentielle du territoire*).

Le résultat est une diminution de l'espace juridiquement destiné à l'habitat en Wallonie (fiche *Potentiel foncier en zones d'habitat au plan de secteur*). Dans certaines sous-régions, les disponibilités foncières sont encore très abondantes, ce qui peut favoriser une urbanisation peu parcimonieuse du sol, alors que dans d'autres, les disponibilités se font rares et entraînent une forte pression sur les marchés immobiliers (fiche *Prix moyen du terrain à bâtir / immobilier*).

Structure administrative du territoire

262 communes

La Wallonie compte 5 provinces,
20 arrondissements administratifs
et 262 communes



La Wallonie est une des trois régions qui composent la Belgique. Les deux autres régions, situées au nord, sont la Flandre et la région de Bruxelles-Capitale.

La Wallonie couvre une superficie de 16 844,3 km², soit 55,2 % du territoire belge. Elle est composée de 5 provinces : le Hainaut, le Brabant wallon, Namur, Liège et le Luxembourg. Ces provinces sont elles-mêmes subdivisées en arrondissements administratifs, au nombre de 20, eux-mêmes subdivisés en 262 communes.

Au-delà des compétences régionales, deux communautés exercent leurs compétences sur le territoire wallon : la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone (Deutschsprachige Gemeinschaft).

La Communauté germanophone exerce ses compétences sur 9 communes de langue allemande, toutes situées dans la province de Liège-arrondissement de Verviers. Ces communes ne sont pas contiguës mais scindées en 2 parties, avec une superficie totale de 853,6 km², soit 5,1 % du territoire wallon. Au 1^{er} janvier 2016, elles rassemblent 76 645 habitants, soit 2,1 % de la population wallonne.

En Belgique, la commune est le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen. La Wallonie est composée de 262 communes dont elle a la tutelle. Les tailles des 262 communes wallonnes sont très différentes puisque leurs étendues varient de 6,8 km² pour Saint-Nicolas (province de Liège) à 213,7 km² pour Tournai (Hainaut) pour une superficie moyenne de 64,3 km² (médiane = 50,5 km²). Ce découpage en 262 communes est le résultat de la fusion de communes plus petites ayant eu lieu en 1977.

Structure administrative du territoire

Superficie des provinces wallonnes

Superficie en	km ²	Part du territoire wallon (%)	Nombre de communes
Province de Brabant wallon	1 090	7	27
Province de Hainaut	3 786	23	69
Province de Liège	3 862	23	84
Province de Luxembourg	4 440	26	44
Province de Namur	3 666	22	38
Wallonie	16 844	100	262

Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques

Quatre des cinq provinces wallonnes sont de superficie relativement semblable. La province de Brabant wallon est moins vaste car elle résulte de la division de l'ancienne province du Brabant en 1995. En nombre de communes, par contre, la province de Liège se démarque largement, suivie de la province de Hainaut.

Définitions et sources

L'organisation territoriale de la Belgique est définie dans les sept premiers articles de la Constitution belge.
« Article 1^{er} - la Belgique est un Etat fédéral qui se compose des communautés et des régions ».

« Article 2 - la Belgique comprend trois communautés : la Communauté française, la Communauté flamande et la Communauté germanophone ».

« Article 3 - la Belgique comprend trois régions : la Région wallonne, la Région flamande et la Région bruxelloise ».

Sources :
https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics.
 Constitution belge :
http://www.senate.be/doc/const_fr.html.

Pertinence et limites

Les découpages administratifs sont généralement ceux pour lesquels les statistiques sont les plus abondantes et pertinentes. Ils ne constituent cependant pas toujours l'échelle la plus adaptée à l'analyse de certains phénomènes spatiaux, sociaux, économiques et environnementaux. Les tailles variées des communes et la réalité de terrain qu'elles recouvrent, par exemple, peuvent parfois limiter la pertinence de certaines analyses.

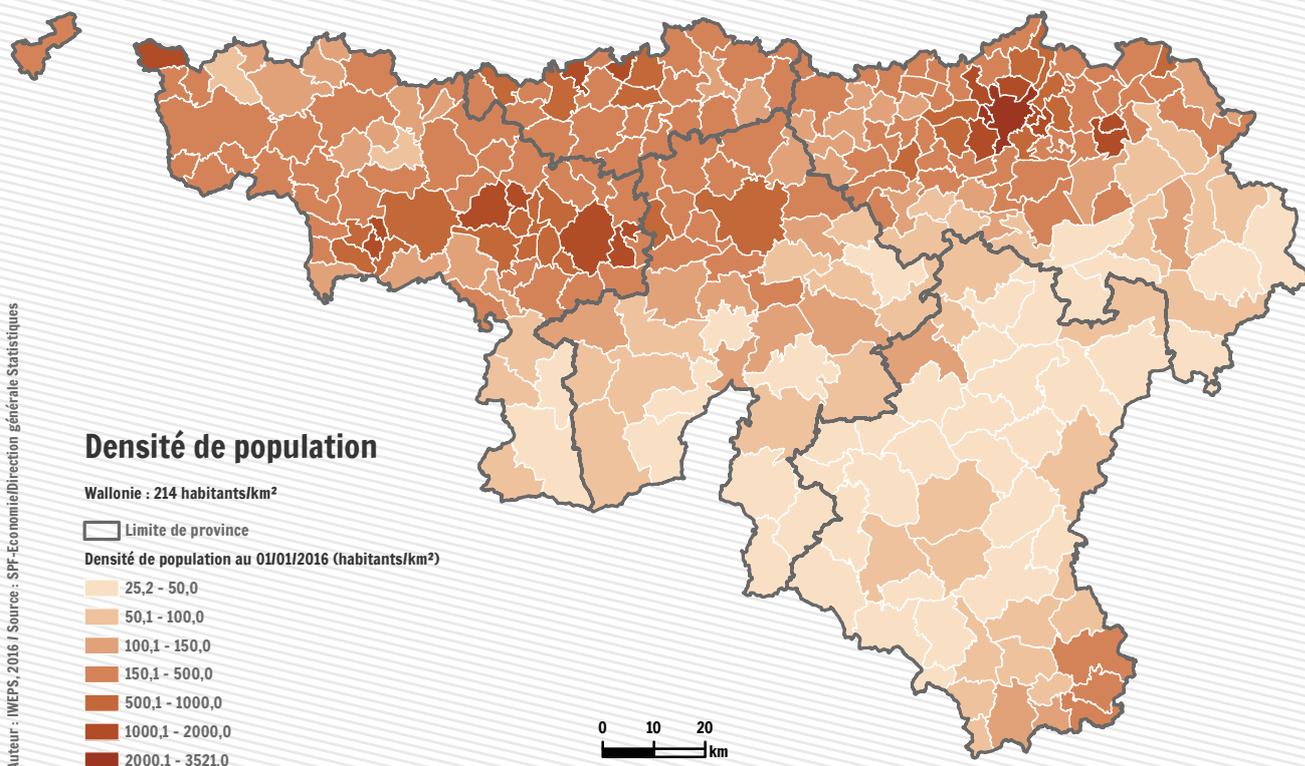
Pour en savoir plus :

https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics
http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/nomenclatures/geo_admin/

Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : **inconnu**

214 hab/km²

Au 1^{er} janvier 2016, la densité de population wallonne était de 214 habitants au km²



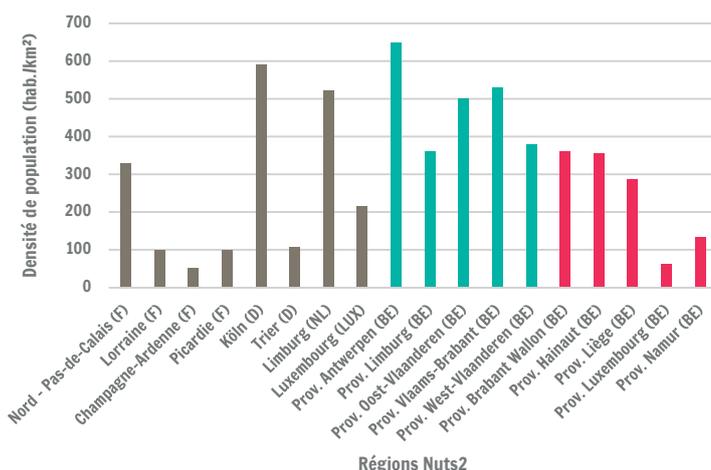
Au 1^{er} janvier 2016, la Wallonie compte 3 602 216 habitants (32 % de la population de Belgique) sur un territoire de 16 844 km², ce qui correspond à une densité de population de 214 habitants au km². La Wallonie est la région la moins dense de Belgique puisque la densité de la Région flamande est de 479 habitants/km² et celle de la Région de Bruxelles-Capitale s'élève à 7 361 habitants/km² (Belgique : 369 habitants/km²).

La population wallonne n'est pas uniformément répartie sur son territoire. La carte des densités de population par commune met en évidence une forte concentration de la population sur la dorsale wallonne. Cette zone part de Mouscron-Tournai en passant par Mons pour rejoindre le sillon Sambre-et-Meuse, Liège et Verviers. Elle réunit les principales villes wallonnes. Un autre ensemble de communes à forte densité se distingue sur la carte au centre et au nord du Brabant wallon. Ce sont les premières communes wallonnes touchées par la périurbanisation de Bruxelles, dès les années 1950. Une zone de plus forte densité se développe également à l'extrême sud de la province de Luxembourg en raison de l'attractivité des pôles d'emploi du Grand-Duché de Luxembourg.

La partie sud de la Wallonie est beaucoup moins dense avec de nombreuses communes de densité inférieure à 50 habitants/km². Cette occupation du territoire est également clairement identifiée dans la fiche relative à l'utilisation du sol.

Densité de population

Densité de population des unités NUTS2 belges et limitrophes au 01/01/2014



La densité de population des provinces wallonnes montre une variabilité importante entre celle de Luxembourg et celle de Brabant Wallon. La densité des unités statistiques voisines présente de forte valeur pour les provinces flamandes et le Limbourg néerlandais, de même que pour le district de Köln. A l'exception du Nord-Pas-de-Calais, les (anciennes) régions françaises limitrophes ont des densités plus comparables à la province de Luxembourg.

Sources : Eurostat

Définitions et sources

La densité de population est le rapport entre la population habitant un territoire et la superficie de ce territoire.

Le mot périurbanisation traduit le mouvement de « retour » ou « fuite » des populations urbaines vers les campagnes, qui provoque une extension progressive de l'urbain sur le territoire, en créant des « cités dortoirs » de plus en plus éloignées des centres d'emploi.

Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques et Registre national.

Pertinence et limites

La densité de population permet de mettre en évidence les territoires les plus peuplés par unité de surface.

Sa mesure par commune dépend du découpage des limites communales qui détermine la superficie prise en compte au dénominateur. La valeur de densité correspond alors à une moyenne sur l'ensemble du territoire communal et peut cacher de fortes concentrations d'habitants plus locales.

C'est pourquoi des approches plus locales, notamment par pixel de 1 km², sont développées par l'IWEPS (<http://www.iweps.be/degre-de-densite-de-la-population-des-communes-belges-methode-dg-regio>).

Pour en savoir plus :

Degré de densité de la population des communes belges :

<http://www.iweps.be/degre-de-densite-de-la-population-des-communes-belges-methode-dg-regio>

Personne de contact : Julien Charlier (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : août 2017

54%

Au 1^{er} janvier 2016, 54 % de la population wallonne habite au sein d'une région urbaine

Population des régions urbaines en Wallonie (agglomération + banlieue) au 1^{er} janvier 2016

	Commune centrale	Agglomération opérationnelle		Région urbaine	
	Population	Population	Nombre de communes	Population	Nombre de communes
Bruxelles	-	69 324	2	274 803	15
Charleroi	202 182	291 295	5	411 067	13
Liège	196 970	498 020	13	668 187	35
Mons	94 964	192 964	6	239 889	10
Namur	110 632	110 632	1	161 626	7
Tournai	69 471	69 471	1	90 530	4
Verviers	55 177	8 0004	3	100 662	5
Total	729 396	1 311 040	31	1 946 764	89

Note - La région urbaine de Bruxelles s'étend sur les trois régions belges. Dans le tableau, seule la population des communes wallonnes est comptabilisée.

Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques - Registre national, population au 1^{er} janvier 2016; Luyten et Van Hecke, 2007 ; Calculs : IWEPS, 2016

La Wallonie dispose de quelques villes moyennes et de pôles locaux qui desservent les populations pour leurs besoins courants. La Wallonie dispose aussi, en haut de la hiérarchie urbaine, de plus grandes villes dont la fonctionnalité urbaine s'étend sur ce que l'on appelle la région urbaine (agglomération + banlieue). Grâce à une méthodologie basée sur des données statistiques, il est possible de délimiter spatialement les régions urbaines (Luyten & Van Hecke, 2007).

Cette méthodologie a permis de définir six régions urbaines en Wallonie, qui sont Liège, Charleroi, Mons, Namur, Verviers et Tournai. La région urbaine bruxelloise s'étend largement en Wallonie avec les communes d'agglomération de Waterloo et Braine-l'Alleud et pas moins de 13 communes de banlieue, principalement dans le Brabant wallon.

Au 1^{er} janvier 2016, les communes wallonnes des régions urbaines rassemblent 1 946 764 habitants soit 54 % des 3 602 216 habitants que compte la Wallonie. Si Charleroi est la commune la plus peuplée de Wallonie, Liège est largement la plus peuplée des agglomérations wallonnes, avec près de 500 000 habitants. La région urbaine de Liège est la plus peuplée et englobe pas moins de 35 communes.

De 2006 à 2016, les communes de régions urbaines ont gagné 79 622 habitants (+4,3 %) alors que les autres communes wallonnes ont connu une augmentation de 108 616 habitants (+7 %). Depuis la fin des années 1970, les territoires situés hors des régions urbaines gagnent plus (ou perdent moins) d'habitants que les régions urbaines.

Régions urbaines

Variation annuelle de population dans et en dehors des régions urbaines sur le territoire wallon



Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques - Registre national, population 1977-2016; Luyten et Van Hecke, 2007 ; Calculs : IWEPS, 2016

L'évolution annuelle de la population montre que les territoires hors régions urbaines connaissent une croissance plus poussée que les régions urbaines depuis au moins les années 1980. Cela implique un rééquilibrage du poids des populations au profit des territoires hors régions urbaines. Les régions urbaines ont connu des pertes de population essentiellement dans les années 1980 et à la fin des années 1990. Depuis 2001, elles ont renoué avec la croissance. En 1980, les régions urbaines accueillaient 56,9 % de la population wallonne. Au 01/01/2016, elles n'en accueillent plus que 54 %.

Définitions et sources

La région urbaine (RU) est « l'entité spatiale élargie où sont déployées la plupart des activités de base de la communauté urbaine, c'est-à-dire : habiter, travailler, éduquer, faire des courses, participer aux activités culturelles, se divertir. Il existe entre ces activités des relations intenses créant un ensemble fonctionnel qui, toutefois, reste orienté dans une large mesure vers la ville centrale traditionnelle ».

Elle est spatialement structurée en différentes zones, déterminées sur la base de plusieurs critères. De manière simplifiée, elle est composée de l'agglomération et de la banlieue.

Sources : Luyten & Van Hecke, 2007, De Belgische Stadsgewesten 2001, SPF-Economie / Direction générale Statistiques, 84p. - Registre national.

Pertinence et limites

L'objectif de l'indicateur est de mettre en évidence la part de la population wallonne habitant dans une des 5 grandes villes wallonnes et leur aire d'influence (+ aire d'influence de Bruxelles).

A côté de ces grandes villes, des centres urbains de plus petites tailles complètent le réseau urbain wallon et offrent également de l'emploi, des biens et des services à leur proche environnement.

Pour en savoir plus :

Fiche de développement territorial :

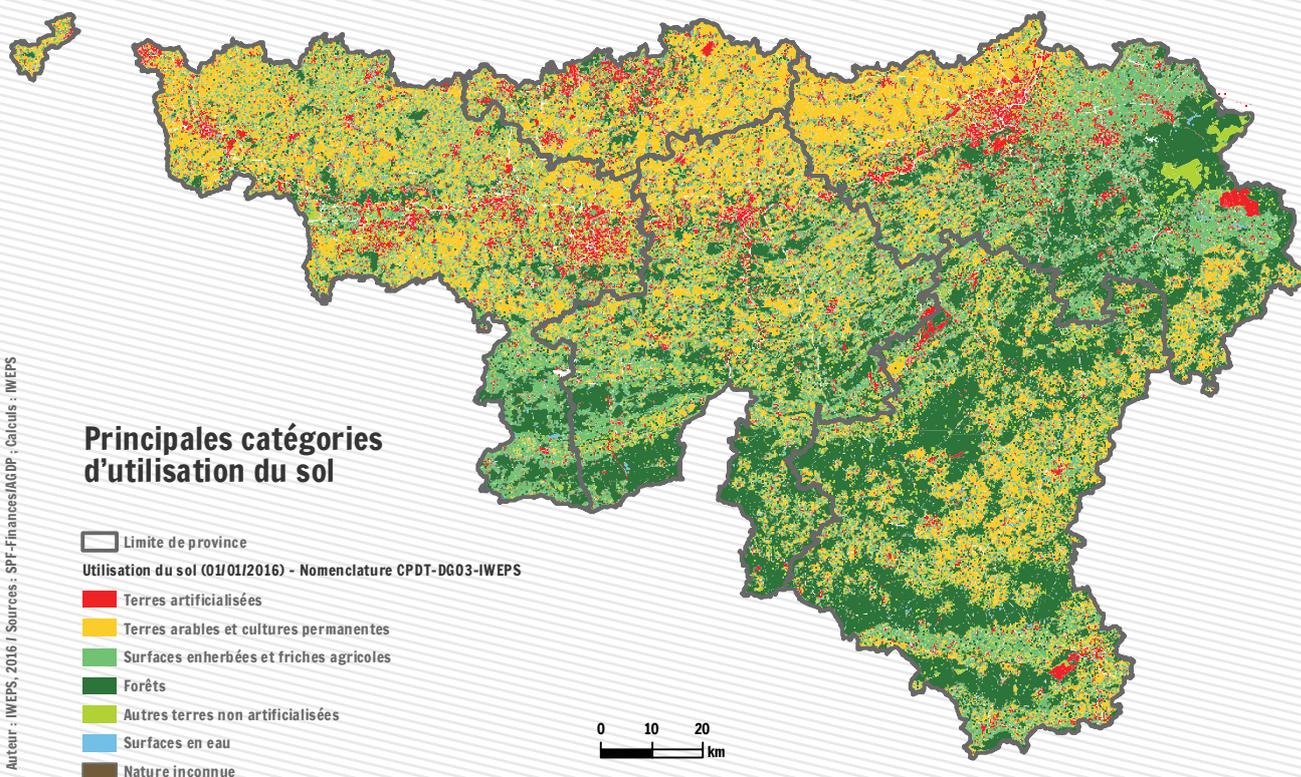
<http://www.iweeps.be/le-developpement-territorial-wallon-en-fiches>

Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2017**

Utilisation du sol

15,4%

En 2016, les terrains artificialisés couvrent plus de 15 % du territoire wallon



Auteur : IWEPS, 2016 / Sources : SPF-Finances/AGDP, Calculs : IWEPS

En 2016, la forêt occupe 29,4 % du territoire contre 28,8 % pour les terres arables et cultures permanentes et 23,3 % pour les surfaces enherbées et friches agricoles. Les terrains artificialisés couvrent quant à eux près de 15 % de la superficie de la Wallonie.

La manière dont se répartissent ces différentes utilisations du sol varie notamment selon les régions géographiques. Les terrains boisés sont dominants dans le sud et l'est (Ardenne, Lorraine) accompagnés de surfaces enherbées (prairies...) ou de cultures. Les cultures sont plus largement représentées au nord du sillon Sambre-et-Meuse, dans la région de Hesbaye. A l'ouest d'un axe Charleroi-Bruxelles, les surfaces enherbées se mêlent aux cultures.

Au niveau de l'artificialisation, la carte montre une Wallonie à 2 visages dont la limite correspond au sillon Haine-Sambre-Meuse, qui court de Liège à la frontière française (Valenciennes). Au sud du sillon, l'artificialisation des terres est faible : les paysages ruraux dominent avec une forte présence de terres boisées et de pâtures. Les communes les moins artificialisées se concentrent en Ardenne avec des superficies urbanisées fréquemment inférieures à 5 %. Le sillon marque une véritable rupture avec son urbanisation fortement développée. Il regroupe les noyaux centraux des 4 plus grandes régions urbaines wallonnes : Liège, Namur, Charleroi et Mons. Au nord du sillon, les territoires les plus urbanisés correspondent à la banlieue bruxelloise au nord et centre du Brabant wallon. A l'est et à l'ouest, les communes conservent une dominance agricole.

Utilisation du sol

Evolution des principales catégories d'utilisation du sol entre 1985 et 2016

	Superficie 2016 (km ²)	Part de la superficie wallonne 2016 (%)	Evolution 1985-2016 (km ²)	Evolution 1985-2016 (%)	Evolution 1985-2016 (km ² /an)
Terres artificialisées (y compris non cadastré)	2 588,2	15,4	542	26,5	17,5
Terres arables et cultures permanentes	4 844,1	28,8	-294	-5,7	-9,5
Surfaces enherbées et friches agricoles	3 930,5	23,3	-261	-6,2	-8,4
Forêts	4 951,7	29,4	-21	-0,4	-0,7
Autres terres non artificialisées	529,9	3,1	34	6,8	1,1
Total	16 844	100			

Sources : SPF-Finances/AGDP - Base de données Bodem/Sol au 1^{er} janvier 1985, 2016 ; Nomenclature CPDT-DG03-IWEPS ; Calculs : IWEPS, 2017

Entre 1985 et 2016, les terres artificialisées ont connu une forte croissance de 541,9 km², soit +26,5 %. Cette artificialisation s'est faite principalement au détriment des terres agricoles, avec, d'après des chiffres issus du cadastre, une perte de superficie de 555 km² entre 1985 et 2016 (soit -6,1 % en 30 ans). Pour leur part, les forêts n'ont perdu que quelques kilomètres carrés.

Définitions et sources

L'occupation du sol correspond à ce qui recouvre le sol, ce qu'on y trouve : un bois, une culture, une maison, un édifice public. Il s'agit des caractéristiques biophysiques du sol.

Elle doit être distinguée de son utilisation qui précise la fonction ou l'usage d'un type d'occupation. Ainsi, une occupation du sol qui serait « pelouse » pourrait correspondre à plusieurs utilisations comme par exemple un jardin résidentiel ou un pâturage. De même, un type d'utilisation du sol peut recouvrir plusieurs catégories biophysiques : une zone résidentielle se compose de pelouses, bâtiments, surfaces imperméabilisées...

Sources : SPF-Finances/AGDP - Base de données Bodem/Sol au 1^{er} janvier 1985, 1990, 1995, 2000 et de 2002 à 2016 ; Nomenclature CPDT-DGO3-IWEPS ; Calculs : IWEPS, 2017.

Pertinence et limites

Les données d'utilisation du sol présentées ici sont issues de traitements réalisés à partir de la donnée « nature » des matrices cadastrales. Dans ce cadre, elles sont soumises aux limites liées à l'utilisation de la nature cadastrale pour caractériser l'occupation/utilisation du sol.

Les superficies non cadastrées qui représentent, en 2016, 4,9 % du territoire ne possèdent pas de nature cadastrale. Elles ont été incluses dans les terrains artificialisés car environ 85 % de leur superficie correspond à des routes ou chemins de fer et leurs espaces associés, alors que le solde correspond à des voies d'eau.

Elles permettent cependant de se faire une idée de l'utilisation du sol en Wallonie et de suivre son évolution.

Pour en savoir plus :

Note de l'IWEPS « Caractérisation de l'occupation/utilisation du sol à partir des données du cadastre : limites et nomenclatures » :

http://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/02/140827_noteoccupsolcadastre_wallonie_0.pdf

Fiche de développement territorial :

<http://www.iweps.be/le-developpement-territorial-wallon-en-fiches>

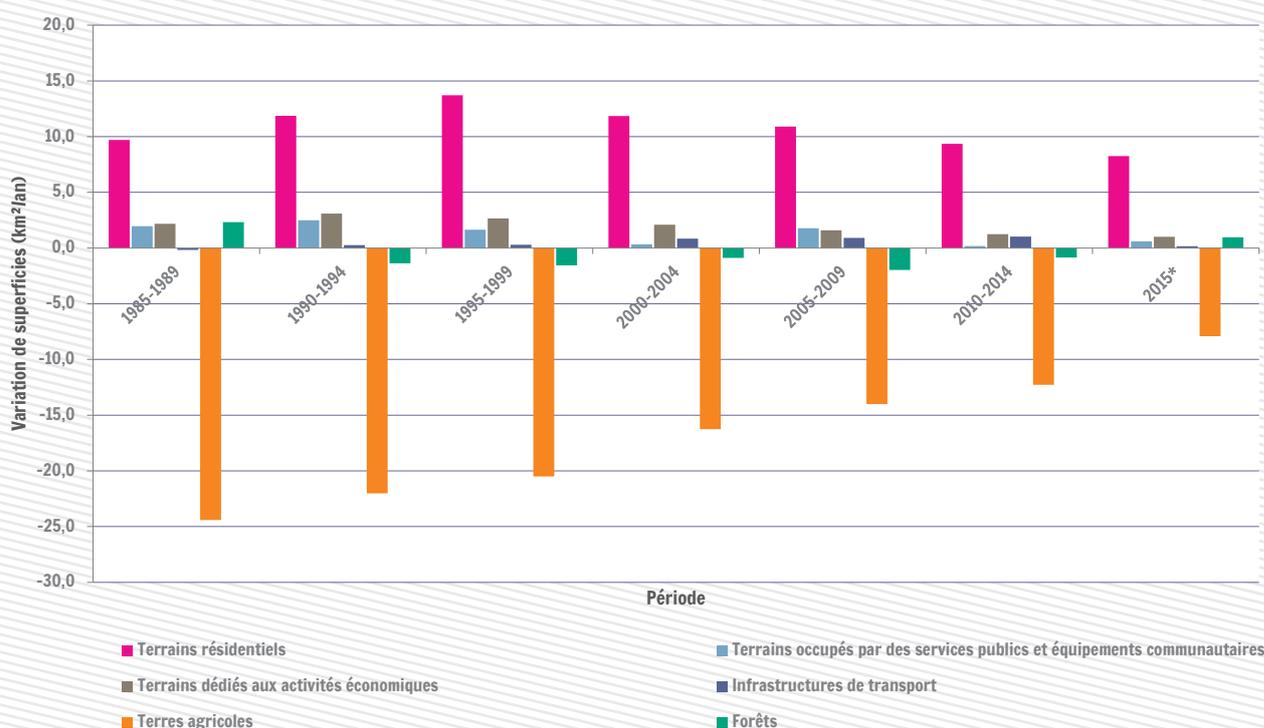
Personne de contact : Julien Charlier (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : octobre 2017

Artificialisation du sol

17,5 km²/an

En 31 ans, les terres artificialisées ont connu une croissance de 542 km² (soit +26,5 %) en Wallonie ou une artificialisation moy. de +17,5 km²/an

Gain/perte de superficies (annuelles) des principales utilisations du sol par période



Sources : SPF-Finances/AGDP- Base de données Bodem/Sol au 1^{er} janvier 1985, 1990, 1995, 2000 et de 2002 à 2016 ; Nomenclature CPDT-DG03-IWEPS ; Calculs : IWEPS, 2017

La construction de bâtiments, d'infrastructures et d'équipements entraîne une artificialisation du territoire wallon. En 2016, les terrains artificialisés (cours d'eau non cadastré compris) couvraient 2 588 km², soit 15,4 % du territoire contre 2 046 km² en 1985. Entre 1985 et 2016, les terres artificialisées ont connu une croissance de 541,9 km², soit +26,5 %, ce qui correspond à une artificialisation moyenne de 17,5 km²/an. Cette artificialisation s'est faite principalement au détriment des terres agricoles, avec, d'après des chiffres issus du cadastre, une perte de superficie de 555 km² entre 1985 et 2016 (soit -6,1 % en 31 ans).

Durant cette période de 1985 à 2016, la croissance des terrains artificialisés a été la plus intense entre la fin des années 1980 et la fin des années 1990, avec une artificialisation moyenne de plus de 18 km²/an. Durant les années 2000, l'artificialisation est tombée à 16 km²/an et elle baisse encore entre 2010 et 2015 à 12,8 km²/an.

Artificialisation du sol

Evolution des principales catégories artificialisées d'utilisation du sol entre 1985 et 2016

Catégorie principale	Superficie 2016 (km ²)	Part de la superficie wallonne artificialisée 2016 (%)	Evolution 1985-2016 (km ²)	Evolution 1985-2016 (%)	Evolution 1985-2016 (km ² /an)
Terrains résidentiels	1 067,9	41,3	345,0	47,7	11,1
Terrains occupés par des commerces, bureaux et services	46,9	1,8	16,2	52,6	0,5
Terrains occupés par des services publics et équipements communautaires	182,3	7,0	42,4	30,3	1,4
Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains	99,3	3,8	12,6	14,6	0,4
Terrains occupés par des bâtiments agricoles	100,8	3,9	28,8	40,0	0,9
Terrains à usage industriel et artisanal	172,5	6,7	49,0	39,7	1,6
Carrières, décharges et espaces abandonnés	28,2	1,1	-3,1	-9,9	-0,1
Infrastructures de transport	888,0	34,3	50,2	6,0	1,6
Autres espaces artificialisés	2,3	0,1	0,7	46,7	0,0
Total	2 588,2	100	542	26	17

Sources : SPF-Finances/AGDP- Base de données Bodem/Sol au 1^{er} janvier 1985, 1990, 1995, 2000 et de 2002 à 2016 ; Nomenclature CPDT-DG03-IWEPS ; Calculs : IWEPS, 2017

En 2016, les terrains artificialisés occupaient 2 588 km² du territoire, dont 41 % étaient utilisés par la résidence. Depuis 1985, l'artificialisation du territoire est essentiellement due à l'expansion du résidentiel, dont la superficie est passée de 723 km² à 1 068 km² (soit une augmentation de 47,7 %). L'accroissement de la superficie dédiée aux terrains à usage industriel et artisanal et aux terrains occupés par des services publics et équipements communautaires a également contribué à la progression de l'artificialisation, mais dans une moindre mesure.

Définitions et sources

On entend par « terrain artificialisé » toute surface retirée de son état naturel (friche, prairie naturelle, zone humide etc.), forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue (exemple : parking) ou non (exemple : jardin de maison pavillonnaire). Les surfaces artificialisées incluent donc également les espaces artificialisés non bâtis (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs etc.) et peuvent se situer hors des aires urbaines, à la périphérie de villes de moindre importance voire de villages, à proximité des dessertes du réseau d'infrastructures, ou encore en pleine campagne (phénomène d'urbanisme diffus) ».

Sources : SPF-Finances/AGDP- Base de données Bodem/Sol au 1^{er} janvier 1985, 1990, 1995, 2000 et de 2002 à 2016 ; Nomenclature CPDT-DG03-IWEPS ; Calculs : IWEPS, 2017.

Pertinence et limites

Les données d'utilisation du sol présentées ici sont issues de traitements réalisés à partir de la donnée « nature » des matrices cadastrales. Dans ce cadre, elles sont soumises aux limites liées à l'utilisation de la nature cadastrale pour caractériser l'occupation/utilisation du sol (voir note référencée ci-dessous). Les superficies non cadastrées qui représentent, en 2016, 4,9 % du territoire ne possèdent pas de nature cadastrale. Elles ont été incluses dans les terrains artificialisés car environ 85 % de leur superficie correspond à des routes ou chemins de fer et leurs espaces associés, alors que le solde correspond à des voies d'eau.

Elles permettent cependant de se faire une idée assez fiable de l'évolution de l'artificialisation des terres en Wallonie. L'artificialisation a de nombreux impacts au niveau environnemental et également sur le secteur agricole.

Pour en savoir plus :

Note de l'IWEPS « Caractérisation de l'occupation/utilisation du sol à partir des données du cadastre : limites et nomenclatures » :

http://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/02/140827_noteoccupsolcadastre_wallonie_0.pdf

Fiche de développement territorial :

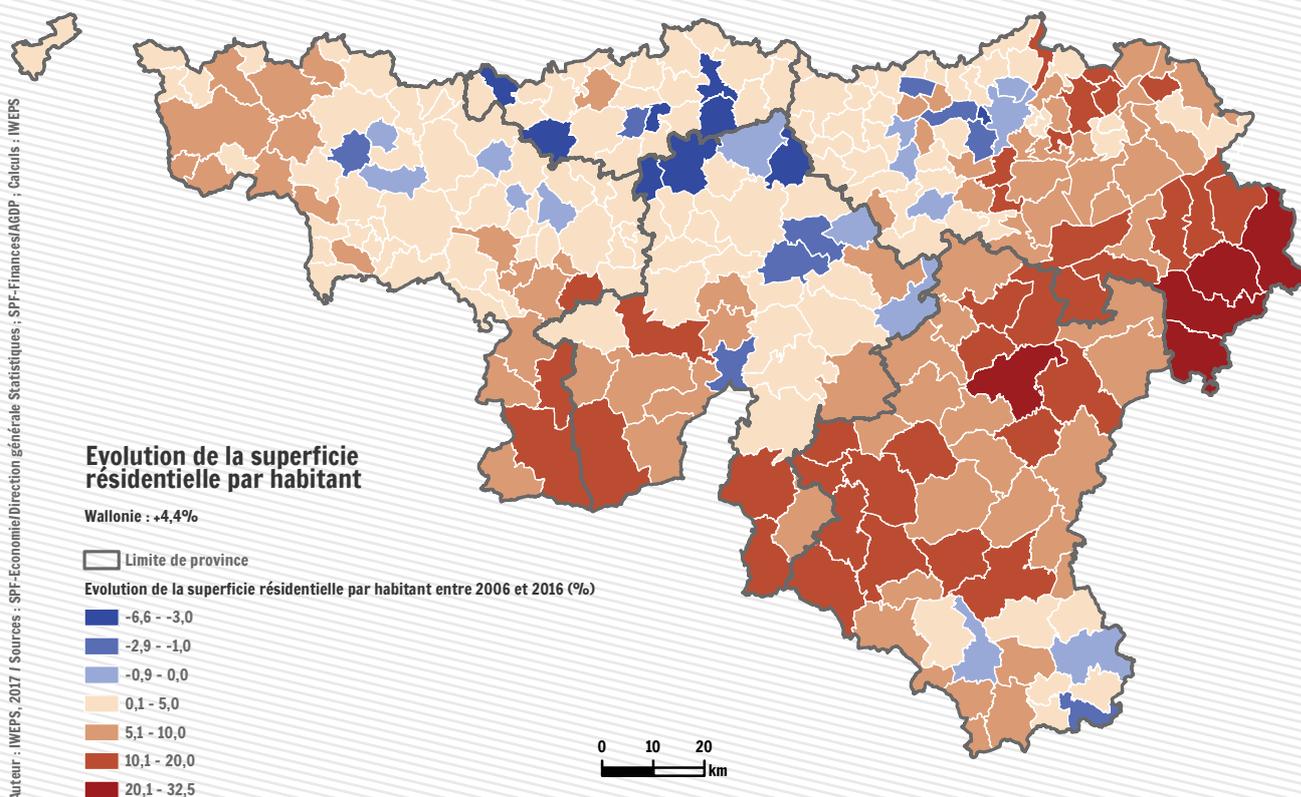
<http://www.iweps.be/le-developpement-territorial-wallon-en-fiches>

Personne de contact : Julien Charlier (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : octobre 2017

Consommation résidentielle du territoire

296 m²/hab.

En 2016, en Wallonie, chaque habitant consommait en moyenne 296 m² au sol pour son habitat (logement, jardin, cour, garage, etc.)



La consommation d'espace par la résidence est liée à l'accroissement de la population et du nombre de ménages mais elle dépend aussi des modes de production de l'habitat. Rapportée au nombre d'habitants, l'utilisation résidentielle d'espace en Wallonie montre une tendance continue au desserrement (à l'opposé d'une densification). La superficie résidentielle moyenne par habitant est en effet passée de 225 m²/habitant en 1985 à 296 m²/habitant en 2016, ce qui signifie que chaque habitant a en moyenne consommé plus d'espace au sol pour son habitat (logement, jardin, cour, garage, etc.). Cette augmentation découle du fait que la croissance démographique wallonne a connu une hausse de 12,3 % pendant que, au cours de la même période, l'espace urbanisé résidentiel augmentait de 47,7 %. Ces moyennes régionales cachent toutefois de fortes disparités entre les communes wallonnes : ces dernières années (2005 à 2016), quelques-unes d'entre elles (33 sur 262) affichent une évolution allant vers une densification, alors qu'une grande partie du territoire, surtout au sud de la Wallonie, montre une tendance au desserrement du résidentiel (moyenne wallonne +4,4 %). Cette dernière dynamique peut s'expliquer par différents facteurs : des prix fonciers faibles, de larges disponibilités dans les zones d'habitats aux plans de secteur, une demande pour des parcelles résidentielles de grande superficie, une gestion communale inadaptée par rapport à la problématique et une réduction de la taille des ménages.

Cependant, il faut noter que cette croissance de la superficie résidentielle moyenne par habitant a tendance à s'atténuer ces dernières années par rapport aux décennies précédentes (autrement dit, cette croissance est moins forte). Ceci est notamment lié à des modes de production de l'habitat plus parcimonieux du sol (voir VERSO).

Consommation résidentielle du territoire

Evolution de la superficie au sol moyenne des parcelles bâties pour les maisons unifamiliales en Wallonie



L'évolution des superficies utilisées par les maisons unifamiliales montre un usage quelque peu plus parcimonieux ces dernières années par rapport aux années 1990. Depuis les années 50, la superficie moyenne par maison unifamiliale a globalement augmenté, pour atteindre dans les années 1990 un niveau qui a plus que doublé (d'environ 500 m² à environ 1 300 m²). Mais depuis les années 2000, la taille moyenne des parcelles a plutôt tendance à se stabiliser voire même à baisser ces dernières années. Le ralentissement récent de la consommation résidentielle de sol peut également s'expliquer par une amplification de la création de logements en appartements et en rénovation. En 2015 par exemple, plus de 60 % des nouveaux logements créés en Wallonie étaient des logements en appartements.

Sources : SPF-Finances-AGDP ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

La superficie résidentielle par habitant est le rapport entre la superficie des terrains utilisés par la fonction résidentielle et le nombre d'habitants.

Sources : SPF-Finances/AGDP, matrice cadastrale, informations sur la nature cadastrale des parcelles ; SPF-Economie / Direction générale Statistiques.

Pertinence et limites

La superficie résidentielle par habitant donne une indication sur la parcimonie avec laquelle la fonction résidentielle utilise la ressource « sol ». Son évolution permet de mettre en évidence les territoires qui connaissent une densification, ou au contraire, un desserement.

Les données d'utilisation du sol présentées ici sont issues de traitements réalisés à partir de la donnée « nature » des matrices cadastrales. Dans ce cadre, elles sont soumises aux limites liées à l'utilisation de la nature cadastrale pour caractériser l'occupation/utilisation du sol et leur interprétation doit se faire avec prudence.

Pour en savoir plus :

Fiche de développement territorial :

<http://www.iweps.be/le-developpement-territorial-wallon-en-fiches>

Discussion Paper 1001 « Evolution de la superficie résidentielle moyenne par habitant » :

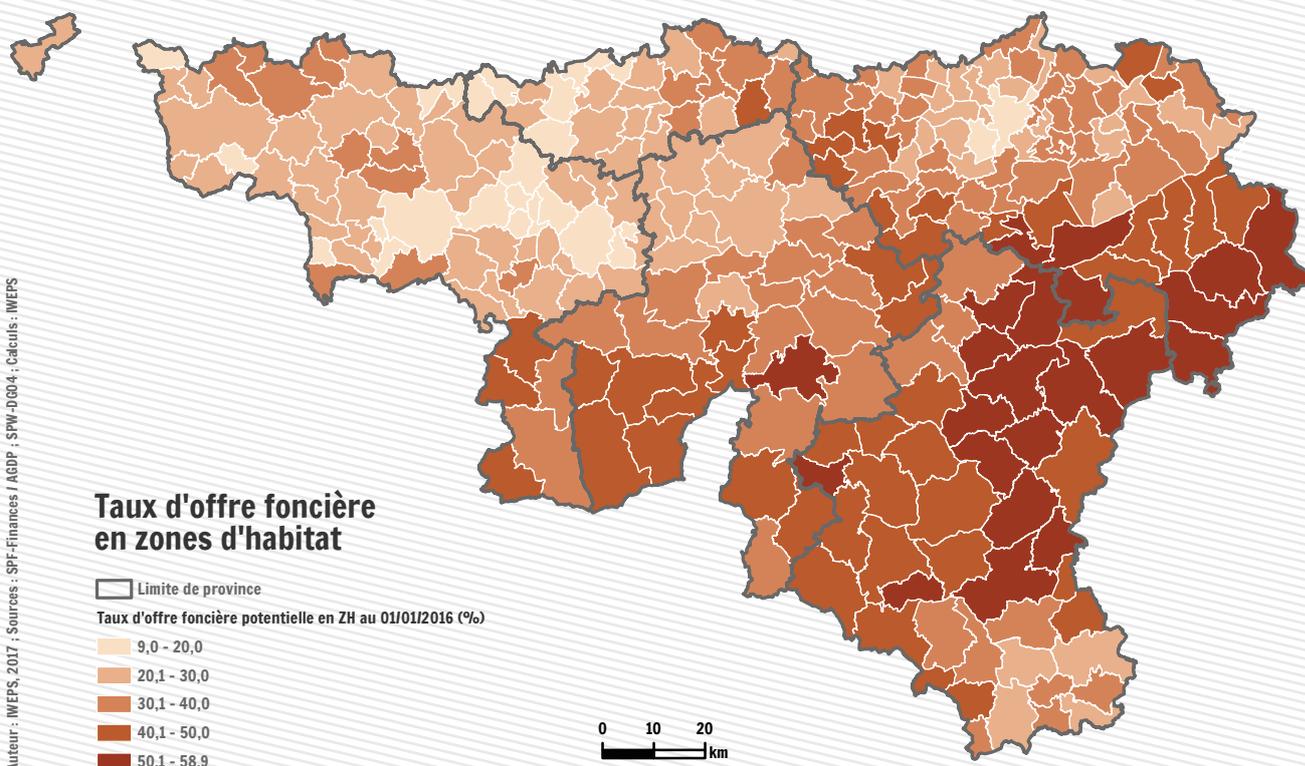
<http://www.iweps.be/discussion-papers-1001>

Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : **octobre 2017**

Potentiel foncier en zones d'habitat au plan de secteur

31,4%

En 2016, l'offre foncière potentielle wallonne pour l'habitat est estimée à +/- 56 650 ha, soit 31,4 % du total des zones d'habitat



Depuis +/- 30 ans, l'urbanisation du territoire wallon s'effectue en respectant le plan d'affectation du sol appelé plan de secteur. Les zones d'habitat et zones d'habitat à caractère rural sont, d'après le CWATUPE (Articles 26 et 27), les zones du plan de secteur destinées principalement à l'habitat. Elles s'urbanisent d'année en année, réduisant l'offre foncière pour l'habitat et pouvant ainsi créer des tensions sur les marchés fonciers.

La carte ci-dessus montre que les zones d'habitat de certaines communes présentent moins de 20 % de terrains non artificialisés. Il s'agit notamment de certaines communes urbaines centrales et leur agglomération ou banlieue proches (Liège, Charleroi et Mons), de communes de l'agglomération et de la banlieue bruxelloise et de leur prolongation le long de l'axe autoroutier R0-E19 vers Mons (Nivelles, Seneffe, La Louvière). Un autre axe venant de Bruxelles est visible le long de l'autoroute E429 vers Tubize. A l'ouest, Tournai, Antoing et Mouscron disposent aussi de faibles disponibilités. Les communes qui présentent moins de 30 % de disponibilités foncières sont essentiellement situées au nord du sillon Sambre et Meuse, surtout dans un triangle compris entre Bruxelles, Namur et Mons mais aussi dans la zone d'influence de Luxembourg avec Arlon et quelques communes voisines.

Les zones d'aménagement communal concerté (ZACC) du plan de secteur (article 33 du CWATUPE) peuvent également être mises en œuvre pour l'habitat. L'offre potentielle théorique est estimée dans ces zones à 16 700 ha au 01/01/2016.

Potentiel foncier en zones d'habitat au plan de secteur

Définitions et sources

Les données d'offre foncière reprises sur cette fiche correspondent aux terrains non urbanisés (terrains qui sont toujours à l'état naturel, forestier ou agricole) situés au sein des zones d'habitat et d'habitat à caractère rural du plan de secteur (CWATUPE, Articles 26 et 27).

Le CWATUPE est le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie.

Les terrains non urbanisés situés en zones urbanisables constituent donc une offre foncière juridiquement urbanisable. Cette offre foncière potentielle est une estimation maximale des terrains disponibles puisqu'il se peut que certaines parcelles :

- soient situées en zones de contraintes (inondations, glissement de terrains, captages d'eau...);
- soient inaptes à l'urbanisation car trop petites et/ou étroites ou enclavées ;
- ne soient pas en vente car leur propriétaire ne le veut pas (rétention foncière) ;
- soient soumises à des plans communaux qui y empêchent l'urbanisation.

L'offre foncière effective, c'est-à-dire l'offre qui est réellement disponible sur le marché foncier à un instant t, peut s'écarter plus ou moins fortement de l'offre potentielle en fonction de l'importance de la rétention foncière.

Sources : SPF-Finances/AGDP, données cadastrales et CadMap au 01/01/2016 et SPW-DGO4, plan de secteur vectoriel au 01/01/2016.

Pertinence et limites

L'objectif de l'indicateur est de mettre en évidence les terrains que l'on peut considérer comme potentiellement à bâtir pour l'habitat et leur importance relative par commune.

Ses limites sont qu'il est basé sur les données de nature cadastrale pas toujours à jour, ainsi que sur le croisement entre deux géodonnées de précisions géométriques différentes, à savoir le CadMap et le plan de secteur vectoriel.

Le CadMap est le plan parcellaire cadastral informatisé. Il est géré par le SPF-Finances.

Le plan de secteur vectoriel est une version numérique de la version papier originale des plans de secteur et est mise à jour de façon continue par le SPW-DGO4. Contrairement à la version papier, la version numérique n'a pas de valeur légale.

Pour en savoir plus :

Note de l'IWEPS sur les terrains non urbanisés en zones urbanisables (potentiel foncier) en Wallonie :
http://www.iweeps.be/wp-content/uploads/2017/02/notemethodo_tnu_versiondec2014_2.pdf

Fiche de développement territorial :

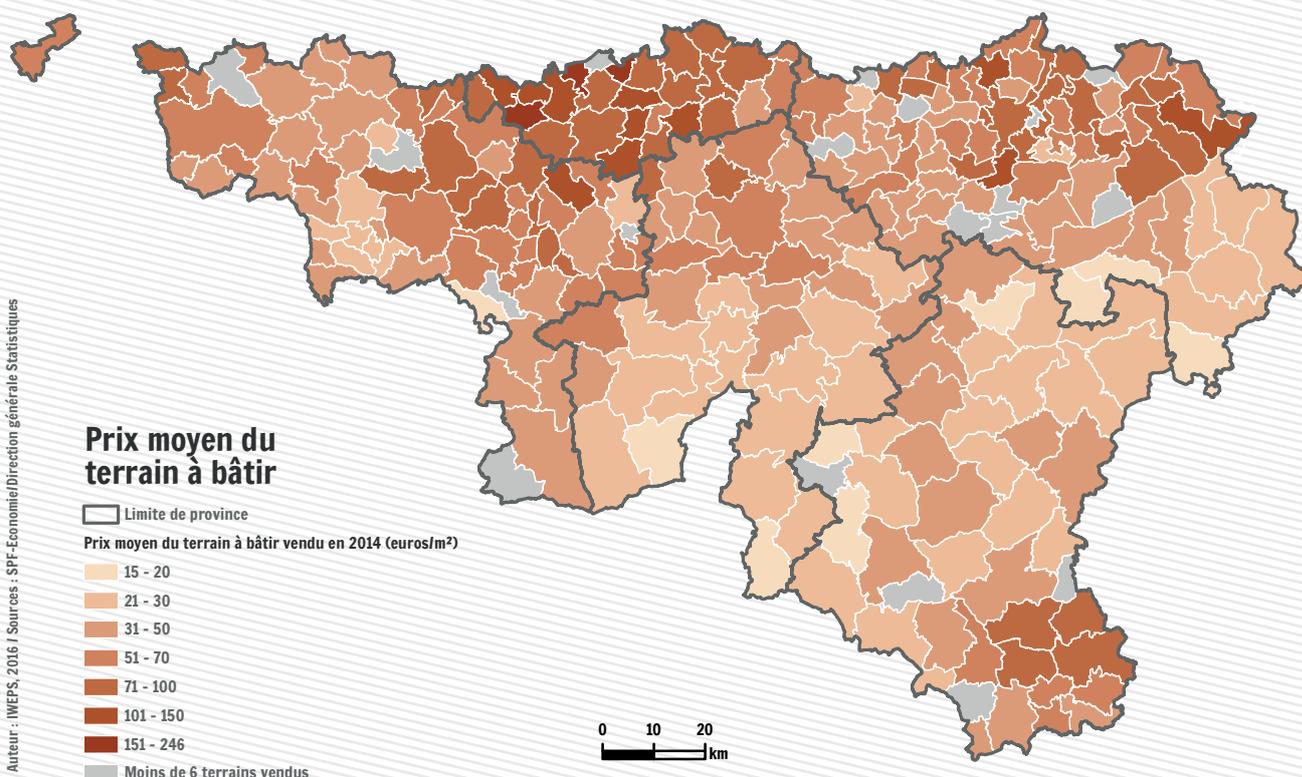
<http://www.iweeps.be/le-developpement-territorial-wallon-en-fiches>
<http://geoportail.wallonie.be/catalogue/80bcdef9-ad3c-4d4f-88bc-a215b698d80e.html>

Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **octobre 2017**

Prix moyen du terrain à bâtir / immobilier

51€/m²

En 2014, le prix moyen du terrain à bâtir vendu en Wallonie s'élève à 51 €/m²



Auteur : iWEPS, 2016 / Sources : SPF-Economie/Direction générale Statistiques

La valeur moyenne du prix de vente de 51€/m² pour la Wallonie cache de fortes disparités au niveau local. La distribution spatiale des prix moyens des terrains à bâtir vendus montre clairement l'influence des agglomérations de Bruxelles et de Luxembourg. Des valeurs plus élevées que la moyenne s'observent dans le Brabant Wallon et plus particulièrement dans le nord de celui-ci. Ce sont également des zones où l'offre foncière est faible. Des valeurs plus élevées s'observent aussi dans certaines zones frontalières avec la Flandre et le Grand-Duché de Luxembourg et dans l'est de la Wallonie.

La rencontre entre l'offre et la demande en terrains impacte directement les prix des terrains à bâtir mais aussi de l'immobilier en général. Les territoires où le taux d'offre foncière en zones d'habitat est faible sont généralement ceux où les prix de l'immobilier sont les plus élevés.

L'évolution temporelle et la présentation des distributions spatiales des prix pour l'achat de logements ou terrains à bâtir donnent une idée des difficultés d'accès à la propriété d'un logement dans certaines sous-régions.

Prix moyen du terrain à bâtir / immobilier

Ventes de biens immobiliers: évolution du nombre de ventes et du prix moyen en Wallonie

		2000	2010	2014
Maisons d'habitation ordinaires	nombre de ventes	27 361	23 871	22 109
	prix moyen ¹	68 559	139 735	149 808
Villas, bungalows, maisons de campagne	nombre de ventes	1 932	5 772	5 838
	prix moyen ¹	224 126	255 939	262 793
Appartements, flats, studios	nombre de ventes	3 767	6 650	6 296
	prix moyen ¹	6 8640	148 657	165 058
Terrains à bâtir	nombre de ventes	10 440	7 025	5 461
	prix moyen ²	18	47	51

(1) En Euro par unité de vente

(2) En Euro par m²

Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques

Le prix des terrains à bâtir vendus en Wallonie augmente de manière constante pour atteindre la valeur de 51 euros/m² en 2014 alors qu'elle était de 18 €/m² en 2000. Parallèlement, le nombre de ventes a diminué fortement. Au niveau des prix, les différents types de logement suivent les mêmes tendances. Au niveau des ventes, on note une augmentation importante des ventes d'appartements. Ceci est bien sûr lié à la hausse importante de nouvelles constructions de ce type durant les années 2000 et 2010.

Définitions et sources

La statistique des prix immobiliers se base sur toutes les transactions immobilières sur lesquelles des droits d'enregistrement ont dû être payés. Les données proviennent du Cadastre du SPF Finances. La statistique complète donne le nombre de transactions, le prix total, la superficie totale des parcelles et le prix moyen des maisons d'habitation, des villas, des appartements et les terrains à bâtir.

Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques à partir de données du SPF-Finances-AGDP.

Pertinence et limites

La statistique permet de voir l'évolution temporelle et spatiale des prix immobiliers en Wallonie et en Belgique. Elle permet de mettre en évidence les communes où les prix sont les plus élevés et les logements plus difficiles à accéder pour un certain nombre de ménages.

La statistique est basée sur les biens vendus en cours d'année. Cela implique que certaines communes disposent de trop peu de biens vendus pour obtenir une statistique annuelle significative et que les prix des biens en vente, mais non vendus, ne sont pas pris en compte. Les valeurs réelles peuvent être sous-estimées car la statistique est basée sur ce qui est déclaré.

Pour en savoir plus :

Fiche de développement territorial :

<http://www.iweps.be/le-developpement-territorial-wallon-en-fiches>

Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : **octobre 2017**

Population et santé

Les caractéristiques de la population ne cessent d'évoluer entraînant des conséquences dans toutes les sphères de la société (voir fiche *Pyramides des âges* et fiche *Nombre et taille des ménages*). Ces dernières années, la croissance de la population wallonne a été soutenue (voir fiche *Accroissement de la population*), poussée surtout par les migrations externes (voir fiche *Migrations externes*).

L'évolution annuelle de la population dépend de quatre facteurs : le nombre de naissances (voir fiche *Indice conjoncturel de fécondité et natalité*), le nombre de décès, le nombre de personnes venues s'installer sur notre territoire et enfin, à l'inverse, le nombre de personnes parties résider en-dehors de celui-ci (voir fiche *Migrations internes* et fiche *Migrations externes*). Chacun de ces quatre phénomènes modifie progressivement le total de la population et sa structure par âge et sexe. On parlera de mouvement naturel pour les évolutions de population dépendantes du nombre de naissances et de décès, le solde naturel étant la différence entre les naissances et les décès. Pour expliquer le mouvement naturel, il convient de se tourner vers les facteurs qui le déterminent, soit la structure par âge (voir fiche *Pyramides des âges* et fiche *Population des 65 ans et plus*), la fécondité (voir fiche *Indice conjoncturel de fécondité et natalité*) et l'espérance de vie (voir fiche *Espérance de vie et mortalité*). De même, le mouvement migratoire couvre le nombre d'entrées et de sorties d'un territoire, le solde migratoire étant la différence entre le nombre d'entrées et celui des sorties. Les migrations se décomposent également en mouvements migratoires internes (migrations à l'intérieur de la Belgique) et externes (migrations en provenance ou à destination de l'étranger). Le mouvement total de la population, c'est-à-dire son accroissement, est donc l'addition du mouvement naturel et du mouvement migratoire.

Enfin, les perspectives du Bureau fédéral du Plan (fiche *Perspectives de population régionale*) et celles du Centre de recherche en démographie de l'UCL (fiche *Perspectives de population communale*) permettent d'anticiper le devenir de la population au cours des prochaines décennies. La Wallonie, comme les autres régions belges, sera confrontée au vieillissement de sa population dans les prochaines décennies (fiche *Population 65 ans et plus*, fiche *Population 65 ans et plus communale*). Ce bouleversement dans la structure par âge de la population appelle une nécessaire adaptation de notre société.

Ajoutons que la population, sa structure et son espérance de vie sont étroitement liées avec sa santé. Historiquement, les premières informations exploitables sur la santé d'une population ont été les données sur l'âge et les causes de décès (fiche *Causes de mortalité*). Ces informations nous permettent toujours actuellement de comprendre dans quelles circonstances les décès sont survenus et le cas échéant, permettent des actions de prévention.

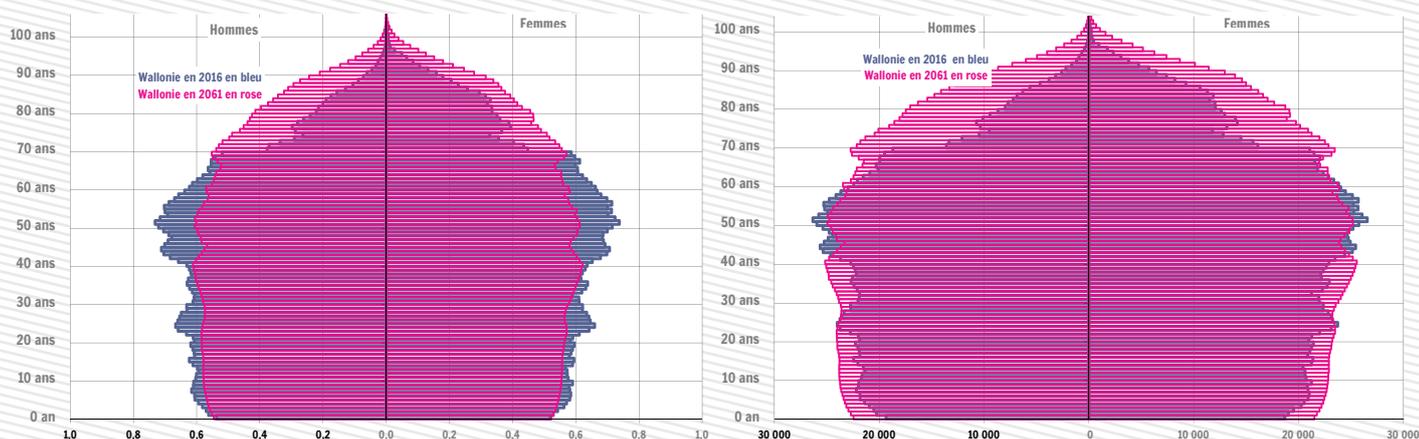
L'état de santé quant à lui nous permet d'appréhender un aspect des conditions de vie des personnes que l'on peut mettre en lien avec la structure de la population et les causes de décès. Outre les caractéristiques démographiques de la population, l'état de santé dépend également de facteurs de santé (Fiche *Facteurs de santé*). Ceux-ci sont autant de leviers pour améliorer l'état de santé d'une population. La consommation de soins permet de comprendre le recours au système de soins de santé (Fiche *Consommation de soins*).

Pyramides des âges

Âge moyen
de **41,0** ans en 2016
à **44,0** ans en 2061

L'âge moyen de la population wallonne devrait croître de 3 ans d'ici à 2061 par une augmentation importante de la population âgée, mais aussi par une diminution relative des jeunes classes d'âge

Pyramide des âges de la Wallonie en 2016 et en 2061 (en chiffres absolus et relatifs ou tranches d'âge exprimées en part de population)



Sources : Bureau fédéral du Plan mars 2017 ; SPF-Economie / Direction générale Statistiques; Calculs : IWEPS

La pyramide des âges de la Wallonie au 1^{er} janvier 2016 traduit les évolutions démographiques survenues au 20^e siècle.

La Deuxième Guerre mondiale a marqué la pyramide par la diminution des naissances durant cette période troublée. Le baby-boom, qui s'étend de l'après-guerre à 1964, redonne une place plus importante aux classes d'âge du bas de la pyramide pour une courte durée seulement. Le rétrécissement du pied de la structure par âge s'accroît ensuite pour former progressivement, non plus une pyramide, mais une silhouette que les démographes appellent « meule de foin », caractérisée par une base évidée et un gonflement du sommet.

A l'opposé du bas, le haut de la pyramide des âges, c'est-à-dire les personnes âgées, connaît un gonflement de son effectif en engrangeant les progrès continus dans la survie à des âges de plus en plus élevés. Résultat de ces deux phénomènes, des modifications importantes vont apparaître dans la part des 15-64 ans, qui sont assimilés à la main-d'œuvre potentiellement disponible sur le marché du travail.

Pyramides des âges

Pyramides des âges de la Wallonie et de la Belgique en 2016 et en 2061



Sources : Bureau fédéral du Plan mars 2017 ; SPF-Economie / Direction générale Statistiques ; Calculs : IWEPS

Si les âges élevés étaient, au cours du 20^e siècle, proportionnellement plus présents dans la population wallonne que dans celle de la Belgique, la situation s'inverse au début du 21^e siècle. Dans la pyramide de 2016, la Belgique accuse une surreprésentation pour tous les âges de chaque sexe au-delà de 70 ans. En 2061, cette surreprésentation belge ne touche plus que les 80 ans et plus, les 50-79 ans étant proportionnellement plus présents en Wallonie. Aujourd'hui, sauf pour les moins de 5 ans, la part des jeunes de moins de 25 ans est proportionnellement plus élevée dans la structure d'âge wallonne que dans la structure d'âge belge. Cette tendance devrait s'inverser au cours des prochaines décennies. La Wallonie a en effet depuis 2008 une fécondité qui s'aligne sur celle de l'ensemble de la Belgique, mais qui devrait être légèrement inférieure dans le futur étant donné la fécondité élevée attendue à Bruxelles.

Définitions et sources

L'âge moyen est le nombre d'années vécues en moyenne par les individus d'une population.

Soit la somme de chaque effectif de population à un âge donné multiplié par 0,5 + l'âge, le tout divisé par la population.

Pertinence et limites

Les perspectives de population du Bureau fédéral du Plan sont réalisées annuellement pour le pays et ses régions et jusqu'au niveau des arrondissements suivant une méthodologie et des hypothèses reprises dans la publication du BFP. Ces dernières sont le résultat de travaux d'un groupe d'experts démographes des universités et des institutions statistiques régionales de Belgique. Cet exercice constitue les perspectives régionales officielles de la Belgique.

Ces perspectives de mars 2017 couvrent la période s'étalant de 2016 à 2061.

Pour en savoir plus :

Bureau fédéral du Plan - <http://www.plan.be/>

BFP - SPF-Economie / Direction générale Statistiques (2017), Perspectives démographiques 2016-2060, Population, ménages et quotients de mortalité prospectifs, mars 2017.

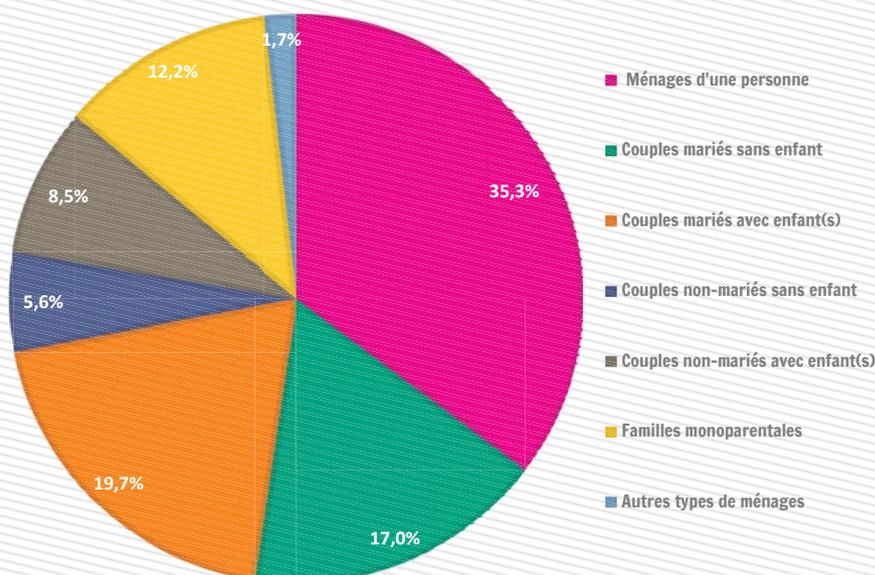
Personne de contact : **Marc Debuison** (m.debuison@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **juin 2018**

Nb et taille des ménages

2,3 pers.

En Wallonie, en 2016, le nombre moyen de personnes dans un ménage est de 2,3 individus. Cette moyenne tend à diminuer progressivement

Répartition des ménages privés wallons selon le type au 1^{er} janvier 2016 (en pourcentage)



Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques ; Calculs : IWEPS

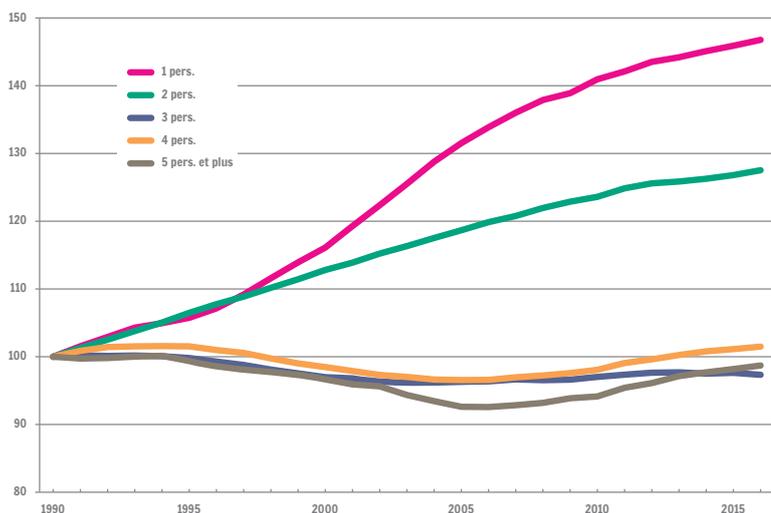
Au 1^{er} janvier 2016, le nombre de ménages privés en Wallonie s'élevait à 1 554 771, contre 1 869 ménages collectifs.

Parmi les ménages privés, plus du tiers est constitué de personnes isolées (35,3 %). Les couples sans enfant mariés ou non mariés représentent 22,6 % des ménages wallons, contre 28,2 % pour les couples avec enfant(s). Un pourcentage important des ménages wallons concerne des familles monoparentales. On en dénombrait 189 463 au 1^{er} janvier 2016, soit 12,2 % des ménages privés.

Selon le Bureau fédéral du Plan, au cours des dix dernières années (2005-2015), le nombre de ménages de cohabitants a augmenté de +67,5 % alors que le nombre de couples mariés reculait de -9,3 %. Durant la même période, les ménages d'isolés et de monoparentaux étaient en augmentation de respectivement +10,8 % et +9,9 %. Parmi les ménages d'isolés et de monoparentaux, se retrouvent une proportion importante de ménages socialement et financièrement fragilisés.

Nb et taille des ménages

Evolution de la taille des ménages privés en Wallonie (indice 1990=100)



Le nombre total de ménages augmente à la suite de la forte évolution à la hausse du nombre de ménages composés de personnes isolées, mais également de ménages de deux personnes, ce qui aboutit à une diminution très progressive de la taille moyenne des ménages privés en Wallonie, qui atteint 2,3 personnes en 2016.

Après une période de léger recul, le nombre de ménages de plus de deux personnes est resté quasiment stable entre 1990 et 2016, quel que soit leur type (trois, quatre ou cinq personnes et plus).

Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques ;
Calculs : IWEPS

Définitions et sources

La notion de ménage correspond à la définition reprise par le SPF-Economie / Direction générale Statistiques : *un ménage se définit comme l'ensemble des personnes occupant habituellement un même logement et vivant en commun. Le ménage est constitué soit par une personne vivant habituellement seule, soit par deux ou plusieurs personnes qui sont unies ou non par des liens de parenté. La notion de logement se réfère ainsi à la résidence principale d'un individu telle qu'enregistrée au Registre National des personnes physiques (RN).*

Par ménage collectif, on entend : les communautés religieuses, les maisons de repos, les orphelinats, les logements pour étudiants ou travailleurs, les institutions hospitalières et les prisons.

Pertinence et limites

Une nouvelle typologie des ménages a été adoptée en 2015 par le SPF-Economie / Direction générale Statistiques. Cette typologie, proche de celle de LIPRO élaborée au Netherlands Interdisciplinary Demographic Institute (NIDI), permet de reconstituer par algorithme les ménages de cohabitants même si, dans le Registre national, ces derniers ne sont pas déclarés comme tels. La définition d'un ménage diffère quelque peu de celle utilisée dans les perspectives de population communales de DEMO-UCL où notamment les personnes isolées habitant à la même adresse qu'un autre ménage sont réintégrées dans celui-ci (cf. fiche perspectives de population communales).

Les données sur les ménages sont issues du Registre national (RN) par le SPF-Economie / Direction générale Statistiques et ont comme base la population officielle de la Belgique (cf. fiche taux d'accroissement de la population).

Pour en savoir plus :

SPF-Economie / Direction générale Statistiques :

<http://economie.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/structure/menages/>

Bureau fédéral du Plan :

Bureau fédéral du Plan, 2014, Une méthodologie de projection des ménages: le modèle HPROM, Working Paper 9-14. BFP-DGS (2016), Perspectives démographiques 2015-2060, Population, ménages et quotients de mortalité prospectifs, mars 2016.

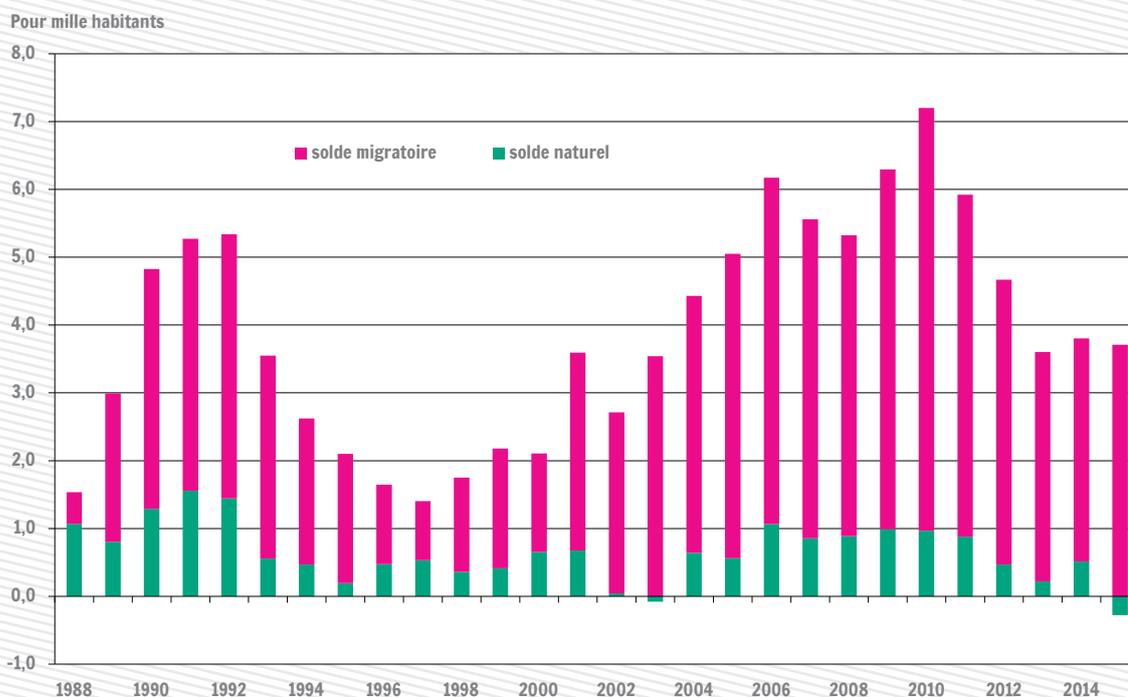
Personne de contact : **Marc Debuissou** (m.debuissou@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2017**

Taux d'accroissement de la population

+3,4‰

Le taux d'accroissement de la population wallonne s'élève à +3,4 ‰ en 2015 en léger retrait par rapport à 2014

Mouvement de la population wallonne pour mille habitants entre 1988 et 2015



Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques ; Calculs : IWEPS

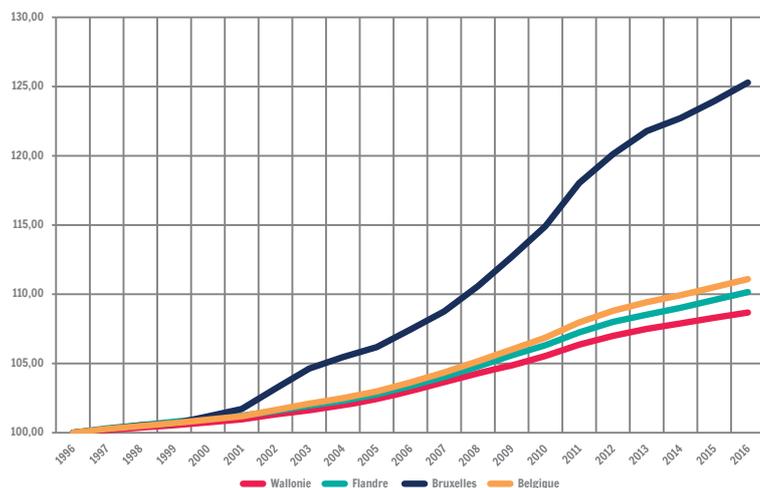
Au 1^{er} janvier 2016, la Wallonie comptait 3 602 216 habitants, soit 32,0 % de la population de Belgique.

La population wallonne n'a cessé de croître ces dernières années, mais à un rythme qui s'est ralenti au cours des années 90. Entre 1998 et 2010, la tendance s'accélère à nouveau. La croissance annuelle dépasse largement la barre des +5,0 ‰ entre 2006 et 2010, pour se réduire ensuite (+3,4 ‰ en 2015).

C'est le mouvement migratoire qui soutient la croissance, le mouvement naturel y apportant même une contribution légèrement négative en 2015 comme cela avait été le cas déjà en 2003, plus légèrement. En 2015, une hausse de la mortalité a pesé sur le solde naturel. Elle est due en grande partie à une épidémie de grippe particulièrement intense et longue.

Taux d'accroissement de la population

Evolution des populations des régions belges (1996-2015) (indice 1996=100)



Au cours de ces dix dernières années, la population wallonne s'est accrue de + de 188 238 personnes, soit une hausse de +5,5 %, inférieure à la croissance belge, qui atteint +7,2 % sur la même période. Malgré une forte progression, la population de la Wallonie n'enregistre pas un rythme de croissance aussi important que dans les deux autres Régions. Depuis 2005, si la population de la Wallonie suit de près l'évolution de la Flandre (+6,6 %), elle reste loin des croissances enregistrées par la Région de Bxl-Capitale au cours de la même période (+16,6 %). C'est la contribution importante des migrations externes à la Belgique, liée à une forte fécondité, qui est le moteur de la croissance de la population bruxelloise.

Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques ;
Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Le taux d'accroissement de la population se définit comme la différence de la population en fin de période par rapport à celle en début de période rapportée à la population moyenne (somme de la population en début de période et de la population de fin de période divisée par deux). Il ne faut pas confondre avec le taux de croissance de la population qui se définit comme la différence de la population en fin de période par rapport à celle de début de période rapportée à la population en début de période.

Le solde total pour mille habitants est l'équivalent du taux d'accroissement. Il est le cumul du solde naturel (les naissances moins les décès) et du solde migratoire (les entrées moins les sorties par migration plus les ajustements statistiques).

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par le SPF-Economie / Direction générale Statistiques. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois - en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus : WalStat - IWEPS : <http://walstat.iweeps.be>

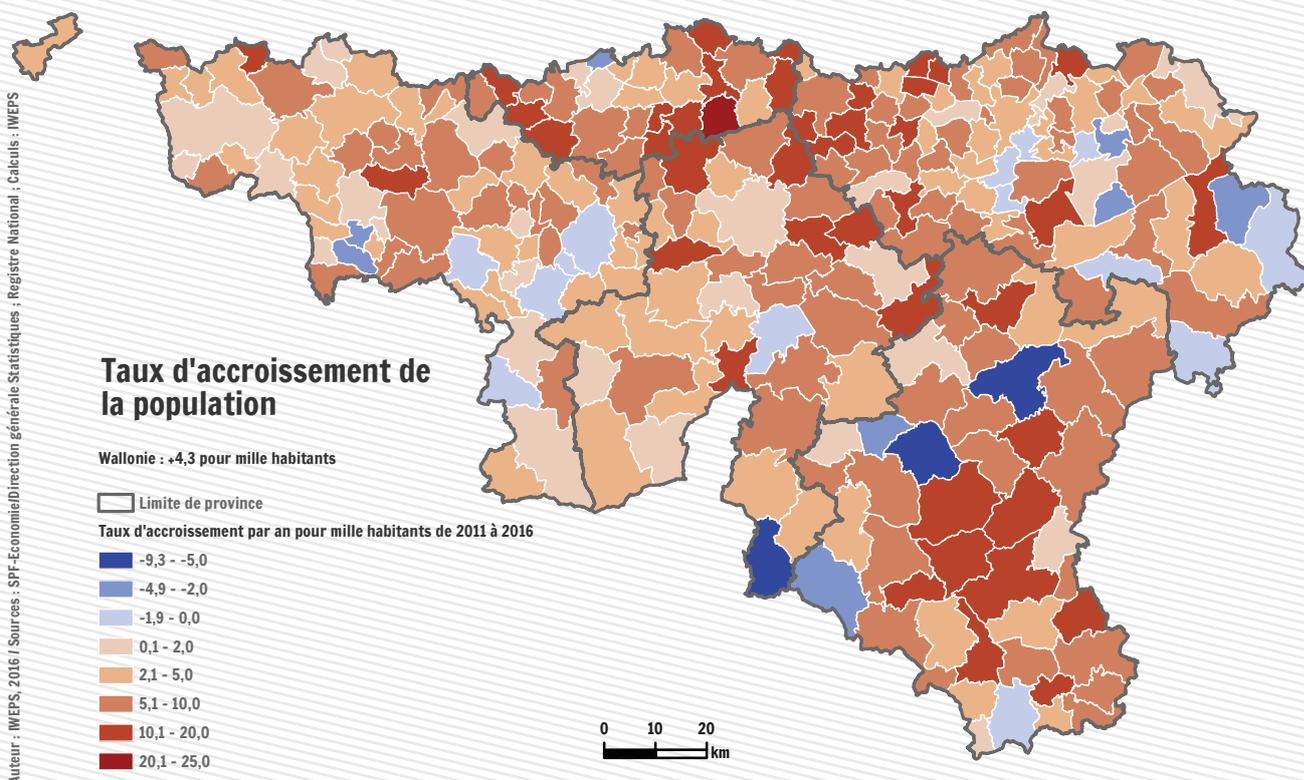
SPF-Economie / Direction générale Statistiques : <http://economie.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/mouvement/>
Institut Statistique Scientifique de Santé Publique (WIV-ISP) : <https://www.wiv.isp.be/> <https://epistat.wiv.isp.be/momo/>

Personne de contact : Marc Debuissou (m.debuissou@iweeps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2017

Taux d'accroissement de la population communale

-9‰ à +25‰

Accroissement annuel des communes wallonnes de -9 ‰ à +25 ‰ entre 2011 et 2016



Si la population wallonne dans son ensemble a enregistré en moyenne annuelle un accroissement de +4,3 ‰ entre 2011 et 2016, les évolutions dans les communes se répartissent sur un large éventail allant de -9 ‰ à +25 ‰.

Au cours des cinq dernières années, la grande majorité des communes wallonnes connaît une croissance de population résultant d'un solde migratoire positif (cf. fiche migrations internes / externes dans les communes wallonnes), seules quelques communes dispersées sur le territoire ont perdu de la population. Epinglons les principales zones présentant les croissances plus importantes : le cœur de la province de Luxembourg et également un ensemble de communes presque contigües à une première zone, à l'est et au nord de l'arrondissement de Namur, avec des extensions au Brabant wallon (exception faite de son cœur), et à l'ouest de la province de Liège. Cet ensemble de communes fait émerger un axe Bruxelles-Luxembourg dans lequel toutefois la commune urbaine de Namur affiche une croissance plus faible.

Taux d'accroissement de la population des communes

Définitions et sources

Le taux d'accroissement de la population se définit comme la différence de la population en fin de période par rapport à celle en début de période rapportée à la population moyenne (somme de la population en début de période et de la population de fin de période divisée par deux). Il ne faut pas confondre avec le taux de croissance de la population qui se définit comme la différence de la population en fin de période par rapport à celle de début de période rapportée à la population en début de période.

Le solde total pour mille habitants est l'équivalent du taux d'accroissement. Il est le cumul du solde naturel (les naissances moins les décès) et du solde migratoire (les entrées moins les sorties par migration plus les ajustements statistiques).

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par le SPF-Economie / Direction générale Statistiques. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois - en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus : WalStat - IWEPS : <http://walstat.iweeps.be>

SPF-Economie / Direction générale Statistiques : <http://economie.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/mouvement/>

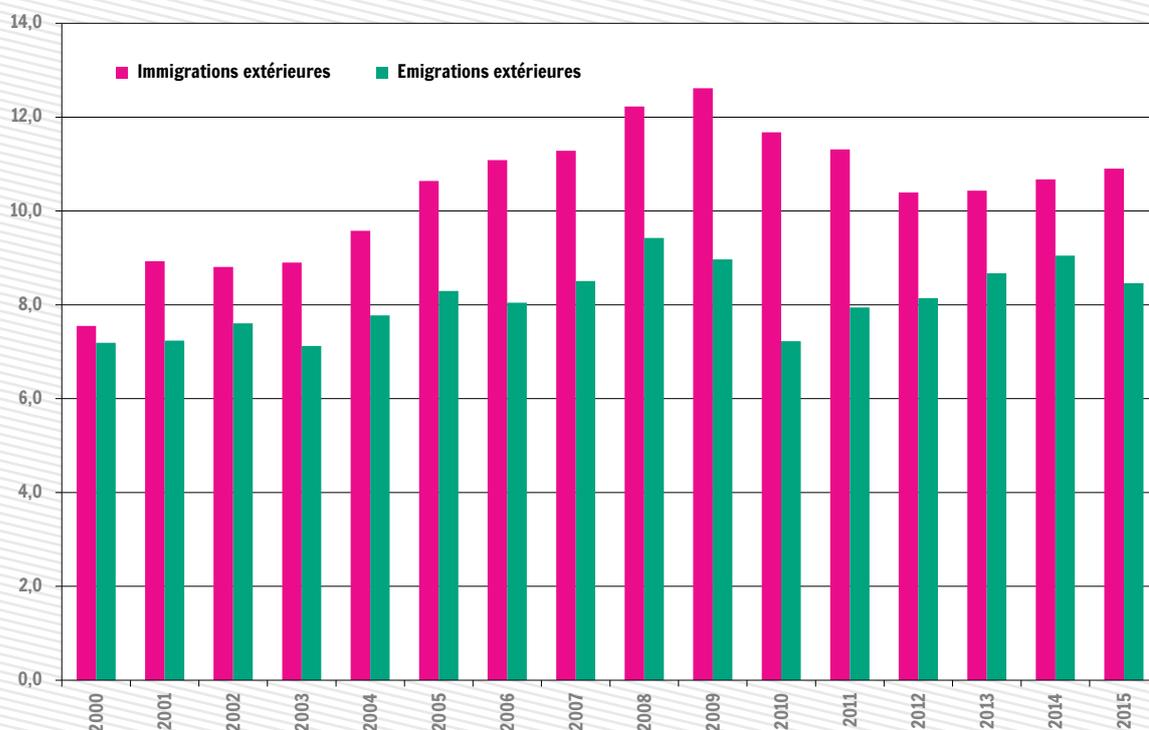
Personne de contact : **Marc Debuissou** (m.debuissou@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2017**

Migrations externes

+8 784 pers.

En Wallonie, les flux migratoires avec l'étranger ont permis à la population d'y accueillir 8 784 personnes en plus sur son territoire en 2015, soit +2,4 migrants pour 1 000 habitants

Migrations extérieures en Wallonie pour mille habitants



Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques ; Calculs : IWEPS

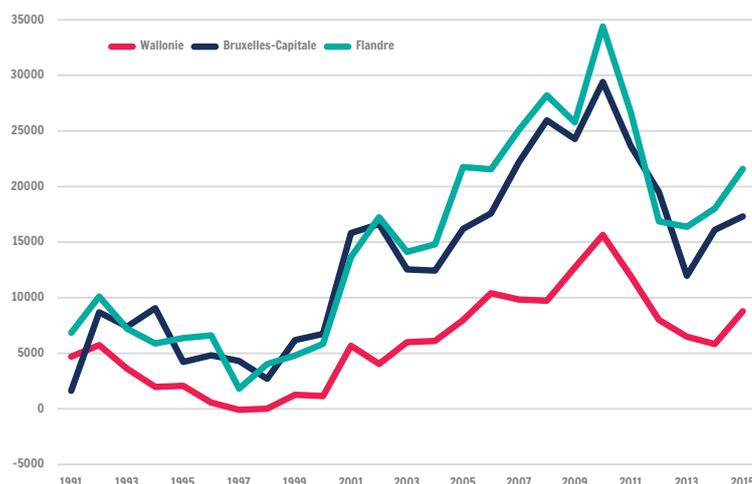
Durant les années 2011 à 2014, le nombre de personnes arrivant de l'étranger, ou l'immigration extérieure, a baissé alors qu'inversement les départs de personnes vers l'étranger, ou l'émigration extérieure, étaient en croissance. En 2015, la tendance s'inverse. Les émigrations sont en baisse et les immigrations amplifient la hausse déjà observée en 2014. En 2015, le solde migratoire extérieur de la Wallonie n'était plus que de 8 784 personnes.

En 2000, les autorités ont mis en place un processus de régularisation des « sans papiers ». Ces derniers entrant en compte dans le nombre d'immigrations, ceci alimentait le nombre d'immigrants dans les années suivantes. Cependant, depuis 2000, l'immigration a continué de s'amplifier. En 2009, elle atteignait, pour la Wallonie, 43 993 entrées contre 31 271 sorties selon la méthode statistique appliquée (voir Définitions et sources de cette fiche). En 2015, l'immigration représentait 39 206 entrées.

Le mouvement de hausse des immigrations internationales depuis 2000 en Wallonie a été poussé notamment par une forte hausse de l'immigration en provenance de la France. Le nombre de ressortissants français résidant en Wallonie a enregistré une hausse de 40,8 % en 15 ans, atteignant 79 293 habitants en 2016. Par ailleurs, des flux plus importants en provenance des nouveaux pays de l'Union européenne comme la Roumanie se sont développés ces dernières années. Hors UE, le nombre de réfugiés politiques peut être estimé dans les statistiques par les changements de registre qui comptabilisent essentiellement les dossiers de candidats qui aboutissent au statut de réfugié. Ceux-ci représentaient 4 682 personnes en 2015, année d'arrivée importante de demandeurs d'asile en Europe, moins que les 6 080 changements de registre observés en 2010 en Wallonie.

Migrations externes

Solde des migrations externes dans les régions (1991-2015)



Suite à une immigration internationale plus nombreuse à destination surtout de Bruxelles, mais également ces dernières années, de la Flandre, la différence entre les soldes migratoires extérieurs de la Wallonie et de la Belgique s'est accrue entre 2000 et 2010. Depuis 2011, toutefois, ces soldes migratoires s'étaient inscrits dans un mouvement tendanciel à la baisse suite notamment à des modifications dans la législation sur le regroupement familial, mais également par une reprise des émigrations qui avaient fortement fléchi en 2010. En 2015, les soldes étaient en hausse dans les trois régions sans toutefois rejoindre les niveaux de 2010.

Sources : SPF-Economie - Direction générale Statistiques ;
Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les émigrations externes sont tirées du registre de population et rassemblent les déclarations à la commune de résiliation de résidence pour l'étranger, les personnes rayées d'office et des changements vers d'autres registres. Dans les immigrations externes, sont comptabilisés les inscriptions à la commune en provenance de l'étranger, les rayés réinscrits (personnes qui ont été rayées alors qu'elles étaient encore présentes sur le territoire belge) et les changements de registres vers la population officielle.

Le solde migratoire externe d'une population pour 1000 habitants se définit comme la différence entre le nombre d'immigrations externes et d'émigrations externes sur une année rapportée à la population moyenne (somme de la population au 1^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux) multipliée par mille.

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par le SPF-Economie / Direction générale Statistiques. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois - en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus : WalStat - IWEPS : <http://walstat.iweeps.be>

SPF-Economie / Direction générale Statistiques : <http://economie.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/mouvement/>

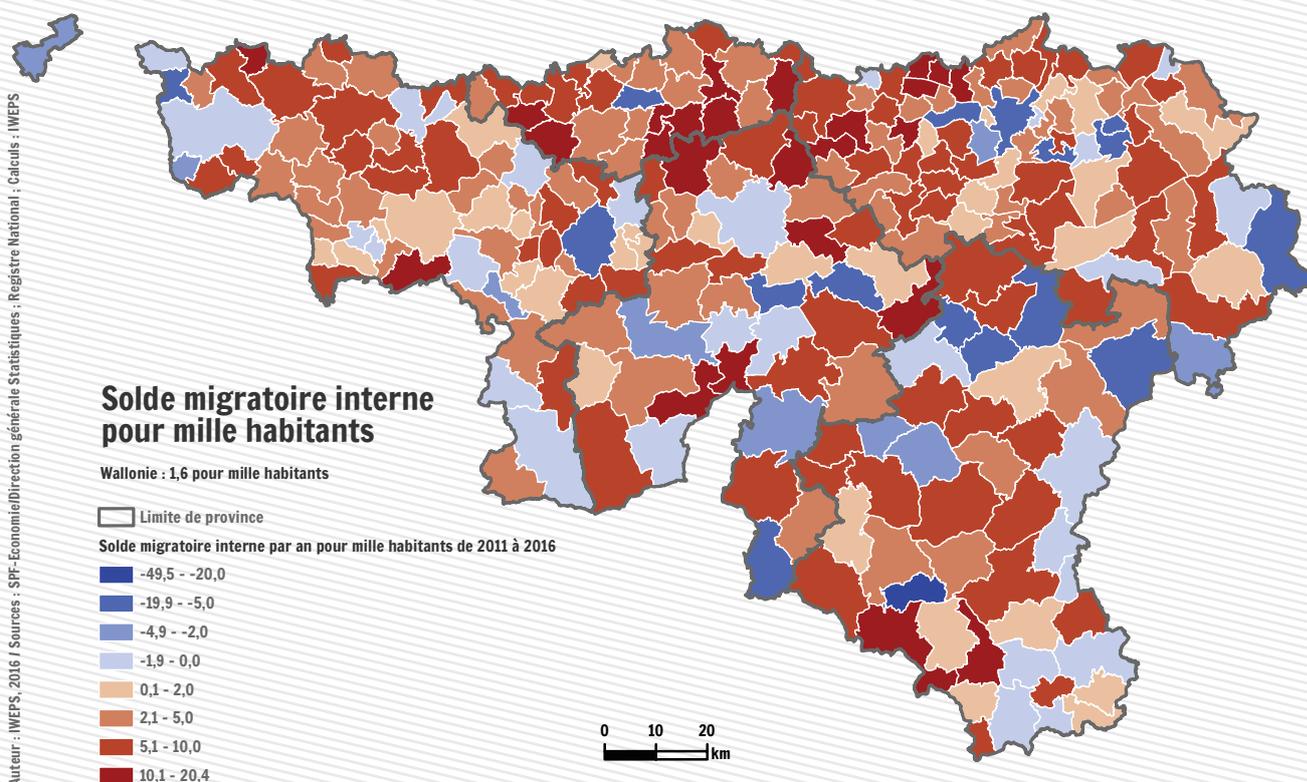
CHARLIER J., DEBUISSON M., DUPREZ J.-P., REGINSTER I. (2016), Mouvements résidentiels en Wallonie (1994-2014), Namur, 82 p. (Working paper de l'IWEPS, n°21)

<http://www.iweeps.be/working-paper-de-liweeps-ndeg21>

Personne de contact : **Marc Debuissou** (m.debuissou@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2017**

Migrations internes / externes dans les communes wallonnes

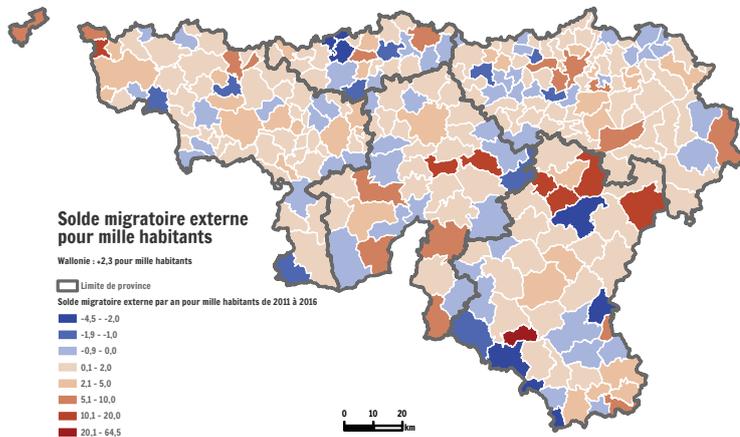
-6‰ à +21‰ Solde migratoire des communes wallonnes de -6 ‰ à +21 ‰ entre 2011 et 2016



Si la population wallonne dans son ensemble a enregistré en moyenne annuelle un solde migratoire de +3,9 pour mille habitants entre 2011 et 2016 (cinq ans), ce solde migratoire dans les communes s'est étalé de -6 ‰ à +21 ‰. Cette variation est aussi bien imputable à la migration interne (-50 ‰ à +20 ‰) qu'à la migration externe (-4 ‰ à +64 ‰).

Les communes wallonnes affichent en grande majorité un solde migratoire interne positif entre 2011 et 2016, seules 52 communes sur 262 ont un solde négatif. Parmi celles-ci, certaines villes dont les trois plus grosses : Liège, Namur, Charleroi qui continuent à subir un processus de périurbanisation, la population quittant la ville pour gagner des communes rurales toujours plus loin. Les communes avec un solde négatif se localisent aussi à la frontière luxembourgeoise, là où le marché immobilier attire des étrangers travaillant dans le pôle économique luxembourgeois.

Migrations internes / externes dans les communes wallonnes



Les communes wallonnes affichent en grande majorité un solde migratoire externe positif entre 2011 à 2016, seules 29 communes sur 262 ont un solde négatif. Parmi les soldes les plus élevés, Liège mais aussi toutes les grandes villes. D'autres soldes très positifs apparaissent là où se localisent des centres d'accueil pour réfugiés, surtout dans les communes rurales peu peuplées. Ceux-ci se réinstallant dans une autre commune une fois acquis leur statut, ils influencent à la hausse le solde migratoire externe et à la baisse le solde interne de la commune.

Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques, Registre National ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les migrations internes interrégionales concernent toutes les migrations entre régions de Belgique alors que les migrations internes communales reprennent tous les déménagements à partir ou à destination de la commune vers ou à partir d'une autre commune belge.

Les émigrations externes sont tirées du registre de population et rassemblent les déclarations à la commune de résiliation de résidence pour l'étranger, les personnes rayées d'office et des changements vers d'autres registres. Les ajustements statistiques y ont également été ajoutés. Dans les immigrations externes, sont comptabilisés les inscriptions à la commune en provenance de l'étranger, les rayés réinscrits et les changements de registres vers la population officielle.

Le solde migratoire (interne ou externe) d'une population se définit comme la différence entre le nombre d'immigrations (internes ou externes) et d'émigrations (internes ou externes) sur une année rapportée à la population moyenne (somme de la population au 1^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux) multipliée par mille.

Le solde migratoire externe communal comprend les ajustements statistiques.

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par le SPF-Economie / Direction générale Statistiques. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois - en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus :

Charlier J., Debuissou M., Duprez J.-P., Reginster I., Mouvements résidentiels en Wallonie (1994-2014) : analyses des migrations intercommunales et construction de bassins résidentiels, Namur, 82 p. (Working paper de l'IWEPS, n°21), 2016.

Vandresse M., Une modélisation de l'évolution future de la migration internationale pour la Belgique, Working paper 2-15, Bureau fédéral du Plan, mars 2015.

Personne de contact : **Marc Debuissou** (m.debuissou@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2017**

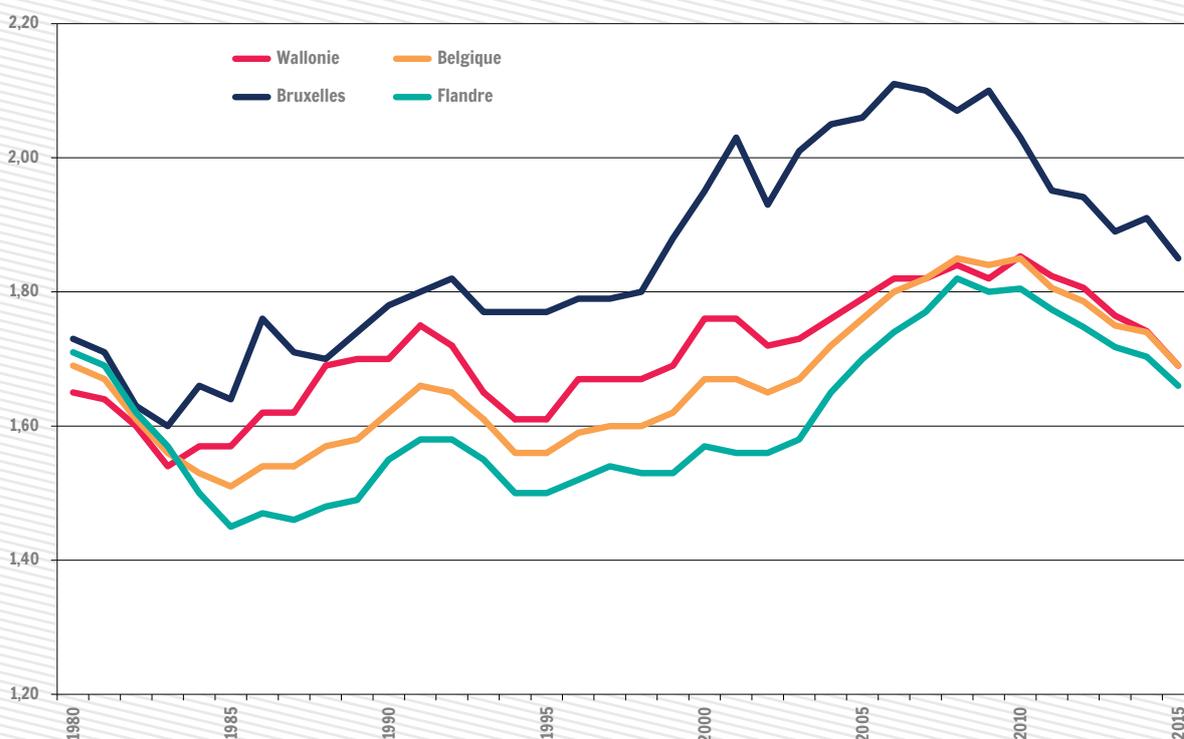
Fécondité et natalité

indice conjoncturel

1,69

L'indice conjoncturel de fécondité en Wallonie est de 1,69 enfant par femme, en retrait par rapport à son sommet de 2008

Taux de fécondité (nombre d'enfants par femme) en Belgique et par Région entre 1980 et 2015



Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques ; Calculs : IWEPS

En Wallonie, l'indice conjoncturel de fécondité atteint 1,69 enfant par femme en 2015 en retrait par rapport au sommet de 1,87 enfant par femme atteint en 2008, qui restait néanmoins inférieur au seuil de remplacement des générations fixé à 2,1.

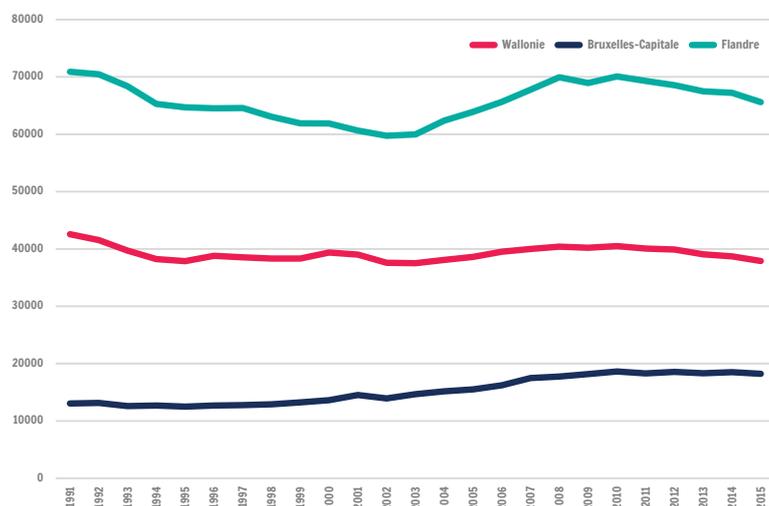
Rappelons que l'indice conjoncturel de fécondité est indépendant de la structure par âge. Lorsque l'on compare les fécondités belge et wallonne au cours des dernières années, on remarque que depuis 1984 la fécondité wallonne était systématiquement supérieure à celle de la Belgique jusqu'en 2007, 2008 marquant un quasi alignement des fécondités nationale et wallonne. Le nombre moyen d'enfants par femme connaît une diminution ces dernières années dans toutes les régions.

Une analyse par région met en évidence un double phénomène : une fécondité élevée à Bruxelles, qui avait même atteint le seuil de remplacement des générations entre 2003 et 2010, et une convergence depuis 2004 entre les fécondités wallonne et flamande.

Fécondité et natalité

indice conjoncturel

Evolution du nombre de naissances dans les régions (1991-2015)



Au cours de ces vingt dernières années, le nombre des naissances en Wallonie a tourné chaque année autour de 40 000 enfants par an. Si ce nombre est presque constant en Wallonie depuis plus de 20 ans, il est en augmentation à Bruxelles-Capitale, surtout depuis 2000. La population bruxelloise bénéficie à la fois d'une forte fécondité et d'une structure par âge plus jeune. Par contre, la natalité en Flandre a reculé durant la dernière décennie du 20^e siècle. Après s'être redressé entre 2003 et 2010, depuis le nombre de naissances en Flandre diminue de nouveau légèrement.

Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques ;
Calculs : IWEPS

Définitions et sources

L'indice conjoncturel de fécondité est le nombre d'enfants auxquels les femmes de 15 ans donneraient vie si elles adoptaient la fécondité de toutes les générations de femmes observée cette année-là.

L'indice conjoncturel de fécondité est la somme des taux de fécondité par âge. Le taux de fécondité par âge est le rapport des naissances vivantes des femmes d'un âge donné à l'effectif moyen des femmes de cet âge. L'âge pris en compte ici est l'âge exact.

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par le SPF-Economie / Direction générale Statistiques. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois - en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus : WalStat - IWEPS : <http://walstat.iweeps.be>

SPF-Economie / Direction générale Statistiques : <http://economie.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/mouvement/>

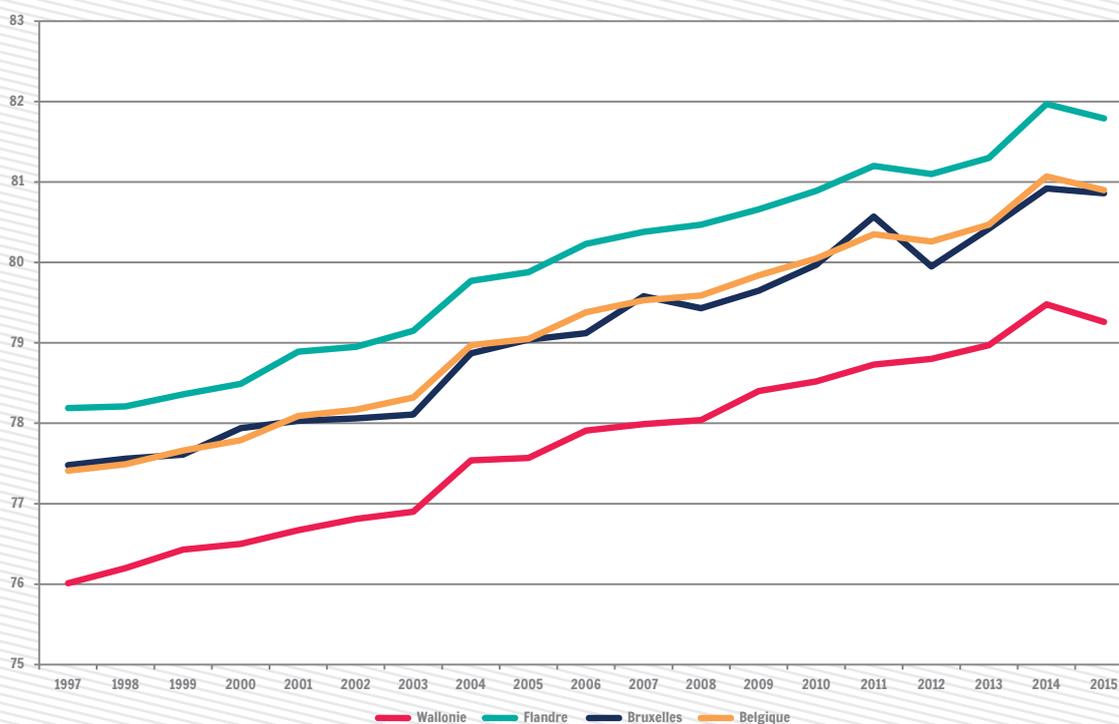
Personne de contact : Marc Debuissou (m.debuissou@iweeps.be) / prochaine mise à jour : juin 2018

Espérance de vie et mortalité

79,3 ans

En Wallonie, l'espérance de vie à la naissance (hommes et femmes) est de 79,3 ans en 2015, en léger recul par rapport à 2014 et inférieure à celle de la Belgique

Evolution de l'espérance de vie à la naissance (Hommes - Femmes) selon les régions



Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques ; Calculs : IWEPS

En 2015, l'espérance de vie à la naissance a enregistré un léger recul dans les trois régions du pays. Comme en 2012, année de la précédente diminution, une intensité particulièrement importante de l'épidémie de grippe a provoqué une surmortalité.

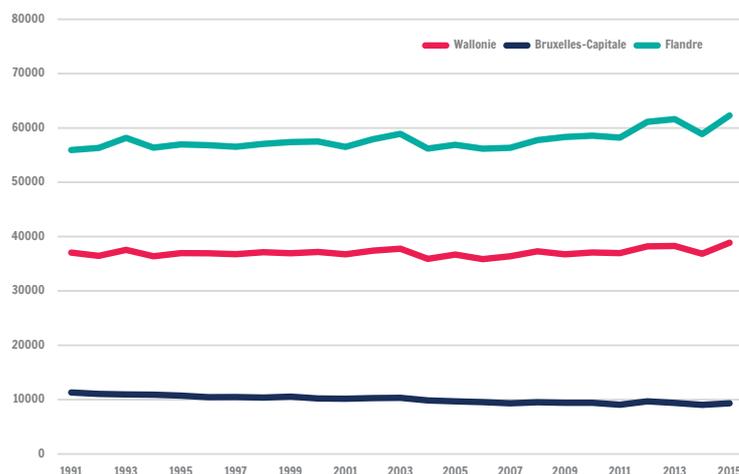
En Wallonie, l'espérance de vie des femmes à la naissance était de 81,7 ans en 2015, contre 76,7 ans pour les hommes. La différence entre les espérances de vie à la naissance des hommes et des femmes tend à se réduire ces dernières années : 6,8 ans en 1997 à 5,0 ans en 2015.

L'espérance de vie à la naissance en Wallonie reste en deçà de la moyenne belge. La différence entre la Belgique et la Wallonie, dans les dernières tables de 2015, est de 1,5 an pour les femmes et de 1,8 an pour les hommes. Cet écart entre la Wallonie et la Belgique tend à augmenter légèrement depuis la fin des années 1990.

Pour expliquer cette surmortalité wallonne, les spécialistes mettent en avant plusieurs causes, telles que les maladies cardio-vasculaires ou certains types de cancers liés à des habitudes alimentaires et au tabagisme (obésité, tabac, alcool) dont l'Enquête santé a confirmé les mauvaises pratiques plus fréquentes en Wallonie que dans le reste du pays (Enquête nationale de santé par interview 1997, 2001, 2004, 2008, 2013). Ces variables ont un lien avec les spécificités des contextes socio-économique et culturel mis en évidence depuis longtemps (Poulain et Vandermotten, 1984, p.141, Van Oyen *et al.*, 2005). Une étude de Deboosere *et al.* conclut que si la situation socio-économique explique une grande partie des différences, « au niveau des entités régionales (...), interviennent également probablement des éléments de culture et de style de vie qui agissent indépendamment des facteurs socio-économiques » (Deboosere *et al.*, 2006, p.154- 55).

Espérance de vie et mortalité

Evolution du nombre de décès dans les régions (1991-2015)



Au cours de ces 20 dernières années, le nombre des décès en Wallonie a tourné chaque année autour de 40 000 morts par an. En Flandre, la mortalité se maintient autour de 60 000 décès par an, en légère augmentation ces dernières années. Comme en Wallonie, le vieillissement de la population y est compensé par l'augmentation de l'espérance de vie. Contrairement aux deux autres régions, le nombre de décès est en légère diminution à Bruxelles-Capitale.

La population bruxelloise bénéficie en effet d'une structure par âge plus jeune.

Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques ;
Calculs : IWEPS

Définitions et sources

L'espérance de vie à la naissance est la durée moyenne de vie que les enfants nés durant l'année d'observation auraient s'ils adoptaient la mortalité observée pour chaque génération durant l'année retenue.

Le taux de mortalité d'une population se définit comme le rapport du nombre de décès sur une année rapporté à la population moyenne (somme de la population au 1^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisée par deux).

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par le SPF-Economie / Direction générale Statistiques. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois - en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus : WalStat - IWEPS : <http://walstat.iweps.be>

SPF-Economie / Direction générale Statistiques : http://economie.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/deces_mort_esp_vie/

Institut Scientifique de Santé Publique (ISP), EPISTAT Epidemiology of Infectious Diseases Statistics : <https://epistat.wiv-isp.be/momo/>

Deboosere P., Demarest S., Lorant V., Miermans P.J., Portet M.I. et Van Oyen H. (2006), Santé et soins informels, enquête socio-économique 2001, Monographies, DGS

Van Oyen H., Bossuyt N., Bellamammer L., Deboosere P., Demarest S., Lorant V. et Miermans P.J. (2005), « Composite health measures in Belgium based on the 2001 census », Arch. Pub. Health, 63, p.107-126.

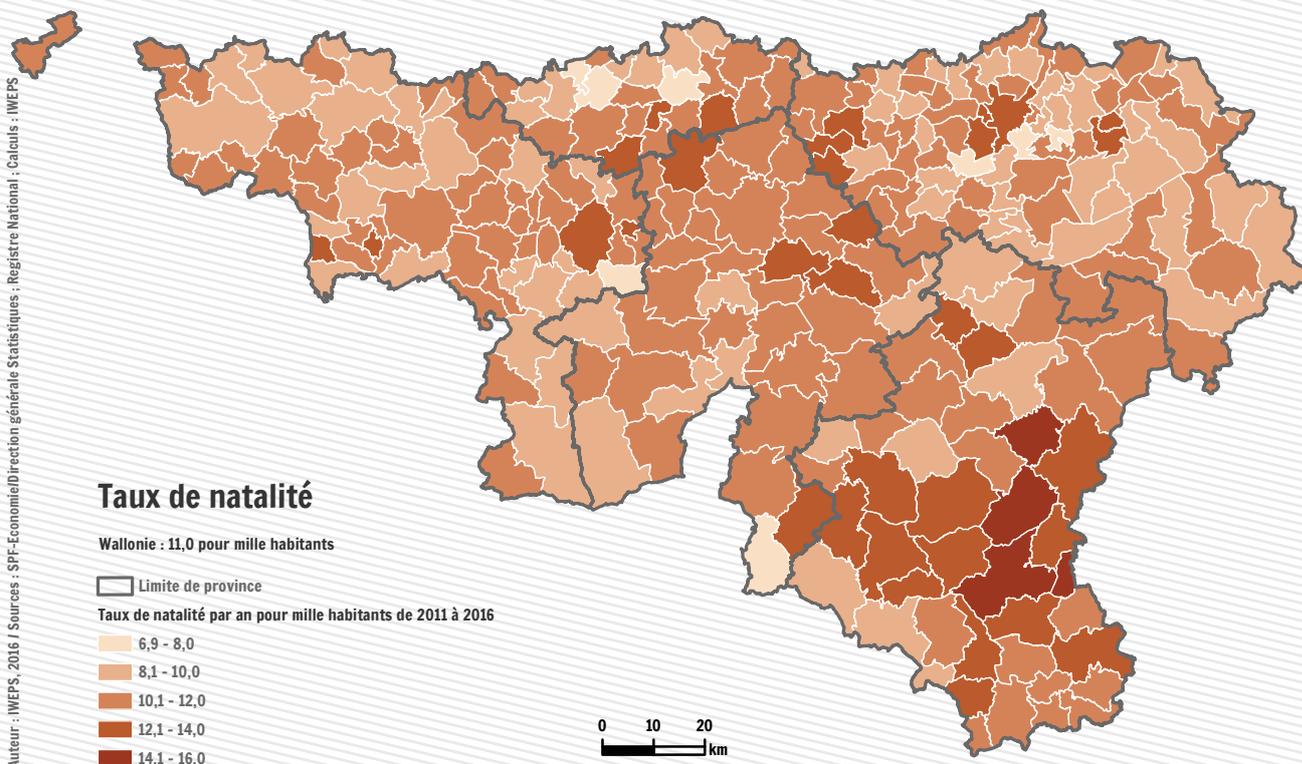
Poulain M. et Vandermotten C. (1984), « 150 ans de dualité démographique en Belgique », Espace, Population et Sociétés, 1, p. 137-154.

Personne de contact : **Marc Debuison** (m.debuison@iweps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2017**

Taux de natalité/mortalité dans les communes wallonnes

-8‰ à +10‰

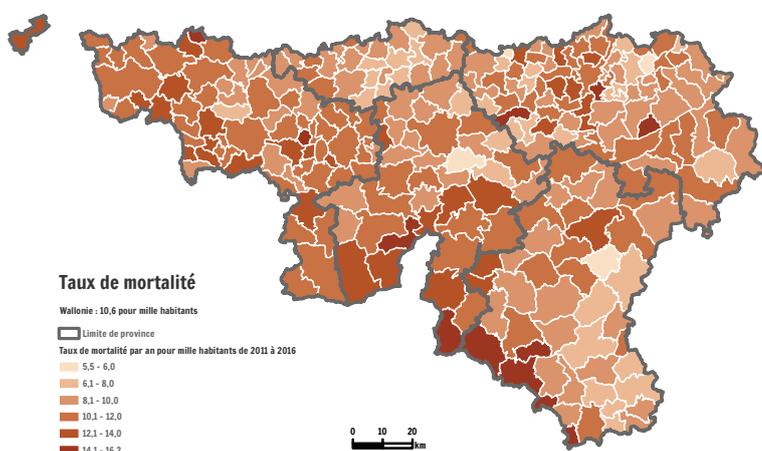
Solde naturel annuel (les naissances moins les décès) des communes wallonnes entre 2011 et 2016



Si la population wallonne dans son ensemble a enregistré en moyenne annuelle un solde naturel de +0,4 pour mille habitants entre 2011 et 2016, la différence entre les naissances et les décès dans chaque commune s'est répartie dans une fourchette de -8 ‰ à +10 ‰. Cette variation est aussi bien imputable à la natalité (-7 ‰ à +16 ‰) qu'à la mortalité (-6 ‰ à +16 ‰).

Les taux de natalité des communes wallonnes reflètent à la fois la structure par âge de ces communes et la fécondité des habitantes. Là où la population féminine en âge de procréer est importante et où la fécondité est élevée comme dans le Luxembourg, les taux de natalité dépassent les 12 naissances pour mille habitants. Parmi les communes qui affichent un taux élevé de natalité, épinglons les deux villes wallonnes les plus peuplées : Liège et Charleroi.

Taux de natalité/mortalité dans les communes wallonnes



Les taux de mortalité des communes wallonnes reflètent à la fois la structure par âge de ces communes et l'espérance de vie des populations. Là où la population âgée est importante et où l'espérance de vie est plus faible comme dans un ensemble de communes proches de la frontière française allant de Comines à Rouvroy (la commune la plus au sud de la Wallonie), les taux de mortalité peuvent dépasser 12 décès pour mille habitants. Parmi les communes qui affichent un taux élevé de mortalité, épinglons également certaines communes de l'agglomération de Liège.

Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques, Registre National ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Le taux de natalité d'une population se définit comme le rapport du nombre de naissances sur une année rapporté à la population moyenne (somme de la population au 1^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux).

Le taux de mortalité d'une population se définit comme le rapport du nombre de décès sur une année rapporté à la population moyenne (somme de la population au 1^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux).

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par le SPF-Economie / Direction générale Statistiques. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois - en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus :

Bourguignon M., Eggerickx T., Sanderson J.-P., Vieillesse démographique, offre et demande de services en Wallonie, Working paper de l'IWEPS n°17, octobre 2014.

Costa R., Eggerickx T., Sanderson J.-P., Les territoires de la fécondité en Belgique au 20^{ème} siècle, in Espace, populations, sociétés, 2011/2, p.353-375.

Personne de contact : **Marc Debuison** (m.debuison@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2017**

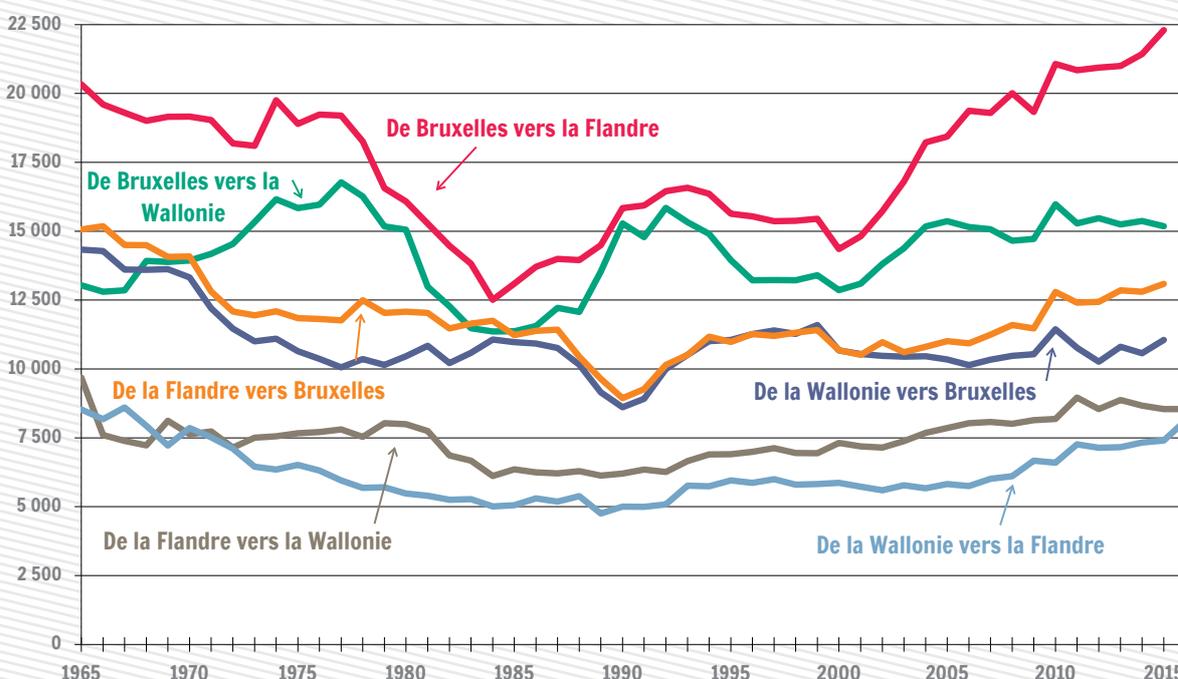
Migrations internes

+4 549 pers.

En 2015, en Wallonie, les flux migratoires avec les 2 autres régions ont permis à la population d'accueillir 4 549 personnes en plus sur son territoire, soit +1,3 personne ayant migré pour 1 000 habitants

Evolution des flux migratoires entre les régions

Nombre de migrants



Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques ; Calculs : IWEPS

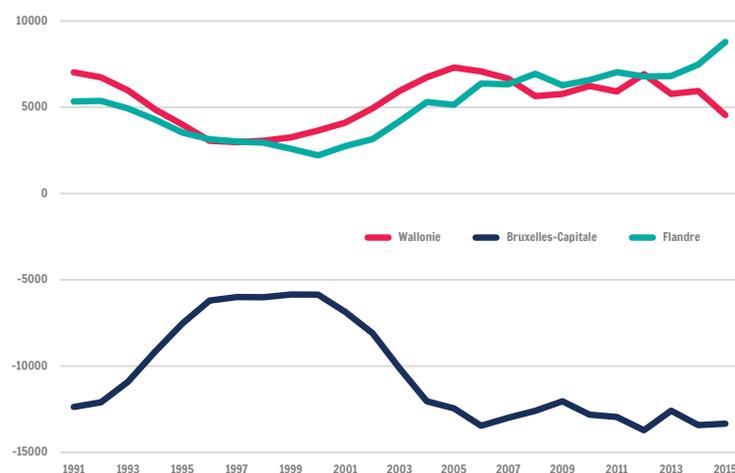
Les migrations entre Bruxelles et les deux autres régions concernent entre 45 000 et 65 000 personnes par an, alors que seulement 10 000 à 20 000 personnes migrent entre la Wallonie et la Flandre. La Wallonie enregistre plus d'entrées sur son territoire que de sorties, à la fois vis-à-vis de Bruxelles (+4 124 personnes en 2015) mais également de la Flandre (+425 personnes en 2015).

Bruxelles-Capitale joue le rôle d'une métropole urbaine qui attire une population en provenance de l'étranger et qui continue de connaître un exode urbain appelé « périurbanisation ». Ce schéma n'est pas seulement valable pour Bruxelles : il l'est également pour de nombreuses villes importantes. Mais, à la différence des autres métropoles belges, Bruxelles est également une entité fédérée et constitue donc un niveau d'agrégation statistique au même titre que la Flandre et la Wallonie.

Les populations flamande et wallonne bénéficient de l'émigration bruxelloise. Ce mouvement connaît régulièrement des renversements de tendance. Après une augmentation entre 1984 et 1992, les migrations partant de Bruxelles se sont quelque peu réduites au cours des années 1990. Les années 2000 marquent cependant une nouvelle inversion de cette tendance avec un regain des départs de la capitale. Depuis 2005, si ces derniers stagnent vers la Wallonie, ils ont poursuivi leur expansion vers la Flandre.

Migrations internes

Solde des migrations internes dans les régions (1991-2015)



Au cours de ces 10 dernières années, le solde migratoire de la Wallonie par rapport aux deux autres régions a très peu évolué, seule une légère baisse est apparue en 2015. Chaque année, environ 5 000 personnes de plus sont venues s'installer en Wallonie. Pour la Flandre par rapport à la Wallonie, le solde négatif de migration interne vis-à-vis de la Wallonie est compensé par un solde positif plus élevé envers Bruxelles. C'est Bruxelles-Capitale qui perd chaque année des habitants au profit des deux autres régions, bénéficiant elle-même d'un apport important de population extérieure à la Belgique. Après s'être réduit entre 1993 et 2003, ce solde annuel s'y est stabilisé depuis autour de -13 000 personnes.

Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques ;
Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les migrations internes interrégionales concernent toutes les migrations entre régions de Belgique alors que les migrations internes communales reprennent tous les déménagements à partir ou à destination de la commune vers ou à partir d'une autre commune belge.

Le solde migratoire interne d'une population pour 1 000 habitants se définit comme la différence entre le nombre d'immigrations internes et d'émigrations internes sur une année rapportée à la population moyenne (somme de la population au 1^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux) multipliée par mille.

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par le SPF-Economie / Direction générale Statistiques. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois - en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus : WalStat - IWEPS : <http://walstat.iweeps.be>

SPF-Economie / Direction générale Statistiques : <http://economie.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/mouvement/>

Charlier J., Debuissin M., Duprez J.-P., Reginster I. (2016), Mouvements résidentiels en Wallonie (1994-2014), Namur, 82 p. (Working paper de l'IWEPS, n°21)

<http://www.iweeps.be/working-paper-de-liweeps-ndeg21>

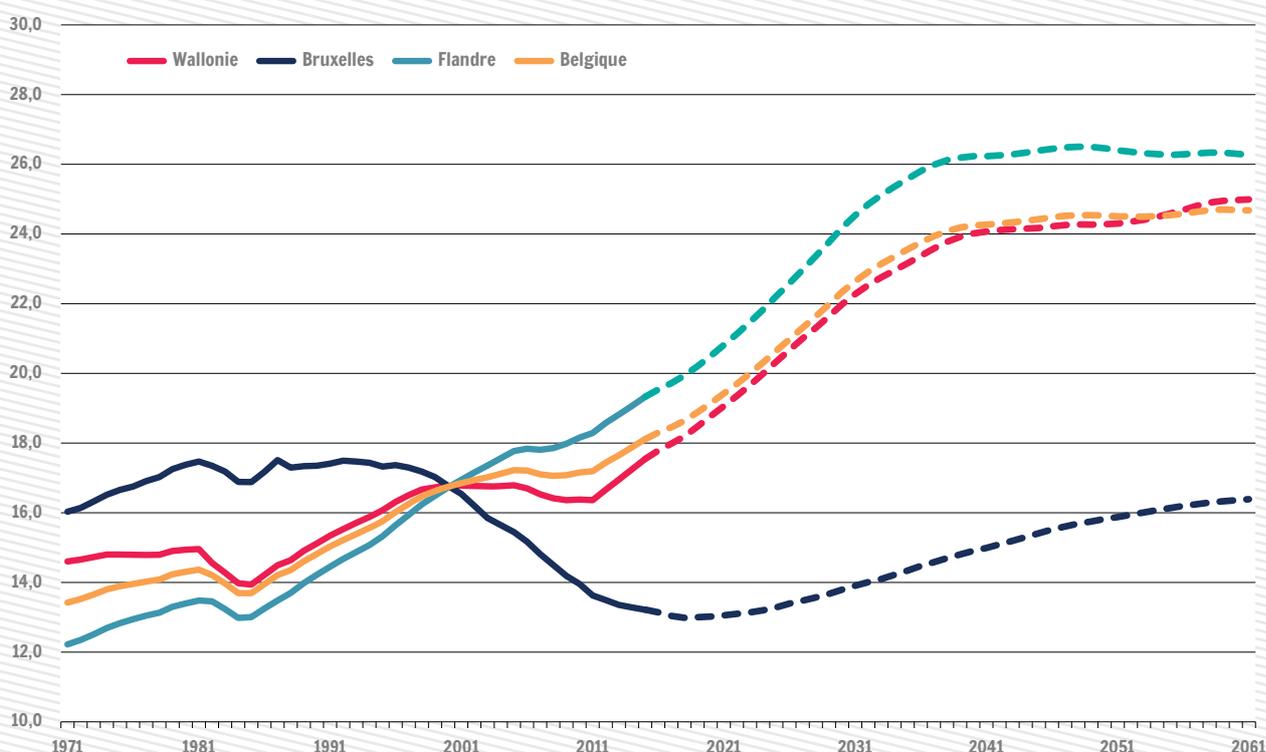
Personne de contact : **Marc Debuissin** (m.debuissin@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2017**

Population des 65 ans et +

17,8%

En Wallonie, selon les perspectives du Bureau fédéral du Plan, la part des 65 ans et plus devrait atteindre 24,9 % en 2061 contre 17,8 % actuellement

Evolution de la part des 65 ans et plus dans la population (en pourcentage)



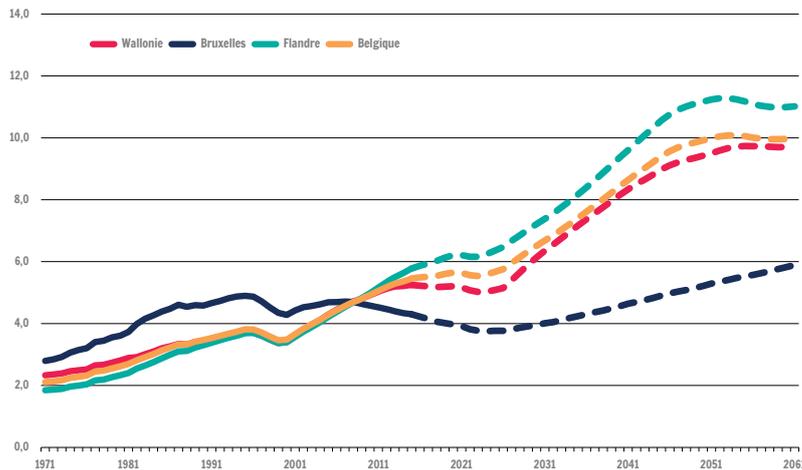
Sources : Bureau fédéral du Plan ; SPF-Economie / Direction générale Statistiques ; Calculs : IWEPS

Selon les dernières tables de mortalité calculées par le SPF-Economie / Direction générale Statistiques pour 2015, la Flandre connaît une survie plus importante : l'espérance de vie à la naissance pour les femmes est de 83,9 ans en Flandre, 83,4 ans à Bruxelles et 81,7 ans en Wallonie. Pour les hommes, cette espérance de vie est de 79,6 ans en Flandre, 78,1 ans à Bruxelles et 76,7 ans en Wallonie.

Dès lors, à partir de l'année 2000, la part des 65 ans et plus est devenue plus importante en Flandre qu'en Wallonie. Ce groupe d'âge y représenterait 26,1 % de la population flamande en 2061. En Wallonie, la part des 65 ans et plus dans la population atteindrait 24,9 % de la population en 2061, contre 17,8 % en 2016. Quant à la région de Bruxelles-Capitale, elle suivrait une évolution atypique liée à son caractère urbain, dans laquelle le rôle des migrations est très important (la part des 65 ans et plus passerait de 13,1 % en 2016 à 16,0 % en 2061).

Population des 65 ans et +

Evolution de la part des 80 ans et plus dans la population (en pourcentage)



Selon le scénario des perspectives du Bureau fédéral du Plan (BFP), l'évolution de la part des 80 ans et plus suit la même tendance que celle des 65 ans et plus. Pour la Wallonie, la part de ces derniers augmentera, passant de 5,2 % en 2016 à 9,7 % 2061. C'est donc ce groupe d'âge qui connaît la plus forte progression.

Sources : Bureau fédéral du Plan (BFP) ; SPF-Economie / Direction générale Statistiques ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

L'espérance de vie à la naissance est la durée moyenne de vie que les enfants nés durant l'année d'observation auraient s'ils adoptaient la mortalité observée pour chaque génération durant l'année retenue.

Pertinence et limites

Les perspectives de population du Bureau fédéral du Plan sont réalisées annuellement pour le pays et ses régions et jusqu'au niveau des arrondissements suivant une méthodologie et des hypothèses reprises dans la publication du BFP. Ces dernières sont le résultat de travaux d'un groupe d'experts démographiques des universités et des institutions de Belgique. Cet exercice constitue les perspectives régionales officielles de la Belgique.

Ces perspectives de mars 2017 couvrent la période s'étalant de 2016 à 2061.

Pour en savoir plus :

Bureau fédéral du Plan : <http://www.plan.be/>

BFP - SPF-Economie / Direction générale Statistiques (2016), Perspectives démographiques 2016-2060, Population, ménages et quotients de mortalité prospectifs, mars 2017.

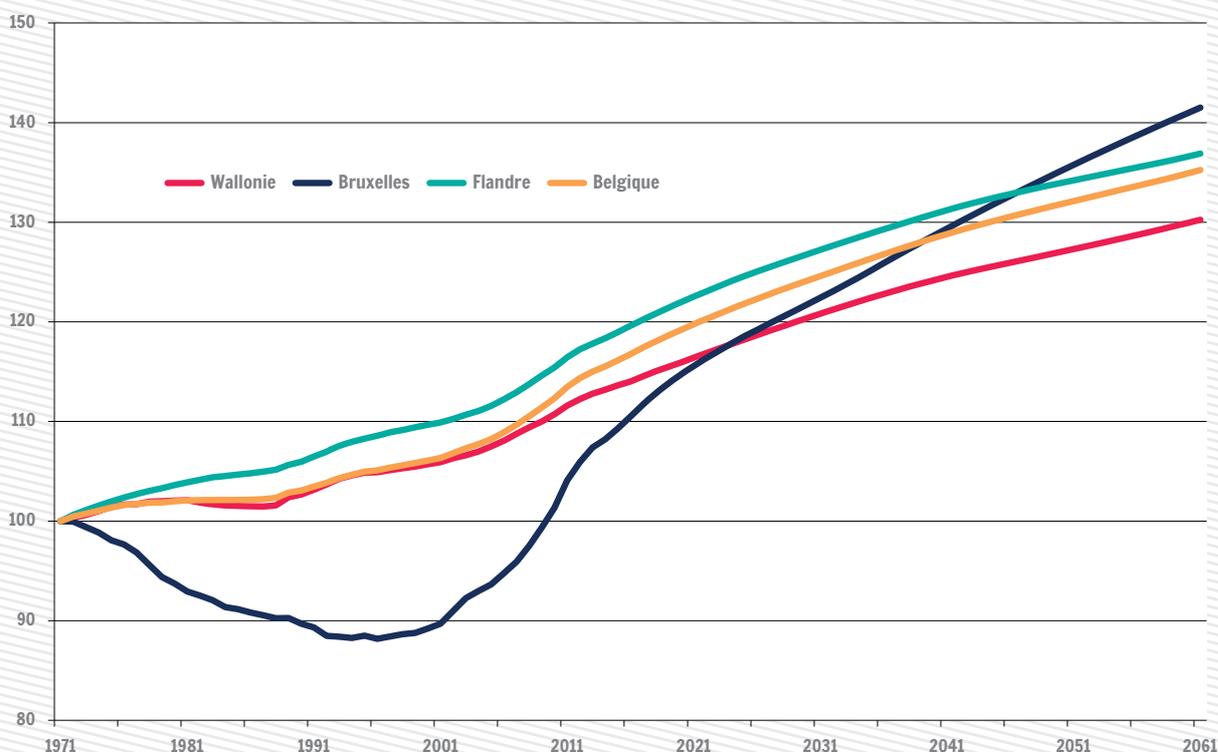
Personne de contact : **Marc Debuissou** (m.debuissou@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **juin 2018**

Perspectives de population régionales

+14,2%

En Wallonie, selon les perspectives du Bureau fédéral du Plan de 2017, la population wallonne atteindra 4 115 185 en 2061 soit une hausse de 14,2 % (ou +512 969 habitants)

Les populations de la Belgique et de ses régions depuis 1970 (indice 1971=100)



Sources : Bureau fédéral du Plan - SPF-Economie / Direction générale Statistiques ; Calculs : IWEPS

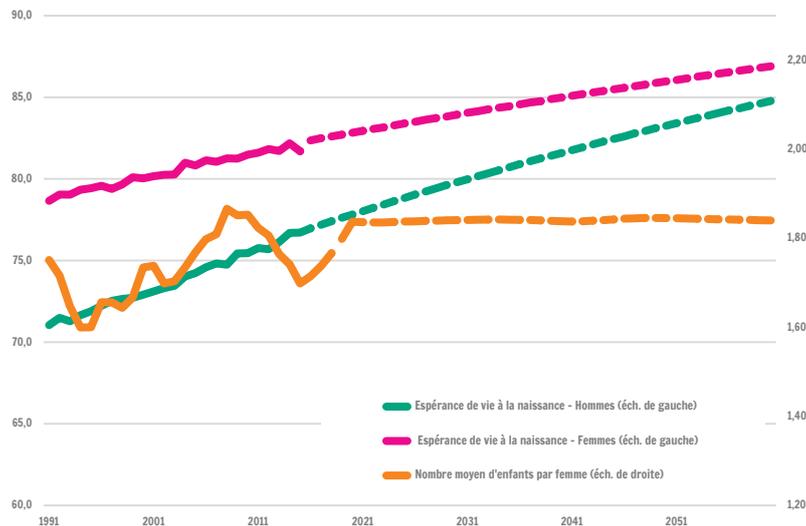
Entre 1971 et 2005, la population wallonne a évolué de manière similaire à celle de la Belgique. Mais à partir de cette date, selon les perspectives, elle va se différencier en adoptant un rythme de croissance moins soutenu. En 2060, par rapport à 1971, la croissance de la population de la Wallonie se situera au-dessous de celle de la Flandre et largement en dessous de celle de Bruxelles. Entre 1971 et 2015, la croissance annuelle en Wallonie atteignait 0,29 %. Elle devrait se maintenir à 0,30 % entre 2016 et 2060, en restant dès lors toujours légèrement inférieure à la croissance belge.

Le profil d'évolution attendue de la Région bruxelloise se différencie fortement des autres régions pour la première moitié du 21^e siècle. En effet, on observe actuellement une très forte accélération de la croissance de la population, qui devrait se poursuivre jusqu'en 2061. La tendance de ces dernières années est à la fois liée à la recrudescence de l'immigration internationale et à la forte natalité dans la capitale, consécutive à la présence de communautés originaires de pays hors Union européenne à fécondité élevée. Cependant, le phénomène de désurbanisation qui s'est développé dans la deuxième moitié du 20^e siècle a provoqué une diminution de la population de plus de 12 % entre 1971 et la fin du siècle dernier. La population bruxelloise n'a rejoint qu'en 2009 le niveau de population qu'elle avait en 1971.

En Flandre, la croissance de la population connaît un rythme élevé au regard des autres régions depuis les dernières décennies du 20^e siècle. Selon les perspectives Bureau fédéral du Plan - SPF-Economie / Direction générale Statistiques, l'accélération de la progression de la population flamande, observée depuis près de dix ans, devrait, contrairement à la Belgique, ralentir quelque peu jusqu'en 2061. Par rapport aux perspectives de 2001, il s'agit toutefois d'un changement notable, puisque celles-ci anticipaient une diminution de la population en Flandre à partir de 2030.

Perspectives de population régionales

Espérance de vie à la naissance et nombre moyen d'enfants par femme entre 1991 et 2060 selon les perspectives du BFP



En Wallonie, selon les perspectives du BFP en 2017, l'espérance de vie à la naissance devrait passer de 81,7 ans en 2015 à 86,9 ans en 2060 pour les femmes, 76,7 ans à 84,8 ans pour les hommes. A remarquer une progressive convergence entre les hommes et les femmes, prolongement des observations récentes en la matière. Une des raisons mise en avant est le tabagisme qui a progressé après-guerre dans la population féminine mais également la disparition de la pénibilité de certains travaux masculins. Quant à la fécondité, les hypothèses retenues dans les perspectives du BFP maintiennent un nombre d'enfants par femme de 1,84 à l'horizon 2060.

Selon les dernières perspectives du Bureau fédéral du Plan de mars 2017, le solde extérieur de la Wallonie, enregistre une hausse importante due à l'arrivée des demandeurs d'asile depuis l'année dernière (+ 10 662 en 2016, + 9 460 en 2017). Il devrait retomber selon les hypothèses retenues du BFP autour de +5 000 personnes par an au cours des prochaines décennies. De plus, les flux migratoires en provenance des deux autres régions de Belgique sont positifs et, toujours selon les perspectives du BFP à l'horizon 2060, continueront à alimenter la croissance de la population wallonne jusqu'en 2060 par un apport de 5 500 à 6 500 personnes chaque année.

Sources : Bureau fédéral du Plan (BFP) ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

L'indice conjoncturel de fécondité est le nombre d'enfants auxquels les femmes de 15 ans donneraient vie si elles adoptaient la fécondité de toutes les générations de femmes observée cette année-là.

L'espérance de vie à la naissance est la durée moyenne de vie que les enfants nés durant l'année d'observation auraient s'ils adoptaient la mortalité observée pour chaque génération durant l'année retenue.

Le solde migratoire (interne ou externe) d'une population pour 1 000 habitants se définit comme la différence entre le nombre d'immigrations (interne ou externe) et d'émigrations (interne ou externe) sur une année rapportée à la population moyenne (somme de la population au 1^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux) multipliée par mille.

Pertinence et limites

Les perspectives de population du Bureau fédéral du Plan sont réalisées annuellement pour le pays et ses régions et jusqu'au niveau des arrondissements suivant une méthodologie et des hypothèses reprises dans la publication du BFP. Ces dernières sont le résultat de travaux d'un groupe d'experts démographes des universités et des institutions de Belgique. Cet exercice constitue les perspectives régionales officielles de la Belgique.

Ces perspectives de mars 2017 couvrent la période s'étalant de 2016 à 2061.

Pour en savoir plus : Bureau fédéral du Plan : <http://www.plan.be/>

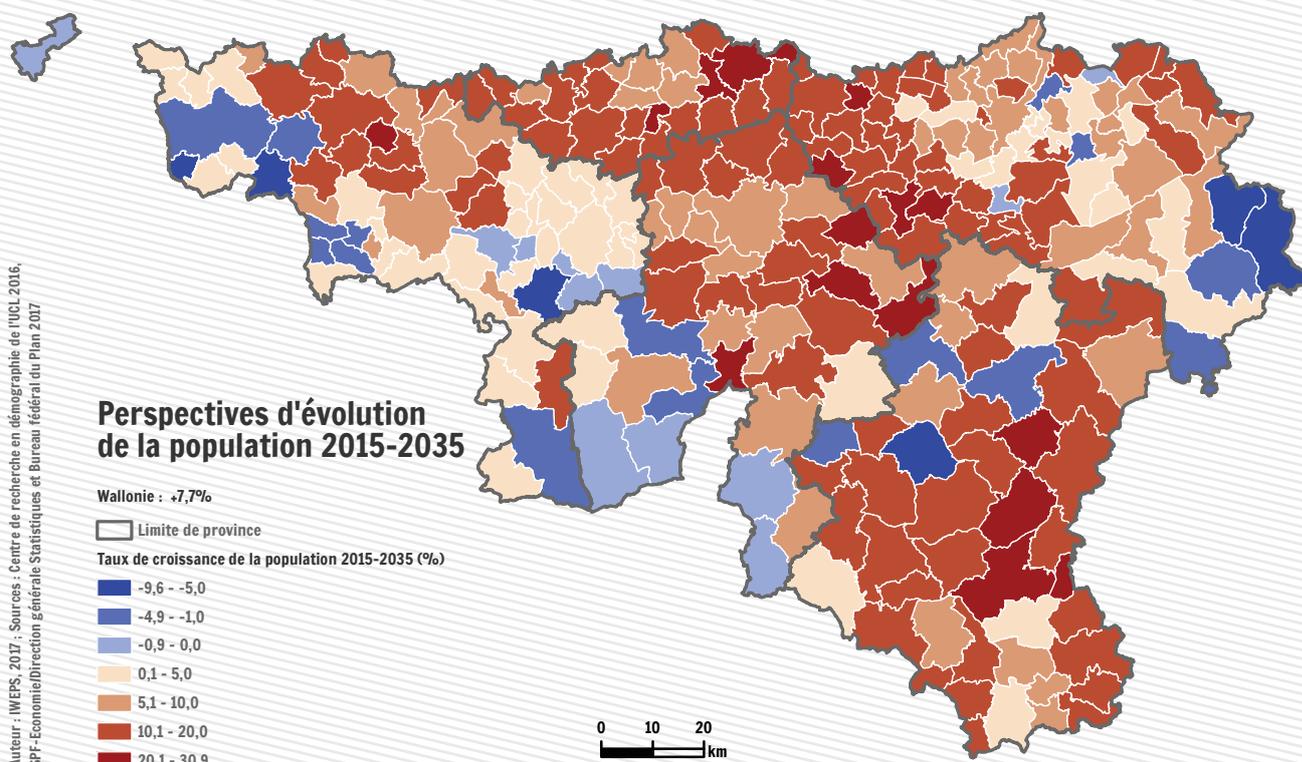
BFP - SPF-Economie / Direction générale Statistiques (2017), Perspectives démographiques 2016-2060, Population, ménages et quotients de mortalité prospectifs, mars 2017.

Personne de contact : **Marc Debuissou** (m.debuissou@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **juin 2018**

Perspectives de population communales

-9,6% à +30,8%

Si une croissance de +7,7 % de la pop. wallonne est attendue entre 2015 et 2035, les évolutions selon les communes iront de -9,6 % à +30,8 %



Auteur : IWEPS, 2017 ; Sources : Centre de recherche en démographie de l'UCL 2016, SPF-Economie/Direction générale Statistiques et Bureau fédéral du Plan 2017

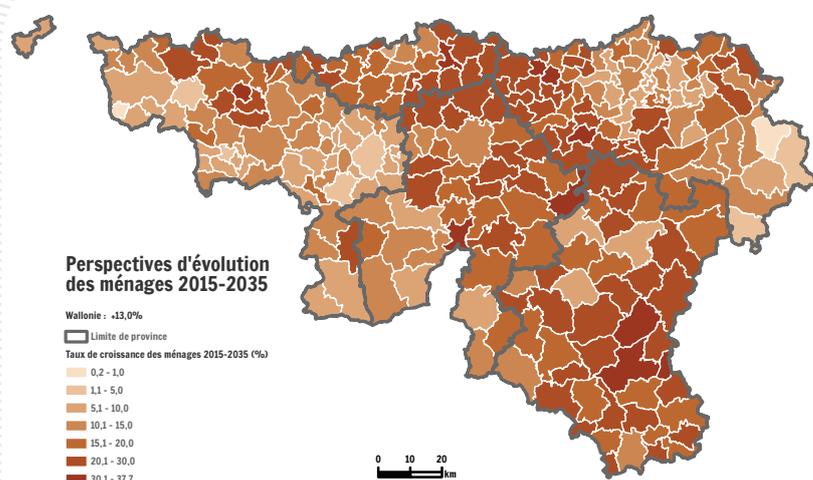
Entre 2015 et 2035, 87 % des communes wallonnes enregistreront une augmentation du chiffre de leur population. En termes relatifs (taux de croissance), les plus fortes hausses se situent surtout dans des zones touchées par la périurbanisation. Le terme de périurbanisation peut être défini comme le processus d'étalement de l'urbanisation vers les terrains avoisinant les agglomérations. La périurbanisation provoque une extension progressive de l'urbanisation sur le territoire, en créant des quartiers résidentiels de plus en plus éloignés des centres d'emploi. Ce processus touchera avec une ampleur variable toutes les agglomérations urbaines en particulier au sud de Liège et autour de Namur.

Dans le vaste ensemble périurbain de l'agglomération bruxelloise, une série de communes hesbignonnes, correspondant à l'est et à l'ouest du Brabant wallon et aux arrondissements de Huy et Waremme affichent de fortes augmentations. Elles seront rejointes également dans l'aire d'influence de Bruxelles par des communes situées au nord de la province du Hainaut, autour d'Ath.

Au sud de la Wallonie, la population des communes de la province de Luxembourg continuera sa croissance liée à la périurbanisation de la métropole luxembourgeoise.

Les communes affichant de faibles taux de croissance, voire des taux légèrement négatifs, se situent essentiellement dans le Hainaut, le long de la frontière française, mais aussi au nord de la province de Luxembourg et au sud-est de celle de Liège, dans des zones éloignées des grands centres pourvoyeurs d'emplois.

Perspectives de population communales



Parallèlement à l'évolution future de leur population, la totalité des communes wallonnes verront leur nombre de ménages augmenter entre 2015 et 2035.

Si une croissance du nombre de ménages de +13,0 % est attendue en Wallonie entre 2015 et 2035, les évolutions selon les communes iront de +0,2 % à +37,7 %. Les croissances les plus importantes s'enregistrent dans les régions qui connaissent les plus fortes croissances relatives de leur population. Les croissances relatives les moins rapides sont observées dans les villes de Charleroi, Thuin, Boussu et Rhumes dans le Hainaut, et à Butgenbach en province de Liège.

Sources : UCL-DEMO, Perspectives de population et des ménages des communes wallonnes 2016 ; BFP 2017 ;
Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les perspectives de population et de ménages des communes wallonnes du Centre de recherche en démographie de l'UCL (DEMO), établies en 2016, reposent sur la méthode de projection « multi-états ». Cette méthode s'articule sur la distribution des individus selon un éventail d'états caractérisés par l'âge, le sexe et la situation au sein du ménage, et calcule des probabilités de transition entre ces différents états sur la base de l'observation passée. A ces états, s'ajoutent les situations de naissance, de décès, d'immigration et d'émigration.

L'IWEPS a actualisé ces perspectives avec les données du Bureau fédéral du Plan de mars 2017 en adoptant cette fois la définition du ménage du Bureau fédéral du Plan et du SPF-Economie / Direction générale Statistiques.

Pertinence et limites

Les résultats projettent les tendances observées ces quinze dernières années et sont calibrés au niveau des arrondissements sur les perspectives de population du Bureau fédéral du Plan de mars 2017.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/publication/perspectives-de-population-de-menages-communes-wallonnes/>

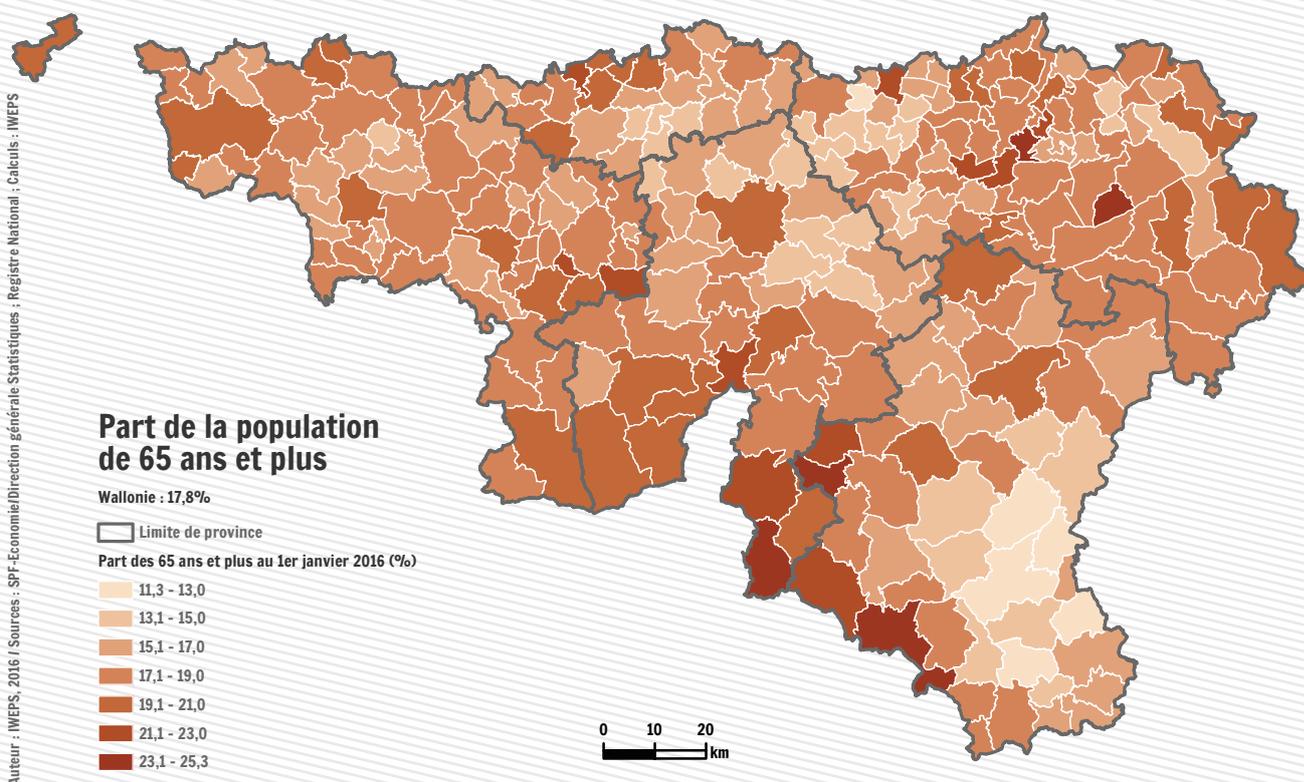
Sanderson J.P., Dal L., Eggerickx T., Poulain. M., Perspectives de population au niveau des communes wallonnes : rapport méthodologique, avril 2016.

Personne de contact : **Marc Debuisson** (m.debuisson@iweps.be) / prochaine mise à jour : **2018**

Population des 65 ans et + dans les communes wallonnes

11% à 25%

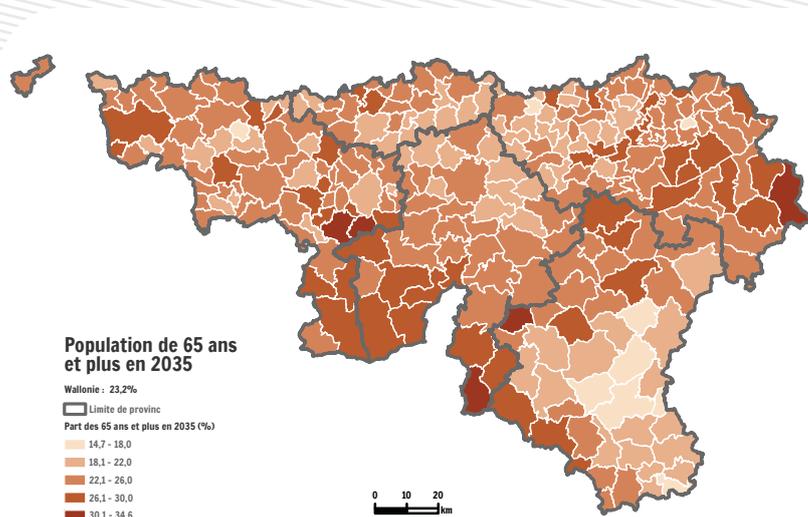
Si la population wallonne dans son ensemble comporte 17,8 % de 65 ans et + en 2016, dans les communes wallonnes, ce taux varie de 11 % à 25 %



Le sud de la province de Luxembourg forme un groupe de communes où le groupe d'âge des moins de 65 ans est plus faible. Cette dernière caractéristique apparaît également dans un ensemble de communes à l'est et au nord de l'arrondissement de Namur, avec des extensions au sud du Brabant wallon et à l'ouest de la province de Liège. Par contre, se dégagent également de la carte des communes au nord du Brabant wallon, aux périphéries sud de Liège et de Charleroi et une zone de communes namuroises et luxembourgeoises à la frontière française présentant des pourcentages élevés de 65 ans et plus.

Cette répartition découle surtout des migrations, et au moins partiellement, de la mortalité et de la fécondité. Cette dernière est traditionnellement plus élevée dans la province de Luxembourg.

Population des 65 ans et + dans les communes wallonnes



Sources : UCL-DEMO, Perspectives de population et des ménages des communes wallonnes 2016 ; BFP 2017 ;
Calculs : IWEPS

Au niveau wallon, la part des 65 ans et plus devrait représenter 23,2 % en 2035 contre 17,6 % en 2015.

La répartition spatiale de la part des 65 ans et plus en 2035 identifie des groupements de communes où cette part sera plus élevée ; soit les zones proches de la frontière française, le nord de la province de Luxembourg et l'est de la province de Liège, qui attirent des retraités à la recherche d'un cadre de vie plus bucolique, mais aussi des communes qui voient leur population plus jeune se diriger vers des régions pourvoyeuses d'emplois. Se détachent également sur la carte les territoires périphériques aux grandes villes qui ont connu les premiers mouvements de la périurbanisation dans les années 1960 (notamment le centre-nord du Brabant wallon, le sud de Liège et de Charleroi et la commune même de Namur qui englobe sur son territoire une partie de la zone périurbaine du centre-ville). Toutes ces zones présentent déjà un vieillissement important de leur population actuellement.

Définitions et sources

Les perspectives de population et de ménages des communes wallonnes développées par le Centre de recherche en Démographie de l'Université catholique de Louvain (UCL-DEMO), établies en 2016, reposent sur la méthode de projection « multi-états ». Cette méthode s'articule sur la distribution des individus selon un éventail d'états caractérisés par l'âge, le sexe et la situation au sein du ménage, et calcule des probabilités de transition entre ces différents états sur la base de l'observation passée. A ces états, s'ajoutent les situations de naissance, de décès, d'immigration et d'émigration.

L'IWEPS les a actualisées avec les données du BFP de mars 2017 en adoptant cette fois la définition de ménage du BFP.

Elles sont calibrées au niveau des arrondissements sur les perspectives de population du BFP de mars 2017.

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par le SPF-Economie / Direction générale Statistiques. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois - en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus :

Bourguignon M., Degrave F., Eggerickx T., Ghilain M., Leider B., Lits G., Marquet J., Merla L., Sanderson J.-P.,
La gestion du vieillissement en Wallonie aux horizons 2025-2045 : enjeux et prospective,
Rapport de recherche de l'IWEPS n°17, juillet 2016

IWEPS : <http://www.iweps.be/publication/perspectives-de-population-de-menages-communes-wallonnes/>
Sanderson J.P., Dal L., Eggerickx T., Poulain M., Perspectives de population au niveau des communes wallonnes:
rapport méthodologique, avril 2016

SPF-Economie / Direction générale Statistiques : <http://economie.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population>
WalStat - IWEPS : <http://walstat.iweps.be>

Personne de contact : **Marc Debuissou** (m.debuissou@iweps.be) / prochaine mise à jour : **juin 2018**

Population étrangère

9,9%

C'est la part que représentent les personnes de nationalité étrangère dans la population totale wallonne au 1^{er} janvier 2016. Cette proportion s'élève à 11,5 % au niveau national

Structure de la population étrangère (personnes de nationalité étrangère) en Wallonie et en Belgique, situation au 1^{er} janvier 2016

	EU-27	Europe hors EU	Asie	Afrique	Amérique	Océanie	Autre	Total
Wallonie								
Effectif	266 149	10 660	22 905	46 531	7 893	139	3 914	358 191
En % du total	74	3	6	13	2	0	1	100
Belgique								
Effectif	880 206	46 934	135 427	182 221	37 011	966	12 895	1 295 660
En % du total	68	4	10	14	3	0	1	100

Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques ; Calculs : IWEPS

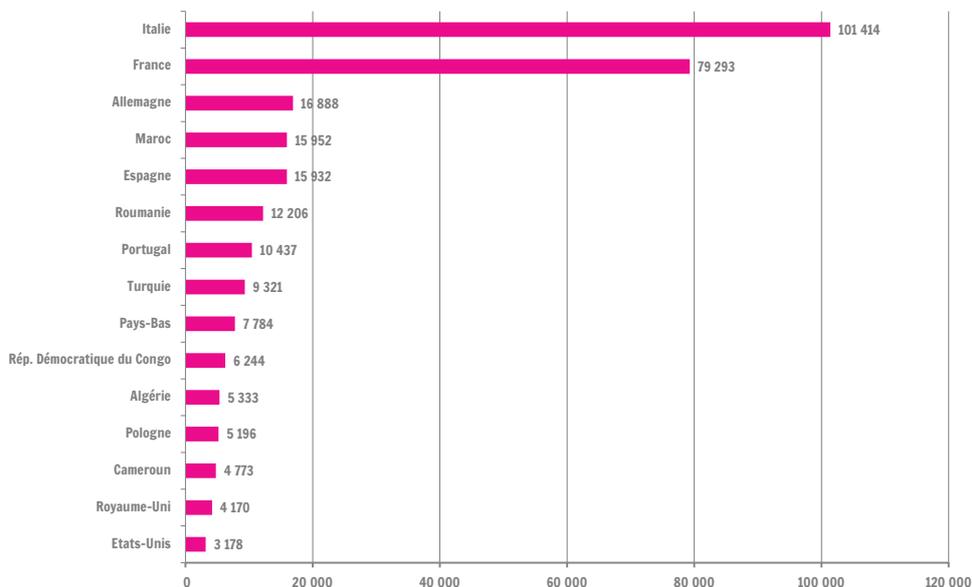
Note : la catégorie autre correspond aux personnes de nationalité indéterminée et aux apatrides. La catégorie " Europe hors UE " intègre l'entièreté de la Fédération de Russie et exclut la Turquie

Au 1^{er} janvier 2016, la Wallonie compte 3,6 millions d'habitants. Parmi eux, 358 191 personnes sont de nationalité étrangère ; ce qui représente environ 28 % de l'ensemble de la population étrangère établie en Belgique.

Les données du tableau ci-dessus mettent clairement en évidence que la population de nationalité étrangère établie en Wallonie est principalement d'origine européenne. En effet, globalement, les citoyens originaires des pays de l'Union européenne représentent 74 % de l'ensemble de la population étrangère wallonne. C'est également le cas pour la Belgique, mais dans une moindre mesure (68 %). On peut également noter qu'environ 3 % des étrangers résidant en Wallonie sont originaires des pays européens non-UE. Ce qui signifie qu'environ huit personnes de nationalité étrangère sur dix vivant en Wallonie émanent du continent européen (77 %). Loin derrière l'Europe, se positionne l'Afrique (13 %) deuxième continent d'origine de la population étrangère wallonne, devant l'Asie (6 %).

Population étrangère

Top-15 des nationalités étrangères en Wallonie, effectif, situation en 2016



Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques ; Calculs : IWEPS

Comme le montre le graphique ci-dessus dans le Top-15 des nationalités étrangères en Wallonie, on retrouve à la 1^{er} place l'Italie avec 101 414 personnes, suivie de la France avec un effectif évalué à 79 293 personnes. À eux seuls, ces deux pays représentent 50 % du total de la population étrangère wallonne. Cette proportion culmine à 84 % lorsqu'on considère l'ensemble des pays du Top-15. Dans ce groupe, le premier pays extra-européen est le Maroc qui se classe à la 4^{ème} place, avec 15 952 individus, soit 4,5 % de l'ensemble de la population étrangère établie en Wallonie.

Définitions et sources

Un étranger est une personne qui ne possède pas la nationalité belge et qui réside en Wallonie ou dans une autre Région belge. La population étrangère comprend aussi bien des personnes nées à l'étranger et des personnes nées en Belgique. Les données relatives à la population étrangère sont issues du registre national. Les données relatives à la population de nationalité étrangère sont diffusées de façon récurrente par le SPF-Economie / Direction générale Statistiques.

Pertinence et limites

La limite de cet indicateur réside dans le fait qu'il ne permet pas de capter l'immigration dans toutes ses composantes puisque les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas. En effet, un immigré n'est pas nécessairement de nationalité étrangère (certains immigrés acquièrent la nationalité belge). À l'inverse, une personne de nationalité étrangère n'est pas forcément un immigré (certains étrangers sont nés en Belgique).

Causes de mortalité

10,6%

En Wallonie, entre 2012 et 2014, 37 636 décès en moyenne par an, soit un taux annuel de 10,6 décès pour 1 000 habitants âgés de plus d'un an

Nombre annuel moyen de décès et poids relatif des principales causes de décès, par groupe d'âge, Wallonie, 2012-2014

	1 - 9 ans	10 - 24 ans	25 - 44 ans	45 - 64 ans	65 ans et plus	Total	
Nombre annuel moyen de décès	55	195	1 007	6 024	30 354	37 636	
Taux brut annuel moyen de mortalité pour 1 000 hab. ⁽¹⁾	0	0	1	6	50	11	
pour 1 000 hommes	0	0	1	8	53	11	
pour 1 000 femmes	0	0	1	4	47	11	
	1 - 9 ans	10 - 24 ans	25 - 44 ans	45 - 64 ans	65 ans et plus	Total	
Principales causes de décès de 2011 à 2013 (codes ICD 10) ⁽²⁾	%	%	%	%	%	%	N
Appareil circulatoire (I00 - I99)	1	4	11	18	31	28	10 726
Tumeurs (C00 - D048)	21	10	18	39	23	25	9 440
Appareil respiratoire (I00 - J99)	4	2	3	7	12	11	4 058
Système nerveux et organes des sens (G00 - H95)	8	5	3	2	6	5	2 014
Appareil digestif (K00 - K99)	2	1	5	8	4	5	1 793
Causes non-naturelles (V01 - Y98)	31	64	43	11	5	7	2 730
dont suicides (X60 - X84)	0	19	21	5	1	2	739
dont accidents (V01 - X59)	26	38	18	5	4	5	1 848
Autres	34	14	18	15	19	19	6 877
Total	100	100	100	100	100	100	37 636

(1) Le taux brut annuel moyen de mortalité pour 1000 habitants est le nombre moyen de décès observés pour 1 000 habitants par an au cours de la période étudiée.

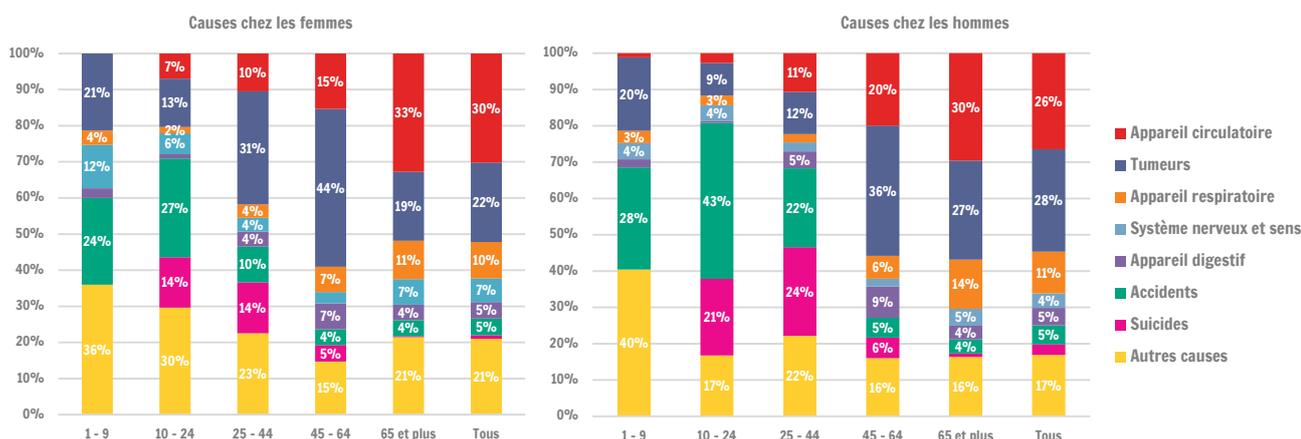
(2) Les codes 'ICD 10' font référence à la 10^{ème} édition de la classification internationale des maladies et problèmes de santé connexes publiée par l'Organisation mondiale de la Santé

Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques ; Calculs : IWEPS - OWS

Les causes de décès évoluent avec l'âge. Avant l'âge d'1 an, les 145 décès annuels trouvent principalement leur cause dans les conditions périnatales (48,3 %) ou les malformations congénitales et les anomalies chromosomiques (25,4 %). La mort subite du nourrisson représente, quant à elle, 8,8 % des décès, soit 12 décès par an. Chez les enfants d'1 à 9 ans, ce sont les accidents et les tumeurs qui sont les principales causes de décès. Parmi les jeunes âgés de 10 à 24 ans, 64 % des décès sont dus à des causes non-naturelles. Entre 25 et 44 ans, un décès sur cinq est un suicide et près d'un sur cinq est la conséquence d'un accident. Après 45 ans, ce sont les tumeurs et les maladies de l'appareil circulatoire qui sont les plus meurtrières.

Causes de mortalité

Causes de mortalité par âge et sexe, Wallonie, 2012-2014



Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques ; Calculs : IWEPS-OWS

Ce graphique présente le poids relatif des différentes causes dans la mortalité au sein de chaque catégorie d'âge et de sexe, il s'agit de la proportion de chaque cause dans la mortalité totale soit le « taux proportionnel de mortalité ». Les bulletins d'état-civil permettent d'observer des différences entre la répartition des causes de mortalité entre les hommes et les femmes. On remarquera principalement que les hommes meurent plus souvent en raison de causes accidentelles ou de suicides que les jeunes femmes. Chez celles-ci, les causes naturelles prennent donc plus d'importance.

Définitions et sources

Le taux brut annuel moyen de mortalité pour 1 000 habitants est le nombre moyen de décès observés pour 1 000 habitants par an au cours de la période étudiée.

Les codes 'ICD 10' font référence à la 10^{ème} édition de la classification internationale des maladies et problèmes de santé connexes publiée par l'Organisation mondiale de la Santé.

La cause du décès est identifiée par le médecin qui constate le décès au moment où ce dernier remplit la déclaration de décès. L'information est scellée par le médecin lui-même. La déclaration de décès est à remettre par la famille à l'administration communale.

Celle-ci transmet l'information à la cellule Naissances-Décès qui gère une base de données pour la Région wallonne reprenant les informations concernant la personne décédée.

Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques ; Calculs : IWEPS-OWS.

C'est dans cette cellule seulement que les informations médicales sont ouvertes et encodées par un professionnel de la santé. La base de données est ensuite transmise à la Direction générale Statistiques du SPF Economie qui consolide les données provenant des trois régions et les anonymise.

Pertinence et limites

Le taux brut de mortalité est influencé par la structure de la population et n'est donc pas comparable tel quel d'un territoire ou d'une période à l'autre d'où l'importance d'étudier les causes de mortalité selon les catégories d'âge et de sexe.

Pour en savoir plus :

Classification ICD10 de l'OMS : <http://www.who.int/classifications/icd/en/index.html>

Personne de contact : **Annick Vandenhooft** (a.vandenhooft@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **juin 2018**

75%

En 2013, 75 % des Wallons se déclarent en bonne ou en très bonne santé selon l'enquête nationale de santé

Etat de santé déclaré par groupe d'âge et par sexe

Proportion (en pourcentage) de la population wallonne de 15 ans et plus		15-24 ⁽¹⁾	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	75+	Total	Belgique
qui évalue leur propre état de santé comme bon à très bon	Hommes	93	86	85	71	61	63	59	75	78
	Femmes	94	86	82	74	66	65	51	75	76
qui déclare souffrir d'une maladie ou d'un problème de santé chronique	Hommes	9	18	26	39	48	49	53	33	29
	Femmes	8	21	24	34	41	45	48	31	27
qui déclare être limité depuis au moins 6 mois à cause d'un problème de santé, dans les activités que font habituellement les gens	Hommes	5	12	18	27	34	33	50	24	21
	Femmes	8	11	19	24	31	38	54	25	25
qui présente une surcharge pondérale (IMC de 25 ou plus) ⁽²⁾	Hommes	26	43	58	69	74	76	62	59	55
	Femmes	19	29	37	46	52	59	49	42	42

(1) 18-24 ans pour la question relative à la surcharge pondérale

(2) Indice de Masse Corporelle (IMC) = poids (en Kg) / taille (en m)², le poids et la taille pris en compte sont ceux déclarés par le répondant

Sources : Enquête nationale de santé, 2013 ISP ; Calculs : IWEPS-OWS

Les données de l'enquête nationale de santé permettent d'approcher l'état de santé des Wallons. Les données de 2013 reprises au tableau suivant nous apprennent que trois quarts des Wallons de 15 ans et plus évaluent leur propre santé comme étant bonne à très bonne. Cette proportion est stable au cours des dernières enquêtes de santé depuis 1997. On observe une diminution avec l'avancée en âge.

Au-delà de la santé perçue, d'autres indicateurs de l'enquête nationale de santé permettent de compléter l'information. Notons que trois personnes sur dix déclarent souffrir d'une maladie ou d'un problème de santé chronique, qu'un quart éprouve des limitations physiques dans leur vie quotidienne et près de la moitié présente, d'après ces calculs, une surcharge pondérale. L'ensemble des problèmes de santé augmente avec l'âge. C'est principalement pour la surcharge pondérale et l'obésité que des différences hommes-femmes s'observent, en faveur des femmes qui sont moins nombreuses à atteindre un indice de masse corporelle (IMC) supérieur à 25.

Etat de santé

Définitions et sources

Les indicateurs présentés dans cette fiche sont issus de l'enquête nationale de santé, menée tous les quatre à cinq ans par l'Institut de Santé publique depuis 1997. A chaque itération de l'enquête, plus de 3000 personnes par région sont interrogées. Les trois premiers indicateurs sont les réponses directes aux questions. L'indicateur de surcharge pondérale est basé sur l'indice de masse corporel, soit le résultat du rapport entre le poids de la personne en kg et sa taille en mètre élevée au carré. Un IMC inférieur à 20 est considéré comme trop bas, entre 20 et 25 comme normal, entre 25 et 30 comme révélateur d'une surcharge pondérale et au-delà de 30, il indique un état d'obésité.

Pertinence et limites

Les limites de ces indicateurs sont liées aux limites des enquêtes par interview. La première limite est une limite d'échantillonnage et de non-réponses : l'échantillon est tiré sur base du registre national, c'est-à-dire sur base du domicile connu des résidents en Belgique. Les personnes ne figurant pas dans cette base de sondage sont *de facto* en dehors de l'échantillon. Les ménages collectifs sont exclus de la base de sondage, les prisonniers et personnes âgées vivant en institution sont également exclus de l'échantillon. Ensuite, les résultats d'une enquête sont représentatifs des personnes qui acceptent de répondre au questionnaire. Certaines personnes ne répondent pas aux enquêtes et ce, pour diverses raisons pouvant aller de la crainte de laisser entrer l'interviewer dans leur domicile, au manque de temps, au manque d'intérêt, en passant également par la crainte de dévoiler des informations sur leur vie. Enfin, certaines questions pouvant être ressenties comme plus sensibles, les personnes peuvent avoir tendance à modifier, consciemment ou non, la réalité. Certaines personnes pourraient déclarer une taille plus grande ou un poids plus bas que la réalité.

Pour en savoir plus :

Toutes les informations sur l'enquête nationale de santé sont disponibles à l'adresse suivante :
<https://his.wiv-isp.be/SitePages/Home.aspx>

Personne de contact : **Annick Vandenhooft** (a.vandenhooft@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **2019**

Comportements de santé

21,5%

En 2013, 21,5 % des Wallons déclarent fumer quotidiennement, selon l'enquête nationale de santé

Comportements de santé par groupe d'âge et par sexe

Proportion de la population wallonne de 15 ans et plus (en %)		15-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	75+	Total	Belgique
qui mange au moins un fruit par jour	Hommes	35	39	44	50	58	52	57	49	51
	Femmes	45	50	57	59	70	60	67	59	61
qui déclare pratiquer des activités physiques dans leurs loisirs	Hommes	79	70	77	74	72	72	48	72	77
	Femmes	76	71	69	69	57	54	38	64	69
qui fume quotidiennement	Hommes	16	30	30	27	28	12	11	24	22
	Femmes	17	20	25	25	26	12	3	19	16
avec une surconsommation hebdomadaire d'alcool (15 verres et plus chez les femmes, 22 verres et plus chez les hommes)	Hommes	9	9	5	13	14	12	5	10	8
	Femmes	3	2	3	7	10	6	3	5	5

Sources : Enquête nationale de santé, ISP ; Calculs : HISIA

En ce qui concerne les comportements influençant la santé, on observe dans le tableau suivant que près de deux personnes sur trois mangent au moins un fruit tous les jours et que deux sur trois pratiquent des activités physiques pendant leurs loisirs. On note également qu'un Wallon sur quatre fume quotidiennement et qu'un homme sur dix et une femme sur vingt déclarent une consommation hebdomadaire excessive d'alcool.

Ces comportements évoluent en fonction de l'âge et varient selon le sexe. Les femmes sont plus nombreuses à manger au moins un fruit par jour. Elles sont moins nombreuses que les hommes à déclarer fumer quotidiennement, à boire des boissons alcoolisées de façon excessive de manière chronique ou lors d'excès répétés. Seule la pratique d'activité physique de loisir est en faveur des hommes. Les hommes âgés de 25 à 34 ans présentent la plus haute fréquence du comportement à risque pour plusieurs d'entre eux : le tabagisme, l'absence de consommation quotidienne de fruit et la consommation excessive d'alcool. Seule la catégorie des hommes de 55 à 64 ans présente une fréquence aussi élevée de surconsommation hebdomadaire d'alcool.

Comportements de santé

Définitions et sources

Les indicateurs présentés dans cette fiche sont issus de l'enquête nationale de santé menée tous les quatre à cinq ans par l'Institut de Santé publique depuis 1997. A chaque itération de l'enquête, plus de 3 000 personnes par région sont interrogées.

Pertinence et limites

Les limites de ces indicateurs sont liées aux limites des enquêtes par interview. La première limite est une limite d'échantillonnage et de non-réponses : l'échantillon est tiré sur base du registre national, c'est-à-dire sur base du domicile connu des résidents en Belgique. Les personnes ne figurant pas dans cette base de sondage sont *de facto* en dehors de l'échantillon. Les ménages collectifs sont exclus de la base de sondage, les prisonniers et personnes âgées vivant en institution sont également exclus de l'échantillon. Ensuite, les résultats d'une enquête sont représentatifs des personnes qui acceptent de répondre au questionnaire. Certaines personnes ne répondent pas aux enquêtes et ce, pour diverses raisons pouvant aller de la crainte de laisser entrer l'interviewer dans leur domicile, au manque de temps, au manque d'intérêt, en passant également par la crainte de dévoiler des informations sur leur vie. Enfin, certaines questions pouvant être ressenties comme plus sensibles, les personnes peuvent avoir tendance à modifier, consciemment ou non, la réalité. Certaines personnes pourraient une consommation de tabac ou d'alcool inférieure à la réalité ou encore une consommation de fruits plus élevée.

Pour en savoir plus :

Toutes les informations sur l'enquête nationale de santé sont disponibles à l'adresse suivante :
<https://his.wiv-isp.be/SitePages/Home.aspx>

Personne de contact : **Annick Vandenhooft** (a.vandenhooft@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **2019**

Consommation de soins

+ de 3 x/an En moyenne, les Wallons visitent leur médecin généraliste plus de 3 fois par an

Consommation de soins par groupe d'âge et par sexe

		15-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	75+	Total
Proportion de la population wallonne (en pourcent) qui déclare avoir un médecin généraliste ou un cabinet de médecins généralistes attirés	Hommes	95	84	95	96	96	97	98	94
	Femmes	97	90	95	97	98	98	99	95
Nombre moyen annuel de contacts déclarés avec un médecin généraliste	Hommes	2	2	3	3	5	6	8	3
	Femmes	2	3	4	4	5	6	8	4
Nombre moyen annuel de contacts déclarés avec un médecin spécialiste	Hommes	1	2	1	2	2	3	3	2
	Femmes	1	3	4	2	3	2	3	2
Proportion de la population wallonne (en pourcent) qui déclare avoir consommé des médicaments prescrits au cours des deux dernières semaines	Hommes	19	19	38	62	79	88	92	45
	Femmes	39	49	56	65	80	89	90	59
Proportion de la population wallonne (en pourcent) qui déclare avoir été hospitalisée au cours des 12 derniers mois	Hommes	4	8	4	10	9	17	24	8
	Femmes	8	16	10	6	10	13	18	10

Sources : Enquête nationale de santé 2013, ISP ; Calculs : HISIA

Les données de l'enquête nationale de santé permettent d'étudier la consommation de soins. Les données de 2013 reprises au tableau suivant nous apprennent que les Wallons ont, en moyenne, plus de trois contacts par an avec leur généraliste auxquels s'ajoutent deux contacts avec un médecin spécialiste. Ces fréquences augmentent avec l'âge.

En Wallonie, en 2008, plus de neuf personnes sur dix déclarent avoir un généraliste (ou un cabinet de généralistes) attiré qu'elles contactent habituellement en cas de problèmes de santé. Les femmes ont tendance à consulter plus fréquemment les cabinets de médecins que les hommes. La proportion de la population ayant consommé des médicaments prescrits dans les deux semaines précédant l'enquête est très élevée. Elle augmente avec l'âge pour atteindre plus de 90 % dans les groupes de 55 ans et plus et est plus haute parmi les femmes. La grande différence observée entre hommes et femmes de moins de 45 ans pour la consommation de médicaments prescrits est en grande partie expliquée par la contraception. Les hospitalisations déclarées augmentent progressivement avec l'âge chez les hommes et chez les femmes, on observe cependant un pic chez les femmes âgées de 25 à 34 ans, à mettre en lien avec les accouchements.

Consommation de soins

Définitions et sources

Les indicateurs présentés dans cette fiche sont issus de l'enquête nationale de santé menée tous les quatre à cinq ans par l'Institut de Santé publique depuis 1997. A chaque itération de l'enquête, plus de 3 000 personnes par région sont interrogées.

Pertinence et limites

Les limites de ces indicateurs sont liées aux limites des enquêtes par interview. La première limite est une limite d'échantillonnage et de non-réponses : l'échantillon est tiré sur base du registre national, c'est-à-dire sur base du domicile connu des résidents en Belgique. Les personnes ne figurant pas dans cette base de sondage sont *de facto* en dehors de l'échantillon. Les ménages collectifs sont exclus de la base de sondage, les prisonniers et personnes âgées vivant en institution sont également exclus de l'échantillon. Ensuite, les résultats d'une enquête sont représentatifs des personnes qui acceptent de répondre au questionnaire. Certaines personnes ne répondent pas aux enquêtes et ce, pour diverses raisons pouvant aller de la crainte de laisser entrer l'interviewer dans leur domicile, au manque de temps, au manque d'intérêt, en passant également par la crainte de dévoiler des informations sur leur vie. En raison du nombre de catégories créées lors de l'analyse par âge et sexe, le nombre de répondants dans chaque sous-catégorie diminue drastiquement. L'estimateur présenté est donc à interpréter avec prudence, les intervalles de confiance ne sont pas représentés ici pour des raisons de lisibilité. Par contre, l'évolution au travers des catégories (la tendance) peut être interprétée.

Pour en savoir plus :

Toutes les informations sur l'enquête nationale de santé sont disponibles à l'adresse suivante :
<https://his.wiv-isp.be/SitePages/Home.aspx>

Personne de contact : **Annick Vandenhooft** (a.vandenhooft@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **2019**

Economie

La valeur du Produit Intérieur Brut renseigne sur l'activité économique produite sur un territoire donné et pendant une période temps déterminée. En 2015, le PIB wallon (en volume, euros chaînés de 2010) s'élevait à 88,6 milliards, soit 23 % du PIB belge, en croissance de 0,9 % par rapport à l'année 2014 (Fiche *Taux de croissance du PIB en volume*). Au niveau du coût salarial nominal unitaire à trois ans d'écart, il évolue à 2,7 % en 2015. Le ralentissement de la croissance à trois ans d'écart est dû à une stagnation du coût salarial unitaire depuis 2 ans. Cela s'explique par le fait que tant la productivité que la rémunération par salarié sont demeurées quasi stables (Fiche *Coût salarial unitaire*).

L'année 2014 a vu la du secteur industriel (23 %) poursuivre sa lente diminution dans le total de l'économie wallonne, en raison de la tertiarisation de l'économie (Fiche *Tissu sectoriel de l'économie wallonne*). En 2013, la valeur du PIB générée par unité de ressource consommée, autrement dit la productivité des ressources, était de 1,18 euros (de 2010) par kg de matières (Fiche *Productivité des ressources*).

En 2014, les entreprises privées ont investi de manière relativement conséquente avec un taux d'investissement de 26 % (Fiche *Investissements*). Les entreprises wallonnes ont enregistré, en 2016, un taux de création nette d'entreprises de 3,2 % (Fiche *Créations nettes d'entreprises*) qui correspondait un taux de création brute de 10,5 % alors que le taux de disparition s'élevait, lui, à 7,3 % (Fiche *Démographie d'entreprises*). Cela traduit un taux de dynamisme entrepreneurial de 1,4 en Wallonie ou encore que pour 10 entreprises qui disparaissent, un peu plus de 14 sont créées (Fiche *Dynamisme entrepreneurial*).

Le taux d'investissement privé relativement important pourrait s'expliquer par le fait que, depuis le passage à la nouvelle norme comptable européenne (SEC 2010), les investissements prennent en considération la R&D. Les dépenses en R&D sont plus importantes en Wallonie qu'ailleurs en Belgique comme en atteste la valeur de l'intensité de R&D qui était de 2,9 % en 2013. La majeure partie des dépenses de R&D est exécutée par le secteur des entreprises (Fiche *Intensité de R&D*). Cette même année, le personnel de R&D représentait 1,3 % de l'emploi total (Fiche *Personnel de R&D en % de l'emploi total*). Au niveau des entreprises innovantes, leur proportion s'élevait à 53 % en Wallonie pour l'année 2014 (Fiche *Entreprises innovantes en % du nombre total d'entreprises*).

Au niveau du commerce extérieur de biens et de services (Fiche *Exportations internationales de biens et services*), le degré d'ouverture de la Wallonie n'était que de 47,8 contre 87 en Flandre pour l'année 2013 et il décroît quelque peu depuis la crise économique et financière. Sur les dix dernières années, la croissance annuelle moyenne des exportations de biens et de services a été de 3,4 %.

Après s'être attardé sur le point de vue global, il est intéressant de rapporter la production, le revenu des ménages et la consommation au nombre d'habitants suivant les Comptes régionaux (Fiche *Revenu des ménages par habitant*). Selon ces derniers, il est visible que le système de redistribution des revenus, tant en espèces qu'en nature (avec ces derniers, le revenu disponible ajusté), permet de diminuer les différences entre les régions car si le différentiel wallon par rapport à la moyenne belge par habitant est de 27,4 pour le PIB, il n'est plus que de 6,3 pour le revenu disponible ajusté. Le revenu disponible ajusté des ménages wallons par habitant était de 23 107 € en 2014 et leur dépense de consommation finale se chiffrait à 16 998 €. Depuis quelques années, le taux d'épargne brut des ménages wallons se stabilise autour de 8,3 % (Fiche *Taux d'épargne et consommation des ménages* alors qu'il diminue dans les autres régions).

Dans ce chapitre, il est également question du budget de la Région wallonne qui sur les dernières années a fortement augmenté suite à la sixième réforme de l'État. En 2017, les dépenses inscrites au budget initial s'élèvent à 13,4 milliards d'euros alors que le solde de financement, selon le SEC 2010, devrait être de -300 millions d'euros (Fiche *Recettes et dépenses de la Région Wallonne*).

Taux de croissance du PIB en volume

0,9%

Taux de croissance du PIB en volume
en Wallonie pour l'année 2015

Taux de croissance du PIB en volume (en %)



Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2017)

Sur l'ensemble de la période couverte par les comptes régionaux (période 2003 à 2015), la croissance annuelle moyenne est de +1,2 % en Wallonie. Cette croissance est inférieure à la croissance moyenne observée en Flandre (+1,8 %) mais supérieure à celle mesurée à Bruxelles (+0,8 %). Elle est également proche des moyennes européennes (zone euro à +1,0 % et EU-28 à +1,2 %), tout en se situant entre la France et l'Allemagne.

Durant les années 2003 à 2008, l'activité économique a augmenté en moyenne de +2,5 % par an, soit un taux supérieur à nos pays limitrophes mais inférieur à celui observé en Région flamande (bien que l'écart ne soit que 0,2 point de pourcentage en faveur de la Flandre).

Néanmoins, depuis la crise économique et financière (période 2009 à 2015), l'économie wallonne a crû, en moyenne annuelle, à un rythme bien plus faible qu'auparavant (+0,3 %), rythme inférieur à celui mesuré en France (+0,5 %) et encore moindre que celui de l'Allemagne (+0,9 %) et de la Flandre (+1,2 %). Cependant, ce rythme de croissance est supérieur à celui observé à Bruxelles (+0,1 %).

L'écart entre la Wallonie et la Flandre s'est quelque peu creusé ces dernières années en raison des récessions observées en Wallonie en 2012 et 2013 avec des taux de croissance de -0,6 % et -0,8 % alors que ceux-ci étaient de +0,6 % et +0,5 % pour la Région flamande.

Le taux de croissance évoqué ci-dessus pour l'année 2015 fait état d'un léger ralentissement par rapport à 2014, à +0,9 % (contre +1,4 % un an plus tôt), pour +2,0 % en Flandre. Ce rythme est proche de la tendance de long terme en Wallonie. Ce chiffre pour 2015 est basé sur les données provisoires et sera vraisemblablement révisé l'année prochaine avec l'utilisation de la méthode définitive pour 2015.

Taux de croissance du PIB en volume

Taux de croissance du PIB en volume par habitant (en %)



Rapporté au nombre d'habitants, les taux de croissance du PIB en volume sont un peu moins élevés. En les corrigeant des effets de la croissance démographique, les taux de croissance, après crise, sont plus élevés en Wallonie qu'à Bruxelles mais souvent inférieurs à ceux mesurés en Flandre.

Si la prise en considération de la population provoque une diminution des écarts de croissance Wallonie-Flandre, elle a pour effet que la croissance annuelle moyenne wallonne entre les années 2008 et 2015 est de -0,2 % en Wallonie contre +0,5 % pour la Flandre et -1,5 % pour Bruxelles.

En 2015, le taux de croissance du PIB en volume par habitant était de 0,5 % en Wallonie contre 1,5 % en Flandre tout en étant négatif à Bruxelles, -0,5 %.

Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2017)

Définitions et sources

Le PIB est une mesure de l'activité économique produite sur un territoire donné (la Wallonie) pendant une période de temps déterminé (une année).

Dans les comptes régionaux, le PIB est fourni à prix courants. Il fait ici l'objet de calculs, en se basant notamment sur les déflateurs nationaux, pour passer en volume et en euros chaînés de 2010. En effet, le déflateur national est appliqué au solde des impôts moins les subventions sur les produits. Pour chaque région, ce solde est ensuite additionné (de façon chaînée) à la valeur ajoutée brute en volume.

Pertinence et limites

Le PIB en volume est calculé par l'IWEPS en tenant compte des déflateurs nationaux car il n'existe pas de PIB en volume dans la comptabilité régionale officielle. Le fait de le rapporter à la population permet de gommer les effets de la croissance démographique.

Le PIB, à prix courants, est pour la dernière année disponible (ici 2015) calculé selon une méthode provisoire et le chiffre définitif n'est fourni que dans la version suivante des comptes régionaux. Ce chiffre dit provisoire est systématiquement revu lors du passage à la méthode définitive.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/publication/rapport-leconomie-wallonne-2017/>

Personnes de contact : **Frédéric Caruso** (fca@iweps.be) – **Yves Tilman** (yti@iweps.be)

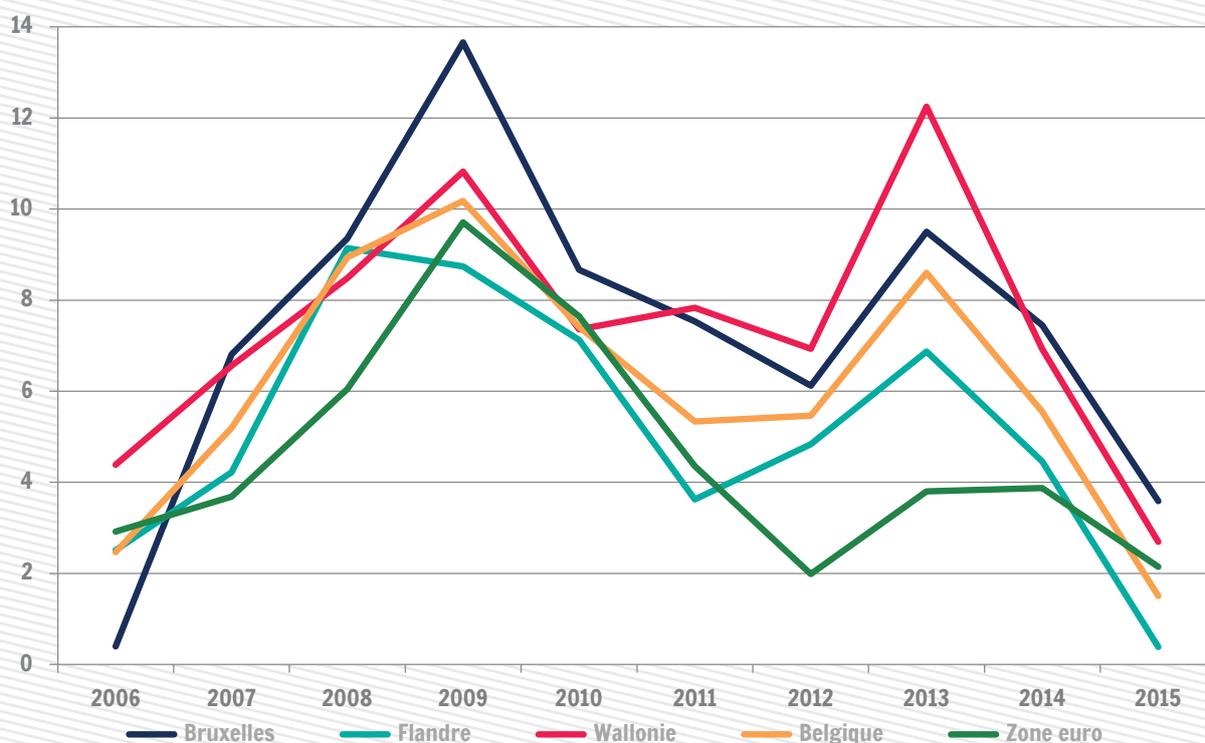
Prochaine mise à jour : **mars 2018**

Variation du coût salarial unitaire

2,7%

Evolution à trois ans d'écart
du coût salarial nominal unitaire
en Wallonie pour 2015

Coût salarial nominal unitaire - évolution à trois ans d'écart



Sources : Eurostat, ICN ; Calculs : IWEPS (février 2017)

Le coût salarial unitaire est un indicateur qui a tendance à croître dans le temps lorsque l'inflation se répercute sur les salaires, de quelque manière que ce soit. Dans un environnement de concurrence internationale, pour une petite économie ouverte comme la Wallonie qui a peu de prise sur les prix, une évolution à la hausse (baisse) peut être interprétée comme une pression (amélioration) sur la compétitivité. Pour les pays de la zone euro, l'Union européenne donne une valeur de référence indicative de maximum 9 % de croissance sur trois ans pour ce coût salarial unitaire.

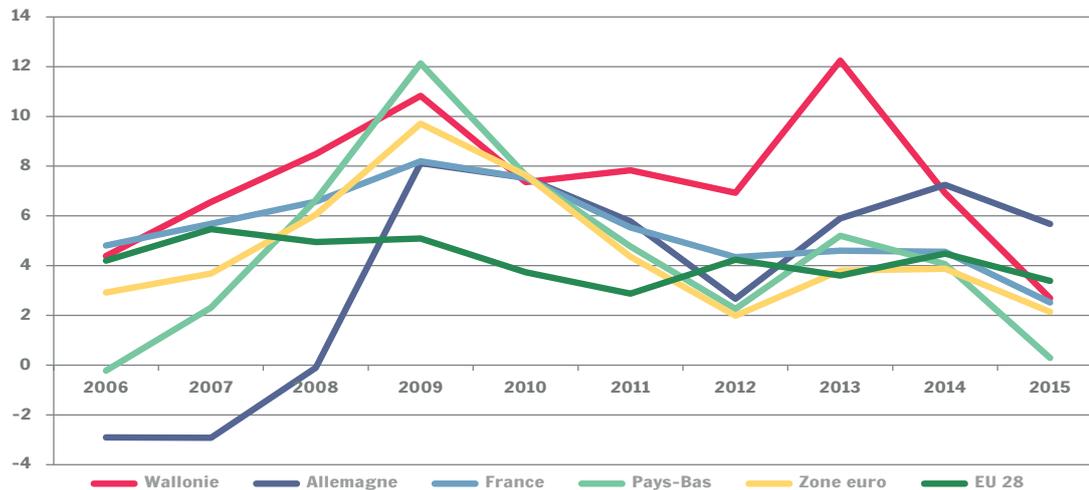
Au cours des dernières années, l'évolution du coût salarial unitaire en Wallonie est restée supérieure à celle observée en Belgique sauf autour des années 2008 et 2010.

Le recul de l'activité productive occasionne en 2009 une croissance du coût salarial unitaire nominal au-delà de 9 % quel que soit le niveau géographique concerné. Ce recul est également important pour l'année 2013 en Belgique, qui est poussée vers le haut par Bruxelles et surtout la Wallonie.

En 2014 et 2015, la croissance du coût salarial unitaire a diminué en Belgique et dans chacune des régions ainsi qu'en zone euro. En Wallonie, le ralentissement de la croissance à trois ans d'écart s'explique par une relative stagnation du coût salarial unitaire depuis 2013 (après une très forte hausse depuis 2010). Entre 2014 et 2015, tant la productivité (PIB par emploi en volume, prix de 2010) que la rémunération par salarié sont demeurées quasi stables.

Variation du coût salarial unitaire

Coût salarial nominal unitaire - évolution à trois ans d'écart



Sources : Eurostat, ICN; Calculs : IWEPS (février 2017)

Les évolutions wallonnes, sur les dernières années, sont également généralement plus hautes que celles observées dans nos pays voisins ou encore que dans l'EU des 28 sauf en 2015 où le taux de croissance à trois ans d'écart se situe sous la moyenne de l'EU 28.

En 2015, l'évolution à trois ans d'écart (avec pour base 2010 = 100) est plus importante en Allemagne qu'ailleurs.

Définitions et sources

Le coût salarial nominal unitaire est le ratio entre le coût de la main-d'œuvre (rémunérations à prix courants par salarié) et la productivité de la main d'œuvre (PIB en volume avec année de référence 2010 par travailleur). L'indicateur du tableau de bord est la variation en pourcentage sur trois ans du coût salarial unitaire nominal. Le seuil indicatif est de 9 % pour les pays de la zone euro et de 12 % pour les pays hors de la zone euro. L'indicateur du tableau de bord est calculé selon la formule: $[(CSU_t - CSU_{t-3}) / CSU_{t-3}] * 100$.

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année courant février par l'ICN pour les régions et les autres données proviennent d'Eurostat dont la dernière mise à jour date de février 2017.

Pertinence et limites

La variation sur trois ans du coût salarial nominal unitaire est repris comme indicateur à l'échelle européenne dans le cadre de la « Procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques » (PDM) pour laquelle, et ce chaque année, l'Union européenne dresse le bilan macroéconomique pour les pays de l'Union.

Pour en savoir plus : <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/macro-economic-imbalances-procedure/nominal-unit-labour-cost>

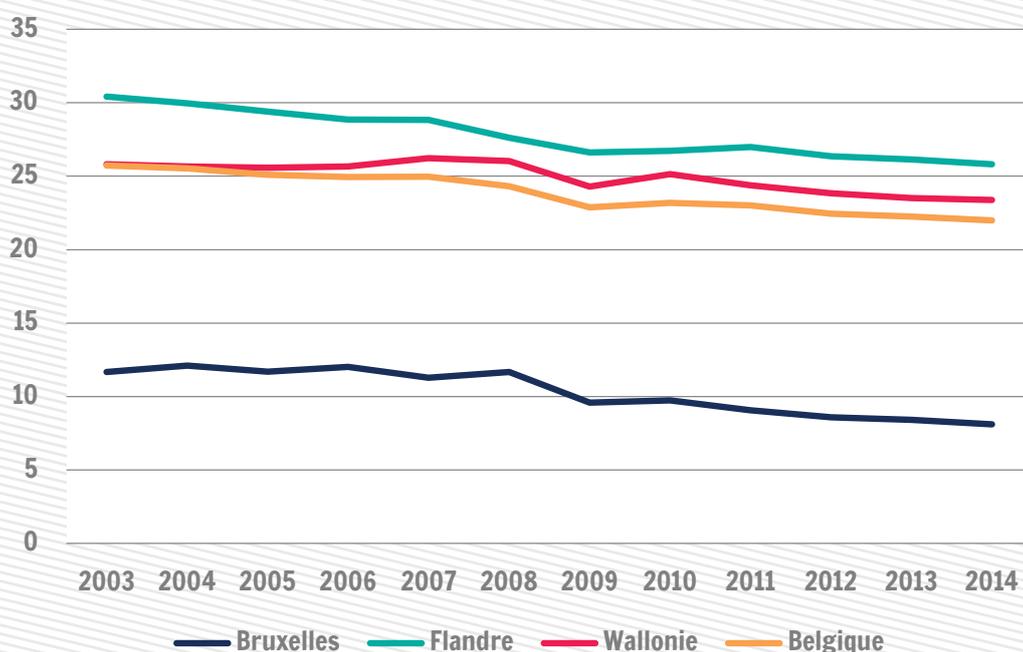
Personne de contact : Yves Tilman (y.tilman@iweeps.be) / prochaine mise à jour : mars 2018

Tissu sectoriel de l'économie wallonne

23%

Part de l'industrie dans le total de valeur ajoutée brute wallonne (à prix courants) pour l'année 2014

Part de l'industrie dans la valeur ajoutée brute



Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2017)

En Wallonie, la part de l'industrie (en y incluant la construction) s'élevait à 23 % du PIB en 2014 contre 26 % en Flandre et 8 % à Bruxelles. La Région bruxelloise étant particulièrement tournée vers les services (92 % contre 73 % pour la Flandre et 76 % pour la Wallonie).

Sur la dernière décennie (2004-2014), le repli de l'industrie se constate dans les trois régions du pays. L'effet de la crise économique et financière se remarque par la diminution plus importante de la part des branches d'activité liées à l'industrie entre 2008 et 2009 tant en Wallonie qu'à Bruxelles et en Flandre. La part moyenne de l'industrie en Wallonie se situait à 26 % entre 2003 et 2008 contre 24 % entre 2009 et 2014. Le rebond wallon en 2010 pourrait s'expliquer par la forte croissance de la valeur ajoutée dans l'industrie pharmaceutique liée à l'épisode de la grippe aviaire durant cette période.

La chute de l'industrie dans la valeur ajoutée wallonne s'est combinée à une contribution négative de l'industrie à la croissance de l'activité en Wallonie dans le sens où la valeur ajoutée de l'industrie a baissé alors que la valeur ajoutée de la totalité de l'économie a crû entre 2008 et 2014 (-1,2 % contre +10 %). En Flandre, la valeur ajoutée des branches d'activité industrielle a continuellement augmenté au cours des dernières années et a permis à l'économie flamande de dépasser son niveau d'avant crise.

Tissu sectoriel de l'économie wallonne

Spécialisation sectorielle en fonction de la valeur ajoutée de 2015

Spécialisation sectorielle en fonction de la valeur ajoutée de 2015	Indice de spécialisation			Importance de la branche (en % du total)		
	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Flandre
Industrie pharmaceutique (CF)	1,81	0,11	0,96	2,81	0,17	1,48
Enseignement (PP)	1,37	0,82	0,91	9,57	5,76	6,35
Activités pour la santé humaine (QA)	1,29	0,77	0,96	6,52	3,88	4,81
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques (CG)	1,28	0,08	1,18	1,48	0,09	1,37
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution (EE)	1,27	0,71	0,99	1,25	0,70	0,97
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement (QB)	1,22	0,61	1,03	3,19	1,60	2,70
Administration publique (OO)	1,22	1,78	0,66	9,51	13,94	5,16
Activités immobilières (LL)	1,18	0,83	0,98	10,00	7,04	8,37
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements (CH)	1,14	0,10	1,22	1,95	0,17	2,09
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (DD)	1,14	1,15	0,90	1,63	1,65	1,29
Construction (FF)	1,04	0,50	1,14	5,65	2,71	6,20

Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2017)

En comparaison de la structure sectorielle de l'ensemble du pays, l'activité économique wallonne enregistre une spécialisation importante dans l'industrie pharmaceutique mais aussi des spécialisations dans les services d'enseignement, de santé, dans les activités immobilières, dans l'administration publique, dans la production et la distribution d'eau et dans une moindre mesure la métallurgie et la construction pour les branches qui représentent au moins 1 % de la valeur ajoutée wallonne.

La Région bruxelloise est plus spécialisée dans les branches liées aux services ainsi que dans les administrations publiques alors que la Flandre, elle, est plus spécialisée dans les branches industrielles et la construction.

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année en février par l'ICN.

Les spécialisations sectorielles sont mises en évidence au départ du rapport entre la part régionale de la valeur ajoutée d'une branche d'activité dans le total de la valeur ajoutée régionale et cette même part mesurée au niveau national. S'il dépasse l'unité, un tel indice désigne une représentation relativement plus forte de la branche d'activité dans la région considérée.

Pertinence et limites

Les données pour la valeur ajoutée en 2015 sont calculées selon la méthode provisoire et non définitive et sont susceptibles d'être revues lors de la prochaine publication. En effet, les données définitives pour 2015 seront connues en février 2018.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/publication/rapport-leconomie-wallonne-2017/>
<https://www.nbb.be/doc/dq/f/cnreg.htm>

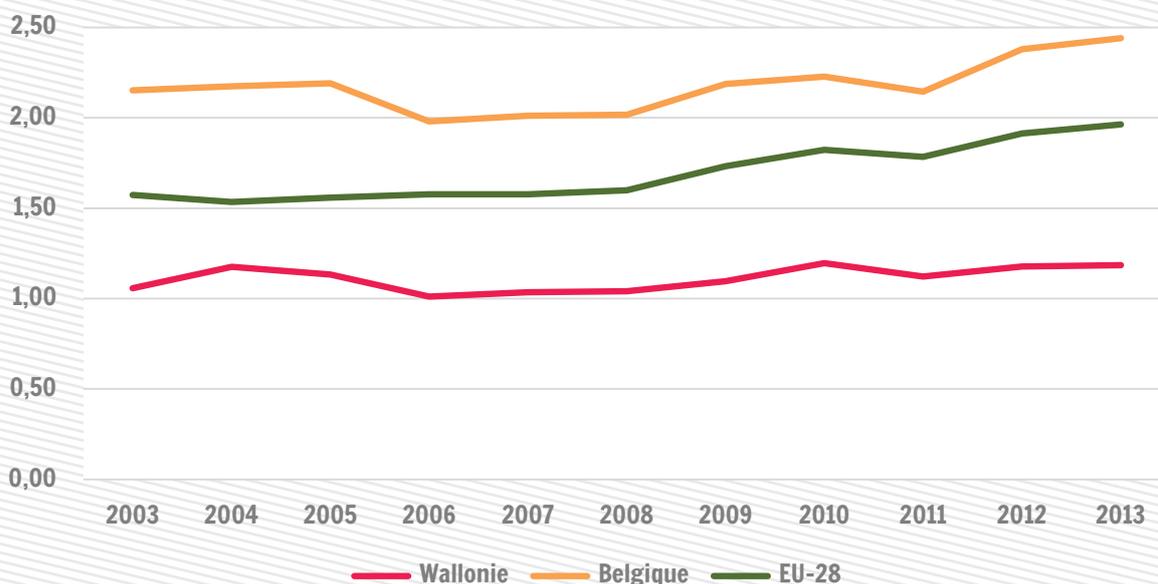
Personne de contact : Yves Tilman (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2018

Productivité des ressources

1,18 €

Productivité des ressources wallonnes exprimée en euros (de 2010) par kg de matières pour l'année 2013

Productivité des ressources en euros/kg



Sources : ICEDD, Eurostat ; Calculs : IWEPS

La productivité des ressources a augmenté au cours des dix dernières années, tant en Wallonie qu'en Belgique et qu'au niveau de l'Europe des 28. Celle-ci renseigne sur le montant de la valeur ajoutée produite par la consommation d'une unité de matière première. Ici, il est question des flux physiques apparents de matières premières (Domestic Material Consumption ou DMC).

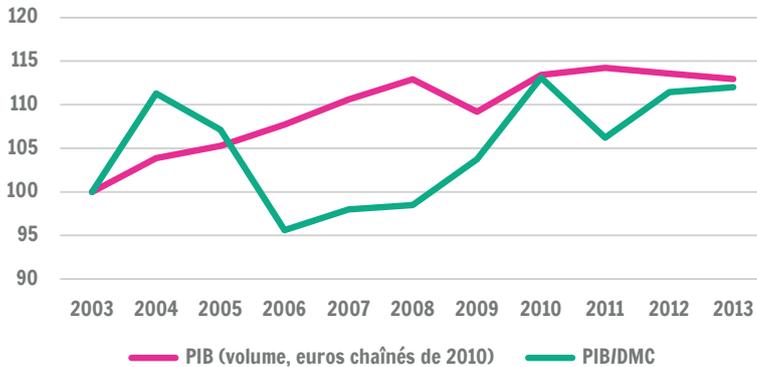
Une augmentation de la productivité des ressources signifie que pour une même quantité de matière, la valeur ajoutée produite est plus importante en 2013 qu'en 2003 (1,18 euro/kg contre 1,06 euro/kg).

En Wallonie, une unité de matière consommée produit, proportionnellement, moins de valeur ajoutée qu'en moyenne dans les 28 États membres de l'EU ou encore qu'en Belgique prise dans son ensemble (valeur tirée vers le haut par la Flandre).

Lorsque la productivité des ressources diminue, cela peut s'expliquer par la combinaison d'un accroissement du PIB et d'une hausse encore plus importante de la consommation de matières (DMC) comme ce fut le cas en Wallonie et en Belgique entre 2004 et 2007.

Productivité des ressources

Evolution de la productivité des ressources (PIB/DMC) et du PIB



La productivité des ressources connaît beaucoup plus de fluctuations que la courbe relative à l'évolution indicielle du PIB en volume. Pour la plupart des années, son niveau, par rapport à 2003, est plus faible que celui du PIB. Néanmoins, sur l'ensemble de la période, la productivité des ressources a crû presque au même stade que le PIB (12,0 % contre 12,9 %). La différence d'évolution peut être due à des activités économiques consommatrices de matières premières, mais qui proportionnellement, contribuent moins au PIB.

Sources : ICEDD, ICN ; Calculs : IWEPS

Composition moyenne de matières de l'extraction intérieure rapportée au nombre d'habitants

Composition DMC (en %)	Belgique	Wallonie	EU-28
Minéraux	38	80	47
Biomasse	31	25	26
Combustibles fossiles	43	-3	46
Minerais métalliques	3	1	4
Total	100	100	100

La composition de la DMC wallonne (en tonnes/habitant) diffère fortement de celle de la Belgique ou de l'Europe des 28. La part des minéraux non métalliques est très importante en Wallonie, deux fois plus qu'en Belgique (80 % contre 38 %). La part des combustibles fossiles est bien plus faible également alors que pour la biomasse, la composition moyenne est quasi identique.

Sources : ICEDD et Eurostat

Définitions et sources

La productivité des ressources est définie, selon Eurostat, comme le rapport entre le PIB et la DMC et elle s'exprime en euros par kilogramme de matières. Cet indicateur reflète la valeur du PIB générée par unité de ressource consommée par l'économie. La valeur du PIB doit être fournie en volume (euros chaînés de 2010).

Pertinence et limites

La productivité des ressources est reprise comme indicateur principal dans le cadre de la stratégie EU-2020 pour quantifier la meilleure utilisation des ressources.

Cet indicateur est disponible avec un certain délai, souvent plus de deux ans, et n'est pas disponible annuellement au niveau régional.

Pour en savoir plus : <http://etat.environnement.wallonie.be/>
<http://ec.europa.eu/eurostat/web/environment/material-flows-and-resource-productivity>

Personne de contact : Yves Tilman (y.tilman@iweeps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2018

26%

Taux d'investissement
des entreprises non financières
en Wallonie pour l'année 2014

Origine de l'investissement par secteur institutionnel - 2014 (en point de %)

	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Sociétés non financières	11,2	15,1	13,3	14,0
Sociétés financières	2,1	0,5	0,4	0,7
Administrations publiques	2,9	1,9	3,2	2,4
Ménages	1,4	6,9	6,1	5,7
Institutions sans but lucratif au service des ménages	0,2	0,1	0,1	0,1
Economie totale	17,7	24,5	23,0	22,9

Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2017)

Le taux d'investissement des entreprises non financières s'élevait à 26 % en 2014 en Wallonie. Ce taux était semblable à Bruxelles (26 %) et un peu plus faible en Flandre (25 %). Le taux très légèrement plus élevé peut sans doute s'expliquer par le fait que les investissements, selon le SEC 2010, incorporent également les dépenses en recherche et développement qui sont relativement importantes en Wallonie, notamment dans le secteur pharmaceutique, ce qui pousse le taux d'investissement des entreprises non financières situées en Wallonie vers le haut. Pour l'année 2014, c'étaient les investissements en R&D qui avaient contribué le plus à la croissance des investissements en Wallonie.

Le tableau ci-dessus nous montre l'origine des investissements (formation brute de capital fixe) par secteur institutionnel, en point de pourcentage, pour chacune des régions et la Belgique. Si le taux d'investissement de l'économie totale (rapportée au PIB) wallon est proche de celui de la Belgique, inférieur à celui rencontré en Flandre et supérieur à celui observé à Bruxelles, le poids des secteurs institutionnels dans cet investissement varie selon les régions.

En Wallonie, la proportion de l'investissement imputable aux entreprises est moindre par rapport à la Flandre et à Bruxelles. Les dépenses d'investissements des ménages wallons sont proportionnellement supérieures aux ménages bruxellois mais semblables à la situation rencontrée en Flandre. Le poids du secteur des administrations publiques dans les investissements est aussi plus élevé en Wallonie par rapport à la Belgique mais plus bas qu'à Bruxelles.

Investissements

Formation brute de capital fixe, en euros chaînés - prix de 2010 en indice (2008=100)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Bruxelles	80,1	93,2	96,1	99,5	100,6	100,0	94,6	90,2	89,6	88,2	91,2	99,2
Flandre	79,2	85,6	91,1	92,1	98,5	100,0	92,7	92,8	96,6	97,3	95,9	100,8
Wallonie	73,9	78,5	84,1	87,0	95,7	100,0	94,0	93,5	100,4	100,4	95,7	98,8
Union européenne	84,6	87,1	90,1	95,3	100,8	100,0	88,0	88,1	89,7	87,5	86,2	88,5
Zone euro	86,2	88,5	91,0	96,1	100,7	100,0	88,8	88,5	89,9	86,7	84,6	85,8
Belgique	78,1	85,0	90,2	91,9	98,1	100,0	93,4	92,6	96,5	96,7	95,2	100,1
Allemagne	87,3	87,4	88,0	94,6	98,5	100,0	89,9	94,8	101,6	100,9	99,7	103,2
France	85,1	88,1	90,6	94,0	99,2	100,0	90,9	92,8	94,7	95,0	94,2	93,9
Pays-Bas	81,5	81,6	84,1	90,2	96,0	100,0	90,8	84,9	89,6	84,0	80,4	82,2

Sources : ICN; Calculs : IWEPS (février 2017)

En Wallonie, à l'instar des autres régions belges et de l'ensemble de la zone euro, les investissements ont été fortement affectés par la crise financière de l'automne 2008. Alors qu'en 2013, le niveau des investissements avait chuté après la crise de la dette souveraine survenue à cette période, il est reparti à la hausse partout en 2014 (sauf en France). Après le fort recul de 2013, les investissements wallons ont de nouveau augmenté pour retrouver un niveau proche de celui de 2008. C'est à Bruxelles que les investissements ont crû le plus rapidement entre 2013 et 2014. En raison de cette hausse, les trois régions se retrouvaient en 2014 avec un niveau d'investissements quasi équivalent à celui observé avant la crise, ce qui n'était pas le cas tant dans la zone euro que dans l'Union européenne des 28.

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année en février par l'ICN.

Le taux d'investissements des entreprises non financières est le rapport entre la formation brute de capital fixe et la valeur ajoutée brute au prix de base pour une année donnée. Pour la mesure de l'origine de l'investissement, le taux est cette fois mesuré par rapport au PIB au prix de base.

La mesure de l'évolution du capital fixe s'effectue en euros chaînés et à partir de 2008 pour mieux visualiser les effets de la crise.

Pertinence et limites

La formation brute de capitale fixe en volume (euros chaînés de 2010) est calculée par l'IWEPS en tenant compte des déflateurs nationaux car elle n'existe pas dans la comptabilité régionale officielle.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/publication/rapport-leconomie-wallonne-2017/>

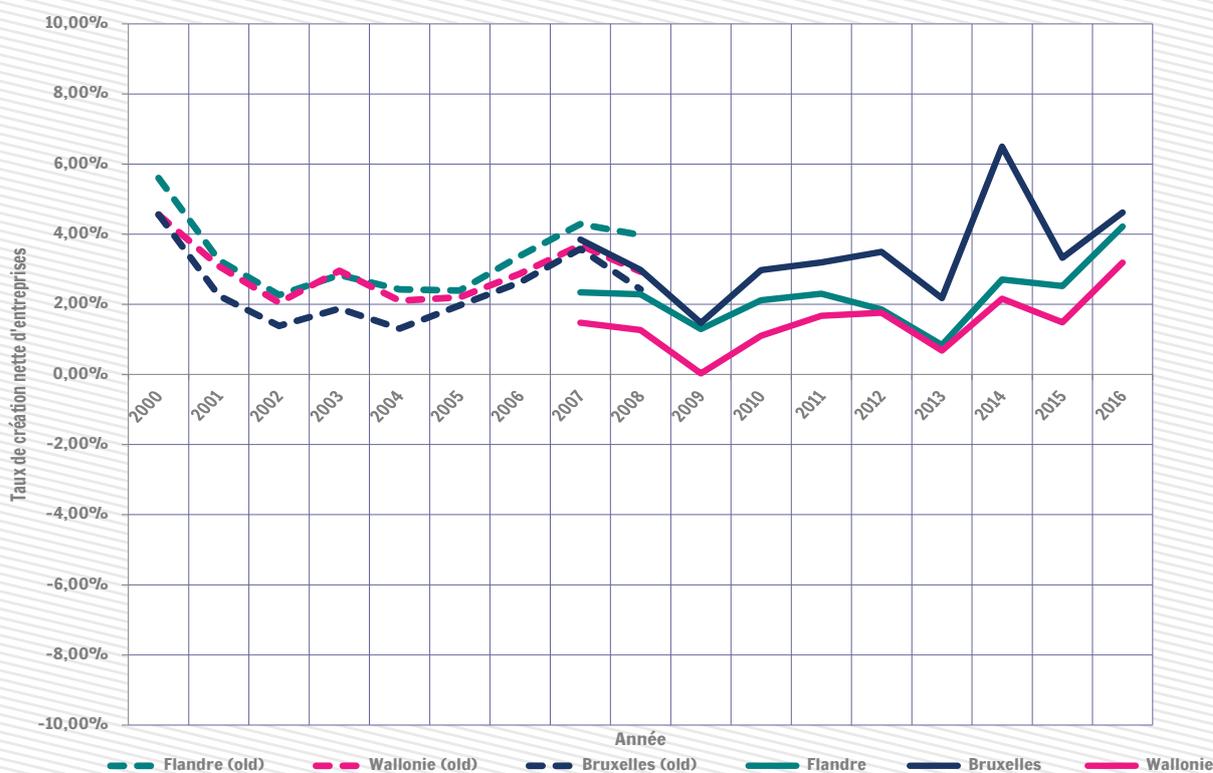
Personne de contact : **Yves Tilman** (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : **mars 2018**

Créations nettes d'entreprises

3,2%

En 2016, le taux de création nette des entreprises en Wallonie s'élève à 3,2 %. Il est à nouveau en hausse

Taux de création nette des entreprises par région - Evolution 2000-2016



Sources : Base de données B-Information (old), SPF-Economie / Direction générale Statistiques ; Calculs : IWEPS

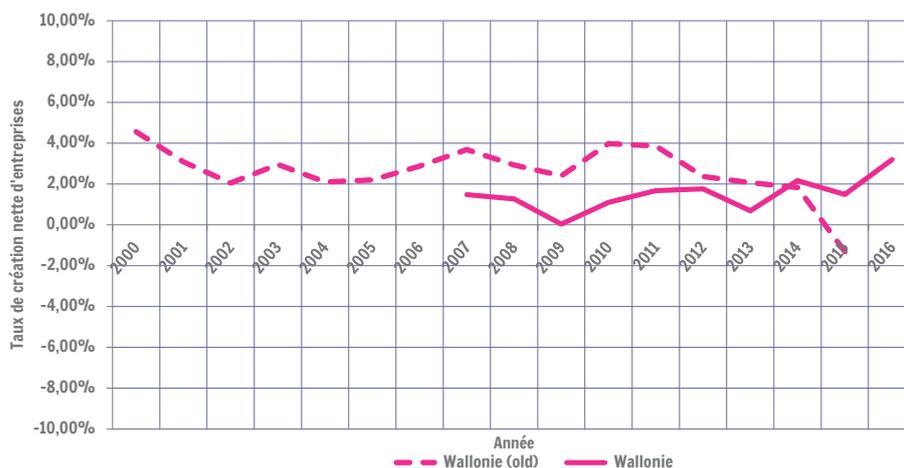
Entre 2007 et 2016, le taux moyen de création nette est de 1,4 % en Wallonie, 2,6 % en Flandre et 3,5 % dans la région Bruxelles-Capitale.

En 2016, le taux de création nette est à nouveau en hausse. Il atteint son niveau le plus haut depuis 2007. Depuis mai 2016, l'IWEPS utilise les données issues du SPF-Economie / Direction générale Statistiques et ce, afin de produire des statistiques comparables à celles des autres régions. Nous avons donc repris les données 2007-2016 issues du SPF-Economie / Direction générale Statistiques. Pour les années antérieures, nous nous basons toujours sur les données issues de la base de données B-Information. Les différences entre les deux séries sont partiellement dues au fait que la population de référence est différente. La base de données du SPF-Economie / Direction générale Statistiques concerne les assujettis à la TVA tandis que la base de données B-Information ne reprend que les informations relatives aux sociétés commerciales.

Sur la période 2007-2016, on notera que le taux de création nette est toujours plus faible en Wallonie qu'en Flandre et dans la région Bruxelles-Capitale.

Créations nettes d'entreprises

Taux de de création nette en Wallonie - Comparaison des deux méthodes



Sources : Base de données B-Information (old), SPF-Economie / Direction générale Statistiques ; Calculs : IWEPS

Afin d'assurer la cohérence de nos publications avec le SPF-Economie / Direction générale Statistiques, l'IWEPS a opté en mai 2016 pour une harmonisation de ses chiffres avec ceux du SPF Economie. Ce choix implique un certain nombre de changements dans les chiffres de la démographie des entreprises. A titre d'exemple, nous avons repris dans le graphique ci-dessus le taux de création nette tel que calculé à partir de la base de données B-Information et celle du SPF-Economie / Direction générale Statistiques. Les différences sont dues essentiellement :

- au fait que seules les personnes morales étaient comptabilisées avec la méthode IWEPS alors que les mouvements liés aux personnes physiques sont inclus dans la base de données du SPF-Economie / Direction générale Statistiques ;
- à la méthode de comptabilisation des flux annuels, la méthode de l'IWEPS sommait les flux mensuels en supprimant les doubles comptages, la méthode du SPF-Economie / Direction générale Statistiques se base sur une évaluation de la situation au 31 décembre de l'année.

Définitions et sources

Les créations en termes d'entreprises actives sont le nombre de nouveaux assujettis et ré-assujettis à la TVA au 31 décembre de chaque année.

Les cessations en termes d'entreprises actives correspondent au nombre de cessations d'entreprises soumises à la TVA.

Le taux de création nette est égal au quotient de la différence entre les créations et les cessations par rapport au nombre d'entreprises actives assujetties à la TVA au 31 décembre de la période précédente.

Pertinence et limites

Jusque 2006, le comptage des mouvements démographiques des entreprises wallonnes est obtenu en confrontant les versions successives, disponibles depuis 2000, de la base de données des entreprises B-Information.

Les entités répertoriées par B-Information sont en fait toutes les entités s'inscrivant à un guichet d'entreprises, qu'il s'agisse de personnes morales ou de personnes physiques.

Les comptages ne concernent que les personnes morales inscrites au Registre national des personnes morales (RNPM). Sont exclues de cette analyse, les personnes physiques et les sociétés non commerciales.

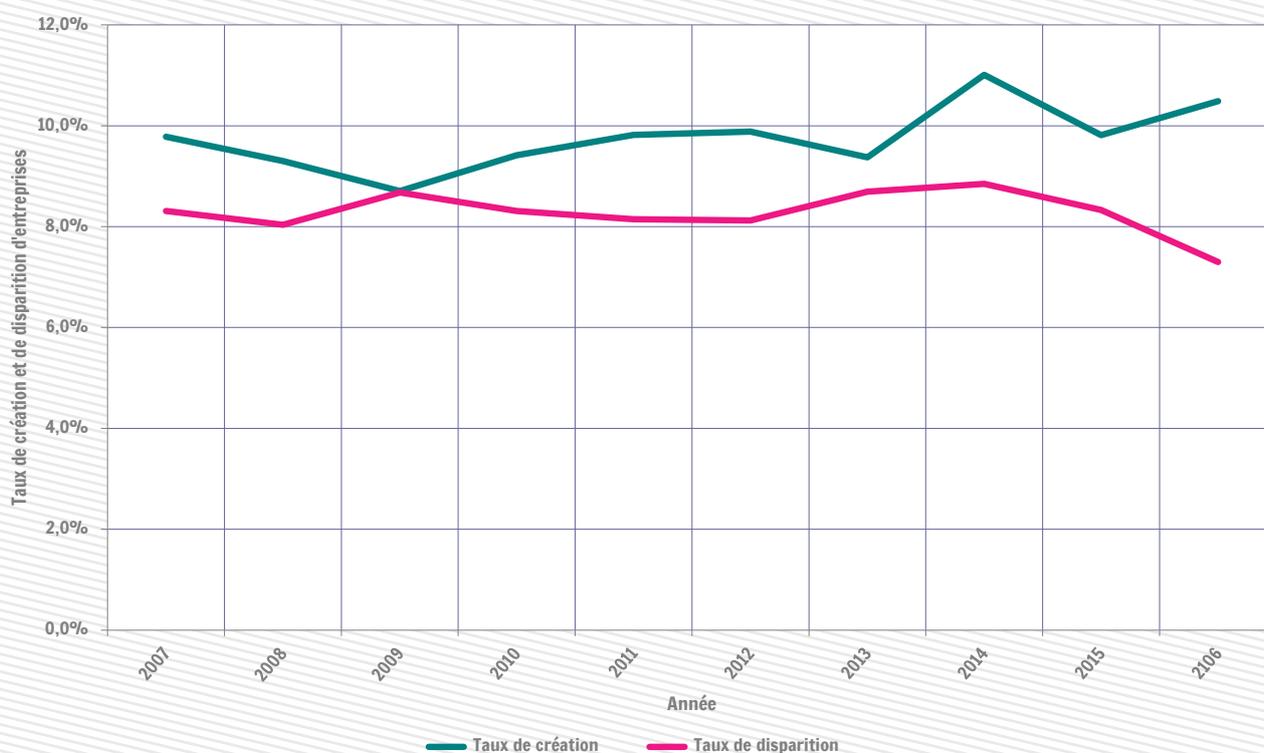
A partir de 2007, les chiffres fournis se basent sur une comparaison de photos annuelles prises au 31 décembre de chaque année. Le comptage reprend le nombre d'assujettissements, de radiations et d'assujettis actifs à la TVA depuis 2008, basé sur le répertoire d'entreprises DBRIS du SPF-Economie / Direction générale Statistiques.

Démographie d'entreprises - Créations - Disparitions

10,5%

En 2016, le taux de création des entreprises en Wallonie est de 10,5 %. Le taux de disparition s'élève quant à lui à 7,3 %

Taux de création et de disparition des entreprises par région - Evolution 2007-2016



Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques

Entre 2007 et 2016, le taux moyen de création est de 9,8 %, le taux de disparition moyen est de 8,3 %.

Sur l'ensemble de la période, on notera que le taux de création est toujours plus élevé que le taux de disparition, à l'exception de l'année 2009 où les deux valaient 8,7 % (niveau le plus bas du taux de création).

En 2014, on remarque une augmentation importante du taux de création ainsi qu'en 2016. Sur la période 2014 à 2016, le taux de disparition n'a cessé de décroître pour atteindre son niveau le plus bas en 2016.

Enfin, notons que 2014 a été l'année où le taux de création ainsi que le taux de disparition ont atteint leur niveau maximum sur la période.

Démographie

d'entreprises - Créations - Disparitions

Définitions et source

Le nombre de création en termes d'entreprises actives est le nombre de nouveaux assujettis et ré-assujettis à la TVA au 31 décembre de chaque année par rapport au nombre d'entreprises actives assujetties à la TVA à cette même date.

La cessation se mesure comme le nombre de cessations d'entreprises soumises au 31 décembre de la période de référence.

L'une et l'autre variable rapportée au nombre d'entreprises actives assujetties à la TVA au 31 décembre de l'année précédente donnent le taux de création et le taux de cessation.

Pertinence et limites

Jusque 2006, le comptage des mouvements démographiques des entreprises wallonnes était obtenu en confrontant les versions successives, disponibles depuis 2000, de la base de données des entreprises B-Information.

Les entités répertoriées par B-Information sont en fait toutes les entités s'inscrivant à un guichet d'entreprises, qu'il s'agisse de personnes morales ou de personnes physiques.

Les comptages ne concernaient que les personnes morales inscrites au Registre national des personnes morales (RNPM). Étaient exclues de cette analyse, les personnes physiques et les sociétés non commerciales.

A partir de 2007, les chiffres fournis se basent sur une comparaison de photos annuelles prises au 31 décembre de chaque année. Le comptage reprend le nombre d'assujettissements, de radiations et d'assujettis actifs à la TVA depuis 2008, basé sur le répertoire d'entreprises DBRIS du SPF-Economie / Direction générale Statistiques.

Pour en savoir plus : <http://www.iweeps.be/creations-dentreprises-en-belgique-analyse-de-differentes-sources>

Personne de contact : **Caroline Albessart** (c.albessart@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **novembre 2017**

Dynamisme entrepreneurial

1,2 entreprise

En Wallonie, sur la période 2008-2015, on crée 1,2 entreprise pour une disparition

Dynamisme entrepreneurial par région - Evolution 2008-2015



Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques ; Calculs : IWEPS

Entre 2008 et 2015, le taux de dynamisme entrepreneurial moyen en Wallonie s'élève à 1,2. Ce qui signifie que l'on crée un peu plus de 12 entreprises pour 10 disparitions. En Flandre, il s'élève à 1,3 et dans la Région de Bruxelles-Capitale, à 1,4.

Sur l'ensemble de la période, le taux de dynamisme entrepreneurial wallon est inférieur à celui de la Flandre ainsi qu'à celui de la Région Bruxelles-Capitale.

Les résultats sont différents de ceux publiés précédemment par l'IWEPS en raison de l'harmonisation de notre méthodologie en matière de démographie d'entreprises avec celle de la Direction générale Statistiques du SPF économie.

Dynamisme entrepreneurial

Définitions et source

Le taux de création en termes d'entreprises actives est le quotient du nombre de nouveaux assujettis et ré-assujettis à la TVA au 31 décembre de chaque année par rapport au nombre d'entreprises actives assujetties à la TVA à cette même date.

Le taux de cessation en termes d'entreprises actives est le quotient du nombre de cessations d'entreprises soumises à la TVA par rapport au nombre d'entreprises actives assujetties à la TVA au 31 décembre de la période de référence. Le dénominateur de l'indicateur est le nombre d'entreprises actives assujetties à la TVA à cette date.

Pertinence et limites

Jusque 2006, le comptage des mouvements démographiques des entreprises wallonnes était obtenu en confrontant les versions successives, disponibles depuis 2000, de la base de données des entreprises B-Information.

Les entités répertoriées par B-Information étaient en fait toutes les entités s'inscrivant à un guichet d'entreprises, qu'il s'agisse de personnes morales ou de personnes physiques.

Les comptages ne concernaient que les personnes morales inscrites au Registre national des personnes morales (RNPM). Étaient exclues de cette analyse, les personnes physiques et les sociétés non commerciales.

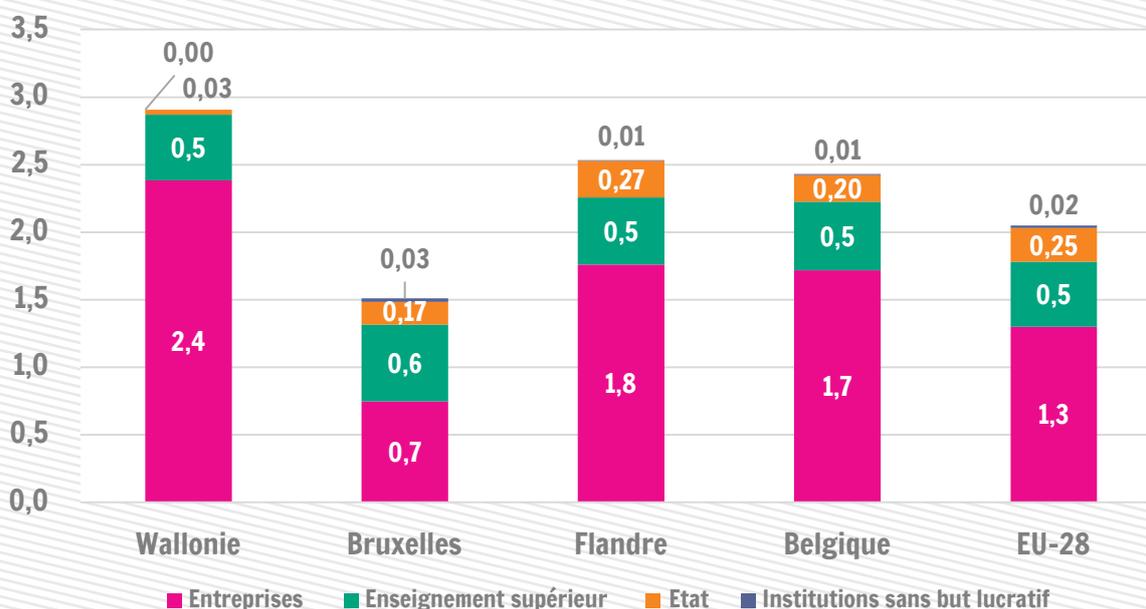
A partir de 2007, les chiffres fournis se basent sur une comparaison de photos annuelles prises au 31 décembre de chaque année. Le comptage reprend le nombre d'assujettissements, de radiations et d'assujettis actifs à la TVA depuis 2008, basé sur le répertoire d'entreprises DBRIS du SPF-Economie / Direction générale Statistiques.

Intensité de R&D

2,9%

L'intensité de R&D (dépenses intérieures brutes de R&D, en pourcentage du PIB), en Wallonie pour l'année 2013

Dépenses intérieures brutes de R&D (DIRD) par secteur d'exécution pour l'année 2013 (en % du PIB)



Sources : Commission de coopération fédérale - Groupe de concertation CFS/STAT, ICN, Eurostat ; Calculs : IWEPS

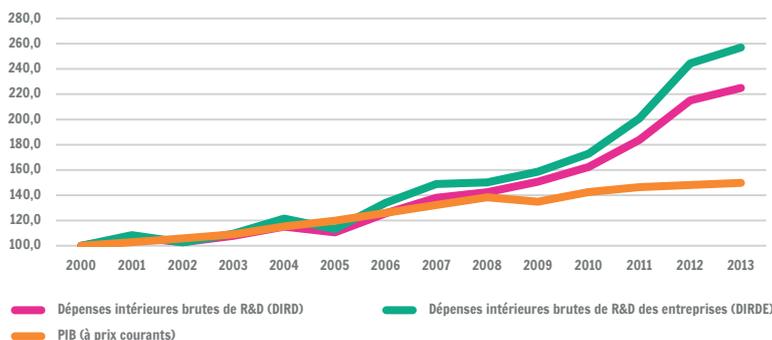
En 2013, l'intensité de R&D en Wallonie s'élève à 2,9 %, soit une intensité supérieure à celle de la Belgique (2,4 %) et à celle de la moyenne des 28 Etats membres de l'EU (2 %).

En Wallonie, les activités de R&D sont exécutées principalement par les entreprises (les dépenses intérieures de R&D des entreprises représentent 2,4 % du PIB). L'enseignement supérieur constitue le deuxième secteur d'exécution de la R&D (0,5 % du PIB). La Wallonie comptant peu de centres publics de recherche, le rôle joué par les pouvoirs publics en tant qu'exécuteur de R&D est limité (0,03 % du PIB). Aucune activité de R&D n'est réalisée dans le secteur privé sans but lucratif (ISBL).

Après une tendance légèrement à la baisse entre 2000 et 2005, la Wallonie a enregistré, en quelques années, une croissance significative de l'intensité de ses dépenses de R&D (de 1,9 % du PIB en 2006 à 2,9 % en 2013). Cette évolution positive permet à la Wallonie de se positionner, depuis 2006, systématiquement au-dessus des ratios belge et européen et de tendre vers l'objectif de 3 % que s'est fixé l'Europe, dans sa stratégie Europe 2020, en matière d'intensité de la R&D.

Intensité de R&D

Évolution des dépenses intérieures brutes de R&D (DIRD) et du PIB en Wallonie (indice 2000 = 100)



L'augmentation de l'intensité de R&D en Wallonie s'explique par une progression plus rapide des dépenses de R&D par rapport à l'évolution du PIB, en particulier depuis 2008, dans un environnement économique marqué par une crise financière. Le schéma d'évolution des dépenses totales de R&D (DIRD) est largement déterminé par celui des dépenses de R&D des entreprises (DIRDE) qui constituent, comme mentionné précédemment, le principal secteur d'exécution de dépenses de R&D en Wallonie.

Sources : Commission de coopération fédérale - Groupe de concertation GFS/STAT, ICN, Eurostat ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les dépenses intérieures brutes de R&D (DIRD) correspondent au total des dépenses afférentes aux travaux de R&D exécutés sur le territoire d'une région ou d'un pays pendant une période de 12 mois. Les organismes qui exécutent de la R&D sont rassemblés en quatre secteurs institutionnels : (1) les entreprises (y compris les ISBL au service des entreprises), (2) l'enseignement supérieur, (3) l'Etat et (4) les institutions sans but lucratif (ISBL) (au service du grand public (ménages)). En vue de comparaisons interrégionales ou internationales, les DIRD d'une région ou d'un pays sont exprimées en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) de cette région ou pays (indicateur d'intensité de la R&D).

L'établissement des statistiques de R&D s'appuie sur les recommandations méthodologiques internationales du *Manuel de Frascati* et fait l'objet d'un accord de coopération entre l'Autorité fédérale, les Régions et les Communautés. Les données de R&D sont collectées par les différents pouvoirs publics compétents et transformées en statistiques, en commun accord au sein de la Commission de coopération fédérale en matière de statistiques de R&D (CFS/STAT), par la Politique scientifique fédérale.

Pertinence et limites

La collecte de données de R&D s'opère via une enquête bisannuelle rétrospective auprès de toutes les organisations de recherche qui exécutent des activités de R&D. Dans le cas des entreprises, l'enquête vise toutes les entreprises dont il est connu ou supposé qu'elles exécutent, ponctuellement ou de manière permanente, de la R&D (registre d'entreprises intégrant les entreprises bénéficiant de subventions publiques à la R&D ou d'exonérations d'impôts au titre de la R&D ; ou encore les entreprises ayant fait état d'activités de R&D lors d'enquêtes antérieures) et est échantillonnée (sur la base du secteur d'activité et de la taille) pour le reste de la population des entreprises.

Dans le système européen des comptes « SEC 2010 », les dépenses de R&D sont dorénavant traitées au titre de dépenses d'investissement. Cette évolution méthodologique de la comptabilité nationale ouvre de nouvelles perspectives pour mieux refléter la réalité de la R&D dans l'économie et améliorer la mesure de l'intensité de la R&D.

Pour en savoir plus :

Indicateurs relatifs au système d'innovation de la Belgique et de ses Régions : <http://www.innovationdata.be>
 Manuel de Frascati, 2015 (7e édition) : <http://oecd.org/fr/publications/manuel-de-frascati-2015-9789264257252-fr.htm>
 Personne de contact : Virginie Louis (v.louis@iweeps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2017

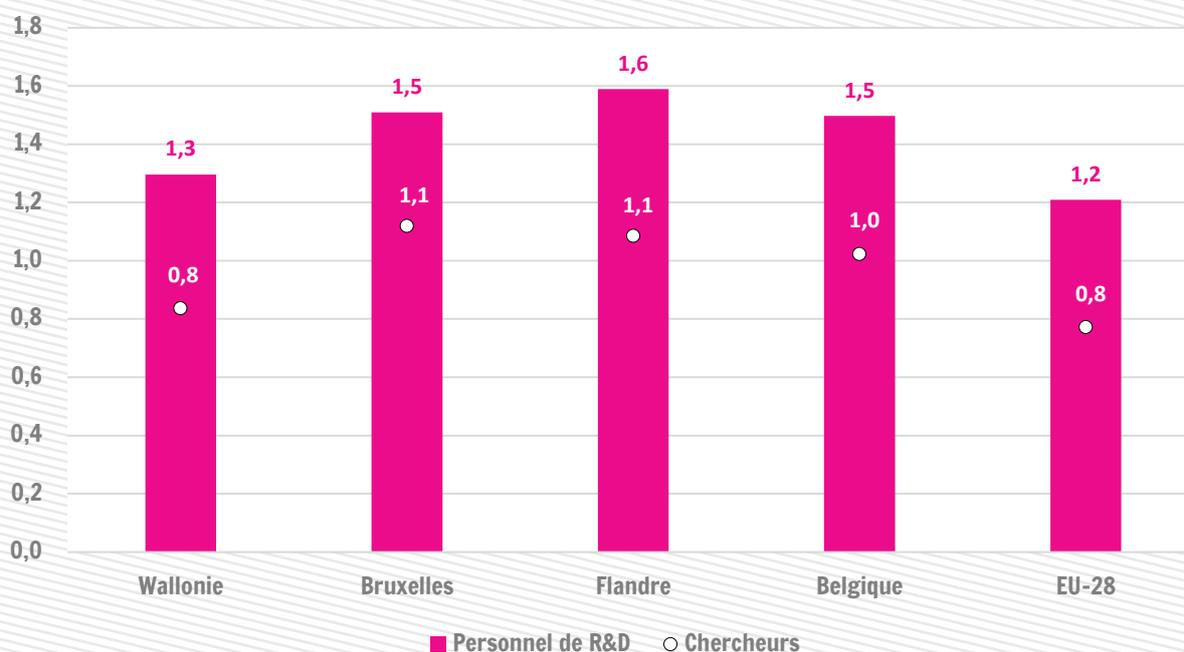
Personnel de R&D

en % de l'emploi total

1,3%

En 2013, le personnel de R&D en équivalents temps plein (ETP) représente 1,3 % de l'emploi total en Wallonie

Personnel de R&D et chercheurs (en ETP) pour l'année 2013 (en % de l'emploi total)



Sources : Commission de coopération fédérale - Groupe de concertation CFS/STAT, ICN, Eurostat ; Calculs : IWEPS

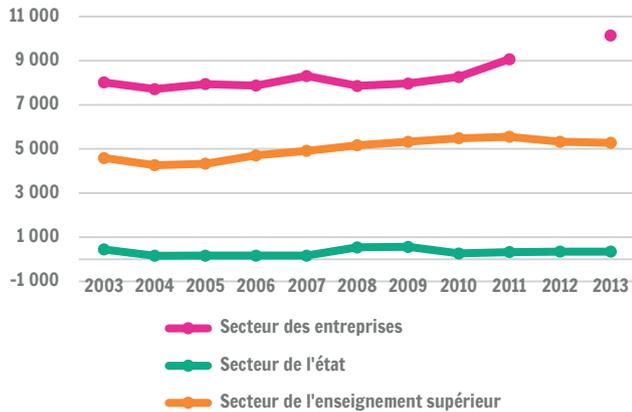
En 2013, le personnel de R&D, en Wallonie, s'élève à 15 758 ETP et représente 1,3 % de l'emploi total. Au sein du personnel de R&D, les chercheurs constituent la majeure partie : 64,5 % du personnel de R&D. Ils représentent 10 169 ETP, soit 0,8 % de l'emploi total. Les parts du personnel de R&D et des chercheurs dans l'emploi total sont inférieures en Wallonie à celles de la Belgique et de la moyenne des 28 Etats membres de l'Union européenne. En Belgique, le personnel de R&D compte pour 1,5 % de l'emploi total et les chercheurs pour 1 %. En moyenne, dans les 28 Etats membres de l'Union européenne, la part du personnel de R&D dans l'emploi total atteint 1,2 % et 0,8 % pour les chercheurs.

En Wallonie, de manière similaire aux dépenses de R&D (cf. fiche intensité de R&D), c'est le secteur des entreprises qui occupe la plus grande part du personnel de R&D (64,3 % des ETP en 2013). Viennent ensuite les secteurs de l'enseignement supérieur (33,5 % des ETP) et de l'Etat (2,2 % des ETP). Le secteur des institutions privées sans but lucratif (ISBL) n'exécute aucune activité de R&D en Wallonie.

Depuis 2005, la Wallonie a enregistré une évolution positive de la part du personnel de R&D dans l'emploi total : ce ratio passant de 1,09 % en 2005 à 1,3 % en 2013.

Personnel de R&D en % de l'emploi total

Évolution du personnel de R&D (en ETP) en Wallonie entre 2003 et 2013



En ETP, le personnel de R&D du secteur des entreprises s'inscrit sur une tendance à la hausse depuis 2008. Le personnel de R&D dans l'enseignement supérieur, quant à lui, enregistre une évolution positive entre 2005 et 2011, avec un tassement sur les années 2012 et 2013. Dans le secteur public, le personnel de R&D en ETP connaît une relative stabilité sur la période 2003-2013.

Sources : Commission de coopération fédérale - Groupe de concertation GFS/STAT ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Le personnel de R&D comprend l'ensemble des personnes qui participent aux activités de R&D mais aussi celles qui fournissent des services directement liés aux activités de R&D : responsables de R&D, gestionnaires, techniciens et personnel de soutien. Sur la base de cette définition, le personnel de R&D est composé (1) de scientifiques et d'ingénieurs hautement qualifiés (chercheurs), (2) de spécialistes dotés d'un niveau élevé d'expérience et de formations techniques (techniciens et personnel assimilé) et (3) des travailleurs, qualifiés ou non, ainsi que du personnel de secrétariat ou de bureau participant à l'exécution des projets de R&D (personnel d'appui).

Les séries de données relatives au personnel de R&D sont exprimées ici en équivalent temps plein (ETP) et rapportées à l'emploi total (comptes nationaux). L'ETP du personnel de R&D est défini par le nombre d'heures de travail réellement consacrées à la R&D au cours d'une année, rapporté au nombre total d'heures qu'une personne ou un groupe de personnes est censé travailler au cours de l'année.

Pertinence et limites

L'établissement des statistiques de R&D s'appuie sur les recommandations méthodologiques internationales du *Manuel de Frascati* et fait l'objet d'un accord de coopération entre l'Autorité fédérale, les Régions et les Communautés. En l'occurrence, les données de R&D sont collectées par les différents pouvoirs publics compétents et transformées en statistiques, en commun accord au sein de la Commission de coopération fédérale en matière de statistiques de R&D (CFS/STAT), par la Politique scientifique fédérale.

La collecte de données de R&D s'opère via une enquête bisannuelle rétrospective auprès de toutes les organisations de recherche qui exécutent des activités de R&D. Les organismes qui exécutent de la R&D sont rassemblés en quatre secteurs institutionnels : (1) les entreprises (y compris les ISBL au service des entreprises), (2) l'enseignement supérieur, (3) l'Etat et (4) les institutions sans but lucratif (ISBL) (au service du grand public (ménages)). Pour le secteur des entreprises, l'enquête vise toutes les entreprises dont il est connu ou supposé qu'elles exécutent de la R&D, de manière permanente ou ponctuelle et est échantillonnée pour le reste de la population des entreprises.

Pour en savoir plus :

Indicateurs relatifs au système d'innovation de la Belgique et de ses Régions : <http://www.innovationdata.be>
 Manuel de Frascati, 2015 (7e édition) : <http://oecd.org/fr/publications/manuel-de-frascati-2015-9789264257252-fr.htm>
 Personne de contact : Virginie Louis (v.louis@iweeps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2017

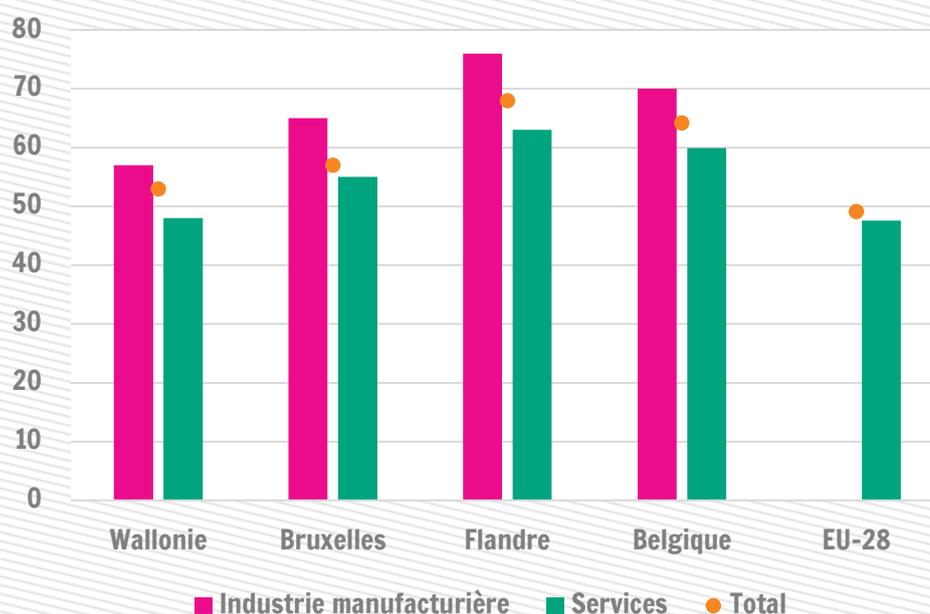
Entreprises innovantes

en % du nombre total d'entreprises

53%

Selon l'enquête CIS 2014, la proportion d'entreprises innovantes s'élève à 53 % en Wallonie

Entreprises innovantes par secteur, 2012-2014 (en % du nombre total d'entreprises dans chaque secteur)



Sources : Eurostat, enquête communautaire sur l'innovation (CIS) 2014

Notes : Pour l'EU-28, pas de données disponibles pour l'industrie manufacturière

Sur la base de l'enquête européenne concernant l'innovation des entreprises (enquête CIS), le pourcentage d'entreprises ayant poursuivi des activités d'innovation, en Wallonie, entre 2012 et 2014 s'élève à 53 %. Parmi ces entreprises qui innovent, 13 % mènent des activités d'innovation dites technologiques (innovation de produit ou de procédé), 11 % procèdent à des activités innovantes en matière d'organisation ou de marketing (innovation dite non technologique) et 29 % combinent des innovations technologiques et non technologiques.

La proportion d'entreprises innovantes est plus faible en Wallonie qu'en moyenne en Belgique (64 % en moyenne en Belgique). Cette proportion moins élevée en Wallonie par rapport à la moyenne belge s'observe dans l'industrie manufacturière (57 % en Wallonie contre 70 % en Belgique), comme dans le secteur des services (48 % en Wallonie contre 60 % en Belgique). La Wallonie présente par contre un taux d'entreprises innovantes supérieur à celui de la moyenne des Etats membres de l'Union européenne (49 % des entreprises innovantes en moyenne dans l'Union européenne).

Le constat d'une proportion inférieure d'entreprises innovantes en Wallonie par rapport à la Belgique se vérifie quelle que soit la taille des entreprises. Le poids des petites entreprises innovantes (entre 10 et 49 travailleurs) est de 48 % en Wallonie contre 59 % en Belgique, celui des moyennes entreprises (entre 50 et 249 travailleurs) est de 68 % en Wallonie contre 74 % en Belgique. L'écart se réduit quelque peu si l'on considère les grandes entreprises, de 250 travailleurs et plus : la Wallonie affiche alors un taux de 83 %, contre 86 % pour la moyenne belge.

Entreprises innovantes

en % du nombre total d'entreprises

Entreprises innovantes par classe de taille (en % du nombre total d'entreprises dans chaque classe de taille)

	Petites entreprises	Moyennes entreprises	Grandes entreprises	Total
	(10 à 49 travailleurs)	(de 50 à 249 travailleurs)	(250 travailleurs et plus)	
Wallonie	48	68	83	53
Bruxelles	50	69	85	57
Flandre	64	76	87	68
Belgique	59	74	86	64
EU-28	45	61	78	49

Sources : Eurostat, enquête communautaire sur l'innovation (CIS) 2014

Définitions et sources

Les données et indicateurs utilisés pour mesurer les activités d'innovation des entreprises proviennent de l'enquête communautaire sur l'innovation (Community Innovation Survey : CIS). Les définitions et les principes directeurs pour le recueil et l'interprétation de ces données sur l'innovation sont rassemblés dans le manuel d'Oslo de l'OCDE.

Une innovation, telle que définie dans l'enquête CIS, consiste en l'introduction d'un bien ou service (innovation de produit), d'un procédé de fabrication (innovation de procédé), d'une méthode d'organisation (innovation organisationnelle) ou d'une technique de marketing (innovation de marketing), qui soit nouveau ou significativement amélioré. Le produit, le procédé, la méthode ou la technique doit être nouveau ou significativement amélioré pour l'entreprise, mais peut avoir été développé ou déjà être utilisé par d'autres entreprises.

Une entreprise innovante est une entreprise qui exerce des activités d'innovation pendant la période considérée par l'enquête CIS, c'est-à-dire une entreprise qui a introduit une innovation (de produit, de procédé, d'organisation ou de marketing), qui a des projets d'innovation qui n'ont pas encore abouti ou qui ont été abandonnés.

Pertinence et limites

En Belgique, il appartient aux régions d'effectuer l'enquête CIS, en collaboration avec le SPP Politique scientifique fédérale (Belspo).

L'échantillon de l'enquête CIS 2014 est tiré du répertoire des entreprises de l'ONSS et comporte, pour la Wallonie, 1966 entreprises. La participation à l'enquête se fait sur base volontaire et les entreprises sélectionnées sont invitées à remplir le questionnaire, qu'elles réalisent ou non des activités d'innovation (taux de réponse de 55 %).

Les données récoltées portent sur des entreprises comptant plus de 10 travailleurs et appartenant aux divisions NACE rev 2.10 à 33 (industrie manufacturière), 46, 49-53, 58-66 et 71-73 (services), 5 à 9 (industrie minière) et 36 à 39 (autres industries). La période de référence de l'enquête couvre les années 2012, 2013 et 2014.

Pour en savoir plus :

Indicateurs relatifs au système d'innovation de la Belgique et de ses Régions : <http://www.innovationdata.be>
Manuel d'Oslo - Principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation, OCDE, 3e édition (2005) :

<http://www.oecd.org/fr/sti/inno/manueldosloprincipesdirecteurspourlerecueilletinterpretationdesdonneesurlinnovation3eedition.htm>

Portail de la Recherche et des Technologies en Wallonie :
<https://recherche-technologie.wallonie.be/>

(> Accueil / Thèmes / Recherche et Technologies en Wallonie / Enquête Innovation)

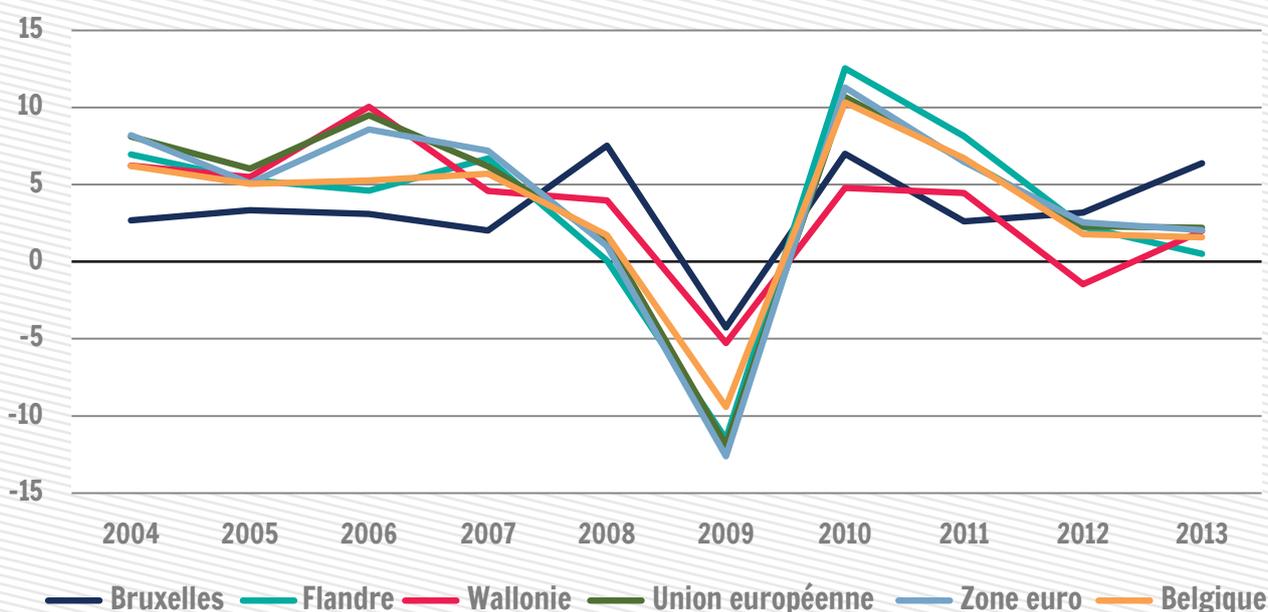
Personne de contact : [Virginie Louis \(v.louis@iweps.be\)](mailto:v.louis@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2017

Exportations internationales de biens et services

3,4%

Croissance annuelle moyenne
des exportations internationales
de biens et de services en Wallonie
entre 2003 et 2013

Evolution des exportations de biens et de services - taux de croissance en volume



Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (juillet 2016)

Les comptes régionaux fournissent des données relatives aux exportations internationales de biens et services jusqu'en 2013.

Le graphique ci-dessus montre que les exportations wallonnes ont connu une évolution relativement favorable comparativement à la Flandre durant les années précédant la crise de 2009 : l'évolution annuelle moyenne en Wallonie était de 4,1 % entre 2003 et 2009 contre 1,8 % en Flandre. Depuis 2010, le commerce extérieur en Wallonie est à la traîne par rapport à la Flandre et par rapport aux moyennes européennes : 2,4 % de croissance annuelle moyenne entre 2009 et 2013 pour la Wallonie contre 5,5 % en zone euro et 5,8 % en Flandre. En particulier, les exportations wallonnes ont baissé en 2012 alors qu'elles ont augmenté partout ailleurs cette année-là.

Exportations internationales de biens et services

Commerce extérieur - parts régionales moyennes (2003-2013)

	Part des exportations (en %)	Part des importations (en %)	Degré d'ouverture
Bruxelles	14,3	20,3	68,1
Flandre	69,2	65,8	87,5
Wallonie	16,5	13,9	47,8
Belgique	100	100	74,4

La part wallonne dans les exportations nationales s'établit en moyenne sur la période 2003-2013 à 16,5 %. Aux prix de 2010, les exportations de la Wallonie s'élèvent à 49 milliards d'euros en 2013 (213 milliards pour la Flandre et 45 pour Bruxelles). La part wallonne dans les importations est encore plus faible (13,9 %). La moyenne des exportations et des importations de la Wallonie rapportée à son PIB (47,8 %) traduit un degré d'ouverture international plus faible que la Flandre (87,5 %) et même que la Belgique prise dans son ensemble (74,4 %).

Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (juillet 2016)

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux, désormais publiés chaque année courant de l'été par l'ICN. Elles découlent d'un projet de collaboration entre la BNB et les trois instituts statistiques régionaux. Ces chiffres sont publiés à prix courants et ils sont adaptés en euros chaînés au moyen des déflateurs nationaux.

Ces données respectent le concept « national » qui est de mise dans les comptes nationaux et la balance des paiements. Selon ce concept, une exportation (une importation) est enregistrée dès que la propriété d'un bien ou d'un service passe d'un résident à un non résident (ou inversement). Ce concept s'oppose au concept communautaire, qui enregistre un flux commercial avec l'extérieur dès le franchissement d'une frontière (incluant donc le transit).

Pertinence et limites

L'utilisation des statistiques des comptes régionaux permet de prendre en considération les exportations/importations de services, ce qui n'est pas le cas des données directement issues du commerce extérieur, qui ne tiennent compte que du commerce de marchandises.

Il est ici question des exportations/importations internationales, c'est-à-dire à destination du reste du monde, au-delà des frontières belges. Ces données ne tiennent donc pas compte des flux interrégionaux. Notons qu'une estimation de ces flux a été réalisée pour l'année 2010 dans le cadre de Tableaux input-output régionaux (Cf. Rapport sur l'Economie wallonne 2016).

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/rapport-sur-leconomie-wallonne-2016/>

Personne de contact : **Yves Tilman** (yti@iweps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2017**

Revenus des ménages par habitant

23 107 €

Montant du revenu disponible ajusté des ménages wallons, par habitant, en 2014

Structure des revenus des ménages pour l'année 2014

	En pourcentage du total des revenus primaires				Euros par habitant			
	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Belgique	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Belgique
Excédent d'exploitation	2,2	2,9	2,5	2,4	454	620	643	580
Revenu mixte	8,0	8,8	9,0	8,7	1 672	1 872	2 350	2 083
Rémunération des salariés	80,9	78,4	77,5	78,6	16 997	16 672	20 225	18 828
Revenus de la propriété	9,0	9,8	11,0	10,3	1 897	2 092	2 873	2 478
Solde des revenus primaires	100	100	100	100	21 020	21 255	26 091	23 969
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	34,4	28,8	28,1	29,9	7 223	6 111	7 335	7 171
Autres transferts courants	-1,2	-1,7	-1,3	-1,3	- 250	- 370	- 331	- 309
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ...	-20,2	-17,4	-20,1	-19,9	-4 239	-3 704	-5 249	-4 763
Cotisations sociales	-31,8	-30,1	-30,6	-30,9	-6 687	-6 392	-7 983	-7 402
Revenu disponible	81,2	79,5	76,1	77,9	17 064	16 898	19 860	18 663
Transferts sociaux en nature	28,7	28,5	22,9	25,1	6 043	6 065	5 981	6 010
Revenu disponible ajusté	109,9	108,0	99,0	102,9	23 107	22 963	25 841	24 672

Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2017)

Au niveau de la structure des revenus des ménages, les revenus primaires se composent de la rémunération des salariés, des revenus immobiliers et mobiliers ainsi que du revenu mixte, qui est du compte des personnes indépendantes. La rémunération des salariés est le poste le plus important en Wallonie alors que le poids du revenu mixte y est légèrement plus faible. Les revenus immobiliers et mobiliers ont une part dans les revenus primaires plus élevée en Flandre et à Bruxelles. Pour passer au revenu disponible, il faut tenir compte des transferts entre les ménages (principalement via la redistribution des revenus issue des impôts et des prestations en espèces). Ce système de redistribution a un effet plus important en Wallonie où le revenu disponible se monte à 81,2 % du solde des revenus primaires contre 79,5 % à Bruxelles et 76,1 % en Flandre.

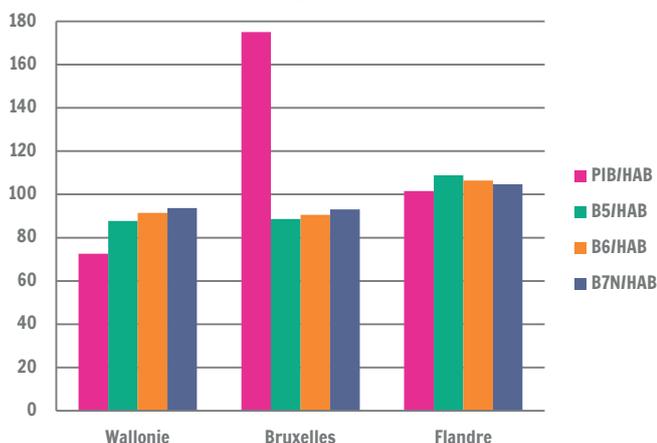
Désormais, et depuis la publication des comptes régionaux de juillet 2015, il est désormais possible de tenir compte des transferts sociaux en nature (principalement les dépenses en enseignement et en soins de santé), et plus seulement en espèces. En tenant compte de ces transferts, il apparaît que le revenu disponible ajusté des ménages flamands équivaut quasiment à leur revenu primaire (99 %) alors qu'il est plus élevé tant à Bruxelles (108 %) qu'en Wallonie (109,9 %).

Le revenu disponible ajusté des ménages s'élevait en 2014 à 23 107 euros par habitant en Wallonie (+0,5 %) contre 22 963 à Bruxelles (+0,2 %) et 25 841 en Flandre (+0,5 %). La Région flamande possède des revenus des ménages, primaires, disponibles ou ajustés, largement supérieurs à la Wallonie et à Bruxelles. Si en Wallonie et à Bruxelles, les ménages ont un revenu disponible ajusté plus haut que leur revenu primaire, ce n'est pas le cas en Flandre où le revenu disponible ajusté des ménages est tout juste inférieur à leur revenu primaire par habitant.

Les transferts sociaux en nature par habitant ont des valeurs relativement proches entre les trois régions.

Revenus des ménages par habitant

PIB et revenu par habitant (Belgique = 100)



Ce graphique montre clairement visible que le PIB par habitant à Bruxelles est de très loin supérieur à la moyenne belge alors que ses revenus primaires (B5), disponibles (B6) et disponibles ajustés (B7) sont inférieurs. En Wallonie, le système de redistribution des revenus permet aux Wallons de voir leur revenu par habitant se rapprocher de la moyenne nationale (72,6 % pour le PIB contre 93,7 % pour le revenu disponible ajusté).

Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2017)

Revenu disponible brut ajusté par habitant - en standard de pouvoir d'achat (SPA)

Année 2014	Euros (SPA)	Indices (Belgique = 100)
Wallonie	22 350	92,7
Bruxelles	22 599	93,8
Flandre	25 338	105,1
Belgique	24 102	100,0
Zone Euro	22 465	93,2
EU-28	20 836	86,4

En 2014, le revenu disponible brut ajusté des Wallons était de 22 350 unités en standard de pouvoir d'achat, c'est-à-dire supérieur à la moyenne de l'Union des 28 (7,3 % en plus).

La valeur la plus élevée, en Belgique, se retrouve à Bruxelles et puis en Flandre. Le revenu disponible ajusté brut wallon est quasi équivalent, en euros SPA, à la moyenne de la zone euro. Cependant, le revenu disponible brut ajusté des wallons se situe sous la moyenne belge, de l'ordre de 7,3 %.

Sources : Eurostat, ICN ; Calculs : IWEPS (février 2017)

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année en février par l'ICN qui depuis 2017 intègrent également les dépenses de consommation finale et l'épargne des ménages.

Le revenu disponible brut ajusté des ménages, par personne, exprimé en SPA se calcule comme le revenu disponible brut ajusté des ménages et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) divisé par les parités de pouvoir d'achat (PPA) de la consommation individuelle effective des ménages et par la population.

Pertinence et limites

Le revenu disponible ajusté brut permet d'effectuer des comparaisons internationales en tenant compte des transferts sociaux en nature qui varient énormément entre les pays. Pour permettre cette comparaison, il convient de corriger le PIB afin de tenir compte des différences de prix, et donc de pouvoir d'achat (disponible au niveau des pays mais pas des régions), au sein de l'Union.

Il faut signaler que dans les chiffres d'Eurostat, il est question du revenu disponible brut ajusté des ménages mais aussi des ISBLSM. Ce dernier n'est pas disponible au niveau régional. Cependant son poids est très faible au niveau national (0,3 % du total en 2014).

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/publication/comptes-regionaux-2015/>

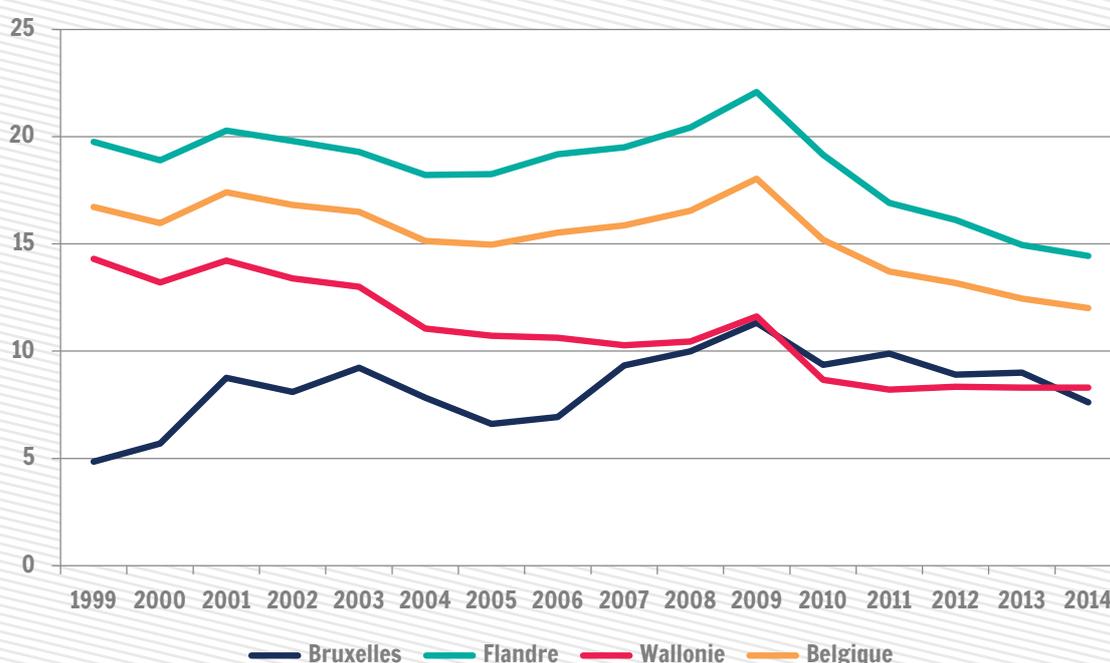
Personne de contact : Yves Tilman (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2018

Taux d'épargne et consommation des ménages

8,3%

Taux d'épargne brut des ménages wallons en 2014

Taux d'épargne brut des ménages (en %)



Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2017)

Globalement, l'évolution du taux d'épargne en Wallonie est semblable à l'évolution qu'a connu ce taux en Flandre et en Belgique sauf sur les dernières années. Bruxelles se différencie par une augmentation quasi constante de son épargne jusqu'en 2010. Remarquons que l'année 2010 est marquée dans chacune des régions par une forte baisse.

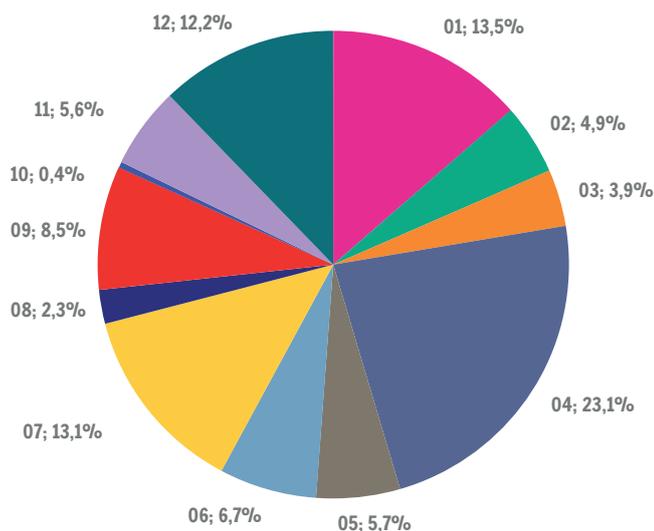
En 2014, c'est à Bruxelles que le taux d'épargne brut des ménages est le plus bas: 7,6 % (suite à une forte chute entre 2013 et 2014) contre 8,3 % en Région wallonne et 14,4 % en Flandre. À part à Bruxelles, les taux d'épargne sont plus bas en 2014 que ce qu'ils n'étaient en 1999.

Le revenu disponible brut des ménages peut être consacré soit en dépenses de consommation finale, soit en épargne. Si le taux d'épargne brut augmente (diminue) dans une région, cela veut dire que les dépenses de consommation finale des ménages de cette région évoluent moins (plus) vite que le revenu disponible brut. Après la crise, ce fut le cas en 2011 et 2013 pour Bruxelles et en 2012 pour la Wallonie avec une hausse de leur taux d'épargne brut.

En 2014, l'épargne brute des ménages wallons est de 1 539 euros par habitant (+0,5 %), contre 1 434 euros pour les ménages bruxellois (-15,3 %) et 3 173 euros pour les ménages flamands (-3,0 %).

Taux d'épargne et consommation des ménages

Dépenses de consommation finale des ménages wallons pour l'année 2014 (en %)



Catégorie de produits (COICOP 2 digits)

01	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées
02	Boissons alcoolisées et tabac
03	Articles d'habillement et chaussures
04	Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles
05	Meubles, articles de ménage et entretien du foyer
06	Dépenses de santé
07	Transports
08	Communications
09	Loisirs et culture
10	Enseignement
11	Restaurants et hôtels
12	Biens et services divers

Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2017)

En 2014, les dépenses de consommation finale des ménages wallons s'élèvent à 60,9 milliards d'euros, soit 16 998 euros par habitant. Ce chiffre est en hausse de 0,4 % par rapport à 2013. En Flandre, le montant des dépenses des ménages par habitant est de 18 801 euros (accroissement de 1,0 %) et de 17 397 euros à Bruxelles (augmentation de 1,6 %).

Au niveau de la répartition des dépenses des ménages wallons par catégorie de produits (COICOP 2 digits), ce sont les dépenses relatives au logement qui sont de loin les plus importantes : 23,1 % du total. Cette part est néanmoins plus faible qu'à Bruxelles où elle est de 30,6 %. Viennent ensuite les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées (13,5 %) et les transports (13,1 %).

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année par l'ICN. Ces données découlent d'un projet de collaboration entre la BNB et les trois instituts statistiques régionaux qui a abouti en juillet 2015 à une première publication sur les dépenses de consommation finale et l'épargne des ménages. Depuis février 2017, ces données sont intégrées à la publication annuelle des comptes régionaux.

Le taux d'épargne brut se mesure comme le rapport entre l'épargne brute et le revenu disponible brut (additionné des ajustements pour variation des droits à pension des ménages).

Pertinence et limites

Le taux d'épargne brut, comme présenté ici, permet la comparaison entre régions et entre pays.

La nomenclature COICOP des dépenses de consommation finale des ménages est utilisée au niveau international mais aussi et surtout au niveau européen (Eurostat).

Toutes les dépenses des ménages sont reprises dans leur dépense de consommation finale. En Belgique, la principale source est l'Enquête sur le Budget des Ménages (annuelle avec +3 000 ménages puis bisannuelle avec +6 000 ménages en 2012 et 2014), ce qui peut constituer une limite faute de meilleure source (cf. note méthodologique).

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/publication/comptes-regionaux-2015/> et https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/02/m_men_meth2017f-1.pdf

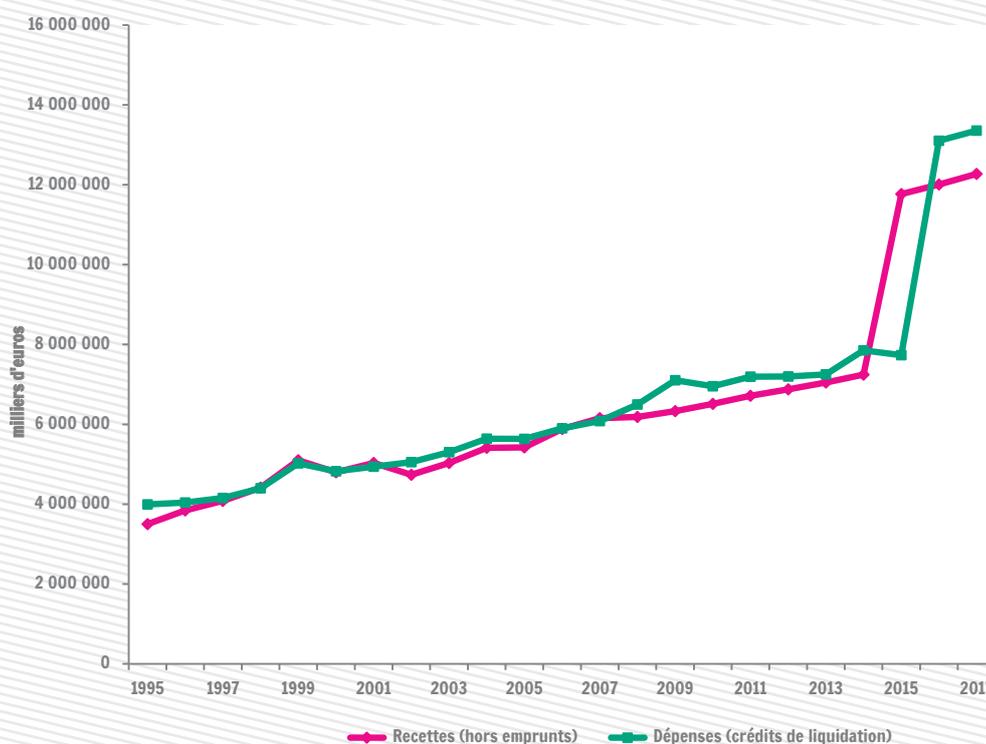
Personne de contact : Yves Tilman (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2018

Recettes et dépenses de la Région wallonne

13,4 milliards

En 2017, les dépenses inscrites au budget initial de la Région wallonne s'élèvent à 13,4 milliards d'euros, pour des recettes de 12,3 milliards d'euros

Evolution des recettes et des dépenses de la Région wallonne (en milliers d'euros)



Sources : Documents du Parlement wallon (Exposé général) ; Calculs : IWEPS

Note : Pour la Région wallonne, il s'agit des recettes et des dépenses réalisées pour les années 1995 à 2015 (sauf pour les dépenses de 2008 qui correspondent au second ajustement budgétaire), du budget ajusté pour 2016 et du budget initial pour 2017

De 1995 à 2014, la Région wallonne dépensait annuellement entre 4,0 et 7,7 milliards d'euros pour son fonctionnement et la réalisation des missions qui lui étaient confiées. Ses recettes, pour cette même période, passaient de 3,5 à 7,2 milliards d'euros.

En 2015, à la suite de la sixième réforme de l'Etat, la Région wallonne a hérité de nouvelles compétences. Son budget connaît alors une augmentation substantielle, ses recettes s'élevant à 11,7 milliards et ses dépenses à 13,1 milliards. Parmi ces nouveaux moyens, 2,2 milliards d'euros seront consacrés aux allocations familiales, 1 milliard pour les maisons de repos et l'aide aux personnes âgées et plus d'un milliard pour les politiques relatives à l'emploi (dont 625 millions pour des réductions de cotisations sociales et 425 millions d'euros pour les Titre-services).

En 2017, la Région doit faire face à un solde brut à financer de -1,1 milliard d'euros. Compte tenu des corrections liées au passage en SEC 2010 (norme comptable fixée par l'Europe pour permettre de comparer les Etats européens entre eux), le solde de financement de la Région wallonne devrait s'élever à -300 millions d'euros.

Recettes et dépenses de la Région wallonne

Recettes et dépenses de la Région wallonne, par grandes catégories, pour les 5 dernières années, en milliers d'€

	2013	2014	2015	2016	2017
I. RECETTES COURANTES	6 251 150	6 389 936	10 981 267	11 233 143	11 367 888
Recettes fiscales	1 833 483	1 754 133	1 930 584	2 062 248	2 181 601
Recettes non fiscales	4 417 667	4 635 803	9 050 683	9 170 895	9 186 287
II. RECETTES DE CAPITAL	797 544	854 191	783 488	773 494	904 303
Recettes fiscales : impôts régionaux	743 223	800 625	706 059	719 949	825 301
Recettes diverses	54 321	53 566	77 429	53 545	79 002
TOTAL DES RECETTES COURANTES ET DE CAPITAL	7 048 694	7 244 127	11 764 755	12 006 637	12 272 191
III. PRODUITS D'EMPRUNTS	400 000	500 000	831 000	0	0
TOTAL DES RECETTES	7 448 694	7 744 127	12 595 755	12 006 637	12 272 191
01 - Parlement wallon	47 084	49 584	59 475	58 355	59 284
02 à 08 - Cabinets ministériels	22 713	21 808	22 884	23 500	23 500
09 - Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques	175 948	191 373	183 093	174 331	180 704
10 - Secrétariat général	51 201	54 381	51 936	57 529	60 794
11 - Personnel et affaires générales	71 556	80 710	63 803	71 290	72 380
12 - Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication	373 436	399 558	403 233	466 337	489 771
13 - Routes et bâtiments	501 767	536 317	541 730	480 881	485 946
14 - Mobilité et voies hydrauliques	725 949	763 327	760 044	821 463	804 591
15 - Agriculture, ressources naturelles et environnement	395 038	462 029	455 221	521 962	516 522
16 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie	513 551	612 399	599 289	740 438	767 398
17 - Pouvoirs locaux, action sociale et santé	2 490 258	2 559 953	2 604 478	6 245 136	6 392 642
18 - Entreprises, emploi et recherche	1 867 599	2 097 636	1 958 726	3 259 230	3 287 721
19 - Fiscalité	12 849	22 034	21 511	33 374	51 652
Provisions pour les cofinancements européens et les Plans Marshall	858	1 622	7 890	147 372	161 783
TOTAL DES DEPENSES	7 249 807	7 852 731	7 733 313	13 101 198	13 354 688

Sources : Documents du Parlement wallon (Exposé général)

Définitions et sources

Jusqu'en 2015, il s'agit des recettes et des dépenses réalisées, (sauf les dépenses de 2008 qui correspondent au second ajustement budgétaire), du budget ajusté pour 2016 et du budget initial pour 2017.

Les crédits de liquidation sont les crédits qui impliquent des sorties de fonds à charge du budget de l'année (aussi appelés moyens de paiement) ; ils comprennent les amortissements.

Sources : documents budgétaires publiés par le Parlement wallon
<https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=decrets-budgets-form>.

Pertinence et limites

En 2015, certaines compétences transmises à la Région wallonne ne sont pas encore gérées au niveau régional. Les organismes fédéraux qui les gèrent restent financés par le Fédéral, lequel se rembourse via des prélèvements sur les dotations à la Région. Les moyens consacrés à ces matières apparaissent donc en recettes mais pas en dépenses.

Au niveau des recettes, en application du SEC 2010, ce sont les montants des dotations brutes à la Région qui sont comptabilisés. Au niveau des dépenses, les dépenses des organismes fédéraux sont intégrées aux dépenses de la Région via le périmètre de consolidation. Les dépenses de 2015 passent ainsi de 7 733 313 milliers d'euros à 12 375 671 milliers d'euros.

Marché du travail

Le taux d'emploi, le taux de chômage, les créations d'emplois ou encore le taux de croissance de l'emploi intérieur sont des indicateurs sensibles. Ils sont en effet non seulement utilisés dans le cadre de l'analyse du marché du travail mais aussi comme baromètre de la santé de l'économie et de l'efficacité des politiques économique et sociale.

Le taux d'emploi et le taux de chômage sont des indicateurs mesurés au lieu de résidence qui permettent d'apprécier le comportement de la population wallonne face au marché du travail. De leur côté, les créations d'emplois et le taux de croissance de l'emploi intérieur sont mesurés au lieu de travail et rendent compte des emplois générés par l'activité économique en Wallonie.

L'emploi intérieur wallon est donc constitué des emplois localisés en Wallonie, qu'ils soient occupés par des habitants de la Wallonie ou d'ailleurs, tandis que la population active occupée (le numérateur dans le calcul du taux d'emploi) est le nombre de Wallons ayant un emploi, quel que soit l'endroit où ce travail est exercé. En Wallonie, l'emploi intérieur est inférieur à la population active occupée à cause des mouvements pendulaires et transfrontaliers, principalement vers Bruxelles et le Luxembourg (voir fiche *Relation entre population active occupée et emploi intérieur*, L011 et fiche *Travailleurs frontaliers par pays de travail ou de résidence*, L019).

Certaines estimations sont différentes d'une fiche à l'autre, notamment pour les travailleurs frontaliers cités ci-dessus. Cela s'explique par le recours à des sources différentes pour pouvoir aborder des angles d'approche complémentaires. Par exemple, les taux d'emploi, de chômage, d'activité et de population en âge de travailler peuvent être mesurés sur la base des données d'enquêtes (voir fiche *Structure d'activité de la population wallonne (données BIT)*, L012) ou administratives (voir fiche *Structure d'activité de la population wallonne (données administratives)*, L005).

Sur la base des données de l'Enquête sur les Forces de Travail, l'estimation du taux d'emploi wallon des 15-64 ans s'élevait à 57,1 % en 2016 contre 66,5 % en Flandre et 55,3 % à Bruxelles (voir fiche *Taux d'emploi BIT*, L013). L'Enquête sur les Forces de Travail permet aussi les comparaisons européennes puisqu'elle a lieu de façon harmonisée dans tous les pays de l'Union des 28. Dans le cadre de la stratégie européenne EU2020, l'objectif est d'arriver à ce que 75 % des habitants européens âgés de 20 à 64 ans travaillent en 2020. En 2016, le taux d'emploi des 20-64 ans en Wallonie (62,6 %) reste inférieur à la moyenne belge (67,7 %) et aux moyennes européennes (71,0 % pour l'Europe des 28 et 71,4 % pour l'Europe des 15) (voir fiche *Taux d'emploi des 20-64 ans*, L032). Sur la base des données administratives, le taux d'emploi wallon des 15-64 ans s'élevait à 57,2 % en 2015. Cette méthode, permet des estimations par sexe et âge jusqu'au niveau communal. On observe ainsi une grande disparité parmi les communes wallonnes, où il varie entre 41,2 % et 70,8 %. (Fiche *Taux d'emploi administratif des 15 à 64 ans*, L002).

Le taux de chômage varie plus fortement encore selon la façon dont il est mesuré : en 2016, en Wallonie, il est de 14,6 % selon les données administratives (voir fiche *Evolution du chômage administratif*, L007) et 10,6 % selon les données d'enquêtes utilisées dans les comparaisons internationales (fiches *Taux de chômage (BIT)*, L014 et *Taux de chômage (BIT) dans l'Union européenne*, L031). Pour expliquer les différentes façons de mesurer le chômage l'IWEPS a d'ailleurs réalisé une vidéo disponible sur son site (<http://www.iweeps.be/publication/mesure-t-on-taux-de-chomage-wallonie/>).

Le taux d'emploi et le taux de chômage sont des indicateurs globaux où chaque personne est comptée de la même façon. Or, il est également intéressant de nuancer par la proportion d'emploi à temps partiel (26,6 % des salariés en 2016, fiche *Taux de travail à temps partiel* pour le niveau régional et *Part des salariés à temps partiel*, L009 pour le niveau communal) ou temporaire (10,7 % des salariés en 2016, fiche *Le travail temporaire* pour le niveau régional, L023, et *Part des salariés intérimaires, saisonniers et à prestation limitée* pour le niveau communal, L008). Le chômage quant à lui peut être décomposé selon la durée d'inoccupation (*Evolution du chômage administratif*, L007 et *Taux de chômage administratif des 15 à 64 ans*, L003).

La demande de travail, mesurée au lieu de travail, peut être abordée par plusieurs indicateurs : le taux de croissance de l'emploi intérieur (+0,9 % en 2015, voir fiche *Croissance annuelle moyenne de l'emploi*, L010), la répartition sectorielle de l'emploi (fiche *Emploi intérieur par secteur*, L016), la répartition selon la taille des établissements (*Emploi salarié selon la dimension des unités locales*, L004) ou encore le ratio d'emploi intérieur qui permet de localiser les communes qui offrent relativement à leur population le plus d'emplois (Fiche *Ratio d'emploi intérieur*, L006). L'évolution de l'emploi indépendant, notamment des indépendants à titre complémentaire dont le nombre n'a cessé de croître depuis 20 ans, est également un aspect important du marché du travail (fiche *Emploi indépendant (non compris les aidants)*, L015).

Les évolutions du marché du travail mesurées par ces indicateurs sont des évolutions nettes, les données de la comptabilité régionale nous indiquent qu'entre 2014 et 2015 l'emploi s'est accru de 11 200 unités mais durant cette période beaucoup plus d'emploi ont été créés (52 850 postes salariés entre le 30 juin 2014 et le 30 juin 2015 selon les données de DynaMreg, voir fiche *Dynamique des emplois et des travailleurs*, L018). Lorsque que l'on observe l'évolution du taux d'emploi, il s'agit là aussi d'évolution nette or entre juin 2014 et juin 2015 plus de 136 000 travailleurs ont commencé un nouvel emploi en Wallonie (fiche L018). L'examen des taux d'emplois vacants (voir fiche *Les emplois vacants en Wallonie*, L001) permet également une vision plus dynamique du marché du travail, en particulier au niveau sectoriel, ainsi si le secteur de l'hébergement et restauration n'est pas le plus grand créateur net d'emploi, c'est celui où le taux d'emplois vacants est le plus important et où le taux de créations brutes est parmi les plus hauts.

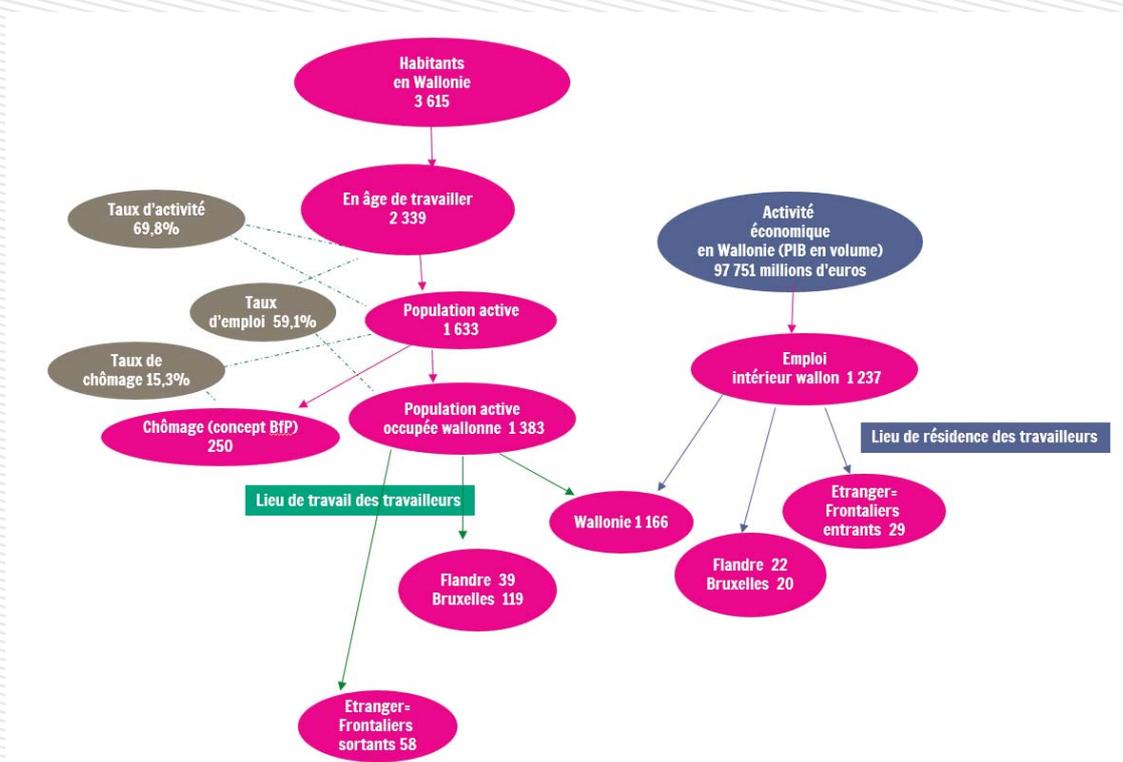
L'ajustement entre l'offre de travail de la part des habitants et la demande de travail des entreprises (voir fiche *Relation entre population active occupée et emploi intérieur*, L011) se fait via les mouvements pendulaires et transfrontaliers (voir fiche *Travailleurs frontaliers par pays de travail ou de résidence*, L019) et le chômage (voir fiches *Evolution du chômage administratif*, L007, *Taux de chômage (BIT)*, L014 et *Taux de chômage (BIT) dans l'Union européenne*, L031) mais aussi via le coût du travail et les salaires (voir fiche *Salaires mensuels bruts moyens*, L030).

Relation entre population active occupée et emploi intérieur

1 166 000 pers.

C'est le nombre de personnes qui à la fois travaillent et résident en Wallonie. 71 000 personnes travaillent en Wallonie mais n'y résident pas et 217 000 résidents wallons travaillent en dehors de la Wallonie

Marché du travail en 2016 en Wallonie (en milliers de personnes)



Sources : IWEPS-Hermreg - juillet 2016

D'après les estimations établies en juillet 2016 sur la base du modèle HERMREG, la Wallonie aurait généré en 2016 un PIB de 97 751 millions d'euros et 1,237 million d'emplois (emploi intérieur). Ces emplois étaient occupés par 1,166 million de travailleurs résidant en Wallonie ainsi que par 22 000 travailleurs résidant en Flandre, 20 000 à Bruxelles et 29 000 travailleurs frontaliers (venant en grande majorité de France).

Sur les 1,633 million de wallons faisant partie de la population active, 1,166 million avaient un emploi en Wallonie. En ce qui concerne les autres, soit ils exerçaient une activité en Flandre (39 000), à Bruxelles (119 000) ou à l'étranger (58 000, principalement au Luxembourg), soit ils étaient au chômage (250 000). A noter que le chômage est ici mesuré selon la définition du Bureau fédéral du Plan (voir « Pertinence et limites »).

Relation entre population active occupée et emploi intérieur

Définitions et sources

Ce schéma permet de mettre en regard trois angles d'approche du marché du travail wallon.

Le premier angle, le lieu de résidence des travailleurs, permet d'apprécier le comportement de la population wallonne face au marché du travail. C'est sous cet angle que sont calculés les principaux indicateurs de base du marché du travail : taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage.

Le deuxième angle, le lieu de travail, relie directement l'emploi à l'activité économique.

Le troisième angle concerne les flux de travailleurs entre la Wallonie et les autres régions ou pays. Il permet de relier le premier et le deuxième angle d'approche.

Ces données ont été estimées sur la base du modèle HERMREG (BFP, IBSA, IWEPS, SVR). Ce modèle macroéconomique multirégional et multisectoriel est adossé au modèle national HERMES développé par le Bureau fédéral du Plan. D'une architecture initialement «top down» (laissant la primauté au modèle national dont il ventile les résultats entre régions), le modèle HERMREG est développé en phases successives afin d'aboutir à une architecture « bottom-up ».

Les données utilisées pour l'estimation du modèle proviennent principalement des comptabilités nationale et régionale établies par l'ICN, mais aussi de l'Enquête sur les Forces de Travail (réalisée par le SPF-Economie / Direction générale Statistiques), de l'ONSS et de l'ONEM.

Pertinence et limites

Il s'agit d'une projection compatible avec les données de la comptabilité régionale.

La définition du chômage est spécifique au modèle. En effet, le chômage est ici mesuré selon la définition du Bureau fédéral du Plan, c'est-à-dire en additionnant le nombre de DEI (demandeurs d'emploi inoccupés inscrits) et le nombre de chômeurs âgés non-demandeurs d'emploi.

Pour en savoir plus :

Ces données sont disponibles dans le rapport « Perspectives économiques régionales 2016-2021 » disponible sur le site de l'IWEPS

<http://www.iweeps.be/publications/perspectives-economiques-regionales-2016-2021/>

Sur cette page, sont disponibles le rapport complet, l'annexe statistique relative aux trois régions, ainsi qu'une synthèse sous forme de communiqué de presse.

Personne de contact : Valérie Vander Stricht (v.vanderstricht@iweeps.be) / prochaine mise à jour : juillet 2017

Travailleurs frontaliers par pays de travail ou de résidence

51 548

Wallons, la plupart salariés, travaillent dans un pays frontalier au 30 juin 2015, soit 4,5 % de l'ensemble des salariés résidant en Wallonie

Travailleurs frontaliers entrants par pays de résidence et région de travail

Travailleurs frontaliers entrants					
	Luxembourg	France	Allemagne	Pays-Bas	Total
Wallonie	402	28 508	658	220	29 788
Flandre	42	7 104	433	9 881	17 460
Bruxelles	61	729	37	277	1 104
Belgique	505	36 341	1 128	10 378	48 352
Travailleurs frontaliers sortants					
	Luxembourg	France	Allemagne	Pays-Bas	Total
Wallonie	38 699	6 219	5 402	1 228	51 548
Flandre	950	987	515	30 747	33 199
Bruxelles	280	207	65	216	768
Belgique	39 929	7 413	5 982	32 191	85 515

Sources : Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI), 30 juin 2015

Plus de 60 % des travailleurs frontaliers belges sortants habitent en Wallonie. Parmi eux, 75 % travaillent au Grand-Duché de Luxembourg, 12 % en France et 10 % en Allemagne. En Flandre, la plupart des travailleurs frontaliers (93 %) sortants travaillent aux Pays-Bas.

A l'inverse, 29 788 travailleurs viennent d'un pays frontalier pour travailler en Wallonie. C'est un peu plus de la moitié du flux sortant. La plupart (96 %) habitent en France.

En Flandre, les travailleurs frontaliers entrants sont presque deux fois moins nombreux (17 460) que les sortants (33 199) et viennent surtout des Pays-Bas (57 %) et de France (41 %).

A Bruxelles, le flux des travailleurs entrants (1 104) est plus important que celui des frontaliers sortants (768).

Travailleurs frontaliers par pays de travail ou de résidence

Définitions et sources

L'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) collecte auprès des organismes assureurs les données sur leurs affiliés qui sont travailleurs frontaliers, qu'ils soient entrants et assujettis à la sécurité sociale belge ou sortants et assujettis au système de sécurité sociale du pays de travail.

Les travailleurs frontaliers sortants habitent en Belgique et travaillent dans un des 4 pays voisins de la Belgique. Les travailleurs frontaliers entrants travaillent en Belgique et résident dans un des 4 pays voisins de la Belgique. La plupart sont salariés.

Selon la réglementation communautaire européenne relative à la protection sociale des travailleurs, le terme "travailleur frontalier" désigne tout travailleur qui est occupé sur le territoire d'un Etat membre et réside sur le territoire d'un autre Etat membre (critère politique), où il retourne en principe chaque jour ou au moins une fois par semaine (critère temporaire). (http://www.europarl.europa.eu/workingpapers/soci/w16/summary_fr.htm#N_1_). Cette définition ne s'applique cependant qu'à la protection sociale des travailleurs concernés au sein de l'Union européenne. Ce concept est donc distinct du concept fiscal de travailleur frontalier tel qu'utilisé dans les conventions bilatérales de double imposition entre Etats et qui retiennent des définitions plus restrictives, en imposant un critère spatial complémentaire, selon lequel le fait de résider et travailler dans une zone frontalière *stricto sensu*, indiquée de façon variable dans chaque convention fiscale.

Pertinence et limites

Les données sont disponibles par arrondissement belge et par pays de travail ou de résidence.

Ces données ne sont pas parfaitement exhaustives et le lieu de travail est parfois mal attribué. On suppose que certains travailleurs frontaliers sortant vers l'Allemagne ne sont pas connus à l'INAMI, car ils sont assurés auprès d'un organisme privé. Parmi les français qui vont travailler en Flandre, il y en a probablement beaucoup qui préfèrent s'inscrire dans une commune francophone voisine et sont ainsi considérés comme travaillant dans l'arrondissement de Mouscron alors qu'ils travaillent en Flandre.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/travailleurs-frontaliers-sortants-par-pays-de-travail-et-region-de-residence>

<http://www.iweps.be/travailleurs-frontaliers-entrants-par-pays-de-residence-et-region-de-travail>

<http://www.inami.fgov.be/fr/statistiques>

Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : novembre 2017

<http://www.iweps.be/cc2017>

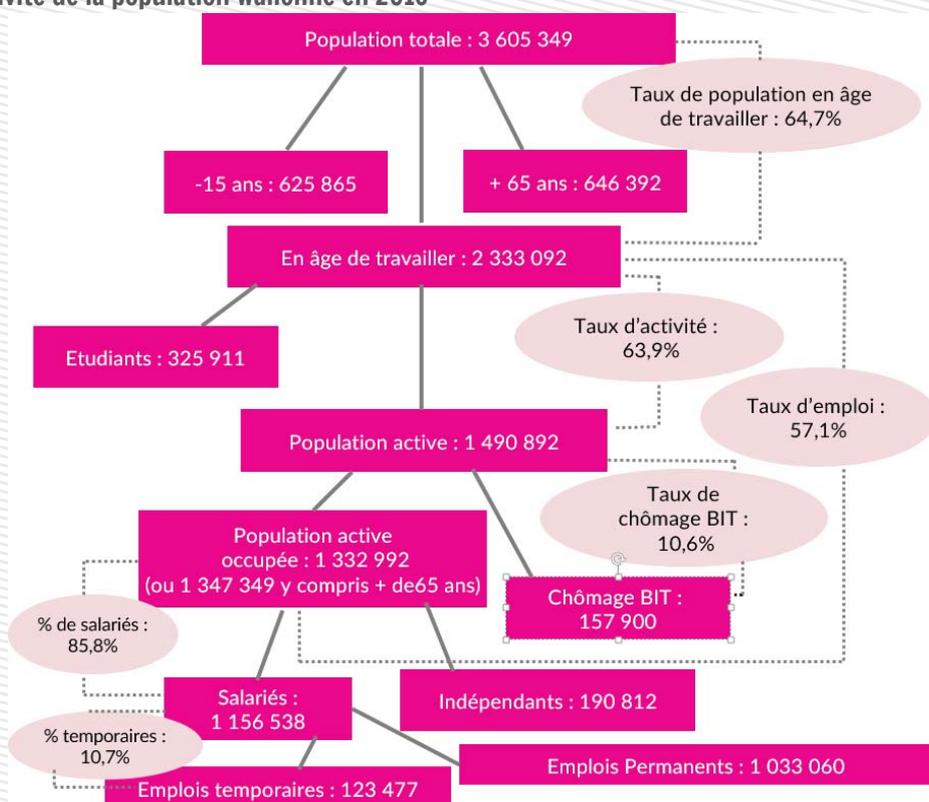
Fiche L019-TRAV.FRONT.PAYS - dernières données régionales disponibles au 01/06/2017

Structure d'activité de la population wallonne (concept BIT)

63,9%

C'est le taux d'activité wallon des 15-64 ans en 2016, soit le % de Wallons en âge d'activité qui se sont présentés sur le marché du travail

Structure d'activité de la population wallonne en 2016



Sources : Enquête sur les Forces de Travail - SPF-Economie / Direction générale Statistiques

En 2016, la Wallonie comptait 3 605 349 habitants. 625 865 avaient moins de 15 ans et 646 392 plus de 65 ans. 2 333 092 étaient en âge de travailler, soit 64,7 % de la population.

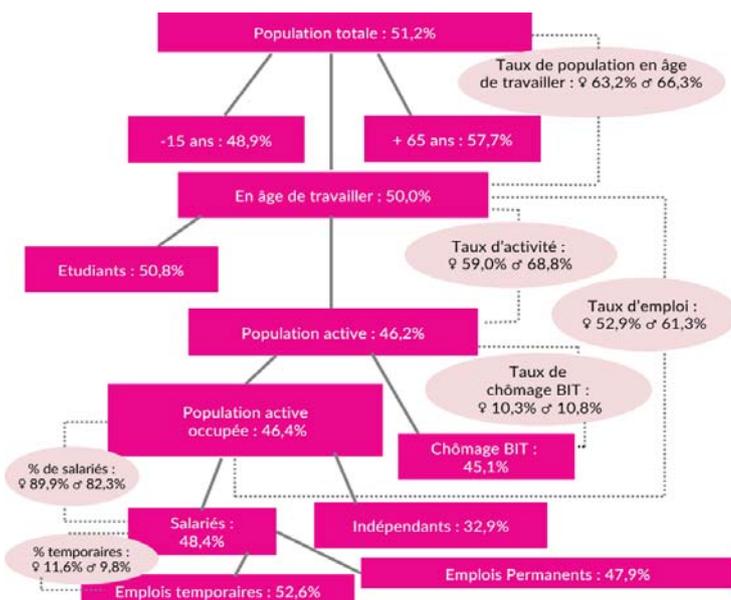
Parmi ces personnes âgées de 15 à 65 ans, 325 911 étaient encore étudiantes et 1 490 892 se sont présentées sur le marché du travail. Ces dernières, appelées aussi actifs, représentaient 63,9 % de la population en âge de travailler. Ils n'avaient pas tous un emploi. 10,6 % d'entre eux, soit 157 900 étaient au chômage (concept BIT). Le solde - 1 332 992 personnes - avaient un emploi. Ils représentaient 57,1 % de la population en âge de travailler.

Il faut noter que certaines personnes (en très grande majorité des indépendants) travaillent au-delà de 64 ans. Si on prend en compte toutes les tranches d'âge, on comptabilise en Wallonie 1 347 349 personnes ayant un emploi. 1 156 538 sont salariées (soit 85,8 % des actifs occupés) et 190 812 sont indépendantes.

Parmi les salariés, 10,7 % ont un emploi temporaire soit parce qu'ils ont un contrat à durée déterminée, soit parce qu'il s'agit d'un intérim, d'un stage, ou d'un travail occasionnel.

Structure d'activité de la population wallonne (concept BIT)

Part des femmes au sein des différents ensembles de la structure d'activité de la population et taux de base du marché du travail par genre, en 2016



Si les femmes sont un peu plus nombreuses dans la population totale que les hommes (51,2 % de femmes), la répartition est égalitaire dans la population en âge de travailler. Le taux de population en âge de travailler est donc légèrement plus faible pour les femmes (63,2 % contre 66,3 % pour les hommes). Les femmes représentent 46,2 % de la population active, leur taux d'activité étant plus faible que celui des hommes (59,0 % contre 68,8 %). Cette part est un peu plus grande au sein de la population active occupée (46,4 %) et plus faible au sein du chômage BIT (45,1 %). Le taux de chômage féminin est plus faible que celui des hommes (10,3 % contre 10,8 %) mais leur taux d'emploi reste cependant inférieur (52,9 % contre 61,3 %). Les femmes représentent 48,4 % des salariés et 32,9 % des indépendants. Lorsqu'elles travaillent, les femmes sont plus souvent salariées que les hommes (89,9 % contre 82,3 %). Et lorsqu'elles ont un emploi salarié, il est plus souvent temporaire que chez les hommes (11,6 % contre 9,8 %). Elles représentent d'ailleurs la majorité des travailleurs temporaires (52,6 %).

Sources : Enquête sur les Forces de Travail - SPF-Economie / Direction générale Statistiques

Définitions et sources

Les statistiques utilisées sont celles de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT). Il s'agit donc de données extrapolées à l'ensemble de la population à partir d'un échantillon.

Cette enquête est réalisée par le SPF-Economie / Direction générale Statistiques sous la supervision d'EUROSTAT. Elle est également réalisée dans tous les pays de l'Union européenne. Ce sont ces statistiques qui sont utilisées dans les comparaisons internationales, notamment par l'OCDE.

Pertinence et limites

Ce sont les statistiques qui se conforment au mieux aux critères du BIT. En particulier, la définition du chômage diffère de celle des données administratives.

Ces statistiques sont inférées à partir de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT). Or, l'inférence induit une « marge d'erreur » (que l'on peut cependant circonscrire dans un intervalle de confiance).

Attention, la population est exprimée en moyenne annuelle, ce qui explique la différence avec les données démographiques (au 1^{er} janvier) publiées par ailleurs.

Pour en savoir plus :

Plus de définitions sur le site de l'IWEPS et possibilité de télécharger les schémas de 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016
<http://www.iweps.be/structure-dactivite-de-la-population>

Plus d'explications sur la mesure du chômage en Wallonie

<http://www.iweps.be/publication/mesure-t-on-taux-de-chomage-wallonie/>

L'enquête Forces de travail - http://statbel.fgov.be/fr/binaries/T7%2ESTAT_DTST_21%2ECTAC_ORG_1%2EDIFF_LVL_1%2EFR_tcm326-58094.pdf

SPF-Economie / Direction générale Statistiques : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/emploi/>

Personnes de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be) - Didier Henry (dhe@iweps.be)

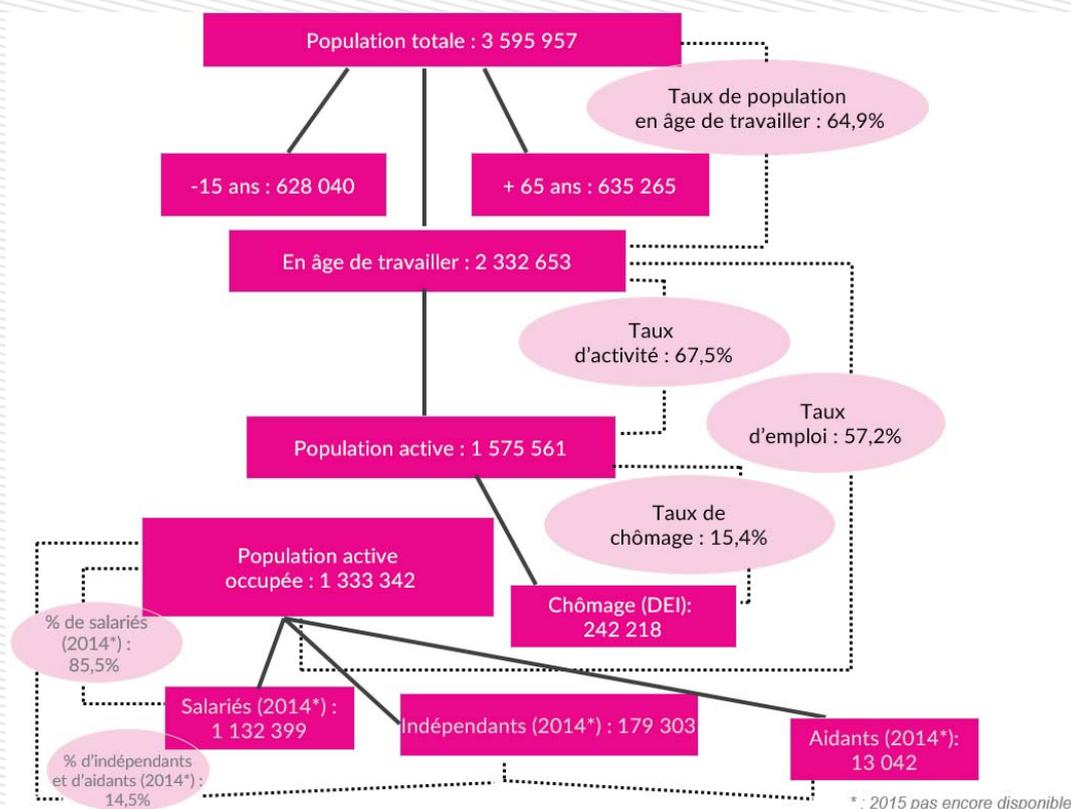
Prochaine mise à jour : mai 2018

Structure d'activité de la population wallonne (concept administratif)

1 575 561 pers.

C'est le nombre de Wallons, de 15 à 64 ans, actifs sur le marché du travail en 2015 (soit 67,5 % de la population wallonne en âge de travailler)

Structure d'activité selon les données administratives en Wallonie



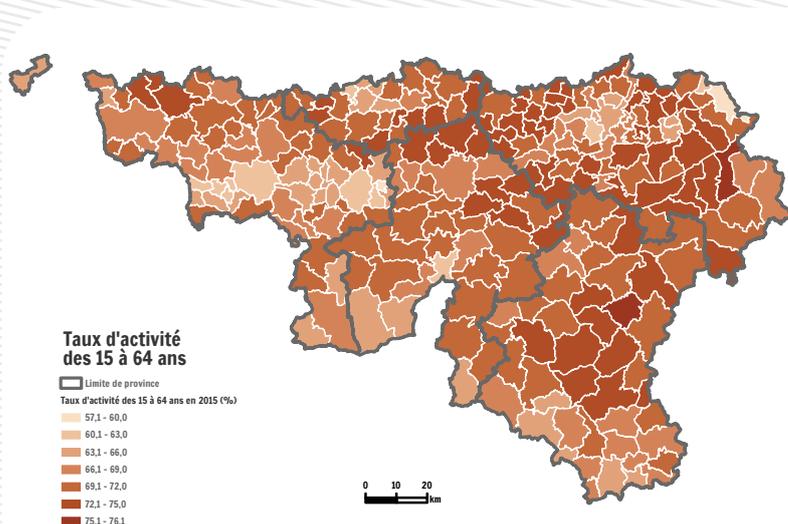
Sources : Steunpunt Werk, Vlaamse Arbeidsrekening, SPF-Economie / Direction générale Statistiques, moyenne annuelle 2015

Le marché du travail de la Wallonie sous l'angle de ses habitants est décrit ici au départ de données administratives ou d'estimations sur la base de données administratives, en moyenne annuelle pour 2015.

En 2015, la Wallonie comptait 3 595 957 habitants, dont 628 040 avaient moins de 15 ans et 623 265, plus de 65 ans. 2 332 653 étaient donc en âge de travailler, soit 64,9 % de la population.

Parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans, 1 575 561 se sont présentées sur le marché du travail. Ces dernières, appelées aussi actifs, représentaient 67,5 % de la population en âge de travailler. Ils n'avaient pas tous un emploi. 15,4 % d'entre eux, soit 242 218, étaient au chômage (concept administratif : demandeurs d'emploi inoccupés). 1 333 342 personnes, soit le solde, avaient un emploi et représentaient 57,2 % de la population en âge de travailler (15-64 ans).

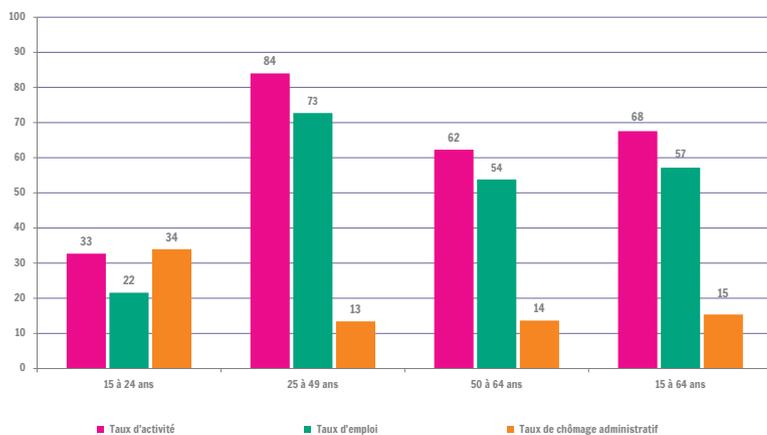
Structure d'activité de la population wallonne (concept administratif)



La répartition géographique du taux d'activité ressemble fort à celle du taux d'emploi. Ils ont en effet le même dénominateur (la population de 15 à 64 ans) et les personnes en emploi font partie de la population active. C'est donc le rapport du nombre de DEI dans la population qui explique les variations par rapport à la carte du taux d'emploi.

Sources : Steunpunt Werk - Vlaamse Arbeidsrekening, moyenne annuelle 2015

Taux d'activité, d'emploi et de chômage par classe d'âge



La classe d'âge la plus active est celle des 25 à 49 ans (84,0 % des personnes en âge de travailler).

62,3 % des 50 à 64 ans sont présents sur le marché du travail.

La classe des 15 à 24 ans compte proportionnellement peu d'actifs (32,7 %), mais parmi ceux-ci, la part des chômeurs est très importante (34,0 %).

Sources : Steunpunt Werk - Vlaamse Arbeidsrekening, moyenne annuelle 2015

Définitions et sources

La population active wallonne est composée des personnes résidant en Wallonie, qui travaillent en Wallonie ou ailleurs (population active occupée) ou qui sont sans emploi et à la recherche d'un emploi (population active au chômage). Ces données sont issues des comptes de l'emploi flamand élaborés par le Steunpunt Werk, qui met en correspondance différentes sources : ONSS, ORPSS, INASTI, INAMI, BCSS, ONEM.

Pertinence et limites

Ces estimations sont calculées à partir de données administratives, ce qui permet de disposer de données communales.

Elles sont disponibles relativement longtemps après la période observée car elles sont tributaires de la disponibilité de nombreuses sources et demandent un travail d'estimation complexe.

Pour en savoir plus : Le thème « Marché du travail » de www.iweps.be/walstat, la vidéo <http://www.iweps.be/video-comment-mesure-t-le-taux-de-chomage-en-wallonie> et les comptes de l'emploi flamand <http://www.steunpuntwerk.be/node/3027>

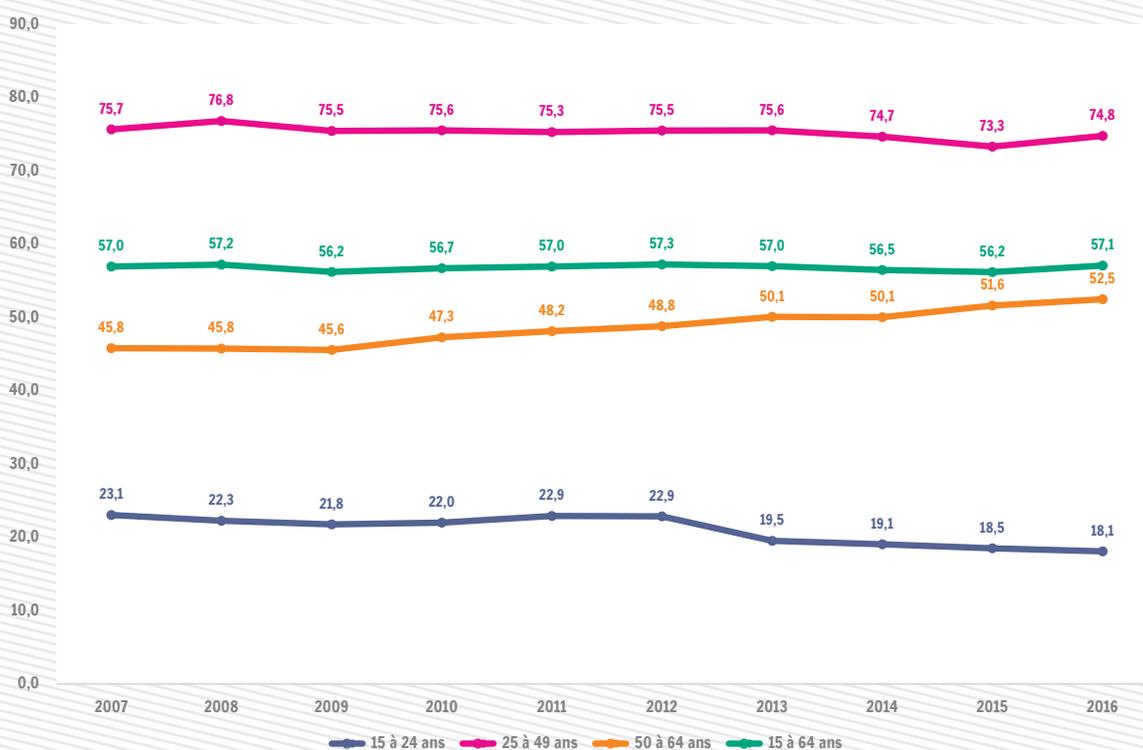
Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : avril 2018

Taux d'emploi (BIT)

57,1%

C'est le niveau atteint par le taux d'emploi wallon des 15-64 ans en 2016, après une augmentation de 0,9 p.p. par rapport à 2015 qui succède à trois années de recul

Taux d'emploi BIT des 15-64 ans par tranches d'âge en Wallonie



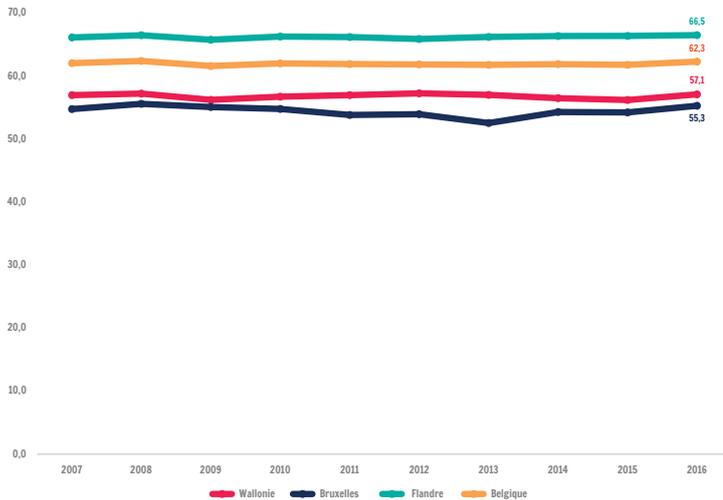
Sources : Enquête sur les Forces de Travail - SPF-Economie / Direction générale Statistiques

En 2016, le taux d'emploi a progressé de 0,9 point de pourcentage par rapport à 2015. Cette hausse significative intervient après trois années de léger recul de celui-ci.

En 2016, le taux d'emploi des jeunes (15-24 ans) est resté très faible en Wallonie (18,1 %) et a tendance à baisser au cours des dernières années. Le taux des plus âgés (50-64 ans) a suivi par contre une courbe ascendante et atteint 52,5 % en 2016. Dans la tranche d'âge intermédiaire (25-49 ans), le taux d'emploi relativement élevé (74,8 % en 2016) augmente en 2016 après une légère baisse en 2015 et dépasse maintenant légèrement le niveau de 2014.

Taux d'emploi (BIT)

Taux d'emploi BIT des 15-64 ans par région



Sur toute la période d'observation, le taux d'emploi des 15-64 ans en Wallonie (57,1 % en 2016) reste inférieur à la moyenne belge (62,3 % en 2016) et au taux d'emploi en Flandre (66,5 % en 2016), il reste par contre supérieur au taux bruxellois (55,3 % en 2016).

L'évolution observée ces dernières années est assez stationnaire et ne se démarque pas fortement d'une région à l'autre. En 2016, le taux d'emploi s'est accru fortement en Wallonie (+0,9 pp) et à Bruxelles (+1,1 pp) qu'en Flandre, où il est resté relativement stable (+0,1 pp).

Sources : Enquête sur les Forces de Travail - SPF-Economie / Direction générale Statistiques

Définitions et sources

Le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre de personnes occupées (qui ont un emploi) d'une tranche d'âge par la population totale de la même classe d'âge. Cet indicateur est calculé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) dans tous les pays de l'Union européenne dans le respect des définitions du BIT.

Cette enquête par sondage est organisée en Belgique par le SPF-Economie / Direction générale Statistiques. C'est une enquête socio-économique auprès des ménages privés (les ménages collectifs sont donc exclus) dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence de l'enquête, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Pertinence et limites

Le taux d'emploi calculé sur cette base se conforme aux critères du BIT et permet ainsi les comparaisons internationales.

La définition de l'emploi est très large.

La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence de l'enquête, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Si globalement un taux d'emploi élevé peut être interprété de manière positive, un taux d'emploi faible, pour les jeunes, peut être lié à la poursuite des études.

Ces taux sont calculés sur la base de statistiques inférées à partir de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT). Or, l'inférence induit une « marge d'erreur » (que l'on peut cependant circonscrire dans un intervalle de confiance).

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-demploi-bit/>

L'Enquête sur les Forces de travail : http://statbel.fgov.be/fr/binaries/T7%ESTAT_DTST_21%2ECTAC_ORG_1%2EDIFF_LVL_1%2EFR_tcm326-58094.pdf

SPF-Economie / Direction générale Statistiques : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/emploi/Steunpunt WSE> : <http://www.steunpuntwse.be/>

Dernières données trimestrielles : http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/marche_du_travail_et_conditions_de_vie/indicateurs_trim_marche_travail_selon_l_age_et_le_sexe.jsp

Personnes de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be) - Didier Henry (dhe@iweps.be)

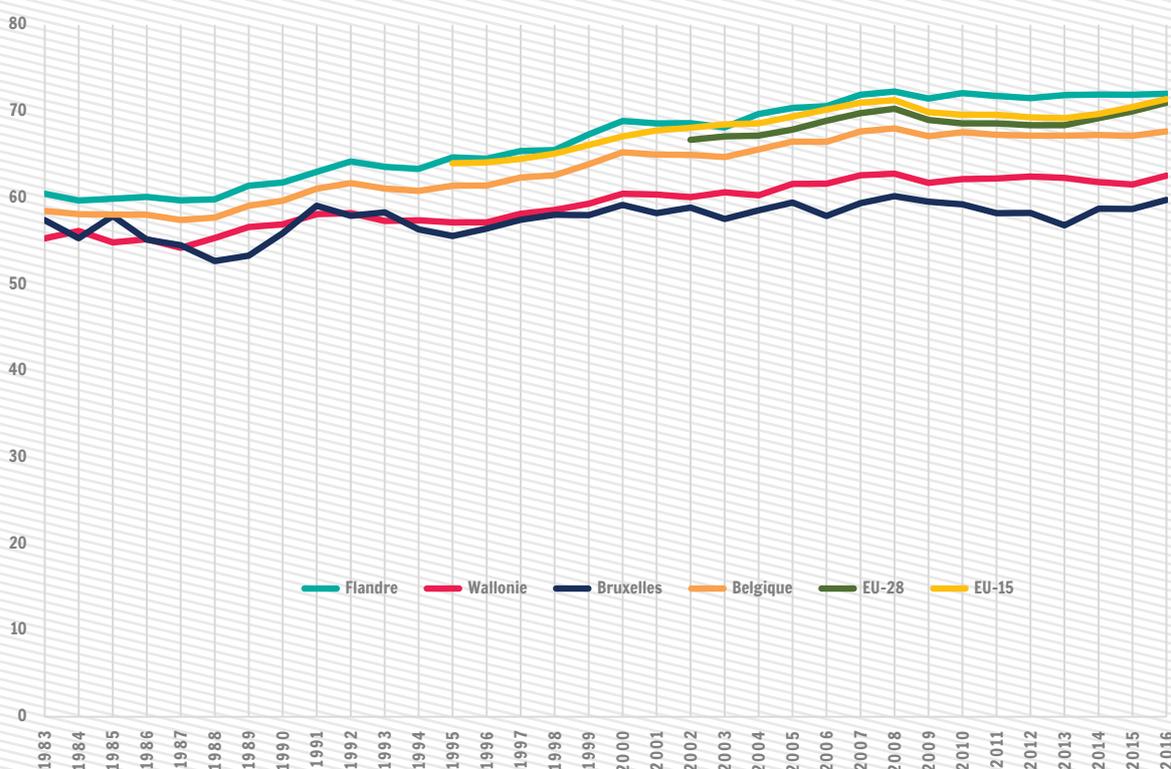
Prochaine mise à jour : avril 2018

Taux d'emploi des 20-64 ans (BIT)

62,6%

C'est le taux d'emploi wallon des 20-64 ans en 2016, alors que le taux européen était de 71,0 %

Taux d'emploi BIT des 20-64 ans par régions belges et moyennes belge et européennes



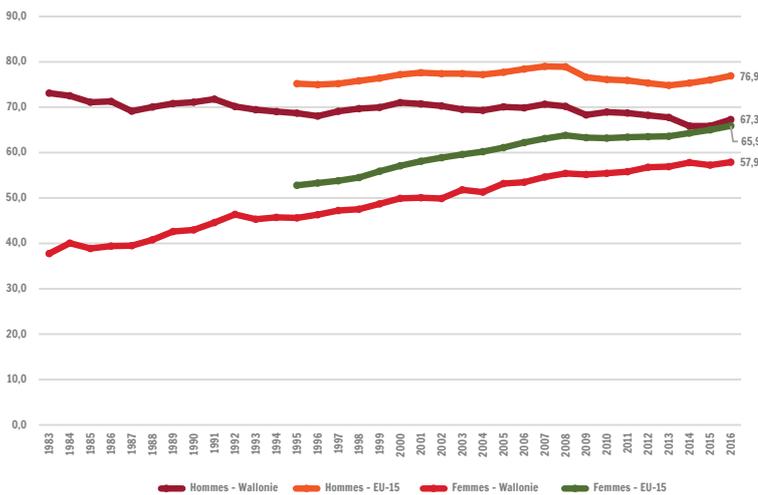
Sources : Enquête sur les Forces de Travail - Update Eurostat 26/04/2016 - Steunpunt WSE

En 2016, le taux d'emploi des 20-64 ans en Wallonie (62,6 %) reste inférieur à la moyenne belge (67,7 %), aux moyennes européennes (71,0 % pour l'Europe des 28 et 71,4 % pour l'Europe des 15) et au taux flamand (72,0 %) mais il est supérieur au taux observé à Bruxelles (59,8 %).

Dans le cadre de la stratégie européenne EU-2020, c'est le taux d'emploi des 20-64 ans qui a été sélectionné comme indicateur cible. L'objectif européen est d'arriver à ce que 75 % des habitants européens âgés de 20 à 64 ans travaillent en 2020. Au niveau belge, un objectif de 73,2 % à cet horizon a été fixé dans le cadre du Programme national de réforme (PNR, avril 2011).

Taux d'emploi des 20-64 ans (BIT)

Taux d'emploi BIT des 20-64 ans en Wallonie et dans l'Europe des 15



Le taux d'emploi des femmes montre une tendance à la hausse, aussi bien au niveau wallon qu'au niveau de l'Europe des 15, depuis le début de la période d'observation. Après un bref arrêt de la croissance du taux en 2015, en Wallonie, elle se poursuit en 2016. Le taux d'emploi des hommes est, quant à lui, plus stable et a tendance à baisser sur le long terme.

Le taux d'emploi des femmes reste cependant inférieur au taux d'emploi des hommes. En 2016, en Wallonie, 57,9 % des femmes en âge de travailler avaient un emploi contre 67,3 % des hommes. Au niveau européen ces taux étaient respectivement de 65,9 % et 76,9 %.

Dans le cadre du Programme national de réforme (PNR, avril 2011), l'objectif de taux d'emploi des femmes en 2020 a été fixé à 69,1 %.

Sources : Enquête sur les Forces de Travail - Update Eurostat 25/04/2017 - Steunpunt Werk

Définitions et sources

Le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre de personnes occupées (qui ont un emploi) d'une tranche d'âge par la population totale de la même classe d'âge. Cet indicateur est calculé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) dans tous les pays de l'Union européenne dans le respect des définitions du BIT.

Cette enquête par sondage est organisée en Belgique par le SPF-Economie / Direction générale Statistiques, c'est une enquête socio-économique auprès des ménages privés (donc sont exclus les ménages collectifs) dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence de l'enquête, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Pertinence et limites

Le taux d'emploi calculé sur cette base se conforme aux critères du BIT et permet ainsi les comparaisons internationales.

La définition de l'emploi est très large.

Si globalement un taux d'emploi élevé peut être interprété de manière positive, pour les jeunes un taux d'emploi faible peut être interprété de manière positive comme une possibilité pour ceux-ci de poursuivre leurs études. C'est pourquoi l'objectif européen concerne les 20-64 ans et non les 15-64 ans.

Ces taux sont calculés sur la base de statistiques inférées à partir de l'EFT. Or, l'inférence induit une « marge d'erreur » (que l'on peut cependant circonscrire dans un intervalle de confiance).

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-demploi-20-64-ans-bit/>

L'Enquête sur les Forces de Travail : http://statbel.fgov.be/fr/binaries/T7%ESTAT_DTST_21%2ECTAC_ORG_1%2EDIFF_LVL_1%2EFR_tcm326-58094.pdf

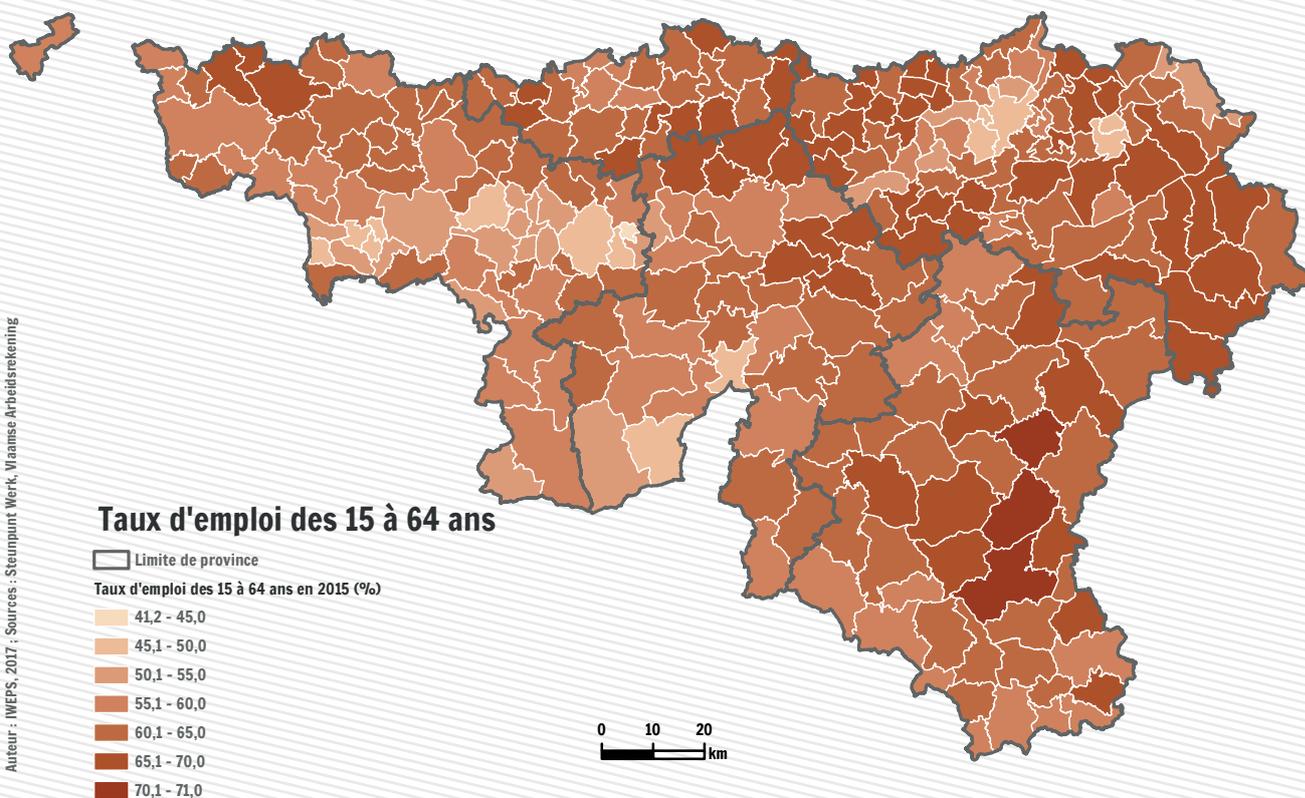
SPF-Economie / Direction générale Statistiques : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/emploi/>
Steunpunt WSE : <http://www.steunpuntwse.be/>

Personne de contact : Valérie Vander Stricht (v.vanderstricht@iweps.be) / prochaine mise à jour : mai 2018

Taux d'emploi administratif des 15 à 64 ans

57,2%

Selon les données administratives, 57,2 % des Wallons en âge de travailler (15 à 64 ans) ont un emploi en 2015

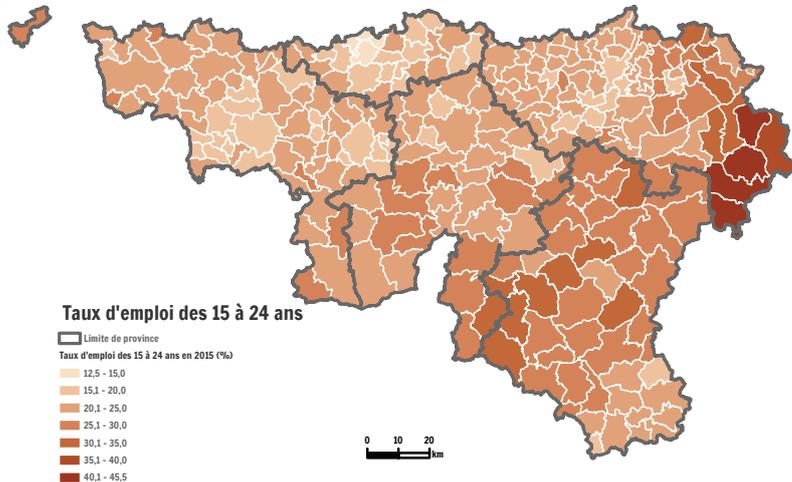


Ce taux observé pour l'ensemble de la Wallonie cache une grande disparité parmi les communes, où il varie de 41,2 % à 70,8 %.

Les communes du canton de Saint-Vith connaissent les taux d'emploi les plus importants. Les taux d'emploi sont également élevés dans plusieurs communes de la province de Luxembourg (proximité de l'autoroute E25), de la zone formée par l'est du Brabant wallon, le nord de la province de Namur et l'ouest de la province de Liège, ainsi que dans quelques communes du Hainaut situées le long de la frontière linguistique.

Par contre, le long du sillon industriel wallon se situent les communes dont les taux d'emploi sont les plus bas. Les taux d'emploi sont également faibles dans les communes frontalières avec la France.

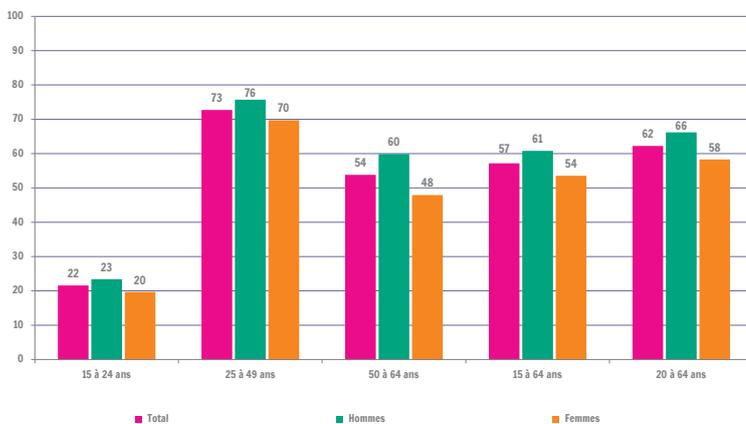
Taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans



La répartition géographique du taux d'emploi des jeunes est différente de celle du taux d'emploi total. Dans le canton de Saint-Vith, des taux d'emploi élevés s'observent à la fois pour l'ensemble de la population en âge de travailler et pour les jeunes. Par contre, les communes du Brabant wallon affichent les taux d'emploi des jeunes les plus faibles alors que les taux d'emploi totaux y sont relativement élevés.

Sources : Steunpunt Werk - Vlaamse Arbeidsrekening, moyenne annuelle 2015

Taux d'emploi wallon par catégorie



Le taux d'emploi des jeunes, à 21,6 %, est 36 points de pourcentage en-dessous du taux d'emploi global (15 à 64 ans).

Le taux d'emploi des femmes est systématiquement plus faible que celui des hommes, mais c'est chez les 50 à 64 ans que cette différence est la plus marquée (12 points de pourcentage en moins).

Sources : Steunpunt Werk - Vlaamse Arbeidsrekening, moyenne annuelle 2015

Définitions et sources

Le taux d'emploi rapporte à la population en âge de travailler (15 à 64 ans) le nombre de personnes qui ont effectivement un emploi (population active occupée). Ces données sont issues des comptes de l'emploi flamand (Vlaamse Arbeidsrekening) élaborés par le Steunpunt Werk, qui met en correspondance différentes sources : ONSS, ORPSS, INASTI, INAMI, BCSS, ONEM.

Pertinence et limites

Ce taux d'emploi calculé à partir de données administratives permet de disposer de données communales. Elles sont disponibles relativement longtemps après la période observée car elles sont tributaires de la disponibilité de nombreuses sources et demandent un travail d'estimation complexe.

Pour en savoir plus : Le thème « Marché du travail » de www.iweps.be/walstat et les comptes de l'emploi flamand <http://www.steunpuntwerk.be/node/3027>

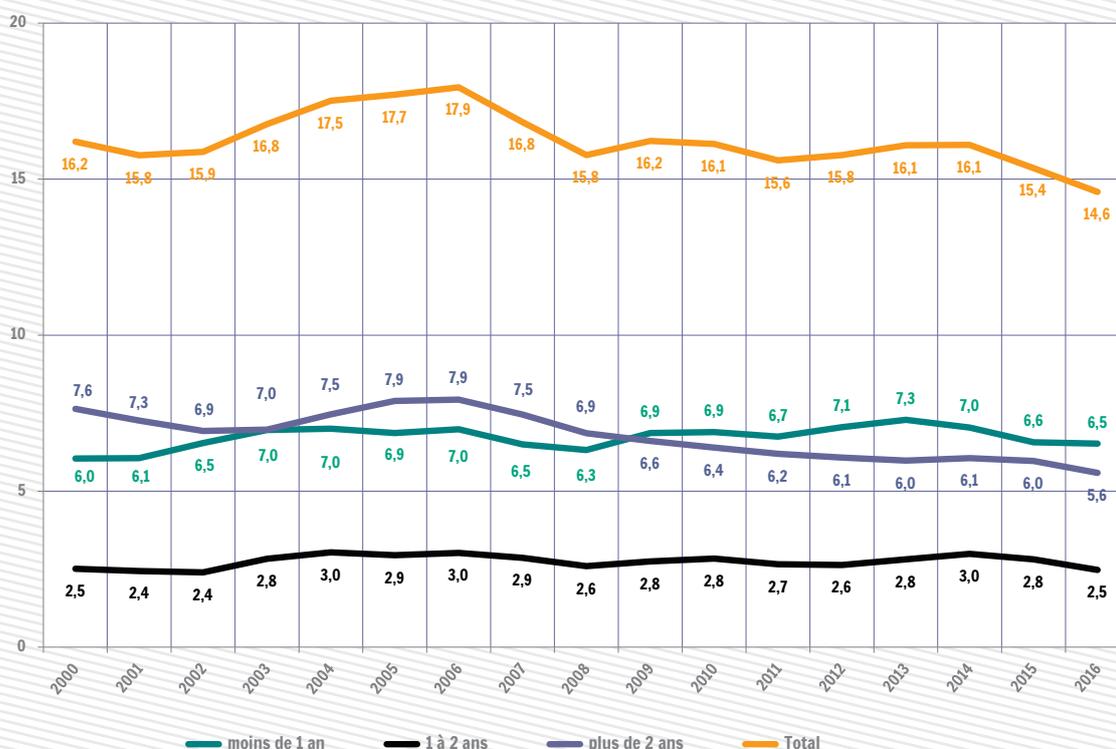
Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : avril 2018

Evolution du chômage administratif

-0,8 p.p.

14,6 % des Wallons actifs sur le marché du travail (15 à 64 ans) sont demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) en 2016, soit 0,8 point de % en moins qu'en 2015

Evolution du taux de chômage administratif par durée d'inoccupation



Sources : ONEM, FOREM, Arbeitsamt der Deutschsprachigengemeinschaft (ADG), Steunpunt Werk, Vlaamse Arbeidsrekening, moyennes annuelles

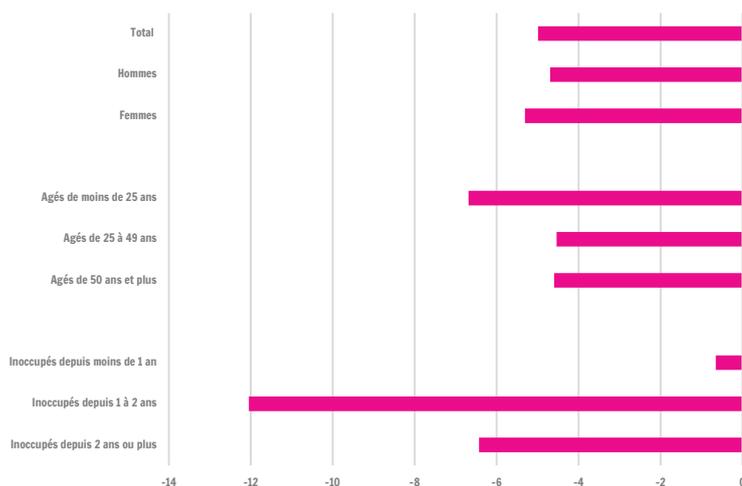
On observe une hausse de 2,0 points de pourcentage du taux de chômage administratif entre 2002 et 2006, suivie d'une baisse d'1,9 p.p. les deux années suivantes et ensuite d'une stabilisation du taux entre 15,8 % et 16,1 % jusqu'en 2014. La baisse de 1,5 p.p. observée au cours des 2 dernières années aboutit à un taux en 2016 qui est le plus bas de la période observée : 14,6 %.

En 2016, la majorité des demandeurs d'emploi (44,7 %) sont inoccupés depuis moins d'un an, alors qu'en début de période, les inoccupés depuis 2 ans et plus étaient les plus nombreux (47,2 % en 2000). En 2003, ces 2 catégories ont le même poids, mais le chômage de longue durée reprend ensuite le dessus jusqu'en 2009. A partir de 2009, le poids du chômage de courte durée est plus important que celui du chômage des inoccupés depuis au moins 2 ans ; le taux de chômage des inoccupés depuis moins d'un an voit ainsi sa courbe passer au-dessus de celle du chômage des inoccupés depuis au moins 2 ans.

La part des demandeurs d'emploi inoccupés depuis 1 à 2 ans augmente légèrement et régulièrement jusque 2015, passant de 15 à 18 % du nombre de DEI, mais diminue au cours de la dernière année, atteignant 17 % en 2016. Leur taux de chômage reste relativement stable : il passe de 2,5 % en 2000 à 2,8 % en 2015 et à nouveau 2,5 % en 2016, avec quelques poussées à 3 % en 2004, 2006 et 2014.

Evolution du chômage administratif

Taux de croissance entre 2015 et 2016 du nombre de DEI (en %)



En 2016, la Wallonie comptait en moyenne 230 294 chômeurs au sens administratif (demandeurs d'emploi inoccupés inscrits - DEI). En 2015 et 2016, leur nombre a reculé de 12 093 unités, soit -5,0 %. Cette baisse du chômage administratif est plus importante chez les jeunes (-6,7 %) et chez les inoccupés depuis 1 à 2 ans (-12,0 %). Elle est faible chez les inoccupés depuis moins d'un an (-0,7 %). Le recul est légèrement supérieur chez les femmes (-5,3 %) que chez les hommes (-4,7 %).

Sources : ONEM, FOREM, Arbeitsamt der Deutschsprachigengemeinschaft (ADG), moyennes annuelles

Définitions et sources

Le taux de chômage rend compte de la proportion des personnes qui, dans la population active, sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour travailler. Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail.

Le taux de chômage administratif est calculé en divisant le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés inscrits (DEI - total ou selon la durée d'inoccupation) par la population active.

Le numérateur est fourni par les organismes de placement (Forem et ADG pour la Wallonie, Vdab et Actiris pour la Flandre et Bruxelles) qui comptabilisent les chômeurs sur la base des inscriptions comme demandeurs d'emploi.

Les actifs utilisés au dénominateur des taux de chômage sont issus des comptes de l'emploi élaborés par le Steunpunt Werk à partir de différentes sources : ONSS, ORPSS, INASTI, INAMI, BCSS, ONEM.

Pertinence et limites

Ces données sont rapidement disponibles et permettent l'analyse des caractéristiques du chômage.

Cependant, d'une part, elles ignorent le chômage de personnes qui ne se déclarent pas au chômage parce qu'elles ne voient pas l'intérêt de s'inscrire, d'autre part, elles comptabilisent des individus qui ne cherchent pas de travail, mais voient un avantage financier à s'inscrire au chômage.

Par ailleurs, le chômage administratif est fortement influencé par la réglementation. Par exemple, la modification intervenue le 1^{er} janvier 2012, limitant à trois ans le droit aux allocations d'insertion, a influencé, à la baisse, le nombre de chômeurs mesuré par les statistiques administratives.

Enfin, les séries étant collectées par quatre organismes différents (Forem, ADG, VDAB et Actiris), les données ne sont pas parfaitement comparables entre régions.

Les différences dans le mode de calcul de la population active accentuent le manque de comparabilité entre le taux bruxellois et celui des deux autres régions.

Pour en savoir plus : Le thème « Marché du travail » de www.iweps.be/walstat, les séries statistiques du marché du travail wallon : <http://www.iweps.be/series-statistiques-du-marche-du-travail-wallon-janvier-2017> et la vidéo « Comment mesure-t-on le chômage en Wallonie ? » <http://www.youtube.com/watch?v=qJgGDsjwbXE>

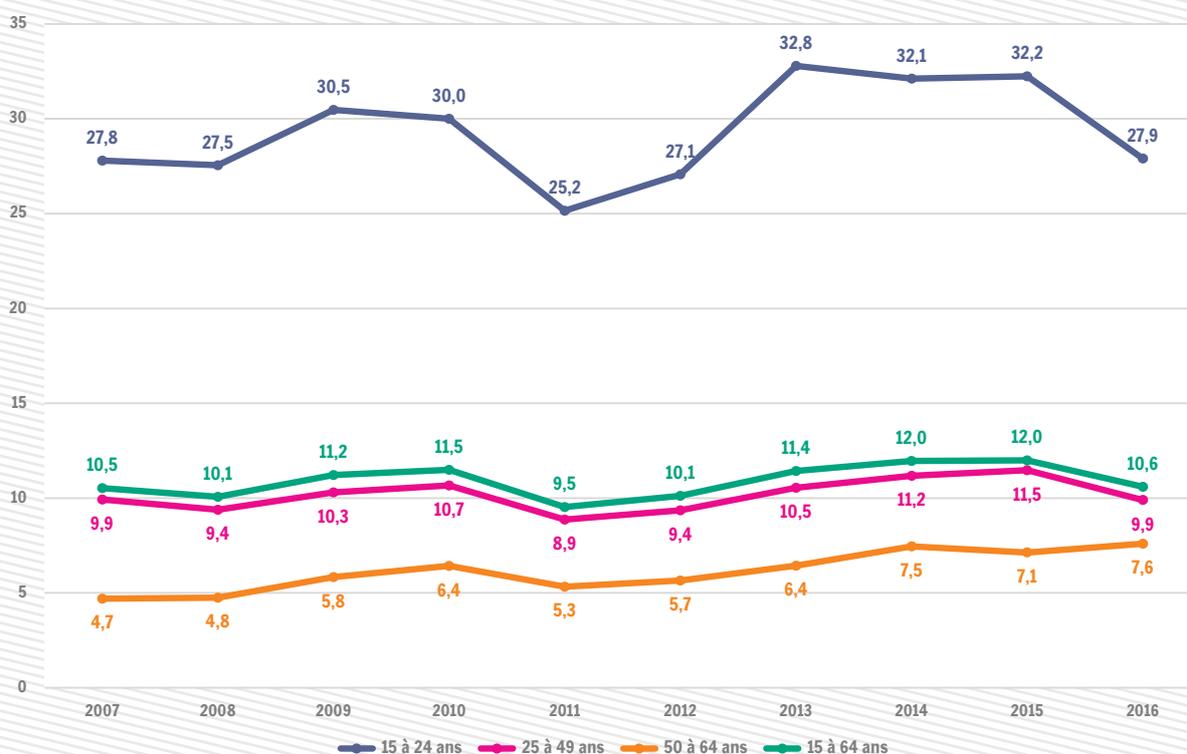
Personnes de contact : Laurence Vanden Dooren (lva@iweps.be) - Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be)
Prochaine mise à jour : janvier 2018

Taux de chômage (BIT)

10,6%

C'est le niveau du taux de chômage wallon des 15-64 ans en 2016, après un recul de 1,4 p.p. par rapport à 2015

Taux de chômage BIT des 15-64 ans par tranche d'âge



Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques - Enquête sur les Forces de Travail, moyennes annuelles

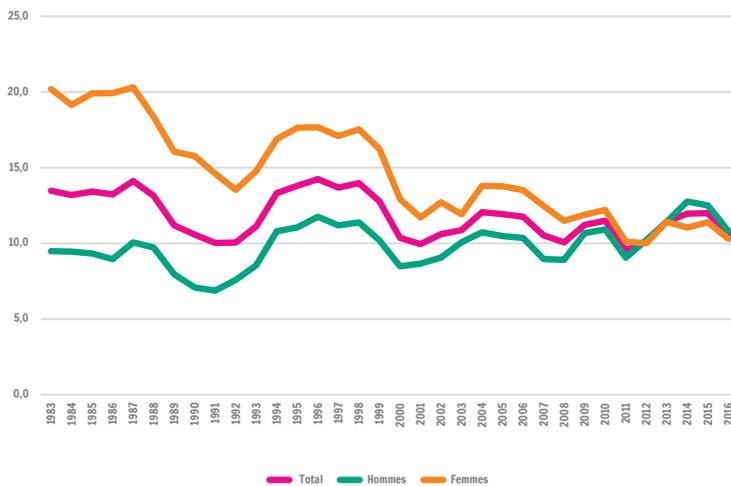
Le taux de chômage des jeunes est très élevé en Wallonie : 27,9 % des jeunes se présentant sur le marché du travail n'ont pas d'emploi en 2016. A noter que le dénominateur pour le calcul du taux de chômage ne prend en compte que les jeunes actifs et non l'ensemble des jeunes âgés de 15 à 24 ans. Ce dénominateur est donc relativement faible car beaucoup de jeunes sont encore aux études et donc pas encore présents sur le marché du travail. De plus, les jeunes se présentant tôt sur le marché du travail sont en général les moins qualifiés. Ces deux facteurs pèsent à la hausse sur le taux de chômage des jeunes. Ce taux reste néanmoins très élevé, même s'il a reculé de 4,3 points de pourcentage par rapport à 2015.

En Flandre, le taux de chômage des jeunes s'élève à 14,1 %. A Bruxelles, le taux est plus élevé qu'en Wallonie, puisque 35,9 % des jeunes actifs bruxellois n'ont pas d'emploi.

Le taux de chômage des plus âgés est relativement faible (7,6 % en 2016) et, comme pour le taux dans les autres tranches d'âge, il est plus bas en Flandre (3,3 %) et plus élevé à Bruxelles (13,8 %).

Taux de chômage (BIT)

Le taux de chômage BIT selon le genre en Wallonie



Le taux de chômage des femmes s'élevait en 1983 à 20,2 % de la population active en Wallonie, soit le double du taux des hommes (9,5 %). Les taux ont ensuite fluctué suivant les variations conjoncturelles, avec cependant une tendance à la baisse pour les femmes et à la hausse pour les hommes. Depuis 2014, le taux de chômage féminin (10,3 % en 2016) est inférieur au taux masculin (10,8 % en 2016).

Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques - Enquête sur les Forces de Travail ; Eurostat ; Steunpunt Werk, moyennes annuelles

Définitions et sources

Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active. Un chômeur est défini comme une personne âgée 15 à 64 ans, sans travail durant la semaine de référence, disponible pour travailler au cours des deux semaines suivantes et qui était activement à la recherche d'un emploi au cours des quatre semaines précédentes.

Cet indicateur est calculé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) dans tous les pays de l'Union européenne dans le respect des définitions du BIT.

Cette enquête par sondage est organisée en Belgique par le SPF-Economie / Direction générale Statistiques, c'est une enquête socio-économique auprès des ménages privés (donc sont exclus les ménages collectifs) dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

Pertinence et limites

Le taux de chômage calculé sur cette base se conforme aux critères du BIT et permet ainsi les comparaisons internationales.

Cette évolution de longue période a connu deux ruptures de série. La première en 1999, lorsque l'enquête est devenue continue, ce qui a induit une meilleure prise en compte des personnes occupées (et donc une baisse du nombre des personnes classées parmi les inoccupés, surtout parmi les femmes). La deuxième en 2011, suite au changement dans la question relative à la recherche d'emploi (avant 2011, la question portant sur la recherche d'un emploi ne se référait pas à une période explicitement déterminée ; à partir de 2011, dans un souci d'harmonisation européenne, celle-ci a été fixée au mois de référence). Par conséquent, la baisse du chômage observée entre 2010 et 2011 dans les trois régions belges et non au niveau européen reflète en partie la modification de la question de l'enquête concernant la recherche d'emploi.

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de travail : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft

Steunpunt Werk : <http://www.steunpuntwerk.be/>

Dernières données trimestrielles : http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/marche_du_travail_et_conditions_de_vie/indicateurs_trim_marche_travail_selon_l_age_et_le_sexe.jsp

Personnes de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be) - Didier Henry (dhe@iweps.be)

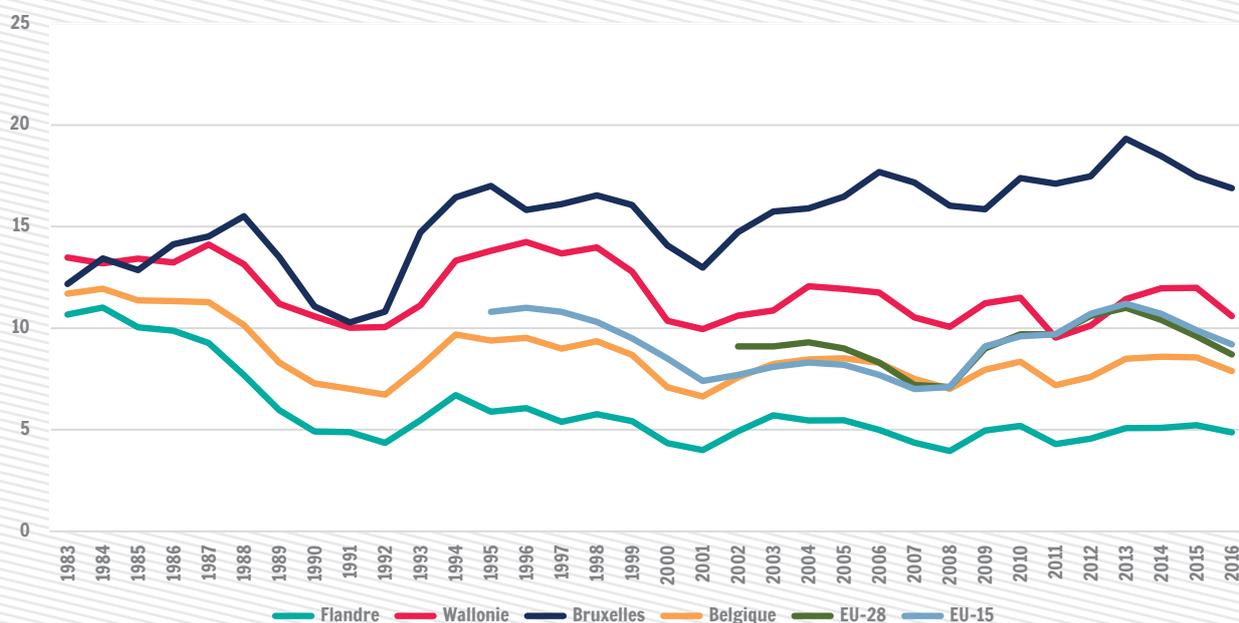
Prochaine mise à jour : avril 2018

Taux de chômage (BIT) dans l'Union européenne

10,6%

C'est le taux de chômage wallon des 15-64 ans en 2016. Il est de 1,4 p.p. supérieur au taux de l'Union des Quinze

Evolution du taux de chômage BIT dans les trois régions du pays et moyennes européennes



Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques - Enquêtes sur les Forces de Travail ; Eurostat ; Steunpunt Werk, moyennes annuelles

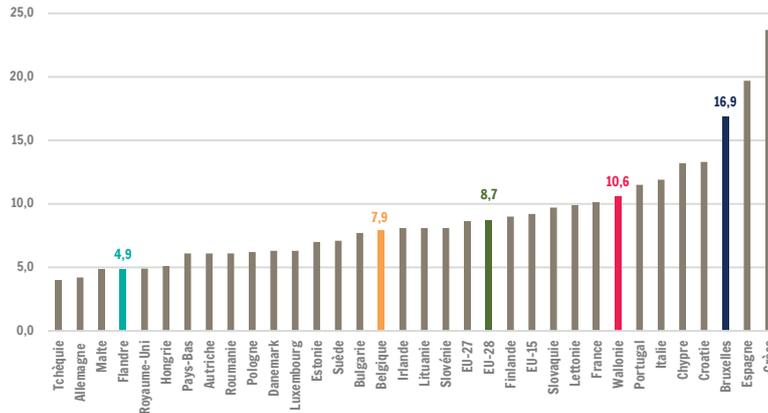
Le taux de chômage wallon reste supérieur à celui de l'Union européenne des 15 (EU-15) depuis le début de la période d'observation (1995) jusqu'en 2011 où le taux wallon (9,5 %) passe en-dessous de la moyenne européenne (9,7 % pour EU-15 et EU-28). L'année suivante l'écart avec le taux européen s'accroît légèrement puisque le taux wallon est 0,6 point de pourcentage inférieur au taux européen. Ensuite, conséquence de la crise de 2012, en 2013 les taux augmentent, un peu plus rapidement en Wallonie qu'en moyenne européenne. En 2014, le taux wallon continue à augmenter alors que le taux européen recule. Il s'élève alors à 12 % soit 1,3 point de pourcentage au-dessus de la moyenne de l'Union des Quinze.

En 2015, le taux de chômage est resté stable en Wallonie tandis qu'il a poursuivi son recul au niveau européen, creusant l'écart avec la moyenne de l'Europe des 15 (2,1 points de pourcentage).

En 2016, le taux de chômage wallon s'élève à 10,6 %. Par rapport à 2015, il a reculé de 1,4 point de pourcentage, c'est-à-dire un peu plus rapidement que le taux moyen de l'Europe des 15, de telle sorte que l'écart avec celui-ci n'est plus que de 1,4 point de pourcentage.

Taux de chômage (BIT) dans l'Union européenne

Le taux de chômage BIT en 2016 dans les trois régions du Pays et les pays de l'Union européenne (en %)



Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques - Enquête sur les Forces de Travail ; Eurostat ; Steunpunt Werk, moyenne annuelle 2016

En 2016, la comparaison avec les autres pays européens montre que la Wallonie se classe entre la France et le Portugal. La Flandre (4,9 %) quant à elle, a un taux de chômage qui n'est supérieur qu'à celui de la République Tchèque, l'Allemagne et Malte, tandis que Bruxelles (16,9 %) se classe juste devant l'Espagne et la Grèce, qui présentent les plus hauts taux de chômage d'Europe.

Définitions et sources

Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active. Un chômeur est défini comme une personne âgée de 15 à 64 ans, sans travail durant la semaine de référence, disponible pour travailler au cours des deux semaines suivantes et qui était activement à la recherche d'un emploi au cours des quatre semaines précédentes.

Cet indicateur est calculé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) dans tous les pays de l'Union européenne dans le respect des définitions du BIT.

Cette enquête par sondage est organisée en Belgique par le SPF-Economie / Direction générale Statistiques, c'est une enquête socio-économique auprès des ménages privés (donc sont exclus les ménages collectifs) dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

Pertinence et limites

Le taux de chômage calculé sur cette base se conforme aux critères du BIT et permet ainsi les comparaisons internationales.

Cette évolution de longue période a connu deux ruptures de série. La première en 1999, lorsque l'enquête est devenue continue, ce qui a induit une meilleure prise en compte des personnes occupées (et donc une baisse du nombre des personnes classées parmi les inoccupés, surtout parmi les femmes). La deuxième en 2011, suite au changement dans la question relative à la recherche d'emploi (avant 2011, la question portant sur la recherche d'un emploi ne se référait pas à une période explicitement déterminée ; à partir de 2011, dans un souci d'harmonisation européenne, celle-ci a été fixée au mois de référence). Par conséquent, la baisse du chômage observée entre 2010 et 2011 dans les trois régions belges et non au niveau européen reflète en partie la modification de la question de l'enquête concernant la recherche d'emploi.

Ces taux sont calculés sur la base de statistiques inférées à partir de l'EFT. Or, l'inférence induit une « marge d'erreur » (que l'on peut cependant circonscrire dans un intervalle de confiance).

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de travail : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft/
Steunpunt Werk : <http://www.steunpuntwerk.be>

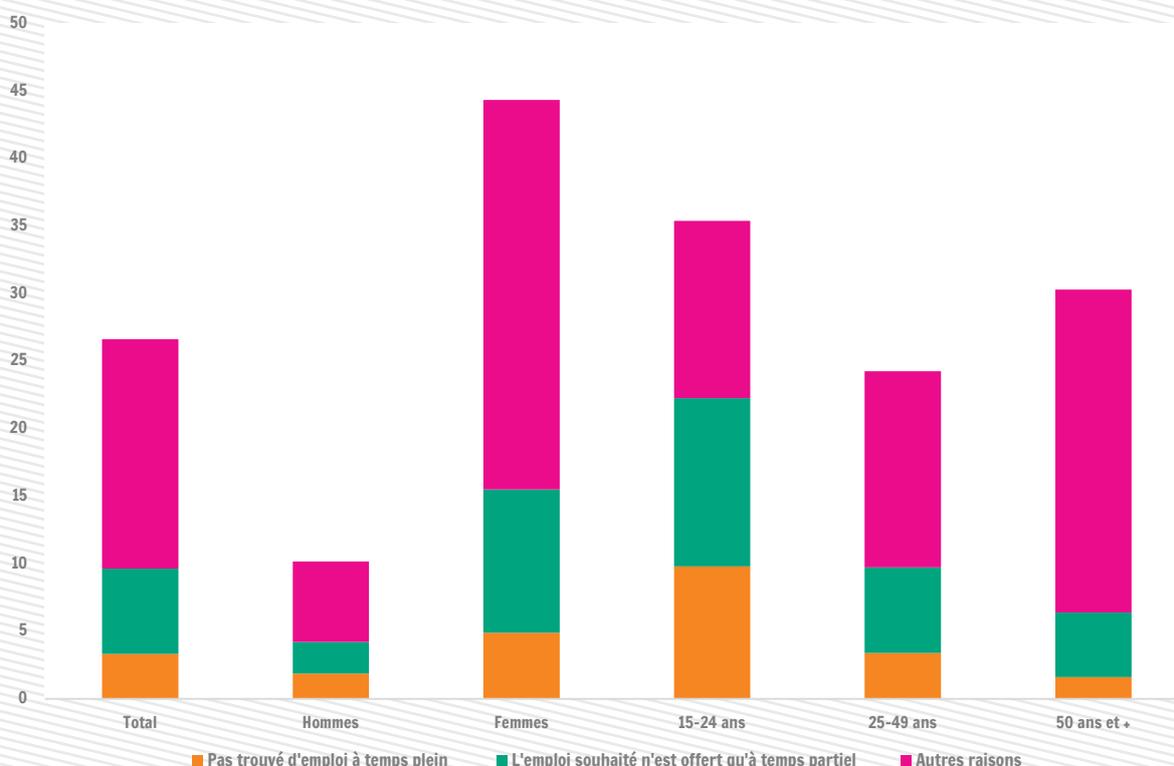
Personne de contact : Valérie Vander Stricht (v.vanderstricht@iweeps.be) / prochaine mise à jour : mai 2018

Taux de travail à temps partiel

26,6%

C'est le taux de travail salarié à temps partiel en Wallonie en 2016

Taux de travail à temps partiel en % de l'emploi salarié total par catégorie

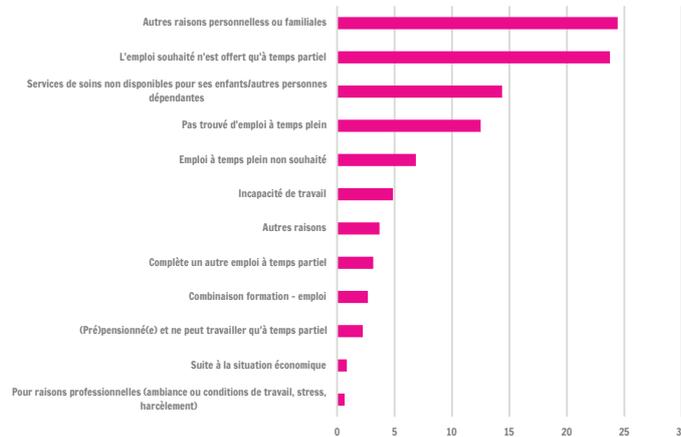


Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques - Enquête sur les Forces de Travail, moyenne annuelle 2016

Si, en moyenne, en 2016, plus d'un quart des salariés wallons travaillent à temps partiel, pour les femmes, cette proportion est beaucoup plus importante. En effet, 44 salariées sur 100 travaillent à temps partiel contre 10 salariés sur 100. Si un pourcentage relativement important de salariées travaillent à temps partiel pour des raisons familiales, elles sont 4,9 % à travailler à temps partiel parce qu'elles n'ont pas trouvé un emploi à temps plein, contre 1,9 % pour les salariés. Notons également que plus de 35 jeunes salariés sur 100 travaillent à temps partiel dont 10 parce qu'ils n'ont pas trouvé un emploi à temps plein.

Taux de travail à temps partiel

Raisons principales du travail à temps partiel en pourcentage de l'emploi à temps partiel



Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques - Enquête sur les Forces de Travail, moyenne annuelle 2016

Les raisons de travailler à temps partiel sont multiples. Nous l'avons vu, une part non négligeable des salariés travaillent à temps partiel faute d'avoir trouvé un temps plein, ils représentent 12,5 % des travailleurs à temps partiel (27,7 % chez les jeunes).

Les raisons personnelles ou familiales (24 salariés à temps partiel sur 100) et le fait que l'emploi souhaité n'est offert qu'à temps partiel (24 sur 100, 35 sur 100 pour les jeunes) sont les motivations les plus fréquentes du travail à temps partiel. 14 travailleurs à temps partiel sur 100 le sont parce que les services de soins pour les enfants et autres personnes dépendantes ne sont pas disponibles. Enfin, 7 sur 100 ne souhaitent pas un temps plein. Certaines raisons peu invoquées globalement sont importantes dans certaines catégories : ainsi, 22 jeunes travailleurs à temps partiel sur 100 combinent formation et emploi.

Définitions et sources

Ces données sont issues de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) auprès des ménages dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

Les personnes ayant un emploi désignent les personnes qui, pendant la semaine de référence, ont effectué un travail contre une rémunération ou un profit, pendant au moins une heure, ou qui n'ont pas travaillé mais avaient un emploi duquel elles étaient temporairement absentes. Parmi les travailleurs salariés, la distinction entre le travail à temps plein et le travail à temps partiel est faite en fonction de la réponse spontanée donnée par la personne interrogée dans le cadre de l'Enquête sur les Forces de Travail.

Pertinence et limites

Les personnes travaillant dans le cadre des chèques-services et une ALE ou occupant un travail occasionnel (sans contrat formel) ne sont pas incluses dans la répartition.

L'Enquête sur les Forces de Travail s'inscrit dans le cadre des enquêtes communautaires par sondage sur la population active coordonnées par EUROSTAT en collaboration avec les Instituts nationaux de statistique et réalisées sous la responsabilité de ces derniers. Elle permet donc les comparaisons internationales.

Ces statistiques étant inférées sur la base d'une enquête, elles présentent une « marge d'erreur » (que l'on peut cependant circonscrire dans un intervalle de confiance).

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-travail-a-temps-partiel/>

L'Enquête sur les Forces de Travail : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft/

SPF-Economie / Direction générale Statistiques : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/emploi/>

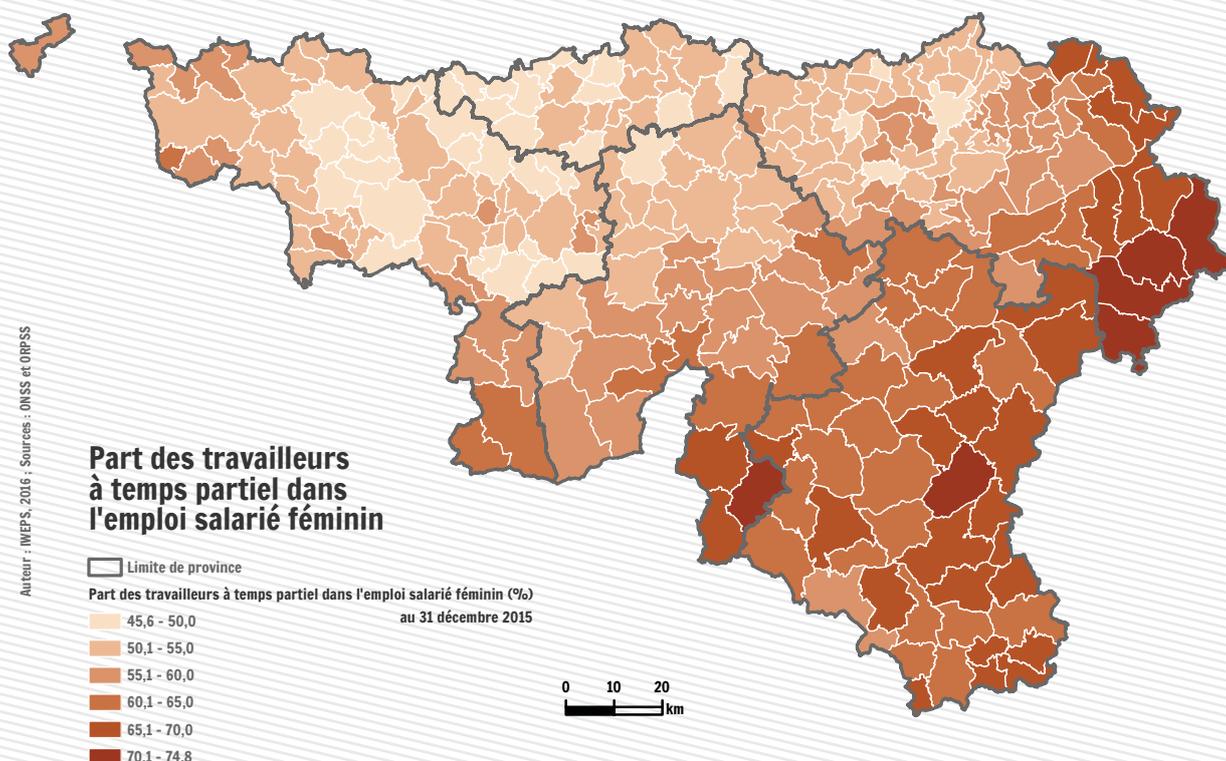
Personne de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be) - Didier Henry (dhe@iweps.be)

Prochaine mise à jour : avril 2018

Part des salariés à temps partiel

34%

Part des salariés, résidant en Wallonie, qui travaillent à temps partiel au 31 décembre 2015

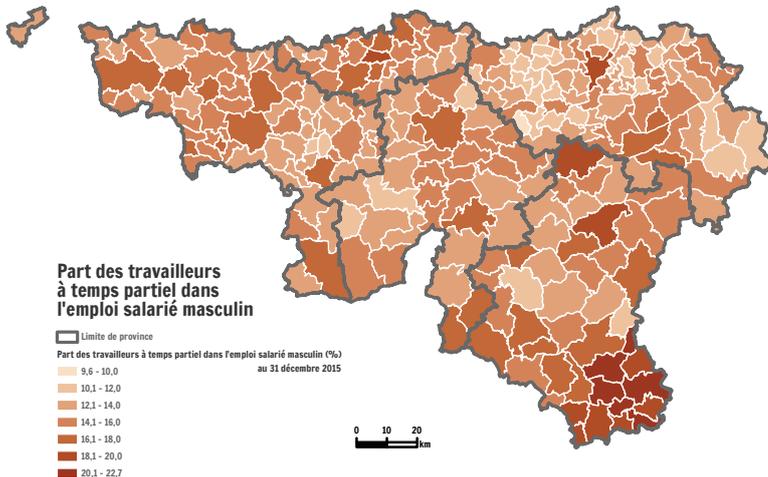


Le travail à temps partiel est un phénomène surtout féminin (78 % du travail salarié à temps partiel). Plus de la moitié des femmes salariées (54 %) travaillent à temps partiel.

Selon les communes, la part du temps partiel chez les femmes varie de 46 % à 74 %. C'est surtout dans les communes du sud et de l'est de la région que cette part est importante. Dans toutes les communes du canton de Saint-Vith, elle approche ou dépasse les 70 %.

L'indicateur montre un niveau relativement bas (généralement inférieur à 55 %) dans les grandes villes du sillon industriel, en Brabant wallon et dans la partie centrale du Hainaut (hors botte du Hainaut et région de Tournai).

Part des salariés à temps partiel



L'emploi à temps partiel est beaucoup moins fréquent chez les hommes : il représente 14,6 % de l'emploi salarié masculin. Sa répartition géographique est différente de celle observée chez les femmes et il est plus important dans certaines communes, dont celles des arrondissements d'Arlon et Virton. La part dans l'emploi salarié masculin dépasse les 20 % dans les communes de Habay, Etalle, Martelange, Saint-Léger, Arlon et Aubange.

Sources : ONSS et ORPSS

Définitions et sources

Les travailleurs salariés (à l'exception des marins inscrits à la CSPM) sont assujettis soit à l'ONSS, soit à l'ORPSS.

Lorsqu'un travailleur a plusieurs contrats, il n'est comptabilisé qu'une fois et les caractéristiques qui lui seront attribuées sont celles de la prestation principale, avec priorité pour le temps plein, le salaire brut le plus élevé, le volume de travail le plus important, le plus grand nombre de journées assimilées.

Les prestations sont à temps partiel lorsque le travailleur ne preste en moyenne qu'une partie du temps de travail accompli par un travailleur à temps plein (« travailleur de référence ») qui, dans l'entreprise ou, à défaut dans le secteur, effectue le même travail que l'intéressé.

Pertinence et limites

Ces données permettent d'analyser l'emploi salarié par commune de résidence, sexe, âge, type de prestation, etc.

Sont comptés, en plus des travailleurs présents au dernier jour du trimestre, ceux dont le contrat de travail est suspendu mais non rompu (maladie, etc.) ainsi que ceux qui ne sont pas au travail le jour considéré pour diverses raisons (congé, grève, etc.).

Ruptures de série : en 2003, passage à la Déclaration multifonctionnelle ; en 2011-2012, les travailleurs en disponibilité préalable à la retraite ne sont plus comptabilisés (réforme Capello).

Pour en savoir plus :

Sur les données de l'ONSS : <http://www.rsz.fgov.be/fr/statistiques/publications/emploi-salarie>

Sur les données de l'ORPSS : <https://www.dibiss.fgov.be/fr/orpss/publications>

Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweeps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2017

<http://www.iweeps.be/cc2017>

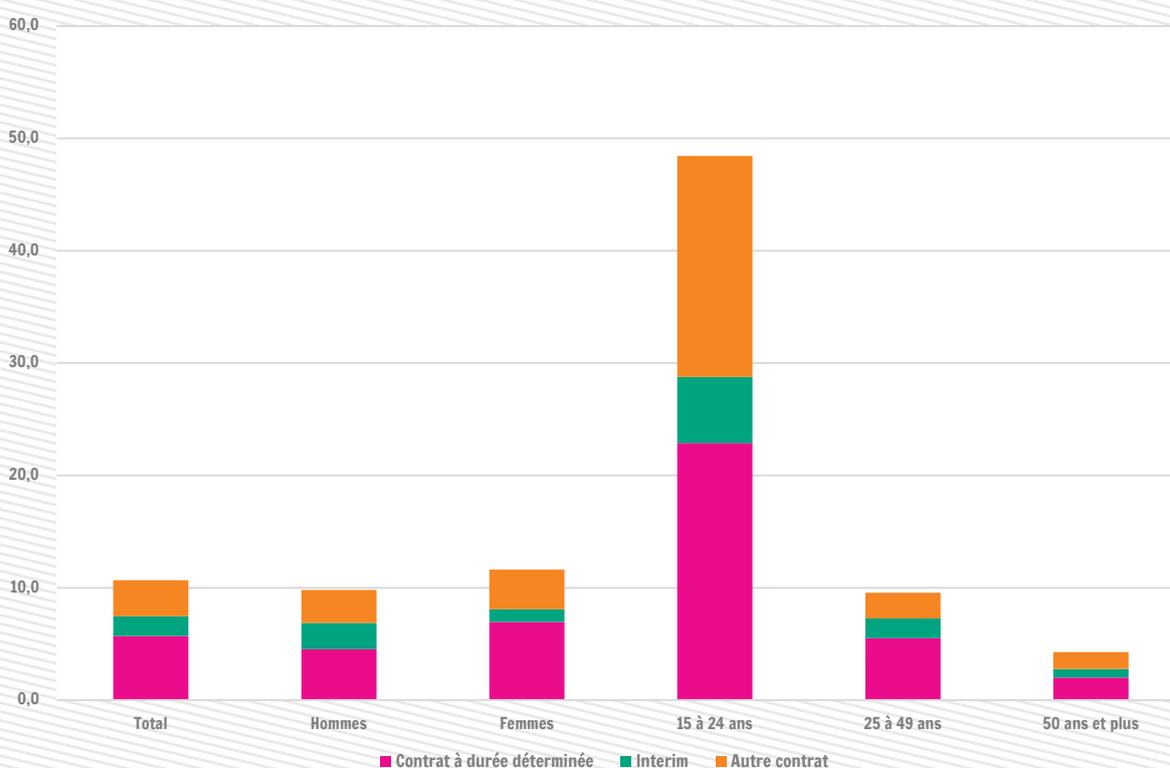
Fiche L009-PART.TIME.COM - dernières données régionales disponibles au 01/06/2017

Travail temporaire

10,7%

C'est la part du travail temporaire dans l'emploi salarié wallon en 2016

Part du travail temporaire en % de l'emploi salarié par catégorie



Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques - Enquête sur les Forces de Travail, moyenne annuelle 2016

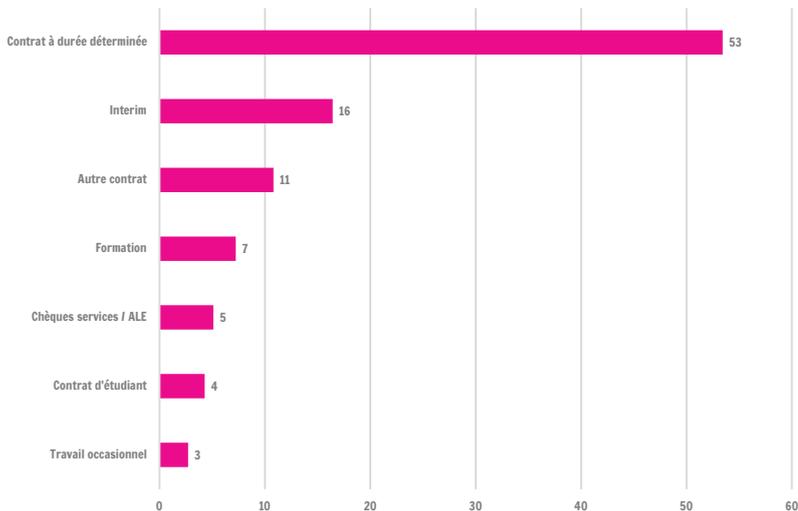
La part du travail temporaire dans l'emploi salarié est particulièrement importante chez les jeunes de 15 à 24 ans (48,4 %), que ce soit via un contrat à durée déterminée (22,9 % alors qu'elle est de 5,7 % chez les 15 ans et plus), via un contrat d'intérimaire (5,9 % versus 2 % chez les 15 ans et plus) ou via un autre type de contrat (19,7 % versus 3,2 % chez les 15 ans et plus). Parmi les autres types de contrats, les contrats liés à une formation et les contrats « étudiants » concernent respectivement 8,1 % et 6,7 % de l'emploi salarié des jeunes.

Les plus âgés sont moins concernés par le travail temporaire : 4,3 % de l'emploi salarié des 50 ans et plus.

Parmi les salariés, il y a proportionnellement un peu plus de femmes que d'hommes qui ont un contrat temporaire (11,6 % versus 9,8 % chez les hommes bien que les contrats d'intérimaire soient plus fréquents chez les hommes (2,3 % de l'emploi salarié masculin versus 1,1 % de l'emploi salarié féminin).

Travail temporaire

Répartition de l'emploi salarié temporaire selon le type de contrat



70 % des emplois temporaires relèvent d'un contrat à durée déterminée (53 %) ou d'un contrat d'intérimaire (16 %). Dans les trente pourcents restant, 7 % sont liés à une formation (stage, contrat d'apprentissage, etc.), 5 % concernent les chèques services et les ALE, 4 % sont des contrats d'étudiant et 3 % sont du travail occasionnel.

Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques - Enquête sur les Forces de Travail, moyenne annuelle 2016

Définitions et sources

Ces données sont issues de l'Enquête par sondage sur les Forces de Travail (EFT) auprès des ménages dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

Les personnes ayant un emploi désignent les personnes qui, pendant la semaine de référence, ont effectué un travail contre une rémunération ou un profit, pendant au moins une heure, ou qui n'ont pas travaillé mais avaient un emploi duquel elles étaient temporairement absentes. Parmi les travailleurs salariés, la distinction entre les différents types de contrats est faite en fonction de la réponse spontanée donnée par la personne interrogée dans le cadre de l'Enquête sur les Forces de Travail.

Pertinence et limites

L'Enquête sur les Forces de Travail s'inscrit dans le cadre des enquêtes communautaires par sondage sur la population active coordonnées par EUROSTAT en collaboration avec les Instituts nationaux de statistique et réalisées sous la responsabilité de ces derniers. Elle permet donc les comparaisons internationales.

Ces statistiques étant inférées sur la base d'une enquête, elles présentent une « marge d'erreur » (que l'on peut cependant circonscrire dans un intervalle de confiance).

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/indicateur-statistique/travail-temporaire>

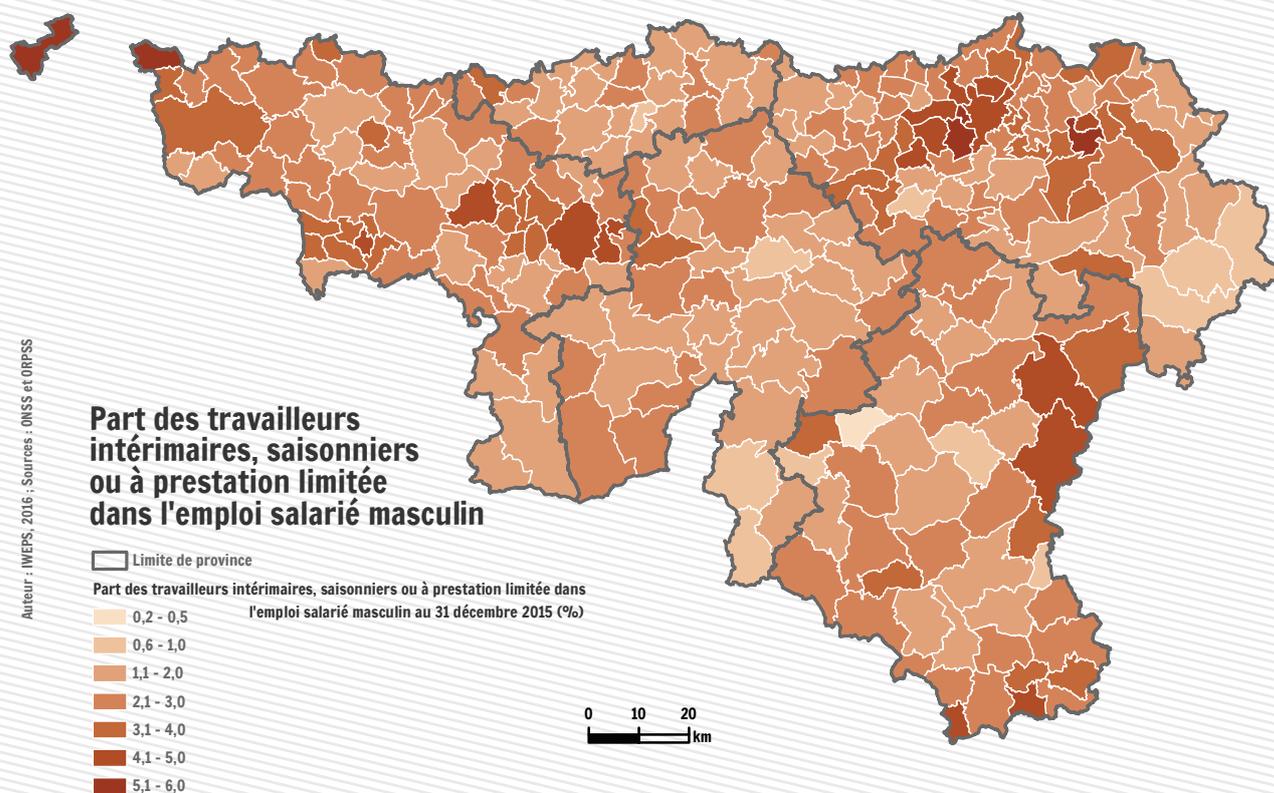
L'Enquête sur les Forces de Travail : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft/
SPF-Economie / Direction générale Statistiques : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/emploi/>

Personne de contact : Valérie Vander Stricht (v.vanderstricht@iweps.be) / prochaine mise à jour : avril 2018

Part des salariés intérimaires, saisonniers et à prest. limitée

2,3%

Part des salariés, résidant en Wallonie, qui sont intérimaires, saisonniers ou à prestation limitée au 31 décembre 2015

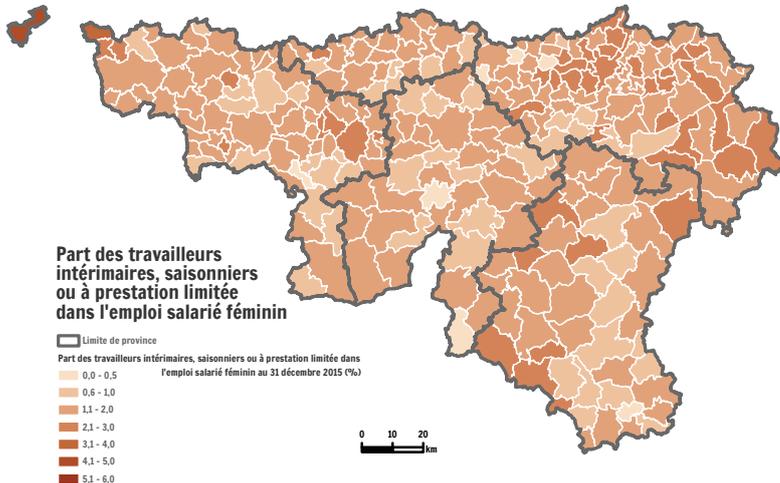


64,8 % des travailleurs intérimaires, saisonniers ou à prestation limitée sont des hommes. Ils représentent 2,9 % de l'emploi salarié masculin total.

La part de ces travailleurs est plus élevée dans les communes du sillon industriel, plus particulièrement dans les villes de Mouscron, Verviers, Comines, Liège, Charleroi et La Louvière (respectivement 5,6 %, 5,4 %, 5,3 %, 4,6 %, 4,5 % et 4,3 % des salariés masculins) ainsi que dans certaines communes de leur périphérie comme Saint-Nicolas (5,8 %), Seraing (5,1 %), Farciennes (4,9 %), Flémalle (4,8 %), Dison (4,6 %) et Herstal (4,3 %).

Dans la Province de Luxembourg, il y a quatre communes où l'indicateur dépasse les 4 % : Rouvroy, Houffalize, Musson et Bastogne.

Part des salariés intérimaires, saisonniers et à prest. limitées



L'emploi intérimaire, saisonnier ou à prestation limitée est nettement moins important chez les femmes et représente 1,6 % de l'emploi salarié féminin. Sa répartition géographique est moyennement corrélée avec celle observée chez les hommes ; on retrouve en tête Comines (4,2 %) et Mouscron (3,0 %).

Sources : ONSS et ORPSS

Définitions et sources

Les travailleurs salariés (à l'exception des marins inscrits à la CSPM) sont assujettis soit à l'ONSS, soit à l'ORPSS.

Lorsqu'un travailleur a plusieurs contrats, il n'est comptabilisé qu'une fois et les caractéristiques qui lui seront attribuées sont celles de la prestation principale, avec priorité pour le temps plein, le salaire brut le plus élevé, le volume de travail le plus important, le plus grand nombre de journées assimilées.

Les prestations intérimaires sont celles des travailleurs mis à disposition d'utilisateurs par des agences d'intérim. Les prestations saisonnières sont de courte durée en raison de la nature saisonnière du travail ou du besoin de recruter du personnel de renfort à certaines époques de l'année. Les prestations limitées sont définies dans un contrat de travail de courte durée pour une occupation qui, par jour, ne dépasse pas la durée journalière habituelle.

Pertinence et limites

Ces données permettent d'analyser l'emploi salarié par commune de résidence, sexe, âge, type de prestation, etc.

Sont comptés, en plus des travailleurs présents au dernier jour du trimestre, ceux dont le contrat de travail est suspendu mais non rompu (maladie, etc.) ainsi que ceux qui ne sont pas au travail le jour considéré pour diverses raisons (congé, grève, etc.).

Ruptures de série : en 2003, passage à la Déclaration multifonctionnelle (DMFA) ; en 2011-2012, les travailleurs en disponibilité préalable à la retraite ne sont plus comptabilisés (réforme Capello).

Pour en savoir plus :

Sur les données de l'ONSS : <http://www.rsz.fgov.be/fr/statistiques/publications/emploi-salarie>

Sur les données de l'ORPSS : <https://www.dibiss.fgov.be/fr/orpss/publications>

Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweeps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2017

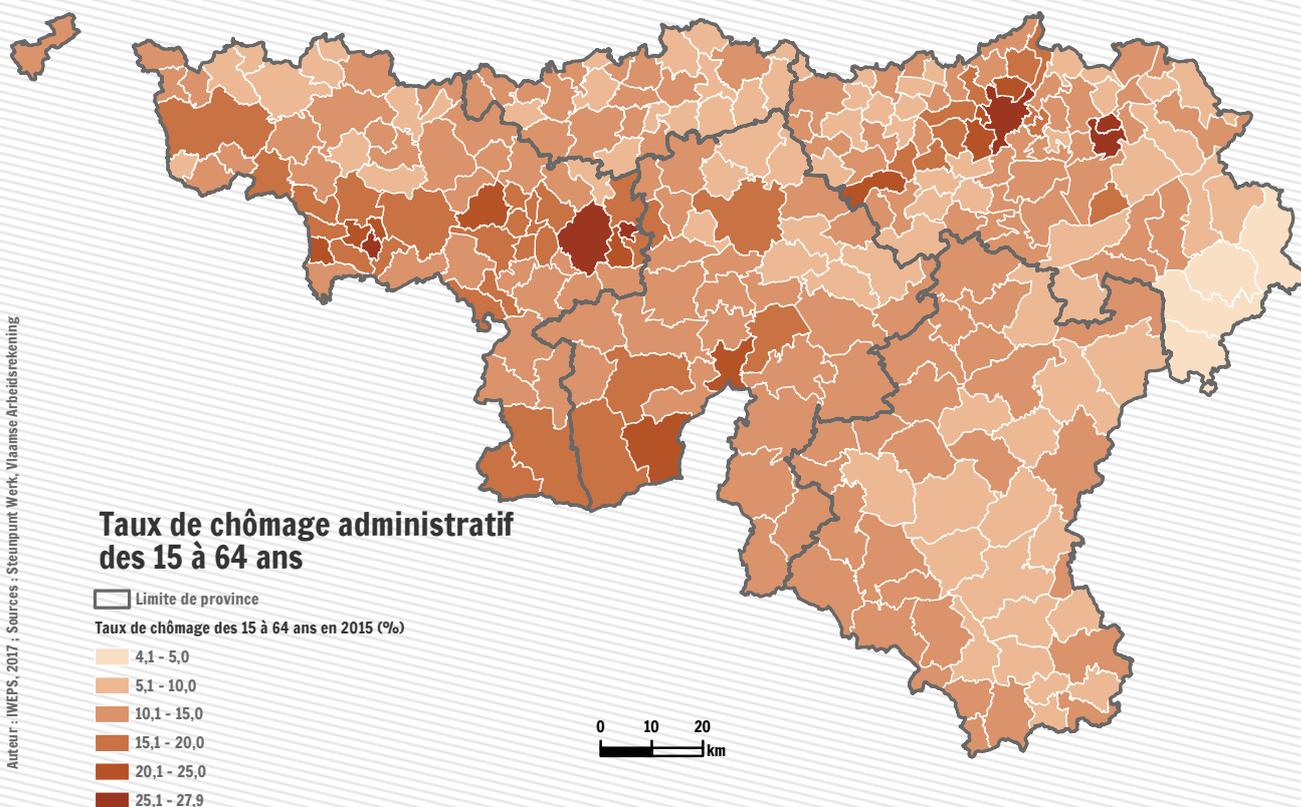
<http://www.iweeps.be/cc2017>

Fiche L008-INTERIM.COM - dernières données régionales disponibles au 01/06/2017

Taux de chômage administratif des 15 à 64 ans

15,4%

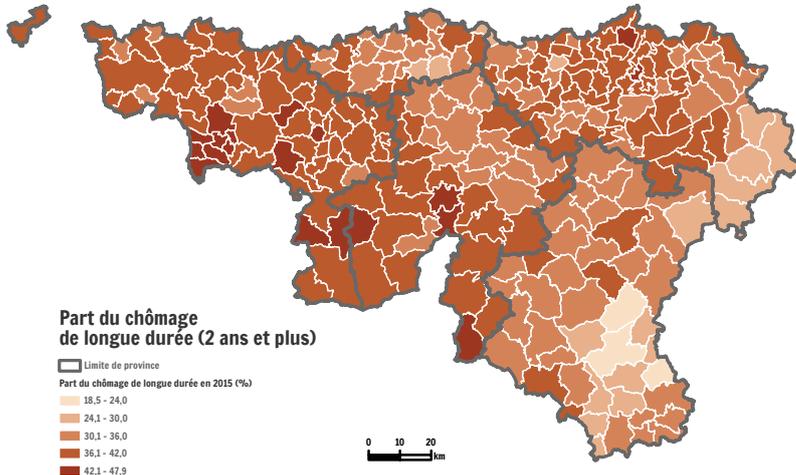
Selon les données administratives, 15,4 % des Wallons de 15 à 64 ans, actifs sur le marché du travail, sont demandeurs d'emploi inoccupés en 2015



Ce taux de chômage administratif observé pour l'ensemble de la Wallonie cache une grande disparité parmi les communes, où il varie de 4,1 % à 27,8 %.

Le taux d'emploi et le taux de chômage présentent une forte corrélation linéaire : c'est généralement dans les communes où le taux d'emploi est le plus élevé que le taux de chômage est le plus faible et inversement. C'est ainsi que les taux de chômage sont les plus élevés dans les communes du sillon industriel Haine-Sambre-Meuse-Vesdre, dans la botte du Hainaut et les communes proches du sud de l'arrondissement de Philippeville. Ils sont bas dans la plupart des communes du Brabant wallon, de la province de Luxembourg et de la Communauté germanophone.

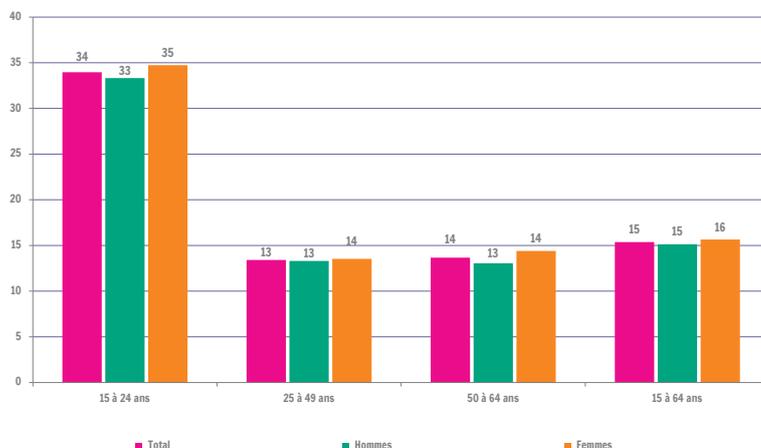
Taux de chômage administratif des 15 à 64 ans



Il n'y a pas de corrélation flagrante entre le taux de chômage administratif et la part des chômeurs de très longue durée (2 ans et plus) : ce n'est pas toujours dans les communes où les taux de chômage sont les plus hauts que la part du chômage de très longue durée est la plus grande.

Sources : FOREM, ADG, moyenne annuelle 2015

Taux de chômage administratif par catégorie



Le taux de chômage des jeunes (34 %) est plus de deux fois plus élevé que le taux de chômage global (15,4 %).

Le taux de chômage des femmes est systématiquement un peu plus haut que celui des hommes. Le phénomène est moins marqué chez les 25 à 49 ans (0,2 point de % en plus contre 1,4 et 1,3 dans les deux autres classes d'âge).

Sources : Steunpunt Werk - Vlaamse Arbeidsrekening, moyenne annuelle 2015

Définitions et sources

Le taux de chômage rend compte de la proportion des personnes qui, dans la population active, sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour travailler. Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail. Ici, les chômeurs sont assimilés aux demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) inscrits auprès des organismes de placement. Ces données sont issues des comptes de l'emploi flamand (Vlaamse Arbeidsrekening) élaborés par le Steunpunt Werk, qui met en correspondance différentes sources : ONSS, ORPSS, INASTI, INAMI, BCSS, ONEM.

Pertinence et limites

Ce taux de chômage calculé à partir de données administratives permet de disposer de données communales.

Elles sont disponibles relativement longtemps après la période observée car elles sont tributaires de la disponibilité de nombreuses sources et demandent un travail d'estimation complexe.

Pour en savoir plus : Le thème « Marché du travail » de www.iweps.be/walstat et les comptes de l'emploi flamand <http://www.steunpuntwerk.be/node/3027>

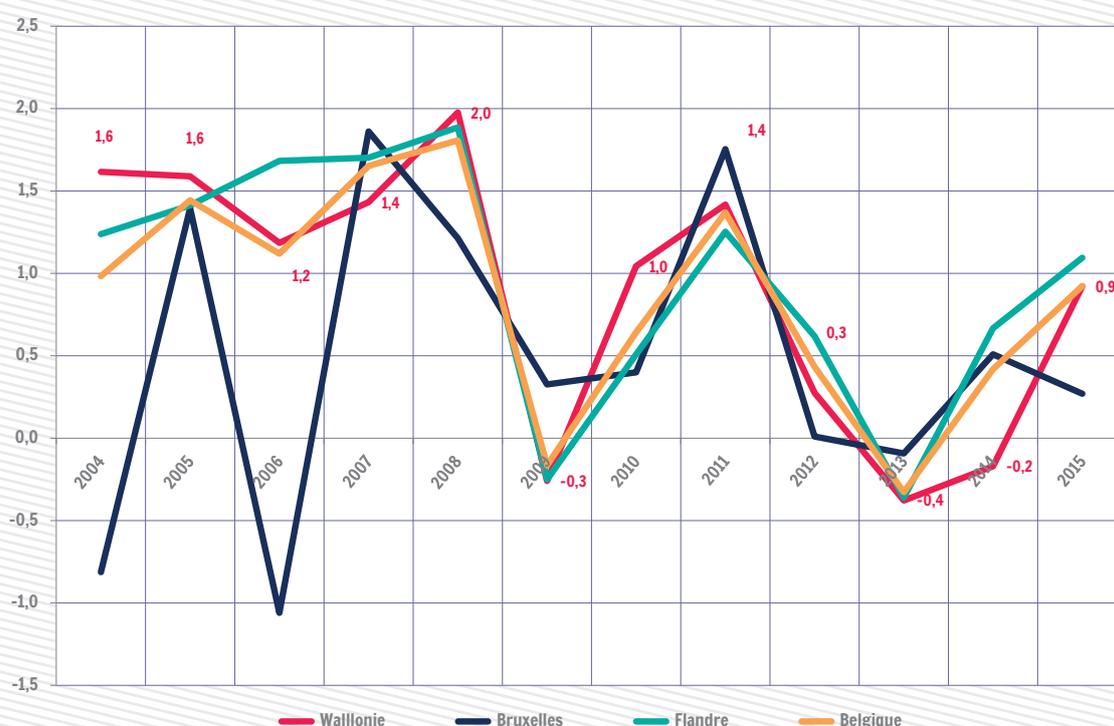
Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : avril 2018

Croissance annuelle moyenne de l'emploi

+0,9%

C'est le taux de croissance de l'emploi wallon en 2015 après un recul en 2013 et en 2014

Taux de croissance annuel de l'emploi intérieur par régions



Sources : Institut des comptes nationaux (ICN) (Comptes régionaux 2015, BNB, version février 2017)

En moyenne, sur la période 2003-2015 (la dernière série statistique disponible dans les comptes régionaux), l'emploi intérieur wallon a crû au même rythme que l'emploi intérieur belge et légèrement moins vite que l'emploi intérieur flamand (avec un taux de croissance annuel moyen de 0,9 % pour la Wallonie et l'ensemble de la Belgique et de 1,0 % pour la Flandre).

L'emploi intérieur a connu, lors de la crise de 2009 et l'impact de son rebond en 2013, le même infléchissement en Wallonie et en Flandre (-0,3 % en 2009 et -0,4 % en 2013). Après la crise de 2009, il a repris un peu plus rapidement en Wallonie (+1,0 % en 2010) qu'en Flandre (+0,5 % en 2010), notamment grâce au soutien de la politique d'emploi en place à l'époque. Après les pertes d'emploi de 2013, c'est la croissance de l'emploi flamand qui a redémarré plus rapidement (respectivement +0,7 % et +1,1 % en 2014 et 2015) tandis que l'emploi wallon continuait à reculer faiblement en 2014 (-0,2 %) pour ne renouer avec la croissance qu'en 2015 (+0,9 %).

Croissance annuelle moyenne de l'emploi

Taux de croissance annuel de l'emploi intérieur. Comparaison Wallonie / Europe



Entre 2003 et 2015, l'emploi intérieur wallon a augmenté à un rythme un peu moindre que l'emploi intérieur flamand (taux de croissance annuel moyen de +0,9 % pour la Wallonie et +1,0 % pour la Flandre) et à un rythme légèrement supérieur à celui de l'emploi intérieur allemand (+0,8 %). Durant cette période, il a crû à un rythme supérieur à la moyenne européenne (+0,5 %) ou de la zone euro (+0,4 %) ou encore de l'emploi intérieur chez nos voisins français (+0,4 %) et néerlandais (+0,4 %).

Le taux de croissance de l'emploi intérieur wallon en 2015 est par conséquent inférieur à celui de l'Union européenne (+1,1 %) et à celui de la zone euro (+1,0 %). Il a crû au même rythme que chez nos voisins allemands et néerlandais (+0,9 %) et un peu plus vite qu'en France (+0,5 %).

Sources : Institut des comptes nationaux (ICN) (Comptes régionaux 2015, BNB, version février 2017) et Commission européenne (AMECO)

Définitions et sources

L'emploi intérieur comprend tous les emplois exercés sur le territoire de la Wallonie, qu'ils soient occupés par des personnes résidant en Wallonie ou non. Ces estimations de l'emploi intérieur sont réalisées dans le cadre de la comptabilité régionale, selon des méthodes, des définitions et des nomenclatures communes à tous les états membres de l'Union européenne (SEC 2010).

Le taux de croissance annuel moyen, exprimé en pourcentage, sur n périodes (années, mois, semaines, etc.) est donné par la formule:

$$TCAM = \left(\sqrt[n]{\frac{\text{valeur finale}}{\text{valeur initiale}}} - 1 \right) \times 100$$

Pertinence et limites

Cette statistique officielle a l'avantage d'être conforme aux normes internationales SEC et d'être intégrée dans l'ensemble des statistiques économiques de la comptabilité régionale, notamment la valeur ajoutée, ce qui permet le calcul d'un indicateur tel que la productivité par tête.

Les séries de la comptabilité régionale (comme nationale) peuvent subir des révisions importantes suite à des changements dans la méthodologie ou à la réception de nouvelles informations statistiques.

Pour en savoir plus :

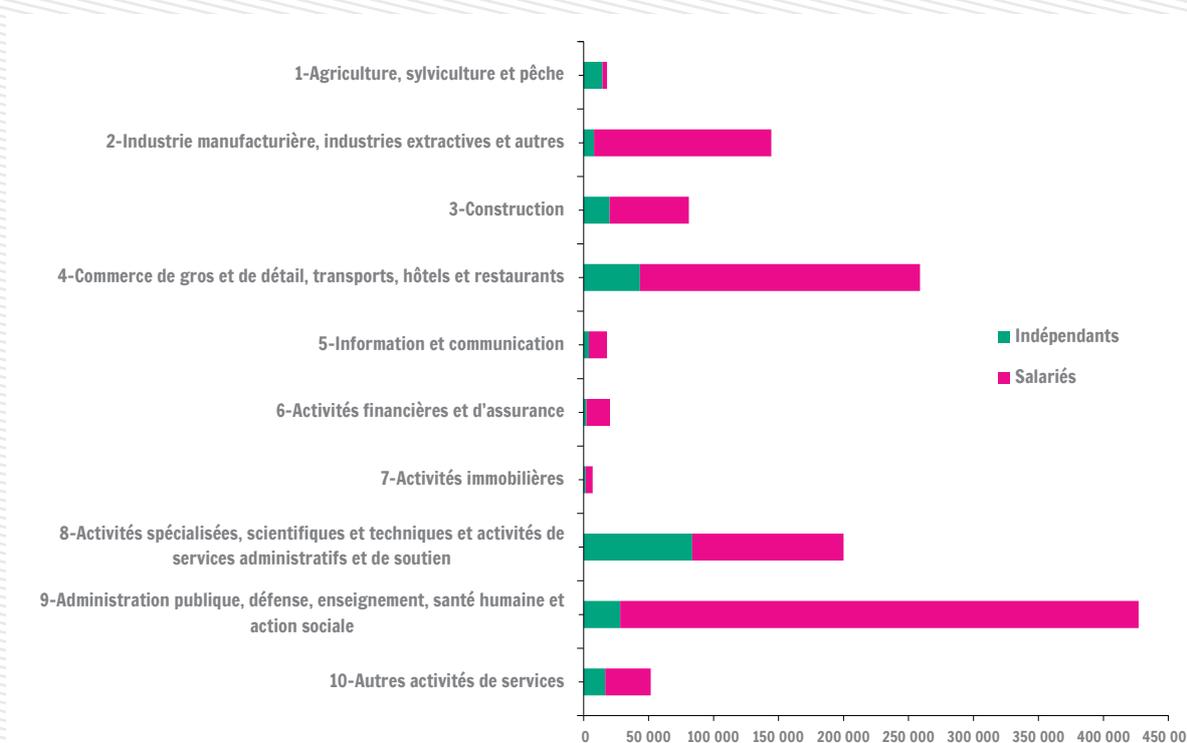
Les Comptes régionaux - <https://www.nbb.be/fr/comptes-regionaux>
AMECO - http://ec.europa.eu/economy_finance/db_indicators/ameco/index_en.htm

Personnes de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be) - Didier Henry (dhe@iweps.be)
Prochaine mise à jour : mars 2018

Emploi intérieur par secteur

1 226 364 pers. C'est le nombre de personnes employées en Wallonie en 2015 soit 122 925 de + qu'en 2003

Répartition de l'emploi intérieur wallon par statut et par secteur d'activité, moyenne 2015



Sources : Institut des comptes nationaux (ICN) (Comptes régionaux 2014, BNB, version février 2017)

En 2015, l'emploi intérieur en Wallonie représente 1 226 364 personnes.

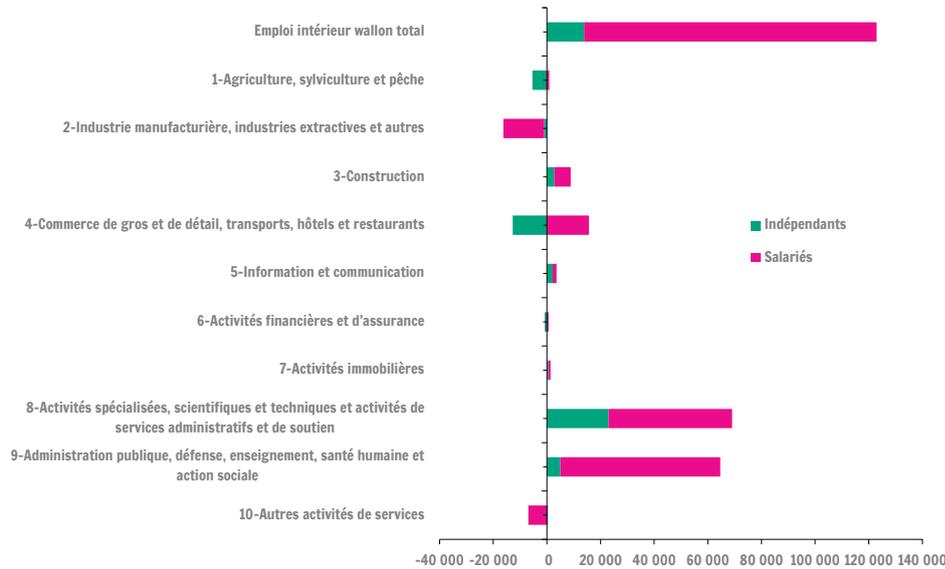
Les secteurs les plus importants en termes de volume de main-d'œuvre en Wallonie (plus de 10 % du total de l'emploi intérieur) sont par ordre décroissant : l'« Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale » (35 %), le « Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants » (21 %), les « Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien » (16 %) et l'« Industrie manufacturière, industries extractives et autres » (12 %).

En Wallonie, comme dans le reste du pays, la grande majorité des travailleurs exercent leur activité comme salariés : 82 % contre 18 % comme indépendants ou aidants.

Dans le secteur « Agriculture, sylviculture et pêche » cependant, la grande majorité des travailleurs sont indépendants (80 %).

Emploi intérieur par secteur

Croissance de l'emploi intérieur wallon par statut et par secteur d'activité, 2003-2015



Sources : Institut des comptes nationaux (ICN) (Comptes régionaux 2014, BNB, version février 2017)

Entre 2003 et 2015, l'emploi intérieur wallon s'est accru de 122 925 travailleurs, soit une hausse de +11,1 % ou un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 0,9 %. Les quatre secteurs qui ont le plus contribué à cette croissance sont les « Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien » (+69 029 emplois, soit une hausse de +52,7 % entre 2003 et 2015 ou un TCAM de 3,6 %), l'« Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale » (+64 632 emplois, soit une hausse de +17,8 % entre 2003 et 2015 ou un TCAM de 1,4 %), la construction (+8 879 emplois, soit +12,3 % entre 2003 et 2015 ou un TCAM de 1,0 %) et le secteur « Information et communication » (+3 574 unités, soit +24,8 % entre 2003 et 2015 ou un TCAM de 1,4 %).

Entre 2003 et 2015, c'est l'« Industrie manufacturière, industries extractives et autres » qui perd le plus d'emplois (-16 186 unités, soit -10,1 % ou -0,9 % en TCAM), suivie du secteur des « Autres activités de services » qui comprend les activités des ménages en tant qu'employeurs (-6 536 unités soit -11,2 % ou -1,0 % en TCAM), et d'« agriculture, sylviculture et pêche » (-4 556 emplois, soit -20,1 % ou -1,9 % en TCAM).

Définitions et sources

L'emploi intérieur comprend tous les emplois exercés sur le territoire de la Wallonie, qu'ils soient occupés par des personnes résidant en Wallonie ou non. Ces estimations de l'emploi intérieur sont réalisées dans le cadre de la comptabilité régionale, selon des méthodes, des définitions et des nomenclatures communes à tous les États membres de l'Union européenne (SEC 2010).

Pertinence et limites

Cette statistique officielle a l'avantage d'être conforme aux normes internationales SEC et d'être intégrée dans l'ensemble des statistiques économiques de la comptabilité régionale, notamment la valeur ajoutée, ce qui permet le calcul d'un indicateur tel que la productivité par tête.

Les séries de la comptabilité régionale (comme nationale) peuvent subir des révisions importantes suite à des changements dans la méthodologie ou à la réception de nouvelles informations statistiques.

Pour en savoir plus :

Les Comptes régionaux : <https://www.nbb.be/fr/comptes-regionaux>

La page « Répartition sectorielle de l'emploi intérieur » : <http://www.iweps.be/indicateur-statistique/emploi-interieur-secteur/>

Personnes de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be) - Didier Henry (dhe@iweps.be)

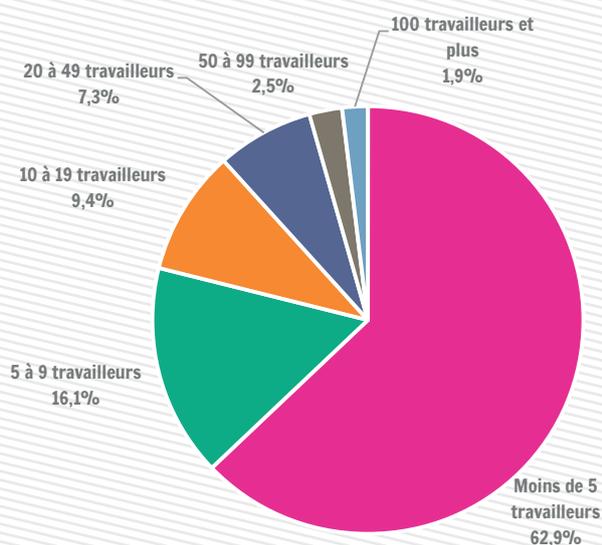
Prochaine mise à jour : mars 2018

Emploi salarié selon la taille des établissements

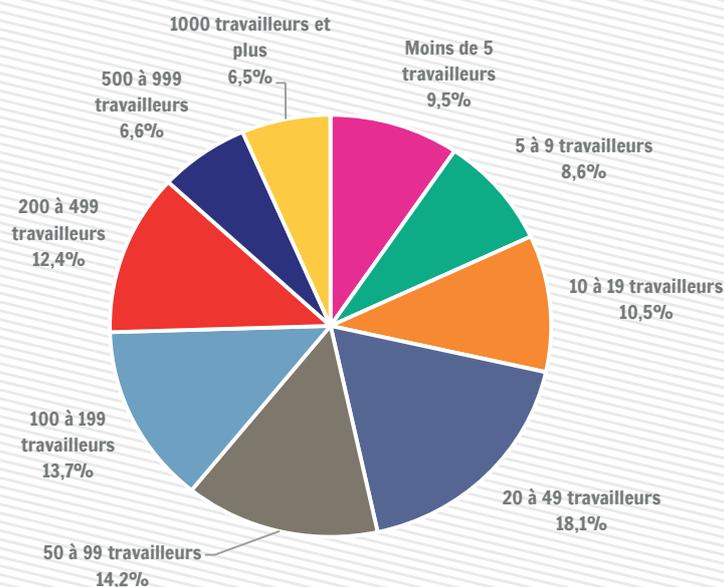
78,9%

Part des établissements wallons (unités locales) qui emploient moins de 10 salariés au 30 juin 2015

Répartition des établissements par classe d'importance des établissements en Wallonie



Répartition des postes de travail par classe d'importance des établissements en Wallonie

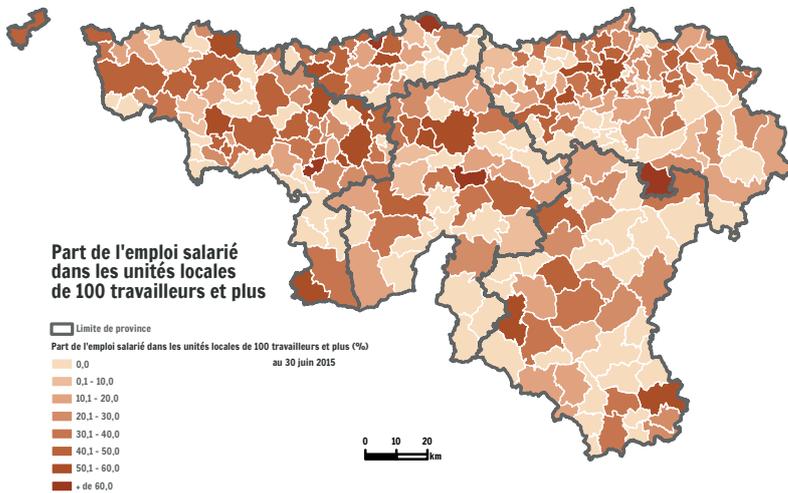


Sources : Office national de Sécurité sociale (ONSS) - statistique décentralisée, 30 juin 2015

Les statistiques décentralisées de l'ONSS reliant l'emploi salarié à la taille de l'établissement montrent que 78,9 % des unités emploient moins de 10 travailleurs et fournissent 18,1 % des postes salariés situés en Wallonie, au 30 juin 2015. A l'opposé, les établissements de 100 travailleurs et plus, soit 1,9 % de l'ensemble des unités, offrent près de 40 % des postes de travail (39,2 %). Enfin, près de 18,1 % des postes de travail se situent dans les unités de 20 à 49 travailleurs.

Emploi salarié

selon la taille des établissements



Un tiers des communes n'accueillent que des établissements de moins de 100 salariés. A l'inverse, dans 21 communes, plus de la moitié des emplois salariés se situent dans des établissements de 100 salariés et plus. On y retrouve les principales villes wallonnes, à l'exception de Mons (49 %) et Tournai qui a un territoire très étendu (40 % de l'emploi salarié), mais aussi des communes qui accueillent un important zoning, un hôpital de grande taille, etc.

Sources : Office national de Sécurité sociale (ONSS) - Statistique décentralisée

Définitions et sources

La statistique décentralisée est établie par l'ONSS à partir des déclarations des prestations auprès de l'ONSS et de l'ORPSS (auparavant ONSSAPL).

Elle dénombre des postes de travail : parmi les travailleurs occupés par chaque employeur à la fin d'un trimestre, ceux qui, à ce moment, sont occupés par plus d'un employeur sont comptabilisés plusieurs fois ; ceux qui remplissent plusieurs fonctions auprès d'un même employeur n'occupent qu'un seul poste et seules les caractéristiques de la prestation principale sont retenues. Ces postes sont répartis selon le lieu de travail défini par l'unité locale.

L'unité locale ou d'établissement est un lieu identifiable par une adresse où s'exerce au moins une activité de l'entreprise ou à partir duquel l'activité est exercée. Le dénombrement des unités locales s'appuie uniquement sur les unités locales avec travailleurs salariés.

Pertinence et limites

Ces données permettent d'analyser l'emploi salarié par commune de travail, sexe, statut, dimension de l'unité locale et secteur d'activité.

Sont comptés, en plus des travailleurs présents au dernier jour du trimestre, ceux dont le contrat de travail est suspendu mais non rompu (maladie, etc.) ainsi que ceux qui ne sont pas au travail le jour considéré pour diverses raisons (congé, grève, etc.).

Ruptures de série : en 2003, passage à la Déclaration multifonctionnelle (DMFA, qui remplace le volet statistique sur papier demandé au 2^{ème} trimestre) ; en 2011-2012, les travailleurs en disponibilité préalable à la retraite ne sont plus comptabilisés (réforme Capello) ; en 2014, obligation pour tous les employeurs de déclarer l'unité d'établissement du travailleur (et donc augmentation du nombre d'unités locales).

Pour en savoir plus :

<http://www.rsz.fgov.be/fr/statistiques/publications/repartition-des-postes-de-travail-par-lieu-de-travail>

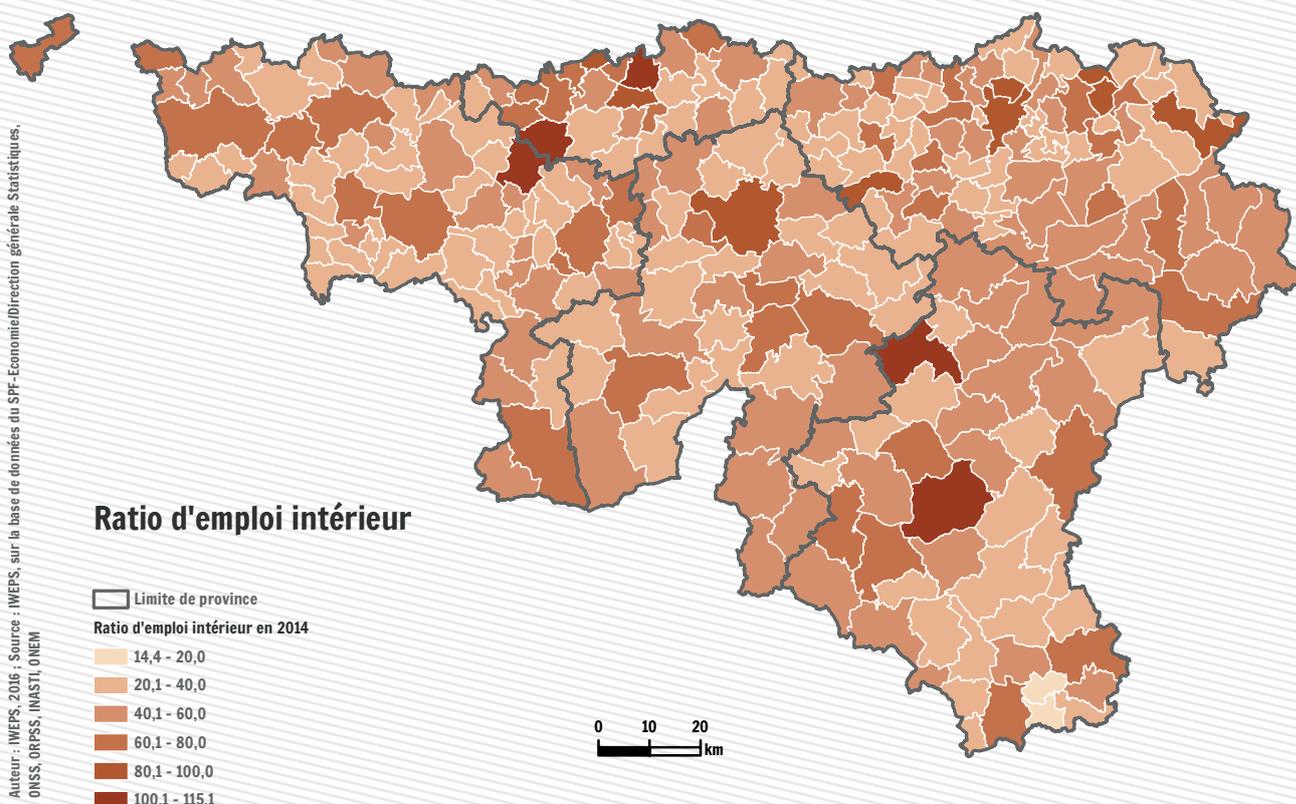
Personnes de contact : Laurence Vanden Dooren (Iva@iweps.be) - Didier Henry (dhe@iweps.be)

Prochaine mise à jour : septembre 2017

Ratio d'emploi intérieur

55,0%

En 2014, le nombre de postes de travail offerts sur le territoire wallon représente 55 % de la population wallonne en âge de travailler (15 à 64 ans)



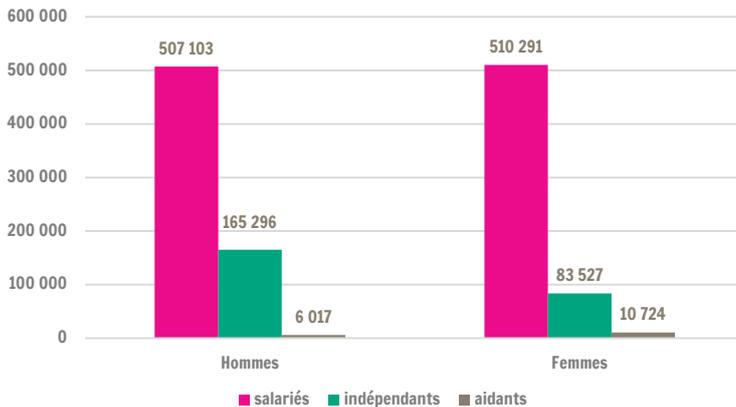
Les communes qui offrent le plus d'emplois relativement à leur population en âge de travailler sont, en ordre décroissant, Wavre, Seneffe, Marche, Libramont, Nivelles (ratio supérieur à 100 %). À noter que si les ratios observés dans les centres urbains sont tous supérieurs à la moyenne, ils ne sont pas tous dans le haut du classement, en particulier à Charleroi (67,6 %) et Verviers (64,4 %).

Le plus souvent, les communes où l'on comptabilise beaucoup d'emplois relativement à la population offrent, à l'image des centres urbains, un ensemble de services qui dépassent le cadre de la commune, comme des administrations, des hôpitaux ou des agences d'intérim (les emplois des intérimaires sont localisés à l'agence). Certaines communes bénéficient également de la présence d'un gros employeur, à l'instar des firmes pharmaceutiques établies à Wavre, d'une importante base militaire à Marche, de la production de cosmétiques à Libramont, la fabrication de câbles à Eupen ou encore l'université à Ottignies-Louvain-la-Neuve. A Seneffe, c'est essentiellement la concentration d'industries (plastique, chimie, pain et pâtisserie, verre, armes, etc.) qui explique le ratio élevé.

Une commune peut accueillir de nombreux emplois tout en enregistrant un taux d'emploi faible (cf. fiche taux d'emploi administratif des 15 à 64 ans). C'est souvent le cas des centres urbains, dont l'emploi bénéficie aux habitants des communes périphériques (Liège, Mons, Charleroi, Verviers, etc.). Inversement, certaines communes « dortoirs » offrent peu d'emplois, alors que le taux d'emploi y est élevé (Léglise, La Bruyère, Dalhem, Donceel, Lincet, Anthisnes, etc.). On ne détecte pas de relation linéaire entre le ratio d'emploi intérieur et le taux d'emploi par commune.

Ratio d'emploi intérieur

Répartition des postes de travail par statut et genre



Près de 80 % des postes de travail sont des postes salariés, occupés à 49,8 % par des hommes et à 50,2 % par des femmes. Pour les postes indépendants au sens strict, on y dénombre deux fois plus d'hommes que de femmes, alors que pour la petite fraction de postes aidants (1,3 % du total), la situation est inverse avec près de deux fois plus de femmes que d'hommes.

Sources : IWEPS sur la base des données ONSS, ORPSS, INASTI, ONEM, moyenne annuelle 2014

Définitions et sources

Au niveau communal, l'emploi intérieur équivaut à l'emploi par commune de travail. Il est exprimé ici en postes de travail et est estimé à partir de plusieurs sources : ONSS (emploi salarié et étudiants non assujettis), ORPSS (étudiants non assujettis), INASTI (emploi indépendant), ONEM (chômeurs complets avec dispense ALE).

Le ratio d'emploi intérieur rapporte l'emploi intérieur à la population en âge de travailler (sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques). Il s'apparente au taux d'emploi car il utilise le même dénominateur. Cependant il ne s'agit pas d'un taux puisque le numérateur n'est pas forcément compris dans le dénominateur. De plus, l'unité de comptage du numérateur (poste de travail), relative au lieu de travail, est différente de celle du dénominateur (personnes), relative au lieu de domicile. Ce ratio donne une indication des emplois offerts à la population en âge de travailler du territoire observé.

Pertinence et limites

Ces données permettent d'analyser l'emploi par commune de travail. La statistique officielle de l'emploi intérieur reste cependant celle des données par arrondissement produites par l'ICN, dans le cadre des Comptes régionaux.

L'emploi est exprimé en nombre de postes, donc un travailleur peut être compté plusieurs fois s'il a plusieurs contrats ou s'il cumule les statuts salarié et indépendant.

Ruptures de série : en 2003, passage à la Déclaration multifonctionnelle (DMFA) ; en 2011-2012, les travailleurs en disponibilité préalable à la retraite ne sont plus comptabilisés (réforme Capello) ; en 2012, modification de la réglementation relative au nombre de jours maximum prestables sous le statut d'étudiant non assujetti. En 2014, obligation pour tous les employeurs de déclarer l'unité d'établissement du travailleur (meilleure répartition par commune de travail de l'emploi salarié).

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/indicateur-statistique/ratio-demploi-interieur/>

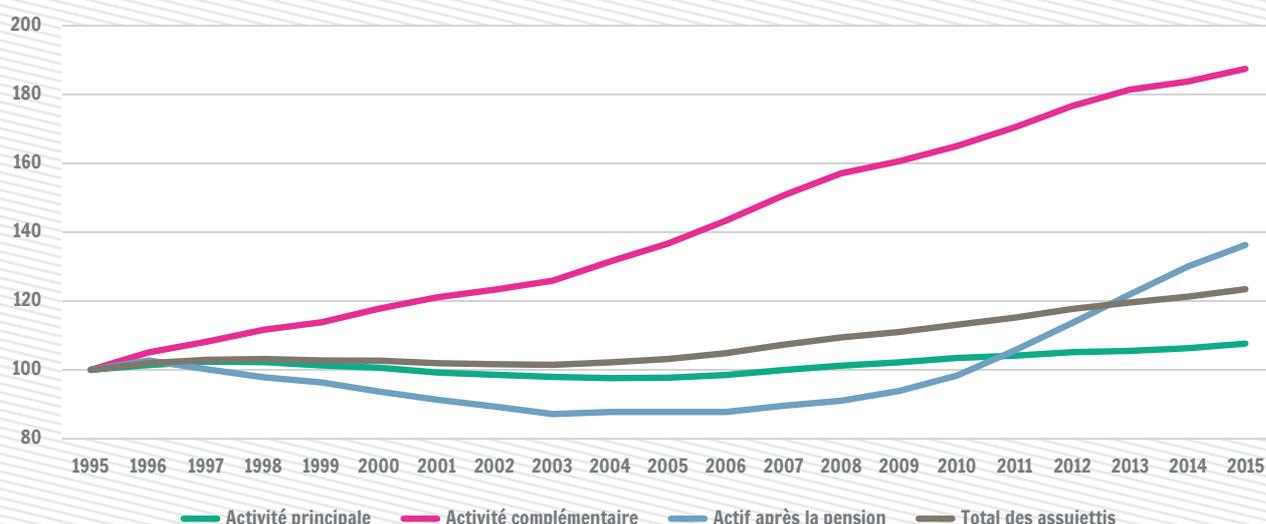
Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : août 2017

Emploi indépendant (non compris les aidants)

270 243 indépendants

C'est le nombre de travailleurs indépendants (non compris les aidants) assujettis à l'INASTI au 31 décembre 2015

Evolution du nombre d'indépendants (non compris les aidants) selon la nature de l'activité, indice 1995 = 100

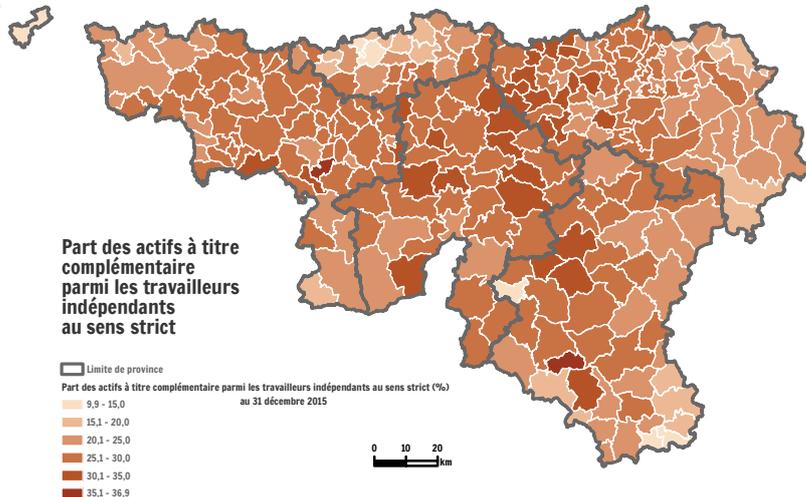


Sources : Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs indépendants (INASTI), au 31 décembre 2015

Au 31 décembre 2015, 270 243 travailleurs wallons étaient indépendants au sens strict (c'est-à-dire non compris les aidants qui représentent environ 6 % de l'emploi indépendant au sens large), soit un peu plus d'un quart de l'emploi total. C'est une augmentation de 23,4 % par rapport à 1995 (+19,7 % au cours de la période 2005-2014). Cet accroissement est le reflet d'évolutions différenciées selon la nature de l'activité : la faible hausse du nombre d'indépendants à titre principal (+7,6 % en 20 ans) est contrebalancée par une hausse considérable des indépendants à titre complémentaire (+87,4 %), en particulier chez les femmes (on passe de 7 186 à 27 623 indépendantes à titre complémentaire entre 1995 et 2015) et de façon plus intense entre 2004 et 2008 (4 à 5 % de croissance annuelle). Alors que le nombre d'actifs après la pension diminue en début de période, cette tendance s'inverse à partir de 2004 et son taux de croissance annuel dépasse les 7 % entre 2011 et 2013.

Au cours de la dernière année, la hausse de 1,2 % du nombre de travailleurs indépendants est en partie le fait des actifs après la pension (+4,8 %, contre +1,2 % et +2,0 % chez les actifs à titre principal et à titre complémentaire).

Emploi indépendant (non compris les aidants)



Selon les communes, la part des actifs à titre complémentaire (25 % de l'emploi indépendant wallon) varie de 10 % à 37 % de l'emploi indépendant. Elle est assez faible dans les communes du Brabant wallon, de la Communauté germanophone, des arrondissements d'Arlon et Virton (à l'exception de Chiny) et aux environs de Tournai et Mouscron.

Les actifs après la pension qui représentent 10 % de l'emploi indépendant sont davantage présents dans le sud plus rural de la région et le canton de Saint-Vith.

Sources : Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs Indépendants (INASTI)

Définitions et sources

L'Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs indépendants (INASTI) est un établissement public chargé d'appliquer la sécurité sociale des travailleurs indépendants. Au sens strict, un travailleur indépendant est une personne physique qui exerce une activité professionnelle en raison de laquelle elle n'est pas engagée dans les liens d'un contrat de travail ou d'un statut.

Un indépendant est actif à titre principal s'il exerce cette activité habituellement et qu'il n'est pas occupé au moins à mi-temps dans un emploi salarié. Il est actif à titre complémentaire lorsqu'il exerce une autre activité parallèlement à son activité professionnelle principale exercée habituellement et dans un lien de subordination. Il est actif après la pension quand il reste actif tout en bénéficiant de sa pension.

Pertinence et limites

Cette source administrative permet de disposer de données communales sur l'emploi indépendant. Certaines catégories de personnes, bien que n'exerçant plus une activité professionnelle indépendante, peuvent être maintenues dans le régime, en vue de préserver leurs droits aux prestations et sont ainsi prises en compte dans les statistiques alors qu'elles ne sont plus actives.

La localisation du travailleur indépendant est déterminée par l'adresse qu'il choisit de communiquer à l'INASTI ; faute de mieux, on considère donc cette commune tantôt comme son lieu de travail, tantôt comme son lieu de domicile.

Pour en savoir plus :

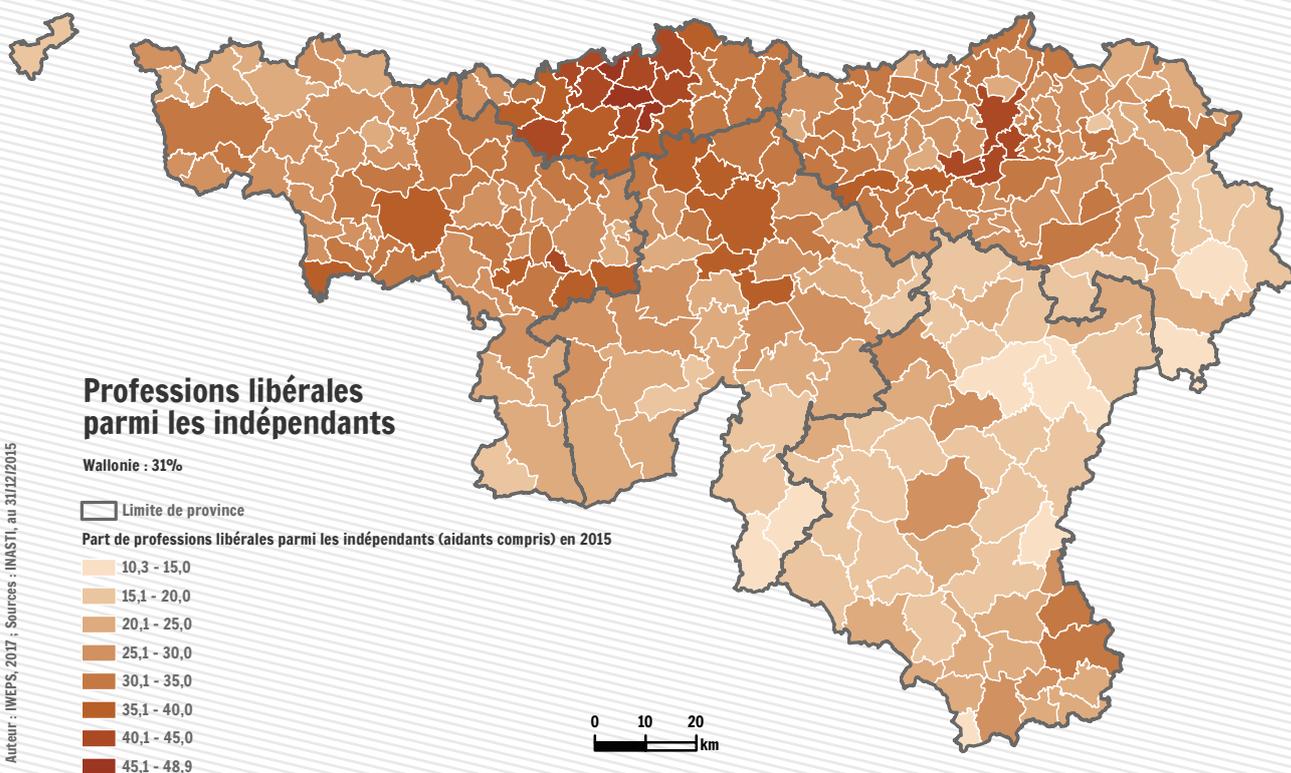
<http://www.iweeps.be/indicateur-statistique/emploi-independant-non-compris-aidants/>
<http://www.inasti.be/fr/statistiques-et-legislation>

Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweeps.be) / prochaine mise à jour : août 2017

Emploi indépendant par branche d'activité

31%

C'est la part de travailleurs indépendants (aidants compris) qui exercent une profession libérale parmi les assujettis à l'INASTI au 31 décembre 2015



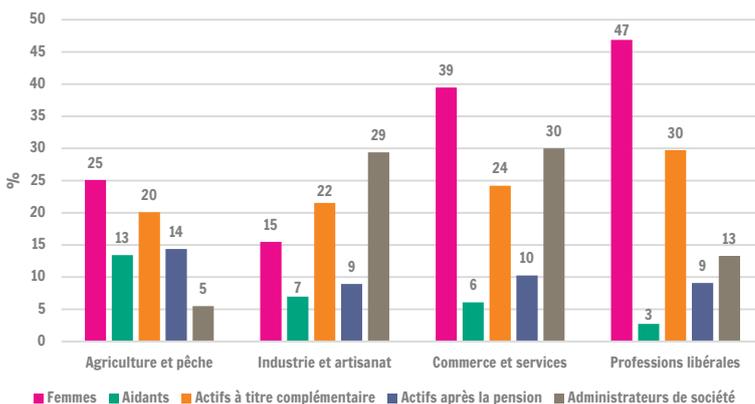
Au 31 décembre 2015, 31 % des assujettis à l'INASTI (indépendants et aidants) exercent une profession libérale, 39 % sont actifs dans le commerce et les services, 20 % dans le commerce et l'artisanat et 10 % dans l'agriculture et la pêche. Moins de 1 % des assujettis ne sont pas classés dans un des secteurs cités ci-dessus (secteur « Divers »).

La part des indépendants qui exercent une profession libérale est plus importante dans les communes plus densément peuplées du nord de la Région, alors que le secteur de l'agriculture et de la pêche est mieux représenté dans les communes plus rurales du sud.

Dans le Brabant wallon, c'est à Ottignies-Louvain-la-Neuve, Rixensart et Mont-Saint-Guibert que les professions libérales sont les mieux représentées, respectivement 49 %, 47 % et 47 % des assujettis. En province de Liège, c'est à Chaudfontaine, Espreux, Neupré et Liège que cet indicateur est le plus élevé, avec respectivement 44 %, 43 %, 43 % et 42 %. Dans le Hainaut, Montigny-le-Tilleul atteint 43 %. A l'opposé, à Vresse-sur-Semois (10 %), Rouvroy (11 %) et Burg-Reuland (13 %), les professions libérales sont peu présentes parmi les assujettis à l'INASTI.

Emploi indépendant par branche d'activité

Part de certaines catégories d'assujettis dans l'emploi indépendant par secteur d'activité en 2015



Les femmes et les actifs à titre complémentaire sont mieux représentés dans les professions libérales (47 % et 30 %) que dans les autres secteurs ; les aidants y sont par contre peu présents (3 %) et les administrateurs de société sont relativement peu nombreux (13 %) par rapport à leur part dans les secteurs de l'industrie et de l'artisanat (29 %) et du commerce et des services (30 %).

C'est dans le secteur de l'agriculture et de la pêche que les aidants (13 %) et les actifs après la pension (14 %) sont les plus représentés.

Sources : INASTI, 31 décembre 2015

Définitions et sources

L'Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs indépendants (INASTI) est un établissement public chargé d'appliquer la sécurité sociale des travailleurs indépendants.

Les assujettis à l'INASTI ont soit un statut d'indépendant, soit un statut d'aidant. Au sens strict, un travailleur indépendant est une personne physique qui exerce une activité professionnelle en raison de laquelle elle n'est pas engagée dans les liens d'un contrat de travail ou d'un statut. Le travailleur aidant (y compris les conjoints aidants) est une personne physique qui assiste ou remplace un travailleur indépendant dans l'exercice de son activité sans être liée par un contrat de travail.

Dans le cadre d'une société, les administrateurs sont considérés comme des travailleurs indépendants et sont donc assujettis à l'INASTI.

Un assujetti est actif à titre principal s'il exerce cette activité habituellement et qu'il n'est pas occupé au moins à mi-temps dans un emploi salarié. Il est actif à titre complémentaire lorsqu'il exerce parallèlement à une autre activité professionnelle principale exercée habituellement et dans un lien de subordination. Il est actif après la pension quand il reste actif tout en bénéficiant de sa pension.

Pertinence et limites

Cette source administrative permet de disposer de données communales sur l'emploi indépendant. Certaines catégories de personnes, bien que n'exerçant plus une activité professionnelle indépendante, peuvent être maintenues dans le régime, en vue de préserver leurs droits aux prestations et sont ainsi prises en compte dans les statistiques alors qu'elles ne sont plus actives.

La localisation du travailleur indépendant est déterminée par l'adresse qu'il choisit de communiquer à l'INASTI. Faute de mieux, on considère donc cette commune tantôt comme son lieu de travail, tantôt comme son lieu de domicile.

Dans certains cas, un travailleur qui cesse son activité de salarié peut néanmoins conserver son statut d'indépendant à titre complémentaire. Il est donc possible d'être indépendant à titre complémentaire sans aucune autre activité de salarié à côté.

Les secteurs (ou branches) d'activité sont des regroupements de professions et ne correspondent donc pas aux secteurs d'activité de la nomenclature NACE.

Pour en savoir plus :

<http://www.inasti.be/fr/statistiques-et-legislation>

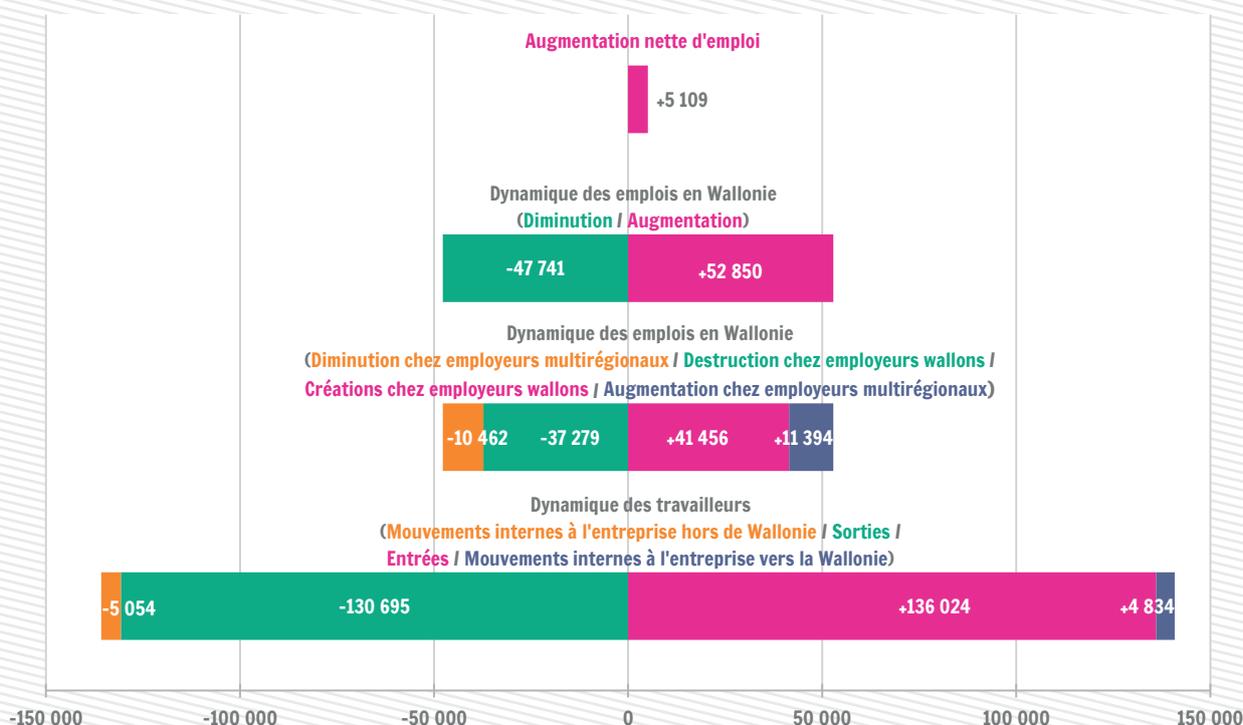
Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweeps.be) / prochaine mise à jour : août 2017

Dynamique des emplois et des travailleurs

52 850 postes

C'est le nombre de nouveaux postes en Wallonie entre juin 2014 et juin 2015 : 41 456 créés par les employeurs uniquement présents en Wallonie et 11 394 offerts par les employeurs multirégionaux

Dynamique des emplois et des travailleurs entre le 30 juin 2014 et le 30 juin 2015 en Wallonie



Sources : DynaMreg. IBSA - IWEPS - Departement WSE van de Vlaamse overheid - ONSS - HIVA-KU Leuven ; données ONSS hors ORPSS

Il est désormais possible de chiffrer les mouvements qui se cachent derrière l'augmentation nette de 5 109 emplois salariés observée en Wallonie entre juin 2014 et juin 2015.

Entre 2014 et 2015, l'emploi en Wallonie s'est en fait accru de 52 850 nouveaux postes : les employeurs uniquement présents en Wallonie (« unirrégionaux ») ont créé 41 546 emplois et les employeurs multirégionaux ont permis l'accroissement de 11 394 emplois en Wallonie. La faible augmentation nette de l'emploi s'explique par le fait que sur cette même période, 47 741 postes ont disparu : les employeurs multirégionaux ont contribué à cette diminution à hauteur de 10 462 postes, les employeurs wallons à hauteur de 37 279 postes.

La dynamique des travailleurs est plus importante encore que celle des postes de travail. En 2014-2015, 136 024 salariés ont commencé un nouvel emploi en Wallonie. Inversement, 130 695 ont quitté ou perdu leur travail. Par ailleurs, des transferts interrégionaux se produisent également au sein d'une même entreprise. Ainsi, 4 834 salariés à Bruxelles et en Flandre ont été mutés en Wallonie au sein de la même entreprise. Ceux travaillant en Wallonie ont été un tout petit peu plus nombreux à faire le chemin inverse (5 054 salariés). Au final, ce mouvement interne aux entreprises entraîne un transfert de travailleurs (- 220) au profit des deux autres régions alors que l'on observait un solde positif les années précédentes.

Dynamique des emplois et des travailleurs

Définitions et sources

Évolution nette - Création d'emplois / Destruction d'emplois - Nombre total d'emplois

Au sein de chaque entreprise, les travailleurs actifs dans les différents établissements sont additionnés, au 30 juin de chaque année. La différence entre le nombre de travailleurs actifs l'année t et l'année antérieure (t-1) donne l'évolution nette qui, selon qu'elle soit positive ou négative au niveau de l'entreprise, est considérée comme une création d'emplois ou une destruction d'emplois.

Augmentation / Diminution régionales

L'emploi des employeurs est scindé par région. Si l'emploi d'un employeur dans la région A est supérieur à la fin de la période de référence, par rapport au début de cette période, et est plus petit dans la région B, il existe une augmentation régionale dans la région A et une diminution régionale dans la région B. Pour les employeurs qui n'avaient de l'emploi que dans une seule région au cours de la période de référence (du 30 juin de l'année t-1 au 30 juin de l'année t), l'opération revient à déterminer la création ou la destruction d'emplois. Pour les employeurs qui avaient de l'emploi dans plusieurs régions, la création ou la destruction d'emplois est le résultat net des augmentations/diminutions dans les différentes régions. La différence entre l'augmentation et la diminution régionales donne l'évolution nette de l'emploi régional.

Entrées et sorties de travailleurs

La dynamique des travailleurs est mesurée au niveau de l'entreprise, en comparant l'effectif à deux moments différents. Concrètement, l'effectif du personnel au 30 juin de l'année t-1 est comparé à l'effectif du personnel au 30 juin de l'année t. Lorsqu'un travailleur d'une entreprise assujettie à l'ONSS ne se trouve pas dans la déclaration à l'ONSS (Dmfa) de l'année t-1 mais est mentionné dans la Dmfa de l'année t, nous parlons d'entrée. De même, une sortie est enregistrée lorsqu'un travailleur qui était encore actif dans l'entreprise au 30 juin de l'année t-1 n'est plus enregistré au 30 juin de l'année t. La différence entre les entrées et les sorties au niveau de l'entreprise constitue l'évolution nette de l'emploi de l'entreprise.

Si nous examinons la différence entre les entrées et les sorties au niveau régional, nous obtenons le solde net des entrées et des sorties. Les travailleurs qui étaient déjà actifs dans l'entreprise, mais dans un autre établissement, ne sont comptés ni dans les entrées, ni dans les sorties. Il s'agit d'un glissement interne (au sein d'une même entreprise) d'une région à une autre.

Le projet DynaMreg, intégré dans le projet plus large DynaM, est le fruit d'un accord de collaboration avec les trois régions (IWEPS, IBSA, Département WSE) et est coordonné par l'ONSS et HIVA-KU Leuven.

Pertinence et limites

Les définitions utilisées sont conformes aux directives de l'OCDE et d'Eurostat, et la méthode tient compte des résultats de recherches scientifiques récentes (notamment les travaux de J. Haltiwanger).

Les chiffres de DynaMreg sont basés sur une source administrative fiable, gérée par l'Office National de la Sécurité Sociale (ONSS). Ils concernent les salariés assujettis à l'ONSS c'est-à-dire un peu plus de 90 % des salariés en Belgique mais 100 % de l'emploi salarié dans le secteur privé et 99 % des employeurs. Les travailleurs qui relèvent de l'ORPSS ne sont pas encore inclus dans cette analyse. Dans le cadre du projet DynaM, au niveau belge, les deux sources sont disponibles en vue de la mesure de la dynamique des employeurs.

La méthodologie mise en oeuvre vise à éliminer les faux employeurs débutants et sortants ainsi que les fausses créations et destructions d'emplois, et ainsi de capter les tendances réelles du marché du travail. Alors que, jusqu'ici, seuls les mouvements de l'emploi au sein des employeurs un Régionaux pouvaient être répartis selon la région de travail, la base de données élargie de DynaMreg intègre le lieu d'occupation de tous les salariés.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/publication/rapport-leconomie-wallonne-2017/>

Le site de Dynam : www.dynam-belgium.org

Les chiffres : <http://www.dynam-belgium.org/site/index.php/fr/home-chiffres/regionale-chiffres>

Les analyses : <http://www.dynam-belgium.org/site/index.php/fr/publications-fr>

Personne de contact : Valérie Vander Stricht (v.vanderstricht@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2017

Les emplois vacants en Wallonie

18 441 emplois

C'est le nombre d'emplois déclarés vacants chaque trimestre (en moyenne) en Wallonie en 2015. La moyenne trimestrielle pour les trois premiers trimestres de 2016 s'élève à 20 513

Les emplois vacants par secteurs d'activités en Wallonie en 2015, entreprises de toutes tailles

	Nombre d'emplois vacants	Taux d'emplois vacants (en %)
B. Industries extractives	48	2,3
C. Industrie manufacturière	2 179	2,2
D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	85	1,5
E. Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	101	1,1
Total B-C-D-E	2 412	2,1
F. Construction	1 496	2,5
G. Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	3 067	2,6
H. Transports et entreposage	858	1,6
I. Hébergement et restauration	1 182	4,4
Total G-H-I	5 107	2,6
J. Information et communication	397	2,6
K. Activités financières et d'assurance	302	1,8
L. Activités immobilières	184	3,7
M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques	879	3,2
N. Activités de services administratifs et de soutien	1 811	2,7
Total M-N	2 690	2,8
O. Administration publique	2 225	1,8
P. Enseignement	1 019	1,4
Q. Santé humaine et action sociale	1 868	1,1
Total O-Q	5 113	1,4
R. Arts, spectacles et activités récréatives	252	2,5
S. Autres activités de services	489	2,4
Total R-S	740	2,4
Ensemble	18 441	2,1

Sources : SPF Economie / Direction générale Statistiques, Job Vacancy Survey

Le nombre d'emplois vacants par secteur est un indicateur de l'ampleur des opportunités d'emplois offertes dans chaque secteur. En 2015, les secteurs qui, en Wallonie, comptent le plus d'emplois vacants, sont les secteurs du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (3 067), de l'« administration publique » (2 225), de l'« industrie manufacturière » (2 179), de la « santé humaine et action sociale » (1 868) et des « activités de services administratifs et de soutien » (1 811).

Le taux d'emplois vacants par secteur, qui mesure la proportion d'emplois vacants dans l'ensemble des emplois (occupés et vacants) du secteur, rend compte de la dynamique de recrutement au sein de chaque secteur. Cet indicateur classe dans le top cinq l'« hébergement et la restauration » (4,4 %), les « activités immobilières » (3,7 %), les « activités spécialisées, scientifiques et techniques » (3,2 %), les « activités de services administratifs et de soutien » (2,7 %) et « l'information et la communication » (2,6 %).

Le taux d'emplois vacants est plus faible en Wallonie que dans les autres régions belges. En 2016, et lorsqu'on considère l'ensemble des entreprises, il s'élève à 3,7 % en Flandre et à 2,8 % en Région bruxelloise, pour 2,2 % en Wallonie. Lorsqu'on ne considère que les entreprises dont la taille est égale ou supérieure à 10 travailleurs, le taux d'emplois vacants est stable à Bruxelles mais diminue en Wallonie (2,1 %) et en Flandre (2,8 %). Ce constat révèle une dynamique de recrutement plus soutenue dans les très petites entreprises.

Les emplois vacants en Wallonie

Définitions et sources

Un « poste vacant » est un emploi rémunéré nouvellement créé, non pourvu, ou qui deviendra vacant sous peu, pour le pourvoi duquel l'employeur entreprend activement de chercher, en dehors de l'entreprise concernée, un candidat apte et est prêt à entreprendre des démarches supplémentaires ; qu'il a l'intention de pourvoir immédiatement ou dans un délai déterminé. Un poste vacant ouvert uniquement aux candidats internes n'est donc pas traité comme une « vacance d'emploi ».

Le taux d'emplois vacants représente la proportion d'emplois vacants dans l'ensemble des emplois (occupés et vacants).

Les données relatives aux emplois vacants sont issues d'une enquête trimestrielle réalisée par le SPF Economie / Direction générale Statistiques pour répondre aux besoins statistiques de la Commission européenne.

Pertinence et limites

L'enquête trimestrielle s'appuie sur un échantillon d'entreprises ayant au moins un salarié. Depuis 2014, toutes les entreprises qui relèvent des sections B à S de la NACE rév. 2 sont couvertes. Pour l'ensemble de la Belgique, environ 11 000 entreprises ont été interrogées chaque trimestre en 2014 et 2015. Les taux de réponse ont été respectivement de 67 % en 2014 et de 65,8 % en 2015.

La statistique des emplois vacants donne des informations sur la demande non satisfaite de main-d'œuvre. Par rapport aux données d'offres d'emplois enregistrées dans les services publics de l'emploi, qui, vu la diversité des canaux de recrutement, ne donnent qu'une vue partielle des offres, l'avantage de ces données d'enquête est de fournir une vue plus représentative de l'ensemble des entreprises. La périodicité trimestrielle de l'enquête permet de construire des indicateurs utiles pour l'analyse du cycle économique.

L'enquête ne donne aucune information sur la durée de vacance d'un emploi. Cette information serait utile pour évaluer les difficultés de recrutement sur le marché du travail.

Pour en savoir plus :

<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/vacature/>
http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnee/enquetes/JVS/

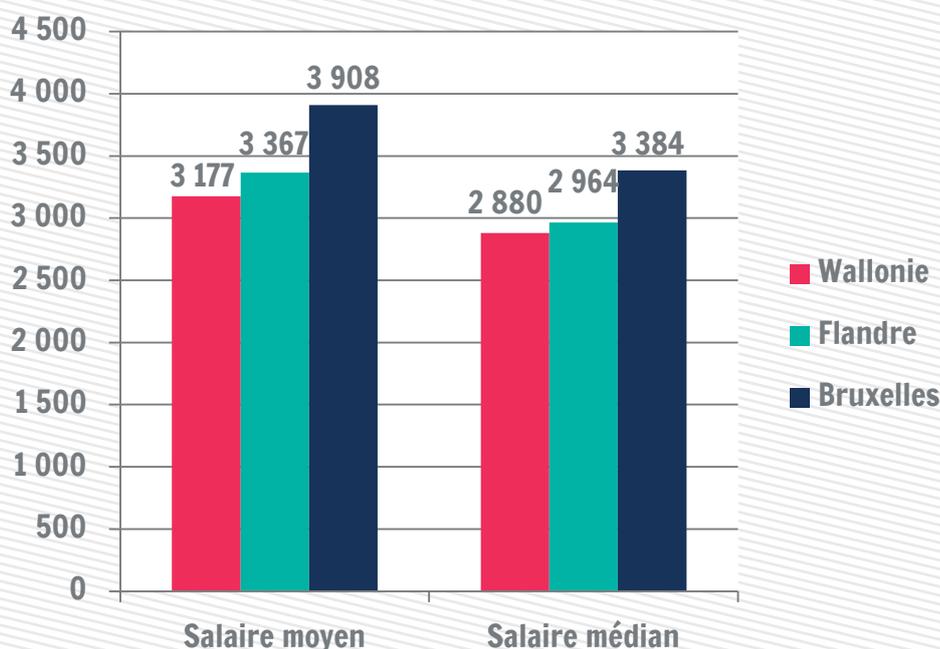
Personne de contact : Béatrice Van Haeperen (b.vanhaeperen@iweeps.be) / prochaine mise à jour : inconnue

Salaires mensuels bruts moyens

3 177 €

En 2014, un travailleur occupé à temps plein en Wallonie gagnait en moyenne 3 177 € bruts par mois

Salaires bruts moyens et médians dans les trois régions belges (2014)



Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques

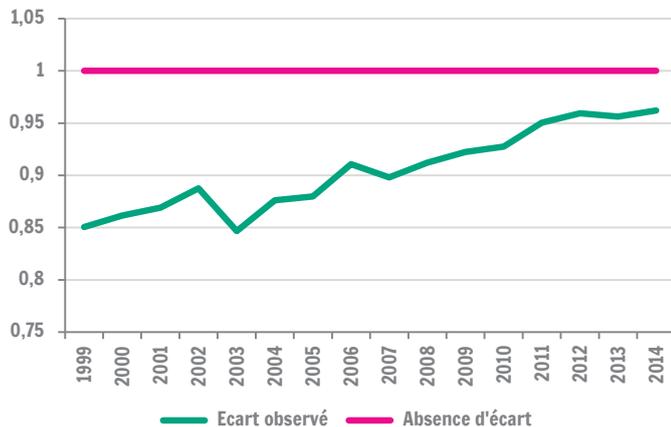
En 2014, le salaire mensuel brut moyen d'un travailleur à temps plein s'élevait à 3 367 € en Flandre et à 3 908 € à Bruxelles, montants respectivement 6 % et de 23 % supérieurs au salaire observé en Wallonie. La moyenne belge se situait à 3 414 €.

Mesure complémentaire au salaire moyen, le salaire mensuel brut médian correspond au salaire du travailleur situé au centre de la distribution des salaires. Ainsi, en 2014, 50 % des travailleurs occupés à temps plein en Wallonie ont gagné un salaire mensuel brut inférieur à 2 880 € (les 50 autres % ayant gagné un salaire supérieur à ce montant).

Les salaires médians par région possédaient, en 2014, une structure assez proche de celle des salaires moyens. Deux différences notoires apparaissent toutefois. Premièrement, dans chacune des trois régions belges, les salaires médians étaient inférieurs aux salaires moyens. Une telle configuration va de pair avec une distribution des salaires davantage étalée à droite. Elle implique qu'une majorité de travailleurs ont perçu un salaire inférieur au salaire moyen. Deuxièmement, des disparités régionales sont observées. Ainsi, le rapport entre le salaire moyen et le salaire médian vaut 1,10 en Wallonie alors qu'il s'élève à 1,14 et à 1,15 en Flandre et à Bruxelles, respectivement. L'asymétrie dans la distribution des salaires est donc moins marquée en Wallonie que dans les deux autres régions.

Salaire mensuels bruts moyens

Evolution de l'écart salarial femme / homme en Wallonie (1999-2014)



En Wallonie, l'écart salarial entre les femmes et les hommes (mesuré comme le rapport entre le salaire mensuel brut moyen femme/homme pour un temps plein) se réduit de manière tendancielle depuis 1999, même si ce différentiel semble se stabiliser à partir de 2011. A noter que cet indicateur sous-estime le handicap salarial réel, les femmes travaillant plus souvent à temps partiel.

Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques

Salaires selon le niveau d'enseignement (2014)

Niveau d'enseignement	Salaire moyen en Wallonie
Primaire / secondaire inférieur	2 603
Secondaire supérieur	2 747
Supérieur - Bachelier	3 403
Supérieur - Master	5 035

En 2014, un salarié travaillant à temps plein en Wallonie avec au plus le diplôme d'enseignement secondaire inférieur gagnait en moyenne 2 603 € bruts par mois. S'il avait atteint (au plus) le niveau secondaire supérieur, son salaire se serait élevé à 2 747 €. Pour la catégorie « Supérieur de type Master », le salaire était de 5 035 €, 48 % supérieur à celui de la catégorie « Supérieur de type Bachelier ».

Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques

Définitions et sources

Il s'agit du salaire mensuel brut gagné par un travailleur à temps plein. Il comprend tous les paiements relatifs au mois d'octobre de l'année de référence. Les salaires versés pour les heures supplémentaires, les primes pour travail en équipe, de nuit ou le week-end sont inclus dans ce concept. Les primes annuelles ou non régulières comme le treizième mois ou le pécule de vacances sont exclus. Les données proviennent de l'enquête annuelle sur la structure et la répartition des salaires, enquête européenne auprès des entreprises réalisée en Belgique par le SPF-Economie / Direction générale Statistiques.

Pertinence et limites

La population statistique étudiée se rapporte aux unités locales relevant des sections B à N et P à S de la NACE rev.2 et appartenant à des entreprises de dix salariés au moins. L'enquête ne couvre donc pas l'ensemble des salariés. A noter que le salaire est mesuré au lieu de travail et non au lieu de domicile du salarié.

Pour en savoir plus : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/salaires/mensuels>
http://statbel.fgov.be/fr/binaries/lonen_fr_a5_tcm326-239244.pdf

Personne de contact : Frédéric Verschuere (f.verschuere@iweeps.be) / prochaine mise à jour : octobre 2017

Education et formation

Avant l'âge de 3 ans, les enfants peuvent être pris en charge par les milieux d'accueil autorisés par l'ONE ou la Communauté germanophone. Entre 2006 et 2015, le nombre de places d'accueil sur le territoire wallon a augmenté de près de 8000 unités, permettant ainsi d'atteindre un total de 33 129 places. Le taux de couverture en places d'accueil atteint ainsi 34% au 31 décembre 2015, soit 34 places pour 100 enfants (voir fiche *Accueil préscolaire et taux de couverture*).

L'amélioration du niveau de diplôme de la population résidant en Wallonie est manifeste : la part de personnes âgées de 25 ans et plus, qui sont diplômées au maximum de l'enseignement primaire, a diminué, passant de 40% en 1991 à seulement 16% en 2016. Deux-tiers de la population wallonne âgée de 25 ans et plus détenaient en 2016 au minimum un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. C'est deux fois plus qu'il y a un quart de siècle. Un peu moins de la moitié des personnes qui ont terminé avec fruit l'enseignement secondaire, ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur. En 2016, ces personnes plus qualifiées représentent 31% de la population totale des 25 ans et plus (voir fiche *Niveau de diplôme de la population des 25 ans et plus*). L'objectif, défini au niveau européen, de 40% de personnes de 30 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur, est pratiquement atteint (39,6% en 2016 ; voir fiche *30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur*).

Le niveau de diplôme obtenu a des conséquences non négligeables sur l'insertion professionnelle. Ainsi, on observe que le taux d'emploi augmente avec le niveau de diplôme le plus élevé obtenu : 89% des wallons âgés de 25 à 49 ans diplômés de l'enseignement supérieur ont un emploi, contre 75% pour les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur, 57% pour les diplômés du secondaire inférieur et seulement 36% pour les personnes ayant au plus un diplôme de l'enseignement primaire (voir fiche *Structure d'activité des 25-64 ans selon le niveau de diplôme*).

L'opportunité de compléter une formation initiale en s'inscrivant à des cours ou des formations à l'âge adulte est rarement saisie. En 2016, seuls 5,7% des Wallons âgés de 25 à 64 ans ont déclaré avoir suivi des cours ou une formation le mois précédant l'enquête, soit beaucoup moins que la moyenne de l'UE-28 (10,8% ; voir fiche *Education et formation des adultes*).

La sortie des études et l'entrée des jeunes sur le marché du travail méritent un focus particulier. Ainsi, si près de deux tiers (63%) des jeunes âgés de 18 à 24 ans étaient encore inscrits dans une filière d'enseignement ou de formation en 2016, un peu plus d'un tiers (37%) ne suivaient plus, au moment de l'enquête, d'enseignement ou de formation. Plus de la moitié de ces sortants étaient en emploi, les autres se répartissant de manière quasi équivalente entre le chômage et l'inactivité (voir fiche *Structure d'activité des jeunes âgés de 18 à 24 ans*).

Un peu plus d'un quart de ces jeunes qui ne suivent plus d'enseignement n'ont pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (10/37). Ils constituent la catégorie des « abandons scolaires précoces », indicateur repris par l'Union Européenne dans le cadre de la stratégie EU2020. Ces jeunes en décrochage scolaire représentaient, en 2016, 10,3% des Wallons âgés de 18 à 24 ans, un chiffre qui se rapproche de l'objectif européen fixé à 10% à l'horizon 2020. La situation s'améliore en Wallonie, comme en Région de Bruxelles-Capitale (voir fiche *Abandon scolaire précoce parmi les 18-24 ans*).

Parmi ces 10% de jeunes en décrochage scolaire, seuls 35% occupent un emploi en 2016, contre 64% % pour les 18-24 ans diplômés du secondaire supérieur ou plus, illustrant ainsi les difficultés auxquelles les jeunes peu diplômés font face sur le marché de l'emploi (voir fiche *Structure d'activité des jeunes âgés de 18 à 24 ans*).

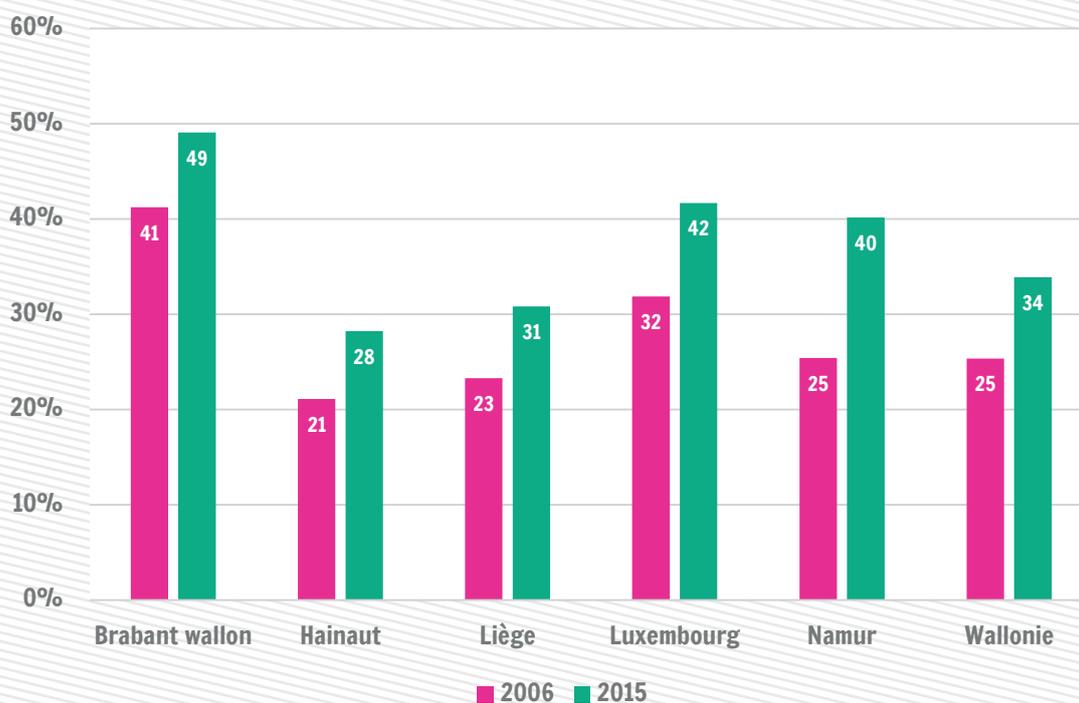
La part de jeunes qui, en Wallonie, ne sont ni en emploi, ni en enseignement, ni en formation (les « NEET ») s'élevait en 2016 à 16,4% des 18-24 ans (voir fiche *Jeunes en situation de NEET*). Environ la moitié de ces jeunes recherchent un emploi, l'autre moitié étant inactive. Pour une part de ces jeunes, la sortie des études est probablement très récente. Ils sont pour la plupart au début du processus de recherche d'emploi. On peut relever que parmi ces NEET, plus de la moitié a au moins un diplôme du secondaire supérieur (voir fiche *Structure d'activité des jeunes âgés de 18 à 24 ans*).

Accueil préscolaire et taux de couverture

34%

En 2015, le taux de couverture en places d'accueil pour la petite enfance était de 34 % (soit 34 places pour 100 enfants)

Taux de couverture en places d'accueil



Sources : Nombre de Places : ONE (FWB) et Communauté germanophone, 31 décembre 2006 et 2015 ; Population : SPF-Economie / Direction générale Statistiques - Registre National au 1^{er} janvier 2007 et 2016 ; Calculs : IWEPS

Avant l'âge de 3 ans, les enfants peuvent être pris en charge par les milieux d'accueil autorisés par l'ONE pour la Fédération Wallonie-Bruxelles ou par la Communauté germanophone. En Wallonie, les places disponibles dans les milieux d'accueil étaient de 33 129 au 31 décembre 2015.

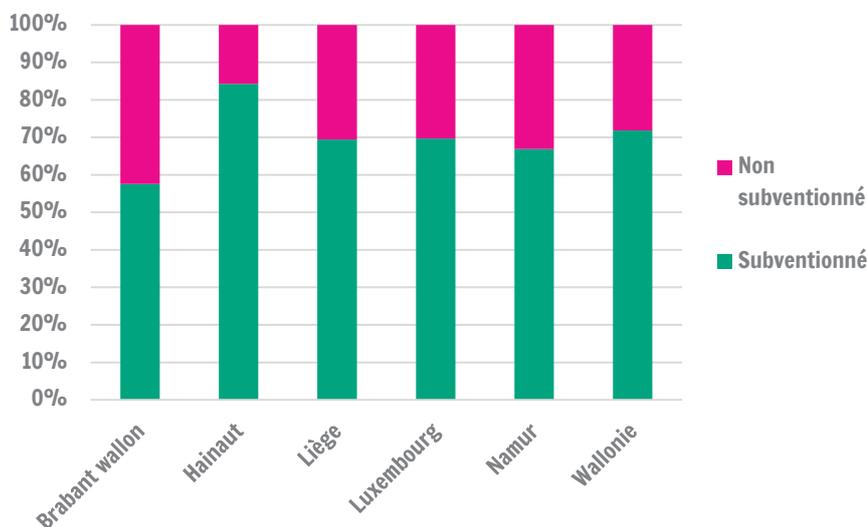
Pour évaluer l'offre d'accueil, on calcule un taux de couverture qui rapporte le nombre de places d'accueil à une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil. En Wallonie, le taux de couverture atteignait 34 % en 2015, soit 34 places d'accueil pour 100 enfants. Ce taux valait 25 % en 2006, ce qui équivaut à une augmentation de 9 points de pourcentage entre 2006 et 2015.

Deux facteurs contribuent à l'évolution du taux de couverture : le nombre de places d'accueil et le nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil. Dans le cas de la Wallonie, le nombre d'enfants est resté relativement stable entre 2006 et 2015. L'augmentation du nombre de places d'accueil (+7 958 places entre 2006 et 2015, soit une augmentation de 31 %) se traduit donc en une augmentation équivalente du taux de couverture en places d'accueil (+36 % entre 2006 et 2015).

Des disparités existent néanmoins entre provinces. Le taux de couverture est plus élevé dans la province du Brabant wallon que dans les autres provinces (49 % en 2015). En provinces du Hainaut et de Liège, malgré une augmentation sensible du taux de couverture depuis 2006, la situation reste défavorable avec des taux n'atteignant respectivement que 28 % et 31 %. C'est en province de Namur que le taux de couverture a le plus augmenté, passant de 25 % en 2006 à 40 % en 2015.

Accueil préscolaire et taux de couverture

Répartition des places d'accueil selon le mode de subventionnement en 2015



Sources : Nombre de Places : ONE (FWB) et Communauté germanophone

On distingue deux types de milieux d'accueil : les milieux d'accueil subventionnés (par l'ONE ou la Communauté germanophone) et les milieux d'accueil non subventionnés. En Wallonie en 2015, les parts de places subventionnées et non subventionnées sont respectivement de 72 % et 28 %. Sachant que la participation financière demandée aux parents est en général plus élevée pour les milieux d'accueil non subventionnés, il n'est pas étonnant que la part de ceux-ci soit plus importante dans les zones économiquement plus aisées. Aux deux extrêmes se trouvent le Brabant wallon avec 42 % et le Hainaut avec seulement 16 % de places non subventionnées. Notons que la hausse du taux de couverture dans le Hainaut est essentiellement tirée par le subventionné alors que pour Liège, tant le subventionné que le non subventionné ont ouvert des places.

Définitions et sources

Le taux de couverture rapporte le nombre de places d'accueil à une estimation du nombre d'enfants en âge de les fréquenter. Pour la partie francophone, il s'agit des enfants âgés de 0 à 2,5 (enfants de moins de 1 an + enfants de 1 an à moins de 2 ans + 0,5*enfants de 2 ans à moins de 3 ans). Cette méthode approximative tient compte du fait que les enfants ne fréquentent généralement pas un milieu d'accueil avant l'âge de 3 mois et entrent à l'école entre 2,5 ans et 3 ans. Pour la partie germanophone, il s'agit du nombre d'enfants de 0 à moins de 3 ans, les enfants ne pouvant y fréquenter l'école avant l'âge de 3 ans. Les données sur les places d'accueil proviennent de l'ONE et de la Communauté germanophone, mesurées au 31 décembre de l'année t. Le nombre d'enfants est calculé à partir des données du Registre National au 1^{er} janvier de l'année t+1.

Pertinence et limites

Le taux de couverture en places d'accueil, calculé de cette manière, ne peut pas être utilisé pour faire des comparaisons internationales, car il ne correspond pas à la définition adoptée par l'Union européenne. Celle-ci prend en compte tous les enfants âgés de 0 à 3 ans au dénominateur et inscrit au numérateur tous les enfants présents. Ce nombre diffère du nombre de places car une place peut être occupée par plusieurs enfants (présence à temps partiel, *turn over*, etc.). De plus, toutes les formes d'accueil, y compris l'accueil des enfants de 2,5 à 3 ans à l'école, sont envisagées. En Communauté française, environ 90 % de cette tranche d'âge est scolarisée. En 2015, le taux calculé sur cette base est de 52 % pour la Wallonie hors Communauté germanophone (voir Rapport d'activité ONE 2015). On se situe donc au-delà de l'objectif de Barcelone (33 %).

Pour en savoir plus :

ONE, Rapport d'activités 2015 :

http://www.one.be/uploads/tx_ttproducts/datasheet/0505_RA_2015_ONE_en_chiffres_01.pdf

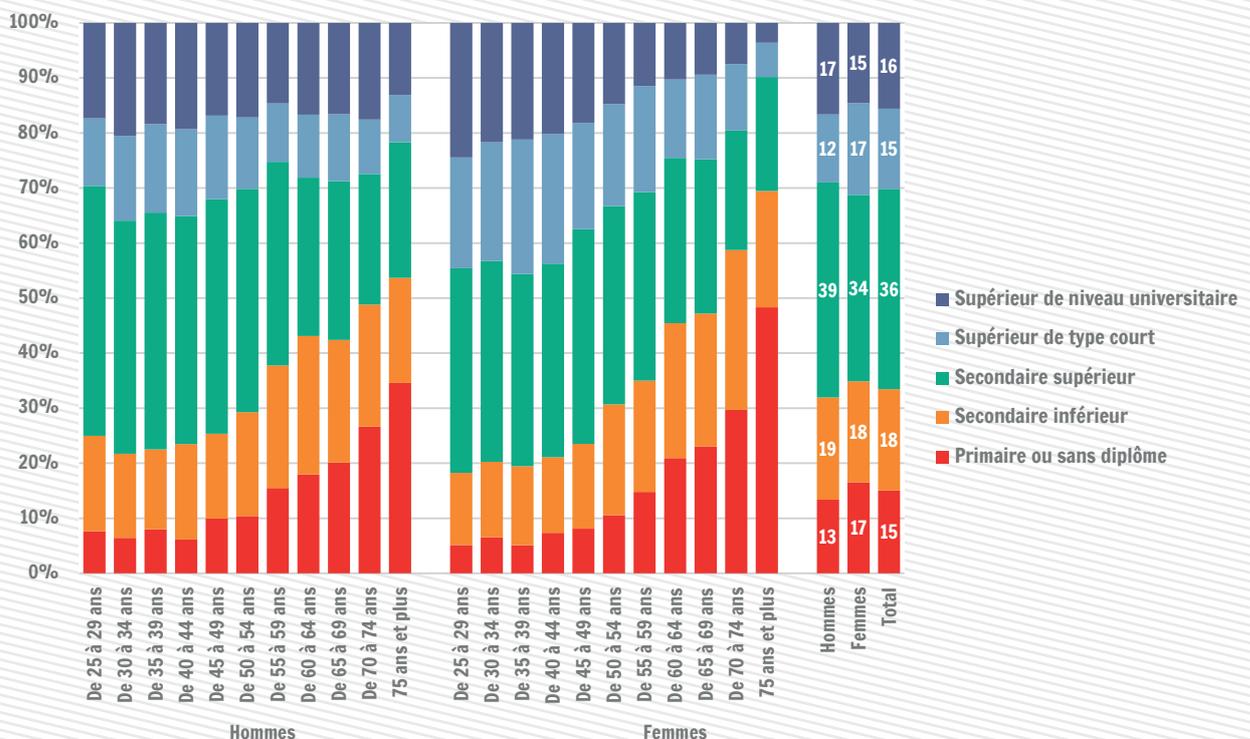
Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweeps.be) / prochaine mise à jour : mars 2018

Niveau de diplôme de la population de 25 ans et plus

67%

En 2016, deux-tiers (67 %) des Wallons détenaient au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, soit 2 x plus qu'il y a 25 ans

Niveau de diplôme de la population wallonne en 2015, selon l'âge et le sexe



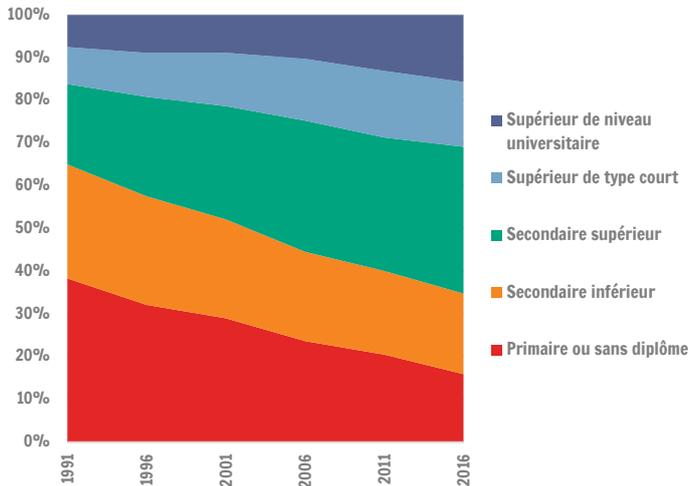
Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques - Enquête sur les Forces de Travail, 2016 (Moyenne annuelle) ; Calculs : IWEPS

En Wallonie, en 2016, 15 % des personnes âgées de 25 ans et plus n'ont pas de diplôme ou au maximum un diplôme de l'enseignement primaire. Un Wallon sur cinq est diplômé au maximum de l'enseignement secondaire inférieur et un tiers, du secondaire supérieur. Un peu plus de 30 % des Wallons ont terminé des études supérieures. Pour la moitié d'entre-eux, il s'agissait d'études de niveau universitaire.

La répartition des niveaux de diplôme varie selon la catégorie d'âge et selon le sexe. Ne pas avoir un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur peut être problématique au 21^{ème} siècle. Le graphique indique à cet égard une nette amélioration pour les catégories d'âges les plus jeunes. Ils sont moins d'un quart chez les moins de 45 ans, mais plus de 40 % chez les 60 ans et plus. La part de diplômés de l'enseignement supérieur est plus élevée dans les tranches d'âge les plus jeunes, mais c'est surtout chez les femmes que cette évolution se fait sentir : elles sont de plus en plus nombreuses, dans les jeunes générations, à terminer des études supérieures. Le graphique montre également que, globalement, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir un diplôme de l'enseignement supérieur de type court. Parmi les plus jeunes générations, elles sont également plus nombreuses que les hommes à avoir un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau universitaire (supérieur non universitaire de type long et universitaire).

Niveau de diplôme de la population de 25 ans et plus

Evolution du niveau de diplôme de la population wallonne âgée de 25 ans et plus de 1991 à 2016



Ce graphique illustre d'une autre manière l'augmentation du niveau de diplôme le plus élevé obtenu. En 1991, environ 40 % de la population de 25 ans et plus n'avait pas de diplôme ou au maximum un diplôme du primaire. Après un quart de siècle, ils ne sont plus que 16 %. En 1991, seul un tiers de la population avait obtenu au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Ils représentent maintenant deux-tiers de la population de 25 ans et plus.

Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques - EFT, 1991 à 2016 ; Calculs : IWEPS

Comparaison entre 1991 et 2016 du niveau de diplôme par catégorie d'âge en Wallonie



L'augmentation du niveau de diplôme vaut pour toutes les catégories d'âge. On observe également sur ce graphique que la différence entre 1991 et 2016 se marque surtout par une forte diminution de la part des personnes qui n'ont au maximum qu'un diplôme du secondaire inférieur (niveau bas), tandis que l'augmentation de la part des personnes diplômées du supérieur (niveau haut) est moins marquée.

Sources : SPF-Economie / Direction générale statistiques - EFT, 1991 et 2016 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Le niveau d'éducation y est estimé par le diplôme le plus élevé obtenu, que ce soit dans le cadre de la formation initiale ou à l'âge adulte. A l'intérieur de l'enseignement supérieur, on distingue le type court et l'enseignement de niveau universitaire (qui inclut l'enseignement non universitaire de type long et l'enseignement universitaire).

Pertinence et limites

L'enquête EFT est organisée par le SPF-Economie / Direction générale Statistiques sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. En Wallonie, environ 16 000 ménages sont interrogés. Les chiffres présentés sont donc extrapolés à partir d'un échantillon. De ce fait, les différences observées doivent être interprétées avec prudence.

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de Travail : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft/

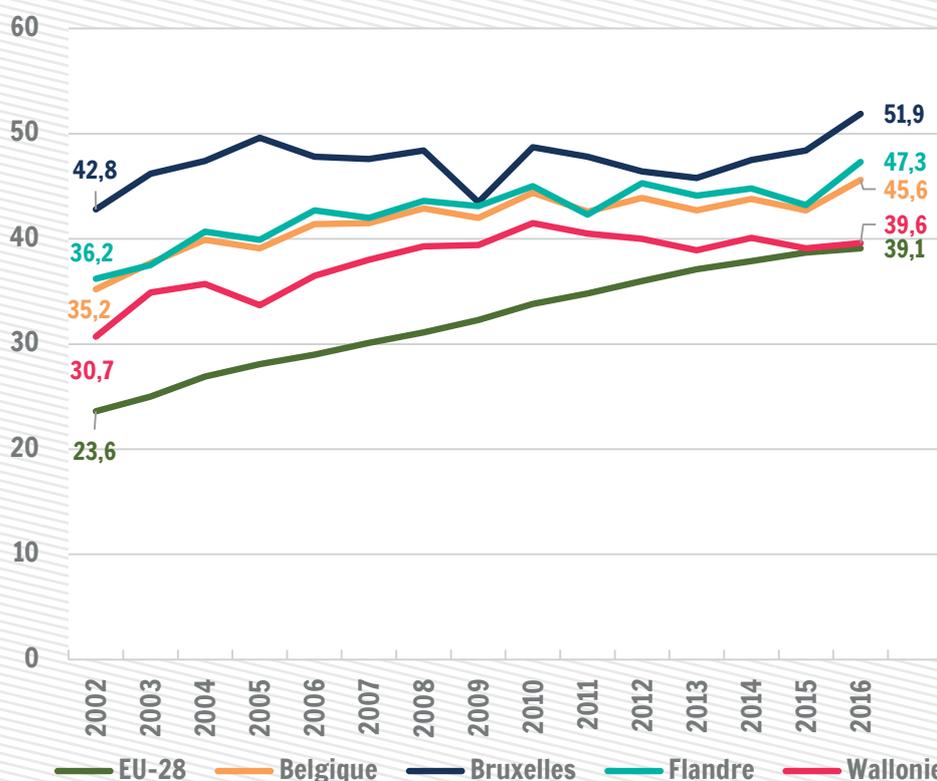
Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweeps.be) / prochaine mise à jour : juin 2018

30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur

39,6%

En Wallonie, en 2016,
39,6 % des 30-34 ans ont
un diplôme de l'enseignement
supérieur

Pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans



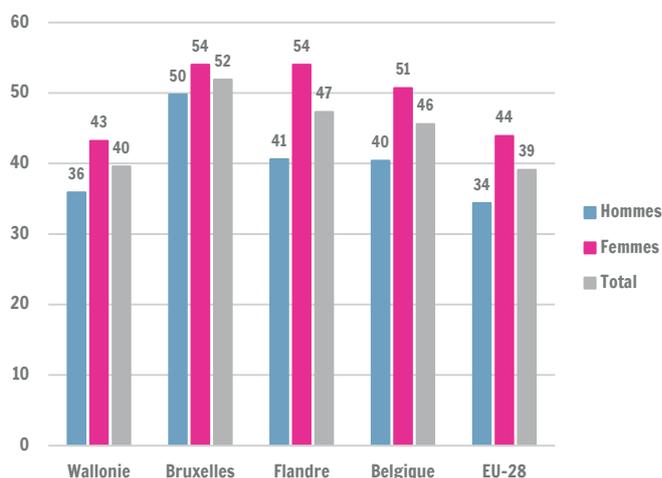
Sources : Eurostat et SPF-Economie / Direction générale Statistiques - Enquête sur les Forces de Travail, 2002 à 2016 (Moyenne annuelle) ; Calculs : IWEPS

Dans le cadre de la stratégie EU-2020, l'objectif fixé par l'Europe est d'atteindre 40 % de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans, à l'horizon 2020. La Belgique a quant à elle fixé un objectif plus ambitieux de 47 %. En 2016, en Wallonie, la part des 30-34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur est fort proche des 40 % (39,6 % précisément) et équivalente à la moyenne européenne (39,1 %). L'objectif fixé par l'Union européenne est donc pratiquement atteint. Globalement, une croissance s'observe depuis le début des années 2000 (avec 30,7 % en 2002), même si les dernières années indiquent une certaine stagnation.

Comparativement aux deux autres régions du pays, la situation de la Wallonie est plus défavorable. En région bruxelloise, près de la moitié de la population âgée de 30 à 34 ans (51,9 %) est diplômée de l'enseignement supérieur, contre 47,3 % en Flandre.

30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur

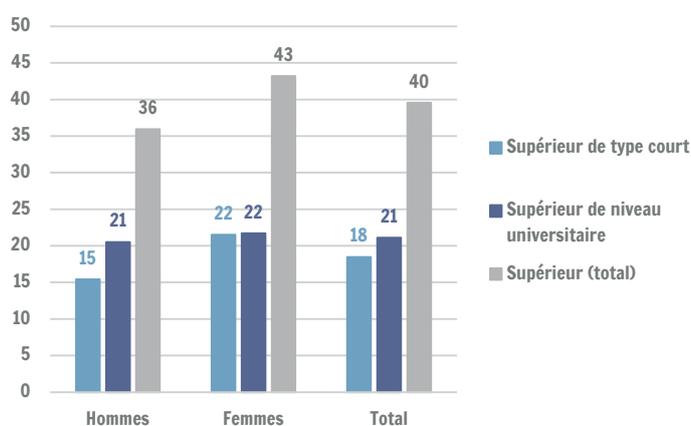
Pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans selon le sexe en 2016



La part de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans est plus élevée chez les femmes que chez les hommes, et ce dans toutes les régions du pays et dans l'Union européenne des 28. L'écart entre les hommes et les femmes est le plus marqué en Flandre, mais est plus faible dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Sources : Eurostat et SPF-Economie / Direction générale Statistiques - EFT, 2016 ; Calculs : IWEPS

Part de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans selon le type d'enseignement, en Wallonie (2016)



Parmi les 30-34 ans, 19 % sont diplômés de l'enseignement supérieur de type court et 21 % de l'enseignement supérieur de niveau universitaire (non universitaire de type long et universitaire). Ces derniers représentent donc un peu plus de la moitié des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur. La différence entre hommes et femmes se marque essentiellement pour l'enseignement supérieur de type court: 22 % des femmes âgées de 30 à 34 ans ont un diplôme de l'enseignement supérieur de type court (contre 15 % des hommes). La part de diplômés de l'enseignement supérieur de niveau universitaire parmi les 30-34 ans est sensiblement identique pour les femmes (22 %) et les hommes (21%).

Sources : Eurostat et SPF-Economie / Direction générale Statistiques - EFT, 2016 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Le niveau d'éducation y est estimé par le diplôme le plus élevé obtenu, que ce soit dans le cadre de la formation initiale ou à l'âge adulte. A l'intérieur de l'enseignement supérieur, on distingue le type court et l'enseignement de niveau universitaire (qui inclut l'enseignement non universitaire de type long et l'enseignement universitaire).

Pertinence et limites

L'enquête EFT est organisée par le SPF-Economie / Direction générale Statistiques sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. En Wallonie, environ 16 000 ménages sont interrogés. Les chiffres présentés sont donc extrapolés à partir d'un échantillon. Les fluctuations inter-annuelles doivent être interprétées avec beaucoup de prudence, en raison de la taille limitée de l'échantillon pour cette tranche d'âge, en particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de Travail : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft/
 Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweeps.be) / prochaine mise à jour : juin 2018

Structure d'activité des 25-64 ans selon le niveau de diplôme

89%

Alors que 89 % des 25-49 ans diplômés de l'enseignement supérieur ont un emploi, seuls 36 % des 25-49 ans ayant au plus un diplôme de l'enseignement primaire sont dans ce cas

Répartition de la population wallonne selon le statut BIT, par niveau de diplôme et catégorie d'âge en 2016



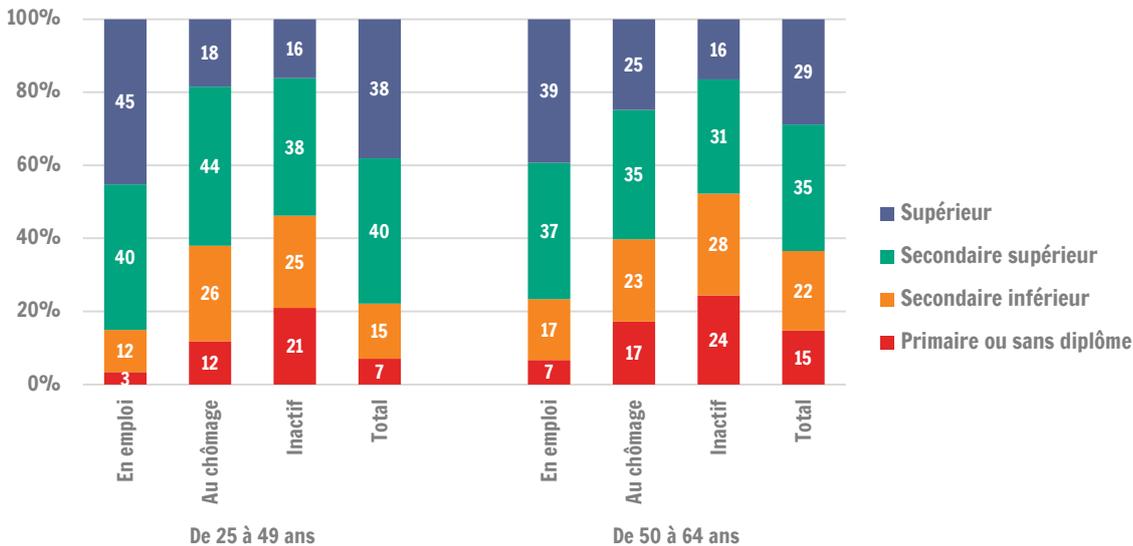
Sources : SPF-Economie générale Statistiques - Enquête sur les Forces de Travail, 2016 (Moyenne annuelle) ; Calculs : IWEPS

De manière générale, la part des personnes ayant un emploi s'élève avec le niveau de diplôme. En 2016, presque 90 % des Wallons âgés de 25 à 49 ans et diplômés de l'enseignement supérieur ont un emploi. Dans cette même catégorie d'âge, seuls 36 % des personnes diplômées au maximum de l'enseignement primaire ont un emploi, tandis qu'un peu plus de la moitié des personnes ayant un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur ont un emploi (57 %).

Cette relation entre niveau de diplôme et taux d'emploi existe également pour les 50-64 ans : parmi les 50-64 ans ayant un diplôme de l'enseignement supérieur, 72 % occupent un emploi. Ce n'est plus le cas que pour un quart des personnes âgées de 50 à 64 ans ayant au plus un diplôme de l'enseignement primaire.

Structure d'activité des 25-64 ans selon le niveau de diplôme

Répartition de la population wallonne selon le niveau de diplôme, par statut BIT et catégorie d'âge en 2016



Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques - EFT, 2016 ; Calculs : IWEPS

En Wallonie, en 2016, parmi les personnes âgées de 25 à 49 ans ayant un emploi, 45 % ont un diplôme de l'enseignement supérieur, 40 % ont un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Les personnes n'ayant au plus qu'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur sont surreprésentées parmi les personnes au chômage et inactives : elles représentent 38 % des chômeurs et 46 % des inactifs âgés de 25 à 49 ans, contre seulement 15 % des personnes en emploi de cette même tranche d'âge. Notons qu'une part non négligeable de chômeurs et inactifs ont un diplôme élevé : les diplômés de l'enseignement supérieur représentent en effet 18 % des chômeurs et 16 % des inactifs âgés de 25 à 49 ans.

Même si les niveaux de diplômes sont globalement moins élevés dans la tranche d'âge des 50-64 ans, les mêmes tendances s'observent quant à la répartition des niveaux de diplôme selon la situation sur le marché de l'emploi.

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Le niveau d'éducation y est estimé par le diplôme le plus élevé obtenu, que ce soit dans le cadre de la formation initiale ou à l'âge adulte. Les statuts emploi, chômage et inactivité sont définis selon les normes du Bureau International du Travail. Est considérée « en emploi » la personne en âge de travailler qui, au cours de la semaine de référence, a effectué un travail rémunéré d'au moins une heure. Est considérée « au chômage » la personne sans emploi qui est disponible pour occuper un emploi dans les 15 jours et a cherché activement un emploi dans le mois précédant l'enquête, ou qui a trouvé un emploi commençant dans moins de trois mois. Les personnes ne répondant pas à ces critères sont inactives.

Pertinence et limites

L'enquête EFT est organisée par le SPF-Economie / Direction générale Statistiques sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. En Wallonie, environ 16 000 ménages sont interrogés. Les chiffres présentés sont donc extrapolés à partir d'un échantillon. De ce fait, les différences observées doivent être interprétées avec prudence.

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de Travail : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft/

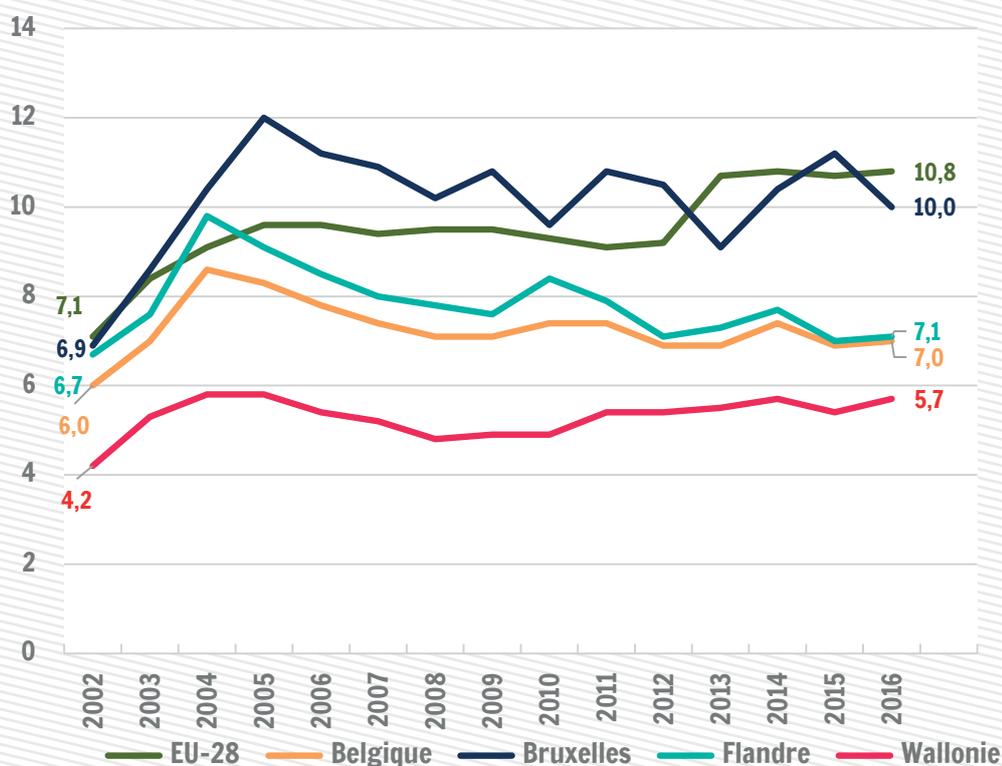
Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweeps.be) / prochaine mise à jour : juin 2018

Education et formation des adultes (25-64 ans)

5,7%

En 2016, seuls 5,7 % des adultes wallons âgés de 25 à 64 ans ont déclaré avoir participé à des cours ou des formations

Taux de participation des 25-64 ans à l'enseignement et à la formation



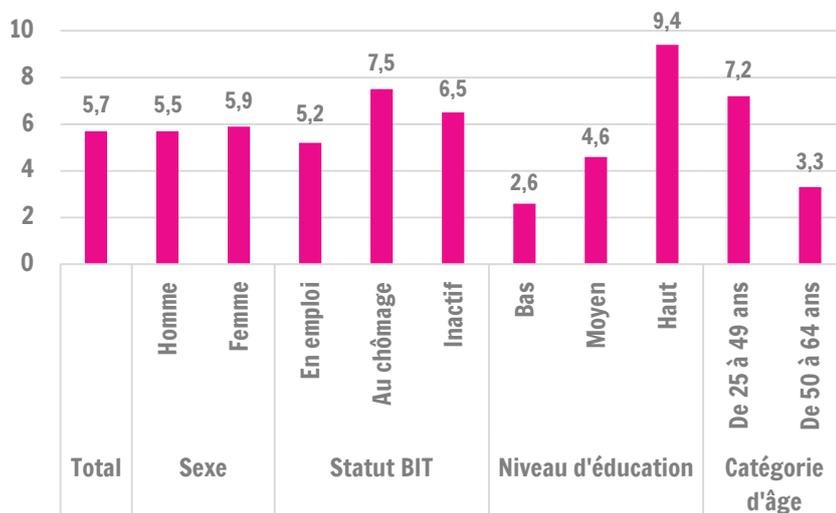
Sources : Eurostat et SPF-Economie / Direction générale Statistiques - Enquête sur les Forces de Travail, 2002 à 2016 (Moyenne annuelle) ; Calculs : IWEPS

Dans le cadre de la stratégie Education Formation 2020, l'Union européenne s'est fixée comme objectif d'atteindre un taux de 15 % des adultes qui, en 2020, participent à l'enseignement et la formation continue. Le taux moyen, estimé à partir des résultats de l'Enquête européenne sur les Forces de Travail pour les 28 pays de l'Union, a progressé de 4 points de pourcentage en 14 ans pour atteindre 10,8 % en 2016.

En Wallonie par contre, on n'observe qu'une faible fluctuation du résultat, entre 4 et 6 % (5,7 % en 2016). Les taux observés dans les deux autres régions du pays s'élèvent en 2016 à 7,1 % en Flandre et 10,0 % à Bruxelles.

Education et formation des adultes (25-64 ans)

Taux de participation à l'enseignement et à la formation des 25-64 ans en Wallonie (2016)



Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques - EFT, 2016 ; Calculs : IWEPS

Les taux de participation à l'enseignement et à la formation continue des hommes et des femmes sont fort semblables (5,5 % et 5,9 % respectivement). Une plus grande variation s'observe selon le statut BIT et le niveau de diplôme. Ainsi, les taux de participation à l'enseignement et à la formation sont plus élevés pour les personnes au chômage (7,5 %) ou inactives (6,5 %) que pour les personnes en emploi (5,2 %). Le taux de participation à l'enseignement et à la formation augmente avec le niveau d'enseignement : moins de 3 % pour les personnes ayant au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur (niveau bas), 4,6 % pour les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur (niveau moyen), et 9,4 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur (niveau haut). Les 25-49 ans suivent plus fréquemment une formation que les 50-64 ans.

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Les personnes qui suivent une formation continue sont celles qui, le mois précédant l'enquête, suivaient un enseignement régulier (primaire, secondaire ou supérieur, de plein exercice ou de promotion sociale) ou une formation hors du système d'enseignement régulier (cours, séminaires, conférences, etc., dans le cadre de l'emploi ou des activités personnelles de loisirs, sociales ou civiques, y compris les cours suivis en autoformation). Les statuts emploi, chômage et inactivité sont définis selon les normes du Bureau International du Travail (cf. fiche structure d'activité des 25-64 ans selon le niveau de diplôme).

Pertinence et limites

L'enquête EFT est organisée par le SPF-Economie / Direction générale Statistiques sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. En Wallonie, environ 16.000 ménages sont interrogés. Les chiffres présentés sont donc extrapolés à partir d'un échantillon. Les fluctuations inter-annuelles doivent être interprétées avec beaucoup de prudence, en raison de la taille limitée de l'échantillon, en particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale. Seules les activités réalisées le mois précédant l'enquête sont prises en compte. L'indicateur ne reflète donc pas l'ensemble des cours, séminaires suivis par une personne au cours d'une année.

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de Travail : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft/

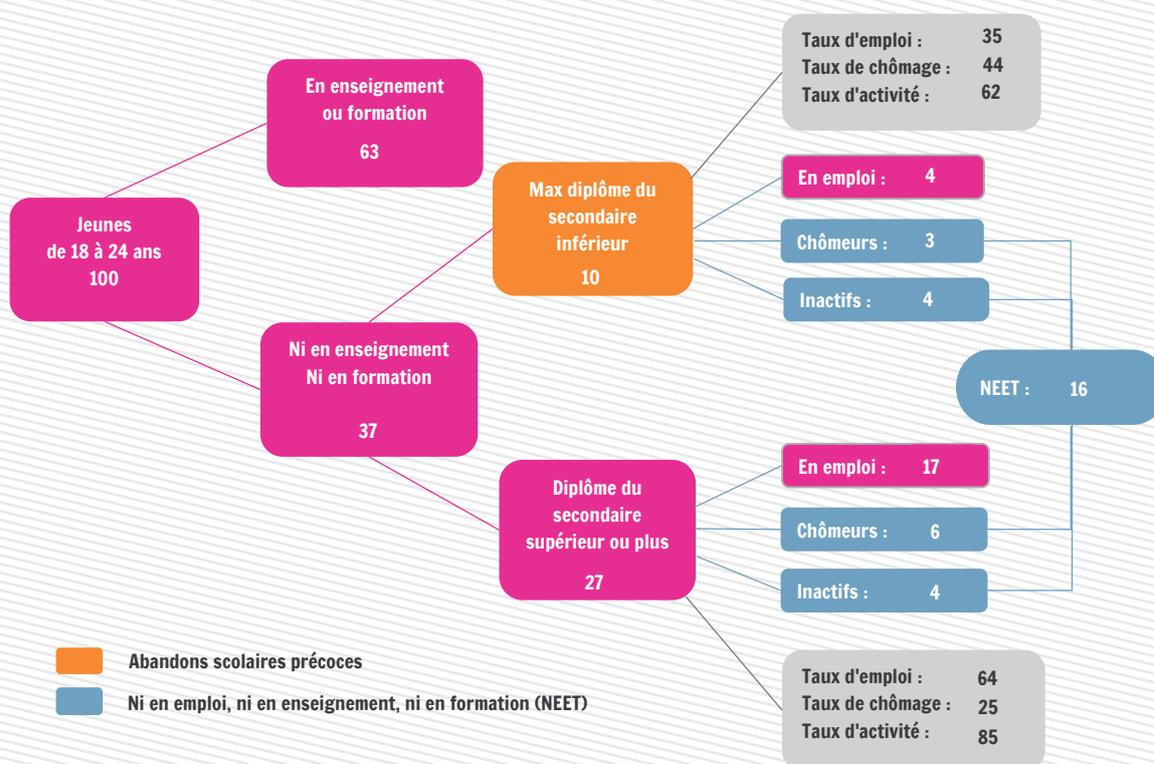
Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweeps.be) / prochaine mise à jour : juin 2018

Structure d'activité des jeunes âgés de 18 à 24 ans

63%

En 2016, la majorité (63 %) des Wallons âgés de 18 à 24 ans suit un enseignement ou une formation

Structure d'activité des 18-24 ans en Wallonie en 2016



Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques - Enquête sur les Forces de Travail, 2016 (Moyenne annuelle) ; Calculs : IWEPS

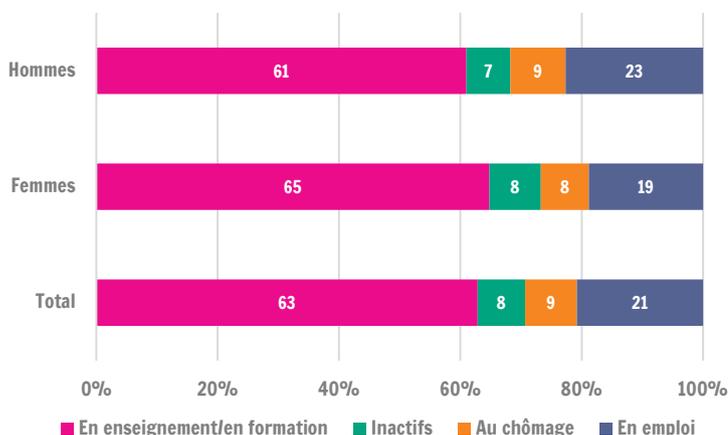
Sur 100 jeunes wallons âgés de 18 à 24 ans en 2016, 63 suivent un enseignement ou une formation. Ce pourcentage est en légère augmentation par rapport à l'année précédente (59 %). Parmi ces 100 jeunes, 10 ont quitté l'enseignement sans avoir obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire. En 2015, ils représentaient 13 % des 18-24 ans. Cette proportion correspond à l'indicateur de l'abandon scolaire précoce défini dans le cadre de la stratégie EU-2020. 27 jeunes sur 100 ont obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou de l'enseignement supérieur. Les jeunes sans diplôme du secondaire supérieur représentent donc 27 % des jeunes sortis du système éducatif (10/37), contre 32 % en 2015.

16 % des 18-24 ans ne suivent ni enseignement, ni formation et n'ont pas d'emploi. Ils constituent la catégorie des NEET (de l'anglais « Not in Employment, Education or Training »). Ces jeunes recherchent un emploi (chômeurs; 9 % des 18-24 ans) ou n'en cherchent pas (inactifs; 8 % des 18-24 ans). Une part de ces NEET est probablement sortie des études récemment et est sans doute au début du processus de recherche d'emploi. Parmi ces NEET, la moitié environ n'a pas de diplôme du secondaire supérieur (7/16).

Pour les jeunes sortis du système éducatif, le diplôme est déterminant sur le marché de l'emploi. En effet, le taux de chômage, défini comme la part de chômeurs parmi les actifs (chômeurs et en emploi) sortis du système éducatif, est près de deux fois plus élevé pour les jeunes ayant au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur (44 % contre 25 % pour les jeunes ayant au moins un diplôme du secondaire supérieur). Leur taux d'emploi est deux fois plus faible (35 % contre 64 %).

Structure d'activité des jeunes âgés de 18 à 24 ans

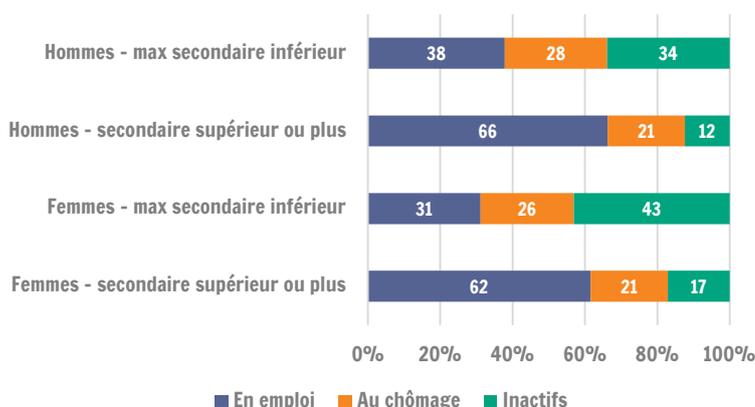
Structure d'activité des 18-24 ans, selon le sexe (Wallonie, 2016)



La structure d'activité diffère selon le sexe. En 2016, 61 % des hommes âgés de 18 à 24 ans sont en enseignement ou en formation, contre 65 % des femmes. La part de jeunes qui ne sont pas en enseignement/formation et ont un emploi est plus élevée pour les hommes (23 %) que pour les femmes (19 %). En ce qui concerne la part de NEET (donnée par la somme des catégories « inactifs » et « au chômage »), les différences hommes-femmes sont peu marquées.

Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques - EFT, 2016 ; Calculs : IWEPS

Répartition des 18-24 ans ayant quitté l'enseignement selon le statut BIT, par sexe et niveau de diplôme (Wallonie, 2016)



L'effet du niveau de diplôme sur l'emploi varie selon le sexe. La part d'inactifs parmi les jeunes ayant quitté l'enseignement est particulièrement élevée pour les jeunes femmes ayant au maximum un diplôme du secondaire inférieur (plus de 40 %). Les taux d'emploi des jeunes ayant au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur sont légèrement en faveur des hommes (66 % et 62 % respectivement).

Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques - EFT, 2016 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Dans un 1er temps, les jeunes sont distingués selon qu'ils suivent ou non un enseignement : sont considérés en enseignement les jeunes qui, le mois précédant l'enquête, ne suivaient ni enseignement régulier, ni formation (cours, séminaires, conférence, etc.) hors du système d'enseignement régulier. Dans un second temps, les jeunes ayant quitté l'enseignement sont classés selon leur statut sur le marché du travail selon les normes du Bureau International du Travail (cf. fiche structure d'activité des 25-64 ans selon le niveau de diplôme).

Pertinence et limites

L'enquête EFT est organisée par le SPF-Economie / Direction générale Statistiques sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. En Wallonie, environ 16 000 ménages sont interrogés. Les chiffres présentés sont donc extrapolés à partir d'un échantillon. De ce fait, les différences observées doivent être interprétées avec prudence. Les taux d'emploi, de chômage et d'activité sont calculés pour les jeunes sortis du système éducatif afin de comparer le statut d'activité des jeunes en fonction du niveau de diplôme.

Pour en savoir plus :

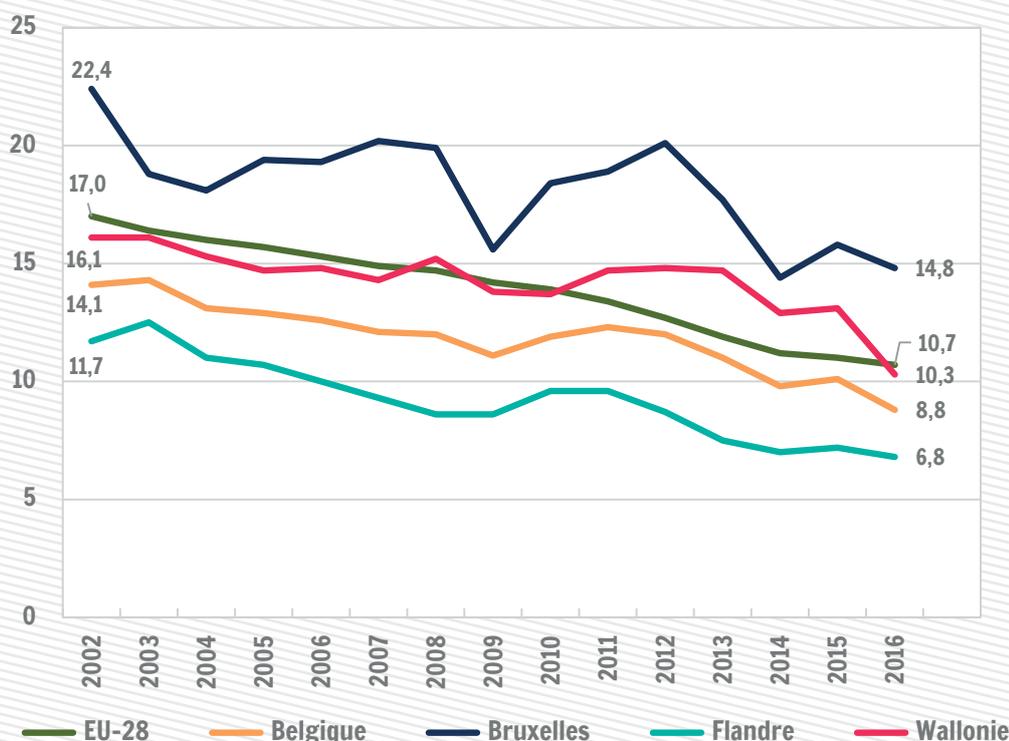
L'Enquête sur les Forces de Travail : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft/
 Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweeps.be) / prochaine mise à jour : juin 2018

Abandon scolaire précoce parmi les 18-24 ans

10,3%

En Wallonie, en 2016, 10,3 % des 18-24 ans avaient quitté l'enseignement avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire supérieur

Taux d'abandon scolaire précoce parmi les 18-24 ans



Sources : Eurostat et SPF-Economie / Direction générale Statistiques - Enquête sur les Forces de Travail, 2002 à 2016 (Moyenne annuelle) ; Calculs : IWEPS

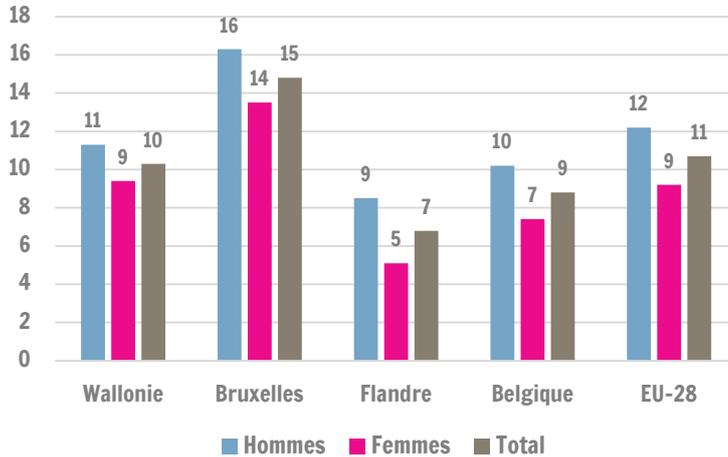
Dans le cadre de référence européen utilisé notamment pour les indicateurs de la stratégie EU-2020, l'abandon scolaire précoce est mesuré par la proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui ne suivaient ni études dans l'enseignement régulier, ni formation hors du système d'enseignement régulier, et dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur. L'objectif fixé par l'Union européenne est de 10 %. La Belgique s'est fixée quant à elle un objectif de 9,5 % à l'horizon 2020.

Avec, en 2016, un taux de 10,3 % de jeunes ayant quitté prématurément l'enseignement, la Wallonie se situe dans une position plus défavorable que la Flandre (6,8 %), mais reste en-dessous du taux observé pour la Région de Bruxelles-Capitale (14,8 % en 2016). Le taux wallon est très proche de celui observé pour l'Union européenne des 28 dans son ensemble (10,7 %).

La tendance générale est à la baisse en Wallonie, comme dans les autres régions. Le taux wallon, qui était de 16,1 % en 2002, passe de 13,1 % en 2015 à 10,3 % en 2016. La Wallonie se rapproche donc progressivement de l'objectif belge de 9,5 % fixé dans le cadre de la stratégie EU-2020. Pour la première fois, la Belgique, considérée dans son ensemble, a dépassé cet objectif, avec un taux de 8,8 %. Cette tendance devra être confirmée dans les années à venir.

Abandon scolaire précoce parmi les 18-24 ans

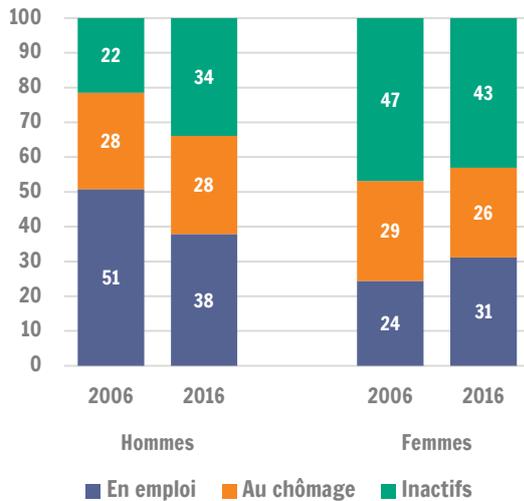
Taux d'abandon scolaire précoce parmi les 18-24 ans, selon le sexe, en 2016



L'abandon scolaire précoce est plus fréquent parmi les garçons que parmi les filles. En Wallonie, en 2016, il concernait 11 % des garçons âgés de 18 à 24 ans et 9 % des filles. Ce constat s'observe dans les deux autres régions et dans l'Union européenne dans son ensemble.

Sources : Eurostat et SPF-Economie / Direction générale Statistiques - EFT, 2016 ; Calculs : IWEPS

Statut BIT des 18-24 ans ayant quitté prématurément l'école en Wallonie



Alors que l'abandon scolaire précoce diminue, les jeunes ayant quitté l'enseignement sans diplôme du secondaire supérieur, font face à des difficultés importantes sur le marché du travail. En 2016, le taux d'emploi de ces jeunes n'est que de 38 % pour les hommes et de 31 % pour les femmes. Le taux d'inactivité des jeunes ayant quitté prématurément l'enseignement est, en 2016, de 34 % pour les hommes et de 43 % pour les femmes. Par rapport à 2006, la situation s'est particulièrement dégradée pour les hommes, le taux d'emploi des jeunes hommes peu qualifiés passant de 51 à 38 % sur 10 ans.

Sources : Eurostat et SPF-Economie / Direction générale Statistiques - EFT, 2006 et 2016 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Le taux d'abandon scolaire précoce est la part des 18-24 ans qui, le mois précédant l'enquête, ne suivaient ni enseignement régulier, ni formation hors du système d'enseignement régulier et dont le niveau de diplôme ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur. Les statuts emploi, chômage et inactivité sont définis selon les normes du Bureau International du Travail (cf. fiche structure d'activité des 25-64 ans selon le niveau de diplôme).

Pertinence et limites

L'enquête EFT est organisée par le SPF-Economie / Direction générale Statistiques sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. En Wallonie, environ 16 000 ménages sont interrogés. Les chiffres présentés sont donc extrapolés à partir d'un échantillon. Les fluctuations inter-annuelles doivent être interprétées avec beaucoup de prudence, en raison de la taille limitée de l'échantillon pour cette tranche d'âge, en particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de Travail : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft/

Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweeps.be) / prochaine mise à jour : juin 2018

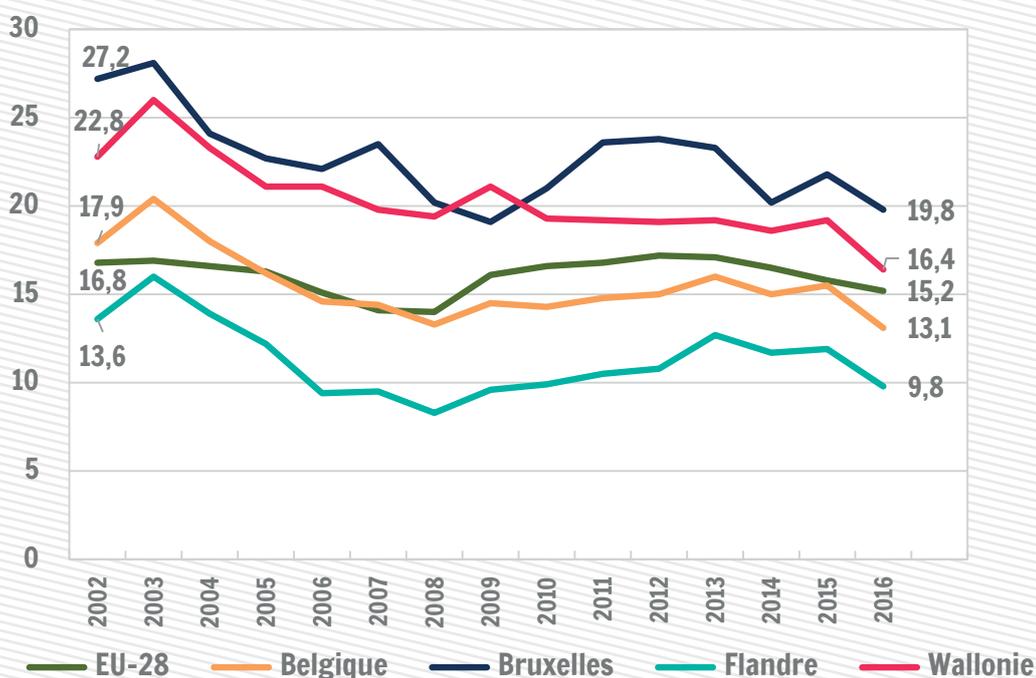
Jeunes en situation de NEET

(ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation)

16,4%

En Wallonie, en 2016, 16,4 % des 18-24 ans ne sont ni à l'emploi et ne suivent ni enseignement, ni formation

Pourcentage des 18-24 ans ne se trouvant ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation (NEET)



Sources : Eurostat et SPF-Economie / Direction générale Statistiques - Enquête sur les Forces de Travail, 2002 à 2016 (Moyenne annuelle) ; Calculs : IWEPS

Le taux de NEET (de l'anglais « Not in Employment, Education or Training ») est le pourcentage de jeunes d'un groupe d'âge donné (ici, les 18-24 ans) qui ne sont ni en emploi, ni aux études ou en formation. Il fournit une mesure alternative aux classiques taux d'emploi, de chômage et d'activité pour lesquels on classe les jeunes poursuivant des études parmi les inactifs. Dans l'indicateur des NEET, un jeune poursuivant des études n'est pas considéré comme inactif. Une part de ces NEET est probablement sortie des études récemment et est sans doute au début du processus de recherche d'emploi.

En Wallonie, en 2016, 16,4 % des jeunes de 18 à 24 ans ne suivent ni enseignement, ni formation et ne sont pas à l'emploi. La Wallonie se situe ainsi entre les deux autres régions du pays, avec des taux de 9,8 % pour la Flandre, et 19,8 % pour la Région de Bruxelles-Capitale. Elle se situe également au-dessus du niveau européen (15,2 % pour l'Union européenne des 28).

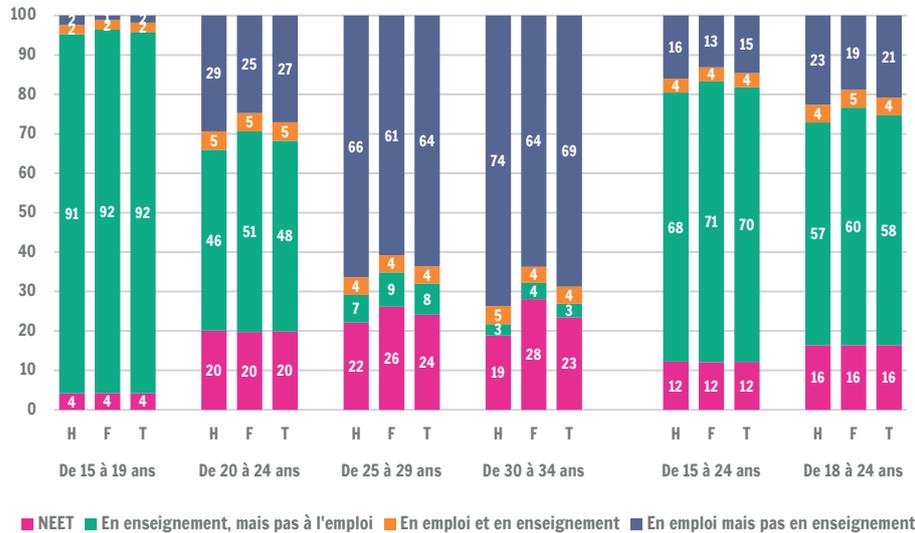
Après avoir enregistré une diminution notable au début des années 2000, le taux de NEET est resté relativement stable en Wallonie sur les dix dernières années. On observe toutefois une diminution notable entre 2015 et 2016 (de 19,8 % à 16,4 %). Cette tendance devra être confirmée dans les années à venir.

Notons qu'environ la moitié des NEET détient au moins un diplôme du secondaire supérieur (cf. fiche structure d'activité des jeunes âgés de 18 à 24 ans).

Jeunes en situation de NEET

(ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation)

Structure d'activité selon l'âge et le sexe en Wallonie (2016)



Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques - EFT, 2016 ; Calculs : IWEPS

Dans ce graphique, les jeunes d'une classe d'âge donnée sont répartis selon 4 catégories: (1) les NEET, à la base de chaque barre, (2) les jeunes en enseignement uniquement, (3) les jeunes cumulant enseignement et emploi, et (4) les jeunes en emploi uniquement. La part de jeunes en enseignement uniquement diminue avec l'âge: elle représente 91,6 % des 15-19 ans, 48,4 % des 20-24 ans et moins de 10 % au-delà de 25 ans. La part de NEET est très faible pour les 15-19 ans (moins de 5%) et augmente ensuite pour atteindre un pic pour les 25-29 ans (24,1 % de cette tranche d'âge). La part de jeunes à l'emploi uniquement augmente naturellement avec l'âge : très faible avant 20 ans (2,4 %), 27,1 % de 20 à 24 ans, et plus de 60 % au-delà de 25 ans.

Les différences hommes-femmes sont peu marquées, surtout pour les tranches d'âge les plus jeunes. Le taux de NEET est légèrement plus élevé pour les femmes de 25 à 29 ans et de 30 à 34 ans que pour les hommes du même âge. Ceci pourrait s'expliquer par un retrait de l'activité, en lien avec l'arrivée des enfants.

Dans le cadre du PNR 2011, la Belgique a fixé comme objectif un pourcentage de NEET parmi les 15-24 ans inférieur à 8,2 % à l'horizon 2020. Avec un taux de 12,2 % de NEET parmi les 15-24 ans, la Wallonie n'a pas encore atteint cet objectif. La scolarité étant obligatoire jusqu'à 17 ans, il peut sembler plus intéressant de calculer l'indicateur pour les 18-24 ans. Le taux de NEET parmi les Wallons de 18-24 ans vaut 16,4 % en 2016.

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Le taux de NEET est la part de jeunes d'une classe d'âge donnée qui, le mois précédant l'enquête, ne suivaient ni enseignement régulier, ni formation hors du système d'enseignement régulier et n'étaient pas à l'emploi. Les statuts emploi, chômage et inactivité sont définis selon les normes du Bureau International du Travail (cf. fiche structure d'activité des 25-64 ans selon le niveau de diplôme).

Pertinence et limites

L'enquête EFT est organisée par le SPF-Economie / Direction générale Statistiques sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. En Wallonie, environ 16 000 ménages sont interrogés. Les chiffres présentés sont donc extrapolés à partir d'un échantillon. Les fluctuations inter-annuelles doivent être interprétées avec beaucoup de prudence, en raison de la taille limitée de l'échantillon pour cette tranche d'âge, en particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de Travail : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft/

Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2018

Inégalités sociales

Étudier et mesurer les inégalités sociales n'est pas une chose aisée. Tout d'abord, les angles d'approches de l'idée d'inégalité sociale sont très diverses : égalité des chances, égalité des conditions de vie, égalité des ressources, accès garanti à certains minima, etc. Ensuite, les objets des inégalités varient : revenu, logement, déprivation, nécessité de recourir à certaines prestations sociales, etc. Ces différentes inégalités forment un système complexe dans lequel se renforcent souvent les unes les autres. Enfin, les sources pour mesurer ces différentes inégalités sont également très hétérogènes. Dans les *Chiffres-clés de la Wallonie*, nous privilégions la diversité des perspectives, des thèmes étudiés et des sources, dans l'objectif d'offrir une vision aussi large que possible éclairant les différentes dimensions des inégalités.

En Wallonie, comparativement aux autres pays européens, les inégalités de revenus sont limitées, principalement en raison de notre modèle social alliant une négociation collective généralisée et centralisée et une sécurité sociale extensive. Le coefficient de Gini vaut 0,258, ce qui est proche de ce qu'on trouve dans les pays scandinaves (cf. fiche *Coefficient de Gini*). Cependant, la pauvreté de condition de vie est plus conséquente. Ainsi, le taux wallon de déprivation matérielle sévère (8,1 %) se situe dans la médiane européenne (cf. fiche *Taux de déprivation matérielle sévère*). Les logements présentant des problèmes d'humidité (22,5 % de la population vit dans un tel logement) sont plus fréquents que dans de nombreux pays européens (cf. fiche *Part de la population vivant dans un logement humide*). Une part importante de la population est aussi exclue de l'emploi comparativement aux autres pays européens : 20,2 % des moins de 60 ans vivent dans des ménages à très faible intensité de travail (cf. fiche *Taux de très faible intensité de travail*). Généralement, ces différentes difficultés ont tendance à se cumuler et se renforcer, comme le montre la fiche *Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale*.

Concernant les populations les plus à risque de pauvreté, on identifie particulièrement les locataires (cf. fiche *Taux pauvreté selon le statut du logement*) et les familles monoparentales et les personnes seules (cf. fiche *Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage*). Les locataires cumulent souvent les difficultés puisqu'ils ont un revenu plus faible, vivent plus fréquemment dans un logement humide et doivent dépenser plus pour se loger. Sur ce point, on constate que les loyers augmentent plus vite que l'inflation (cf. fiche *Loyers en Wallonie*). Les familles monoparentales font aussi face à de nombreuses difficultés : par exemple, la majorité d'entre elles ne peuvent pas partir une semaine en vacances par an et n'ont pas suffisamment d'épargne disponible pour faire face à une dépense imprévue de l'ordre de 1 000 € (cf. fiche *Déprivation selon le type de ménage*).

L'étude des inégalités sociales permet également d'identifier certaines structures au niveau du territoire wallon. Même si, selon les indicateurs, les cartographies ne sont pas parfaitement identiques, on peut mettre en évidence quelques tendances lourdes au plan géographique (cf. fiches *Revenu imposable par déclaration*, *Part de Grapa chez les 65 ans et plus*, *Part des revenus d'intégration chez les 18-64 ans* et *Part des enfants dans des ménages sans emploi*). Globalement, les zones les plus pauvres couvrent le sillon industriel, les villes et le sud des provinces de Namur et de Hainaut. À l'opposé, les populations plus riches sont surreprésentées dans les communes périurbaines, le Brabant wallon et les localités proches du Grand-Duché de Luxembourg.

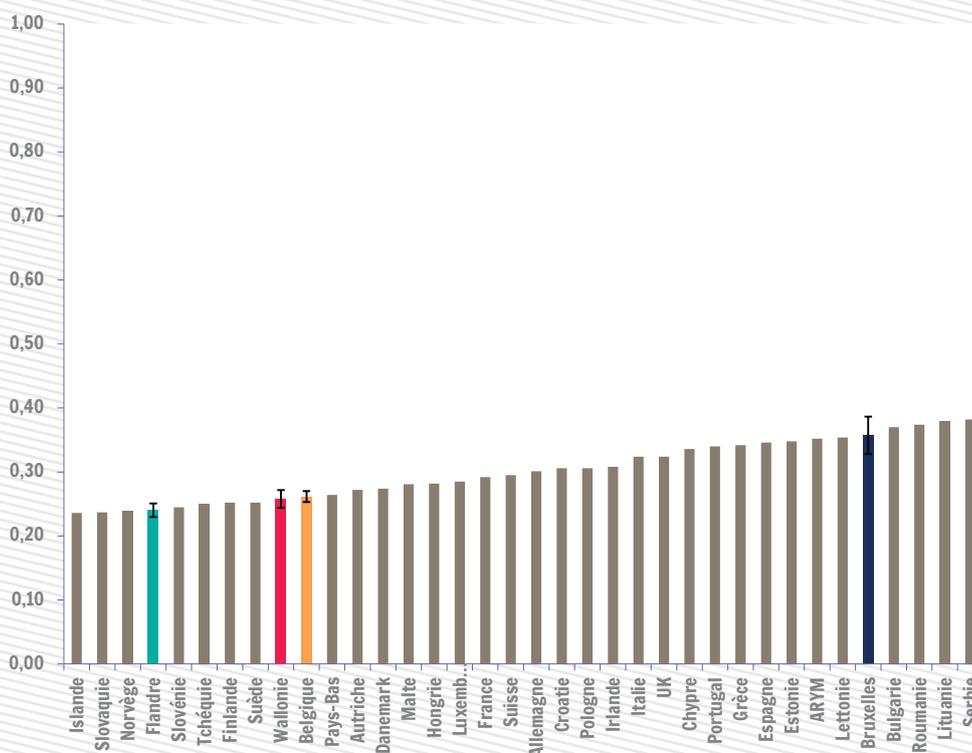
Quand on s'intéresse aux bénéficiaires de l'aide sociale (cf. fiche *Part de majeurs bénéficiant de l'aide sociale*), on constate une surreprésentation des femmes, particulièrement chez les plus âgées, en raison de leur plus faible intégration dans l'emploi. Les jeunes émargent aussi plus fréquemment au CPAS que les plus âgés et cette différence s'accroît depuis plusieurs années. Concernant l'utilisation des dispositifs d'aide à la grande précarité (cf. fiche *Hébergement d'urgence - caractéristiques des bénéficiaires*), on notera que les usagers d'hébergements d'urgences des relais sociaux urbains constituent un public essentiellement masculin, célibataire sans enfant et plutôt jeune.

Coefficient de Gini

0,258

En Wallonie, le coefficient de Gini valait 0,258 pour les revenus de 2014, ce qui en fait une des régions les plus égalitaires d'Europe par rapport au revenu

Coefficient de Gini dans les pays européens, revenus de 2014



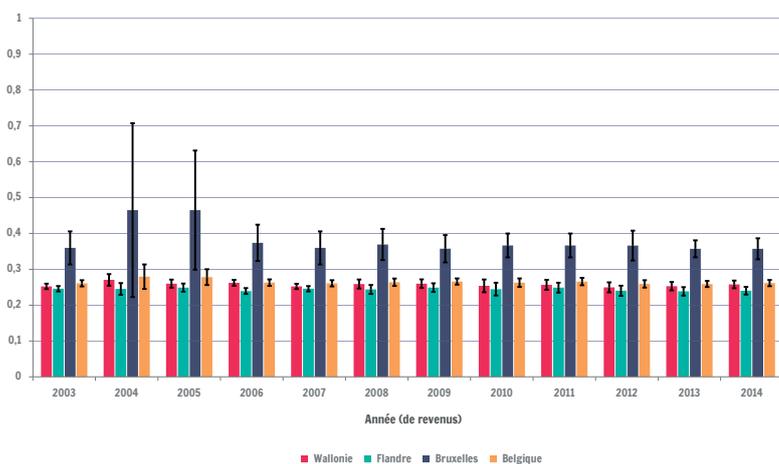
Sources : SILC 2015 ; Calculs : IWEPS (Belgique et Régions) et Eurostat (pays européens). Les chiffres de l'Irlande, la Suisse et l'ARYM proviennent de SILC 2014

Le coefficient de Gini est une mesure synthétique des inégalités de revenu au sein d'une population. Il varie de 0, quand l'égalité est totale (c'est-à-dire que tous les revenus sont égaux), à 1 quand l'inégalité est maximale (quand la totalité des revenus est perçue par un seul individu). Il peut aussi s'interpréter comme l'écart moyen de revenu (exprimé en fonction du revenu moyen) entre deux individus tirés au hasard. Cela veut dire qu'en Wallonie, si l'on prend deux personnes au hasard, en moyenne, leur différence de revenu équivaldra à environ un quart du revenu moyen wallon. Ici, le coefficient de Gini est calculé à partir du revenu équivalent mesuré avec SILC. Dans cette enquête, les revenus sont mesurés pour la totalité de l'année civile précédant l'enquête – par souci de fiabilité et pour neutraliser les variations temporaires. Ici, nous avons indiqué les années de revenu et non les années d'enquête.

Étant donné que ce coefficient est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des imprécisions statistiques découlant du processus d'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur du coefficient de Gini se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie sur base des revenus de 2014, le coefficient de Gini se situait entre 0,244 et 0,272. Ces chiffres montrent que l'ampleur des inégalités de revenus en Wallonie est très faible par rapport à la situation observée dans la plupart des autres pays européens. On peut expliquer cette situation favorable en raison de notre modèle social qui combine une sécurité sociale relativement bien développée et un marché du travail plutôt bien encadré, notamment par les partenaires sociaux.

Coefficient de Gini

Evolution du coefficient de Gini en Belgique et dans les régions belges



Le coefficient de Gini en Belgique est remarquablement stable. La Wallonie et la Flandre sont toutes deux des régions très égalitaires, contrairement à Bruxelles qui est très inégalitaire. La situation bruxelloise peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit d'une ville-région qui, sur le plan géographique, est très polarisée. Les valeurs très élevées de 2004 et 2005, et les larges intervalles de confiance qui les accompagnent, s'expliquent par la présence d'un revenu extrêmement élevé ces années-là. La légère différence entre la Wallonie et la Flandre renvoie aussi à des inégalités d'ordre géographique plus importantes en Wallonie, notamment entre les bassins industriels du Hainaut et de Liège et les provinces plus riches du Brabant wallon, de Namur et de Luxembourg.

Sources : SILC 2004-2015 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe.

Ici, l'idée est d'appréhender le niveau de vie des individus à travers le revenu du ménage. Pour cela, tous les revenus nets sont pris en compte : revenus du travail, transferts sociaux, revenus du patrimoine, transferts entre ménages... En supposant que les personnes qui vivent ensemble partagent un même niveau de vie, ces revenus nets sont totalisés au niveau du ménage. Le revenu du ménage est ensuite pondéré selon des conventions internationales pour tenir compte des économies d'échelles (un ménage de deux personnes n'a pas besoin d'autant d'argent que deux ménages d'une personne). Pour chaque individu, on obtient ainsi le revenu équivalent de son ménage - indicateur de son niveau de vie, sur base duquel on calcule le coefficient de Gini.

Pertinence et limites

L'intérêt principal du Gini, outre son caractère synthétique, est de toujours considérer qu'une société qui redistribue plus les richesses est plus égalitaire. Concrètement, si, dans une population, on transfère une partie du revenu d'un individu riche vers un individu pauvre le coefficient de Gini va toujours baisser - ce qui n'est pas le cas de tous les indicateurs d'inégalité. Contrairement au taux de risque de pauvreté, il n'y a aucun problème à comparer le coefficient de Gini wallon à ceux des autres pays européens.

Il présente néanmoins deux principales limites. D'une part, il ne mesure que les inégalités de revenus : les inégalités d'accès aux services publics (santé, éducation...) et les inégalités de patrimoine ne sont pas prises en compte. D'autre part, les très pauvres et les très riches ne sont pas bien pris en compte par cet indicateur. Les très pauvres ne font pas partie de l'échantillon de SILC. Les très riches sont mal pris en compte par les enquêtes parce qu'ils sont peu nombreux - même s'ils captent une proportion importante des revenus.

Pour en savoir plus :

http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Income_inequality_statistics

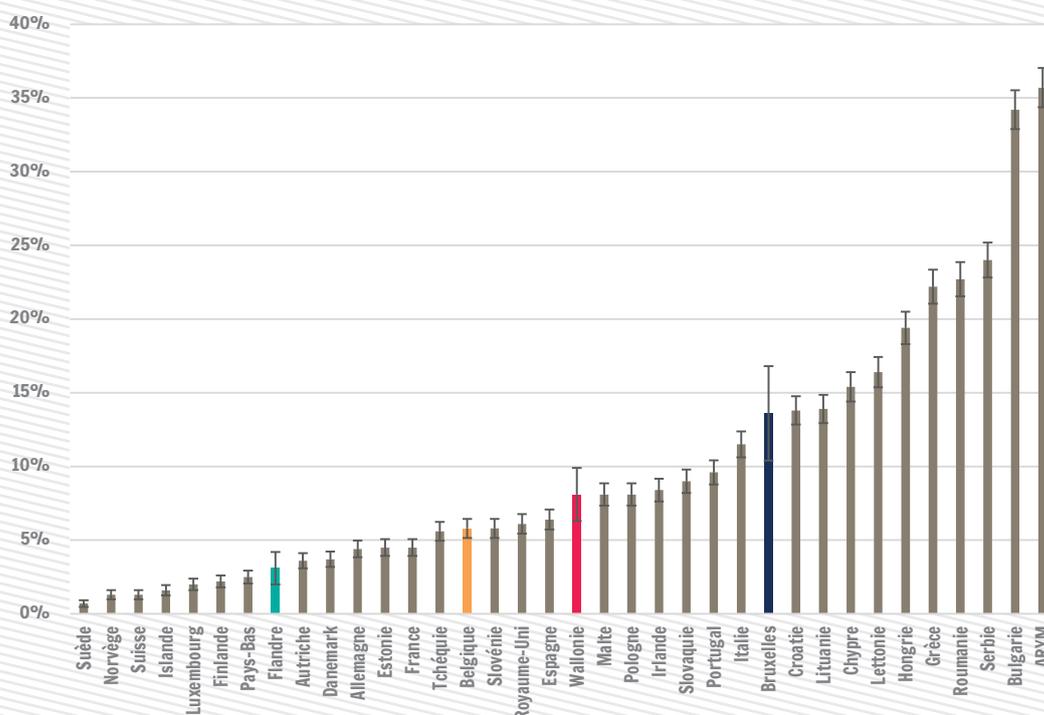
Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweeps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2017

Taux de déprivation matérielle sévère

8,1%

En Wallonie, environ 8,1 % de la population vit dans un ménage en situation de déprivation matérielle sévère

Taux de déprivation matérielle sévère dans les régions belges et les pays européens



Sources : SILC 2015 ; Calculs : IWEPS (Régions) et Eurostat (pays européens)

NB : Pour la Suisse, l'Irlande et l'ARYM, les chiffres de SILC 2014 sont utilisés. Les intervalles de confiance pour les pays européens sont indiqués à titre indicatif et calculés sans prise en compte du plan de sondage.

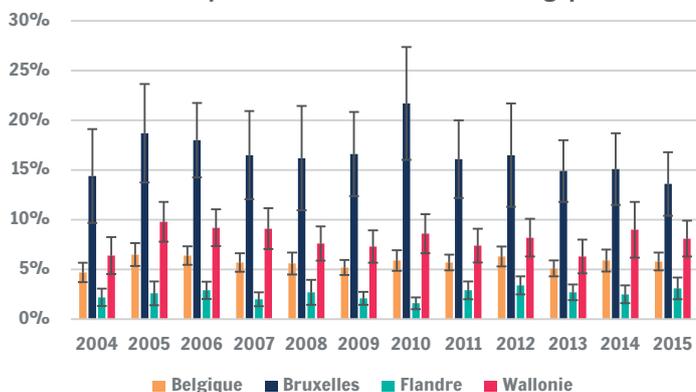
La déprivation matérielle sévère comprend l'ensemble des personnes qui vivent dans un ménage qui ne peut pas, pour des raisons financières, se permettre au moins quatre des neuf "biens et services" suivants : payer à temps le loyer, l'emprunt hypothécaire, les charges du logement et les crédits à la consommation, chauffer correctement son logement, faire face à des dépenses inattendues (d'environ 1 000€), manger des protéines tous les deux jours, partir une semaine en vacances une fois par an (pas nécessairement à l'étranger), posséder une télévision, posséder un lave-linge, posséder une voiture et posséder un téléphone. Pour ces quatre derniers biens, les ménages déclarent ne pas avoir cet équipement pour des raisons qui ne sont pas financières – ce qui peut relever d'un choix, mais aussi d'une autre difficulté.

Étant donné que le taux de déprivation matérielle sévère est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des erreurs liées à l'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur de ce taux se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie, en 2015, le taux de déprivation matérielle sévère se situait entre 6,3 % et 9,9 %.

On observe que la Wallonie occupe une position médiane en Europe. Le taux y est plus élevé que celui des pays voisins (Luxembourg, Pays-Bas, Allemagne et France) et que celui des pays scandinaves. Il est proche de celui des pays anglo-saxons (Royaume-Uni et Irlande), de certains pays méditerranéens (Espagne, Portugal et Malte) et de certains pays de l'Europe de l'Est (Tchéquie, Slovaquie, Slovénie et Pologne). Il est néanmoins inférieur à celui d'autres pays méditerranéens (Italie, Chypre et Grèce) et d'autres pays d'Europe de l'Est (Lettonie, Hongrie, Bulgarie et Hongrie).

Taux de déprivation matérielle sévère

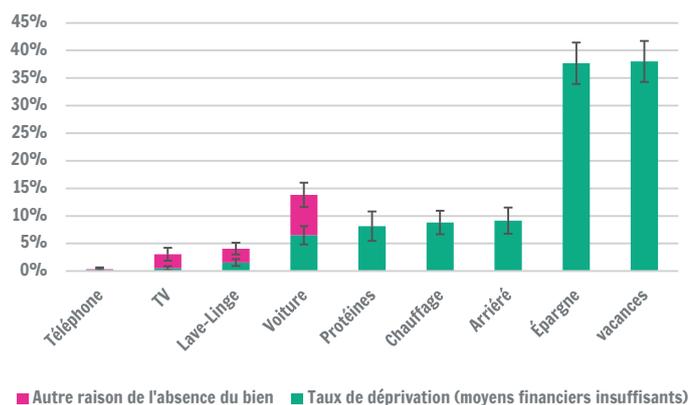
Évolution du taux de déprivation matérielle sévère en Belgique et dans les régions



Compte tenu des marges d'erreurs, on observe une relative stabilité des taux de déprivation matérielle sévère dans les régions belges. Ainsi, le taux wallon est estimé entre 6 % et 10 %, le taux bruxellois entre 15 % et 20 % et le taux flamand entre 1 % et 4 %. Ces différences marquées entre régions se retrouvent dans d'autres indicateurs de pauvreté (voir, par exemple, la fiche taux de risque de pauvreté).

Sources : SILC ; Calculs : IWEPS

Fréquence des différents items de déprivation en Wallonie



Les différents items de déprivation sont inégalement répandus. L'absence de téléphone, de télévision ou de lave-linge est presque inexistante en Wallonie. La privation de voiture, de protéines et de chauffage, et l'existence d'arriéré de paiement touchent chacune un peu moins de 10% de la population. Enfin, l'absence de réserves financières et l'impossibilité de partir en vacances touchent chacune près de 40% de la population. Notez que pour la télévision, le lave-linge et la voiture, les raisons non financières de l'absence du bien sont plus fréquentes que les raisons financières.

Sources : SILC 2015 ; Calculs : IWEPS

NB : Les intervalles de confiance sont indiqués pour les taux de déprivations et pour la proportion totale des personnes qui n'ont pas le bien mentionné (pas uniquement les autres raisons).

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe. L'objectif de cet indicateur est de mesurer la pauvreté absolue (c'est-à-dire indépendamment du contexte national) à travers le cumul de conditions de vie difficiles. Son caractère synthétique - s'il permet de prendre en compte les difficultés supplémentaires liées au cumul des difficultés - ne facilite pas toujours l'interprétation.

Pertinence et limites

L'avantage du taux de déprivation matérielle sévère est que, contrairement au taux de risque de pauvreté, il n'y a pas de soucis majeurs à comparer la Wallonie à la situation dans d'autres pays européens. Néanmoins, ce taux présente deux inconvénients. D'une part, mesuré au niveau du ménage, il n'est pas adéquat pour mesurer les inégalités de genre. D'autre part, les conditions de vie plus liées aux services publics qu'aux revenus (par exemple, l'accès à la santé, à l'éducation, aux transports en commun...) ne sont pas prises en compte dans cet indicateur.

Pour en savoir plus : <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/gdp-and-beyond/quality-of-life/severely-materially-deprived-people>

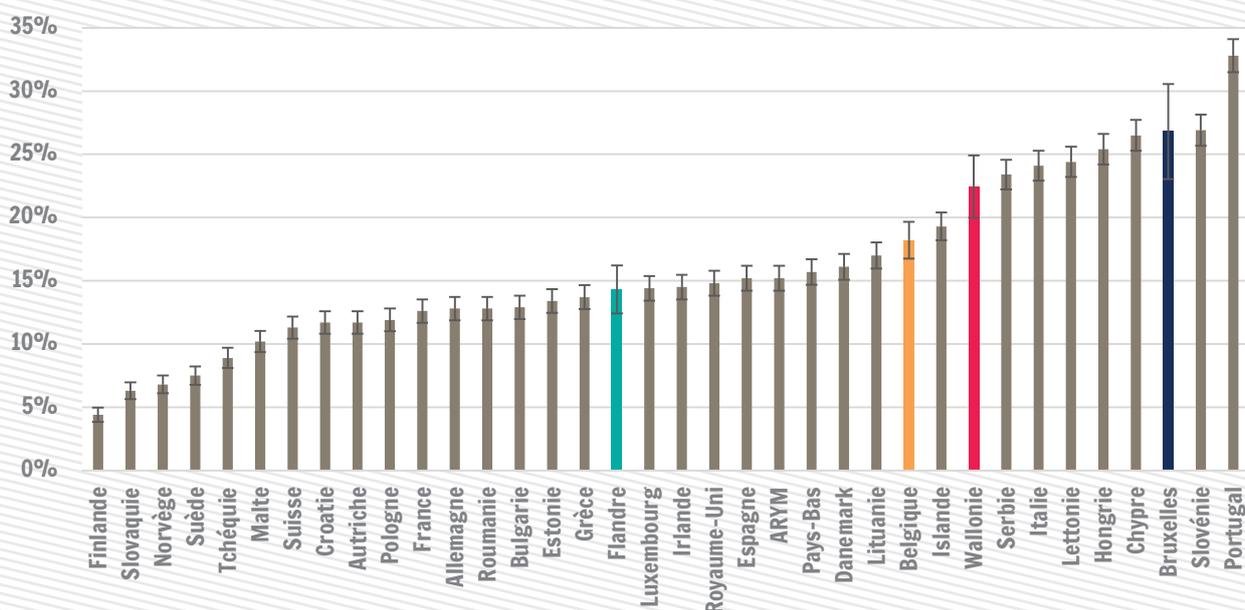
Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweeps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2017

Part de la population vivant dans un logement humide

22,5%

En Wallonie, 22,5 % des personnes vivent dans un logement qui présente un problème d'humidité

Part de la population vivant dans des logements avec problème d'humidité (comparaison européenne)



Sources : SILC 2015 ; Calculs : IWEPS (Régions) et Eurostat (pays européens)

NB : Pour la Suisse, la Croatie, la Grèce, l'Irlande, l'ARYM et le Portugal, les chiffres de SILC 2014 sont utilisés.

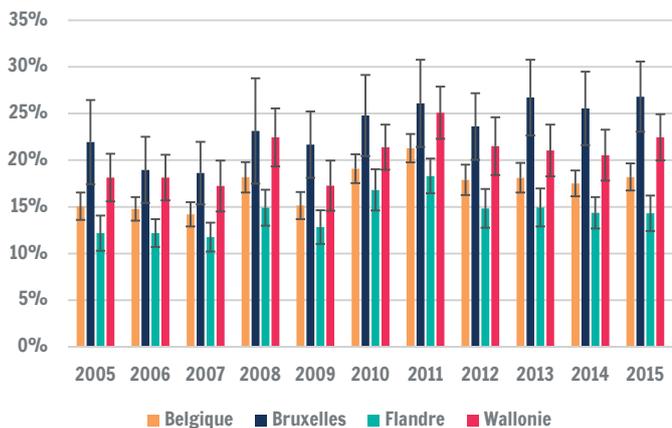
Cet indicateur reprend la proportion de la population qui habite dans un logement ayant au moins un problème d'humidité. Ceux-ci peuvent être une fuite dans la toiture, un mur ou un sol humide, ou encore des boiseries attaquées par des moisissures.

Étant donné que la proportion de la population vivant dans un logement avec problème d'humidité est mesurée à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des erreurs liées à l'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur de ce taux se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie en 2015, la part de la population vivant dans un logement humide se situait entre 20,0 % et 24,9 %.

Cet indicateur témoigne d'une situation préoccupante, tant d'un point de vue absolu que relatif. En effet, entre un Wallon sur cinq et un Wallon sur quatre vit dans un logement confronté à des problèmes d'humidité. Comparativement aux autres pays européens, ce taux est très élevé. Notre région présente un indicateur plus élevé que les pays voisins (France, Allemagne, Luxembourg, Royaume-Uni et Pays-Bas). La situation wallonne est proche de celle de la Serbie, de l'Italie et de la Lettonie. Seuls, Chypre, la Slovénie et le Portugal présentent un taux statistiquement supérieur au taux wallon.

Part de la population vivant dans un logement humide

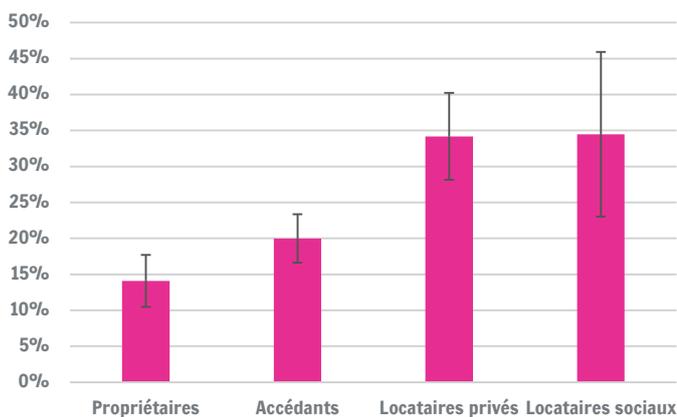
Évolution de la part de la population confrontée à des problèmes de logement humide



Compte tenu des erreurs liées à l'échantillonnage, on observe une stabilité, voire une légère hausse, de l'indicateur dans les régions belges. La Wallonie se situe dans une position médiane entre Bruxelles (avec un taux entre 25 % et 30 %) et la Flandre (avec un taux proche de 15 %). Cependant, la Wallonie est bien plus proche de Bruxelles (la différence n'est souvent pas significative) que de la Flandre – ce qui n'est pas le cas pour d'autres indicateurs de pauvreté (cf. fiches taux de risque de pauvreté ou taux de déprivation matérielle sévère).

Sources : SILC 2015 ; Calculs : IWEPS

Proportion de personnes vivant dans des logements humides



La prévalence des problèmes d'humidité varie fortement selon le statut du logement. Ainsi, les locataires, qu'ils louent sur le marché privé ou qu'ils occupent un logement social, sont plus souvent confrontés à ce type de problème. Parmi les propriétaires, les accédants semblent plus souvent confrontés à ces problèmes d'humidité que les propriétaires qui n'ont plus ou pas d'emprunt hypothécaire, même si la différence n'est pas statistiquement significative.

Sources : SILC 2015 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer la part de la population vivant dans un logement confronté à des problèmes d'humidité proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe.

Cet indicateur quantifie la part de personne déclarant vivre dans des logements humides et non la part de logements humides dans le parc immobilier. Notez que les personnes vivant dans des institutions (maisons de retraite, homes, monastères, prisons, ...) ou n'ayant pas de logement fixe ne sont pas comptabilisées, car ne faisant pas partie de l'échantillon de SILC.

Pertinence et limites

Cet indicateur a l'avantage de pouvoir comparer la situation en Wallonie avec celle dans d'autres régions et pays européens. Cependant, il a l'inconvénient d'être assez sensible à la manière dont on pose la question. Ainsi, les légères variations entre les années 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 peuvent être reliées à des changements mineurs dans la formulation des questions. Par exemple, l'item concernant les boiseries attaquées par la moisissure n'a été introduit qu'en 2008, ce qui peut expliquer la hausse entre 2007 et 2008 de 17 % à 22 %. Il en résulte qu'il faut quand même adopter une certaine prudence dans les comparaisons temporelles et internationales.

Pour en savoir plus :

<https://data.europa.eu/euodp/fr/data/dataset/3kkJ4WIhEbhsEpYOdajEWQ>

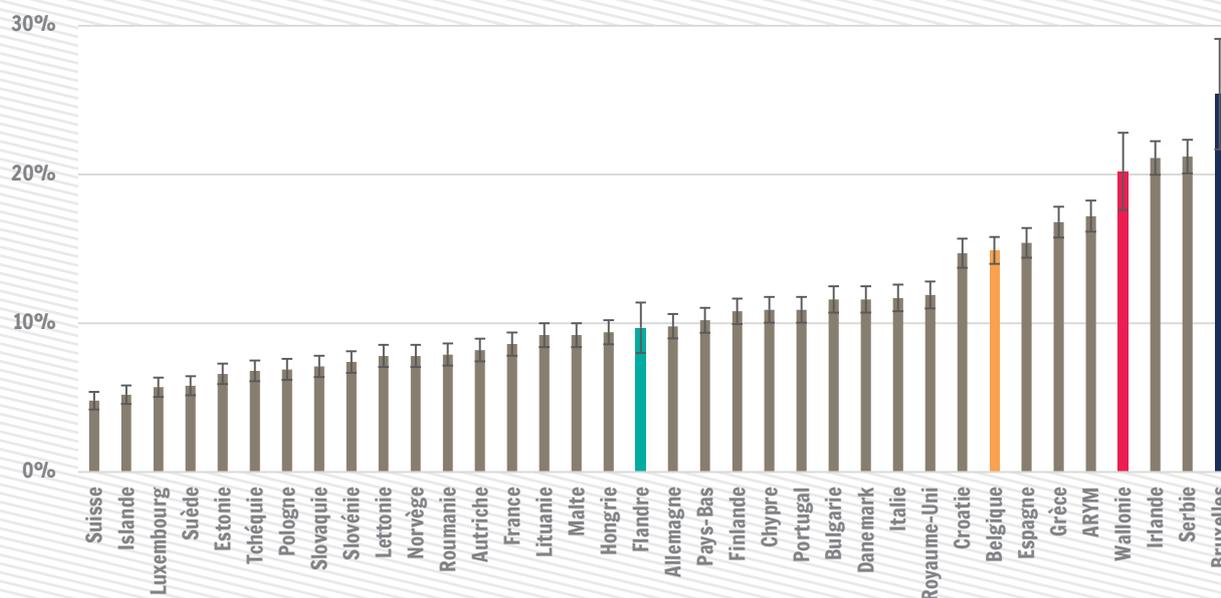
Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweeps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2017

Taux de très faible intensité de travail

20,2%

En Wallonie, 20,2 % des moins de 60 ans vivaient dans des ménages à très faible intensité de travail

Taux de très faible intensité de travail dans les pays européens et les régions belges



Sources : SILC 2015 ; Calculs : IWEPS (régions) et Eurostat (pays européens)

NB : pour la Suisse, la Croatie, l'ARYM et l'Irlande, les chiffres proviennent de SILC 2014. Les intervalles de confiance pour les pays européens sont indiqués à titre indicatif et calculés sans prise en compte du plan de sondage.

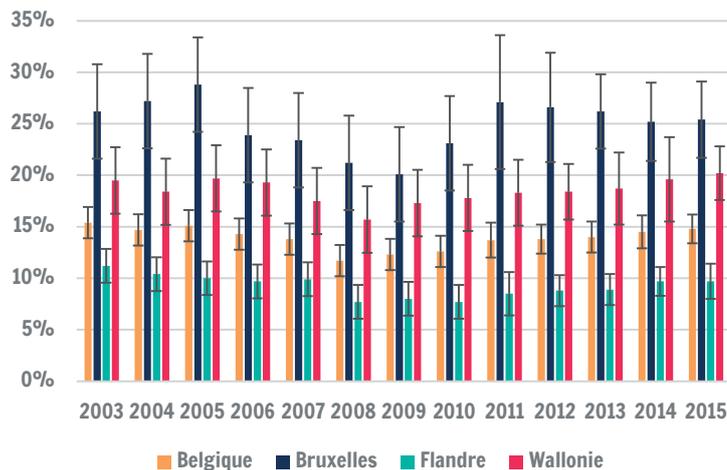
La très faible intensité de travail correspond aux personnes vivant dans des ménages dont l'intensité de travail est inférieure à 0,2. Cette dernière est définie comme la proportion de mois travaillés au cours de l'année civile précédant l'enquête par membre du ménage âgé de 18 à 59 ans – les étudiants de moins de 25 ans ne sont pas non plus pris en compte. Les ménages qui ne comprennent que des enfants, des étudiants de moins de 25 ans et/ou des personnes de 60 ans et plus ne sont pas inclus dans le taux de très faible intensité de travail. Les mois travaillés à temps partiel sont pondérés par le temps de travail de l'emploi actuel. Notez que le taux est calculé en ne prenant compte que de la population de moins de 60 ans.

Étant donné que le taux de très faible intensité de travail est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des erreurs liées à l'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur de ce taux se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie, sur base de SILC 2015, le taux de très faible intensité de travail se situait entre 17,6 % et 22,8 %.

Par rapport aux autres pays européens, la Wallonie présente un taux de très faible intensité de travail très important. Cela s'explique par le fait que le taux d'emploi en Wallonie est assez bas en comparaison aux autres pays. Notons que cette position extrême contraste avec un niveau de pauvreté absolue plutôt médian (cf. fiche taux de déprivation matérielle sévère) et de faibles inégalités de revenus (cf. fiche coefficient de Gini).

Taux de très faible intensité de travail

Évolution du taux de très faible intensité de travail en Belgique et dans les régions belges



On observe d'importantes différences entre régions. La Wallonie a un taux de très faible intensité de travail (environ 20 %) plus élevé que la Flandre (environ 10 %), mais plus faible que Bruxelles (environ 25 %). Ces différences, qui renvoient aux différences de taux d'emploi entre régions, sont stables au cours du temps. Pour l'ensemble des régions, on observe une légère diminution jusqu'en 2008 (qui décrit la situation de l'emploi en 2007), suivie d'une augmentation (peut-être liée à la crise économique), mais ces variations ne sont pas statistiquement significatives.

Sources : SILC ; Calculs : IWEPS et Eurostat (jusqu'en 2010)
NB : Les intervalles de confiance avant 2011 sont approximatifs

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe. Ici, l'objectif est de prendre en compte les personnes qui vivent dans des ménages exclus du marché du travail, parce que l'éloignement de l'emploi accroît fortement le risque de pauvreté. Comme pour le taux de risque de pauvreté (cf. fiche taux de risque de pauvreté), le laps de temps d'une année civile est pris en compte pour ne pas comptabiliser les situations temporaires. Il en résulte néanmoins des difficultés méthodologiques, comme la mesure du temps partiel et le décalage entre l'année d'enquête et l'année de référence.

Pertinence et limites

Par rapport au taux d'emploi ou au taux de chômage, cet indicateur considère le ménage comme l'unité fondamentale. Cet indicateur ne mesure donc pas la situation des individus sur le marché du travail. Il n'est donc pas adéquat pour appréhender les inégalités de genre. Contrairement au taux de chômage, l'intensité de travail ne distingue pas l'inactif du demandeur d'emploi inoccupé. On ne différencie pas les différentes situations de non-emploi (chômage, formation, pause carrière, responsabilités familiales, invalidité, maladie...) à l'exception des personnes âgées de plus de 59 ans et des étudiants de moins de 25 ans.

Taux de pauvreté

selon le statut du logement

35,3%

En Wallonie, 35,3 % des locataires du marché privé ont un revenu net équivalent inférieur au seuil de pauvreté

Taux de pauvreté selon le statut du logement



Sources : SILC 2015 (revenus 2014) ; Calculs : IWEPS

Le taux de risque de pauvreté (cf. fiche taux de risque de pauvreté) est un indicateur permettant d'identifier les personnes vivant dans des ménages dont les ressources financières sont très faibles par rapport au revenu médian national. Étant donné que cet indicateur est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des imprécisions statistiques découlant du processus d'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur du taux de risque de pauvreté se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie, sur base des revenus de 2014, le taux de risque de pauvreté des membres de ménages locataires sur le marché privé se situait entre 29,3 % et 41,3 %.

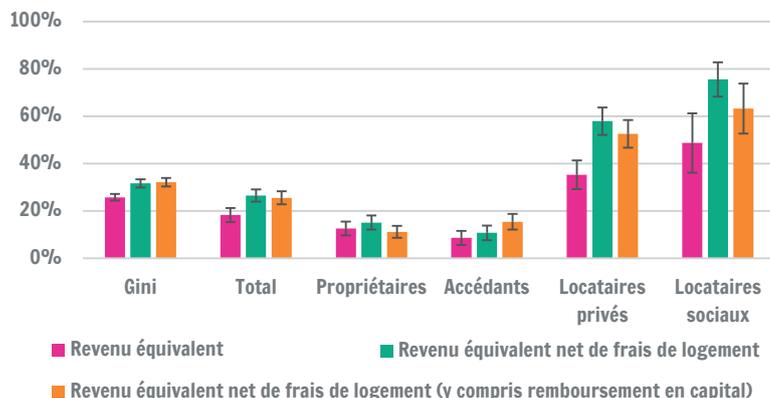
En Wallonie, et dans les autres régions, les différences de risque de pauvreté monétaire entre les locataires (de logement social ou sur le marché privé) et les propriétaires (y compris les accédants) sont très importantes. Le risque est ainsi de l'ordre de trois à quatre fois plus important pour les premiers que pour les seconds. Si l'on compare les régions, on observe moins de différences internes à chaque catégorie entre la Wallonie et Bruxelles qu'entre la Wallonie et la Flandre – alors que les différences de taux de risque de pauvreté total sont moindres entre la Wallonie et la Flandre. Cela s'explique par le fait que l'accès à la propriété en Wallonie est plus proche de l'accès à la propriété en Flandre que de l'accès à la propriété à Bruxelles.

Pour terminer, précisons qu'il faut être vigilant dans l'interprétation de la ventilation de cet indicateur. L'accès à la propriété n'a visiblement pas ou peu d'effet direct sur le revenu : être propriétaire de son logement n'apporte pas de rentrées financières. La relation inverse est plus probable : un faible revenu est un frein à l'accès à la propriété.

Taux de pauvreté

selon le statut du logement

Taux de pauvreté net de dépenses lié au logement



Sources : SILC 2015 (revenus 2014) ; Calculs : IWEPS

plus faible, mais ils ont plus de frais pour se loger. Ainsi, les nouveaux taux de pauvreté pour les locataires sont bien plus élevés. L'inégalité globale, mesurée par le coefficient de Gini, est aussi plus élevée. Concernant les accédants, on constate une certaine forme d'épargne forcée par les remboursements en capital. En effet, si leur taux de pauvreté semble plus faible que celui des propriétaires sans emprunt (même si les différences ne sont pas statistiquement très significatives) quand on ne prend pas en compte les remboursements en capital, il devient plus important quand on les prend en compte.

Pour prendre en compte les différences de coût du logement entre ménages sur le niveau de vie, nous avons calculé un nouveau revenu équivalent (cf. fiche coefficient de Gini) net de frais de logement. Ces derniers comprennent les charges (eau, gaz, électricité, communs), les petites réparations, les impôts liés au logement, les assurances incendies, le loyer et les intérêts payés sur le prêt hypothécaire. Nous avons aussi calculé un indicateur déduisant non seulement les intérêts, mais aussi les remboursements en capital. À partir de ces revenus, de nouveaux indicateurs d'inégalité et de pauvreté (avec un nouveau seuil de pauvreté) ont été calculés.

Il en ressort une « double peine » pour les locataires. Non seulement leur revenu est

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe.

Les revenus et les frais du logement sont globalisés au niveau du ménage. Le revenu total est pondéré selon des conventions internationales, pour tenir compte de la taille du ménage et des économies d'échelles réalisées (un ménage de deux personnes n'a pas besoin d'autant d'argent que deux ménages d'une personne). Cela permet d'estimer le niveau de vie de chaque individu. Si le ménage est l'unité centrale de l'analyse, c'est sur base des individus que sont calculés les taux – ce qui permet de pondérer les ménages par leur taille.

Pertinence et limites

Les données présentées ici se basent sur les budgets des ménages, c'est-à-dire, leurs revenus et leurs dépenses liées au logement. Il ne s'agit pas de mesurer l'évolution actuelle du marché locatif ou acquisitif. Les dépenses actuelles de logement dépendent souvent d'éléments antérieurs (prix d'achat et taux d'intérêt au moment de l'acquisition, loyer non indexé depuis plusieurs années...).

Notons aussi qu'il y a un léger décalage temporel entre les frais du logement et le revenu. Le premier est mesuré au moment de l'enquête alors que le second est estimé sur pour la totalité de l'année civile précédant l'enquête.

Pour en savoir plus :

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/silc/

<http://ec.europa.eu/eurostat/web/income-and-living-conditions/overview>

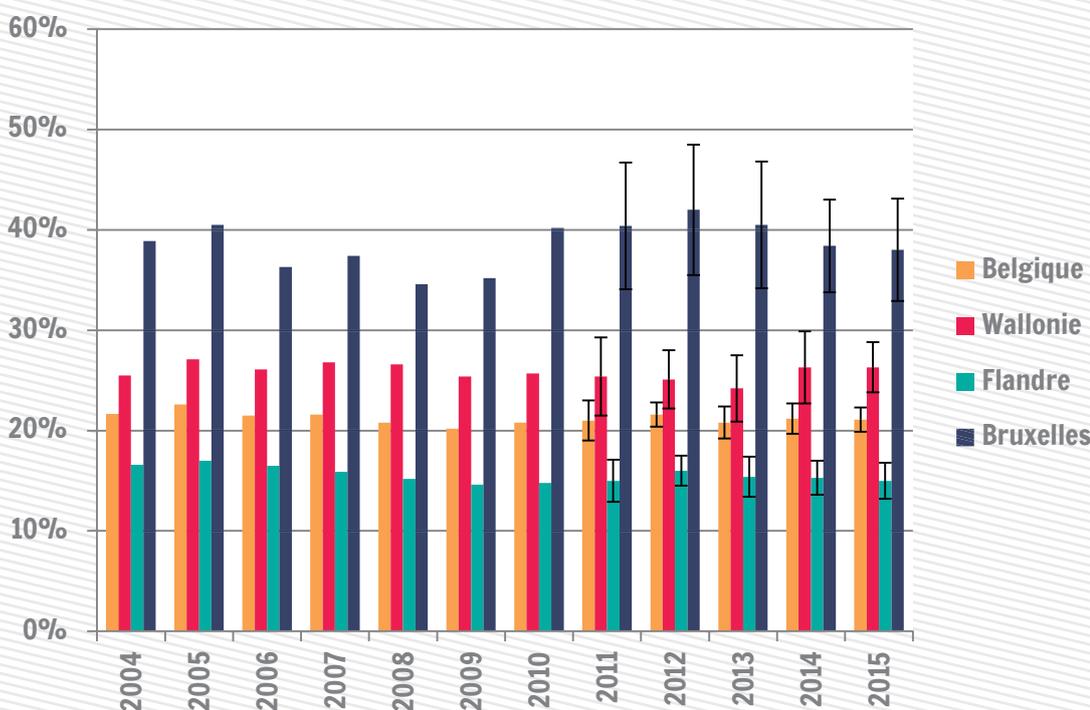
Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweeps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2017

Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

26,3%

En Wallonie, plus d'un habitant sur quatre vit dans un ménage en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

Évolution des taux de pauvreté ou d'exclusion sociale dans les régions belges et en Belgique



Sources : SILC 2004-2015 (Eurostat ; Calculs : IWEPS)

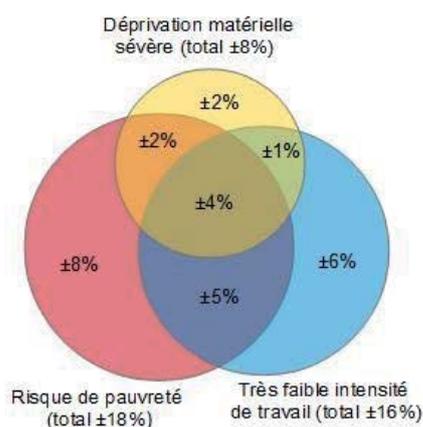
Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale comprend l'ensemble des personnes qui sont en risque de pauvreté, qui sont en situation de déprivation matérielle sévère et/ou vivent dans un ménage à très faible intensité de travail. Il s'agit donc d'un indicateur composite regroupant l'ensemble de la population touchée par au moins l'une de ces trois dimensions de la pauvreté.

Le risque de pauvreté est une mesure relative et monétaire de la pauvreté. La déprivation matérielle sévère comprend l'ensemble des personnes qui vivent dans un ménage qui ne peut pas, pour des raisons financières, se permettre au moins quatre des neuf « biens et services » suivants : payer le loyer, l'emprunt hypothécaire et les factures courantes, chauffer correctement son logement, faire face à des dépenses inattendues, manger des protéines tous les deux jours, partir une semaine en vacances une fois par an, posséder une télévision, posséder un lave-linge, posséder une voiture et posséder un téléphone. La très faible intensité de travail correspond aux personnes vivant dans des ménages dont l'intensité de travail est inférieure à 0,2. Cette dernière est définie comme la proportion de mois travaillés au cours de l'année civile précédant l'enquête par membre du ménage âgé de 18 à 59 ans - les étudiants de moins de 25 ans ne sont pas non plus pris en compte. Les ménages qui ne comprennent que des enfants, des étudiants de moins de 25 ans et/ou des personnes de 60 ans et plus ne sont pas inclus dans le taux de très faible intensité de travail.

L'évolution du taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est similaire à ce qu'on peut observer pour les indicateurs qui le composent : une relative stabilité, compte tenu des intervalles de confiance et une hiérarchie nette entre régions. La Wallonie (environ 25 %) se situe entre la Flandre (environ 15 %) et Bruxelles (environ 40 %). Par effet d'agrégation, le taux pour l'ensemble de la Belgique (environ 20 %) se situe entre le taux en Wallonie et le taux en Flandre.

Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

Répartition des personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en Wallonie



Le graphique montre comment le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale se répartit entre les trois indicateurs qui le composent et comment ceux-ci se recoupent partiellement. On a en Wallonie, un taux de risque de pauvreté d'environ 18 %, un taux de déprivation matérielle sévère d'environ 8 % et une proportion de personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail d'environ 16 %. Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est d'environ 26 % car de nombreux ménages cumulent pauvreté monétaire, déprivation matérielle sévère et/ou très faible intensité de travail.

Sources : SILC 2015 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe.

L'objectif est de construire un indicateur synthétique de pauvreté capable d'englober les différents types de pauvreté. Les trois sous-indicateurs permettent d'identifier les personnes qui vivent dans des ménages « pauvres » selon des critères différents – une hypothèse sous-jacente postule que les personnes vivant dans un même ménage partagent le même niveau de vie. Les trois critères retenus sont le risque de pauvreté (mesure relative de la pauvreté monétaire), la déprivation matérielle sévère (mesure absolue de la pauvreté d'existence) et la très faible intensité de travail (mesure de l'exclusion de l'emploi).

Pertinence et limites

Parce qu'il est composite, cet indicateur a l'avantage de pouvoir mesurer une large variété de situations de pauvreté : pauvreté monétaire, pauvreté absolue et exclusion de l'emploi. Par contre, ce caractère composite – qui rend complexe sa construction – ne facilite pas une compréhension fine du chiffre qu'il livre, notamment parce certaines de ces composantes (revenu et intensité de travail) concernent l'année civile précédant l'enquête.

Une autre limite de cet indicateur, inhérente aux trois indicateurs qui le composent, est qu'il est exclusivement centré sur le ménage. Il ne permet donc pas de prendre en compte les inégalités au sein des ménages, principalement entre femmes et hommes. Enfin, parce qu'il est construit en partie sur base du taux de risque de pauvreté (dont le seuil est national), les comparaisons entre la Wallonie et les autres pays européens sont à mener avec prudence.

Pour en savoir plus :

http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Social_inclusion_statistics/fr

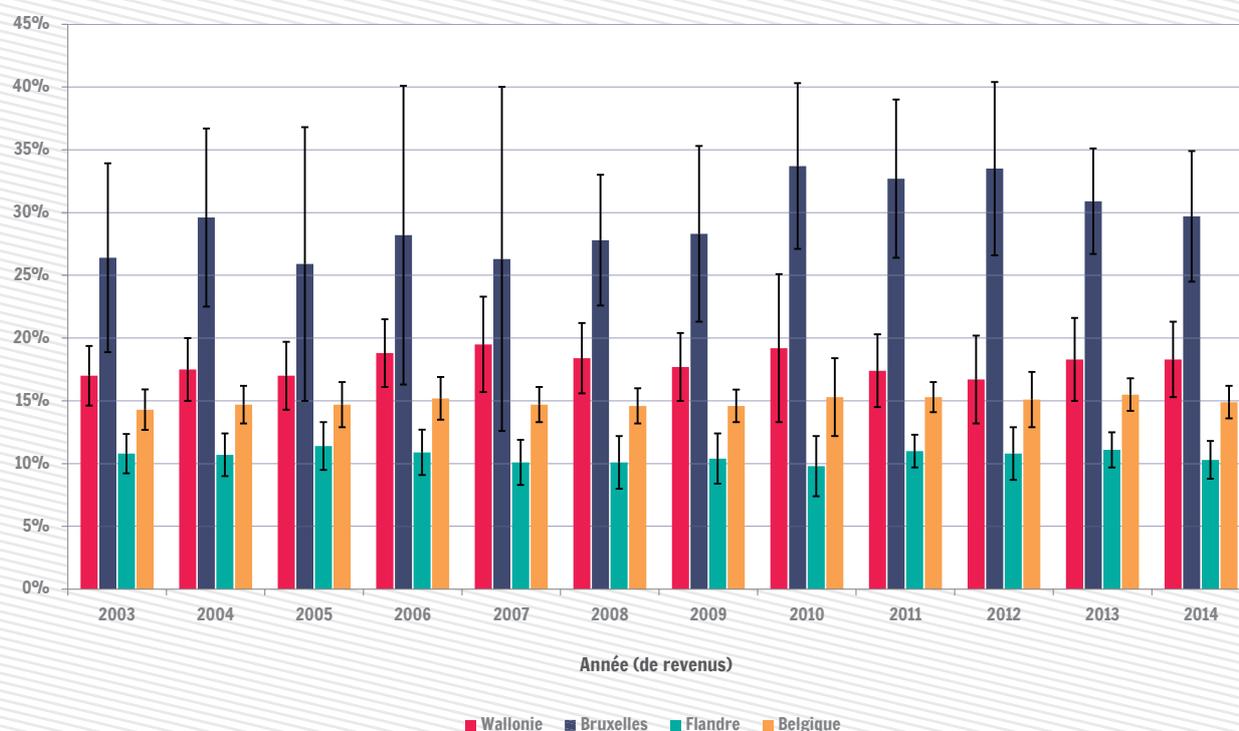
Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweeps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2017

Taux de risque de pauvreté

18,3%

En 2014, 18,3 % de la population wallonne vivait dans un ménage dont le revenu net équivalent était inférieur au seuil de pauvreté

Evolution du taux de risque de pauvreté en Belgique et dans les régions belges



Sources : SILC 2004-2015 (eurostat - Calculs : IWEPS)

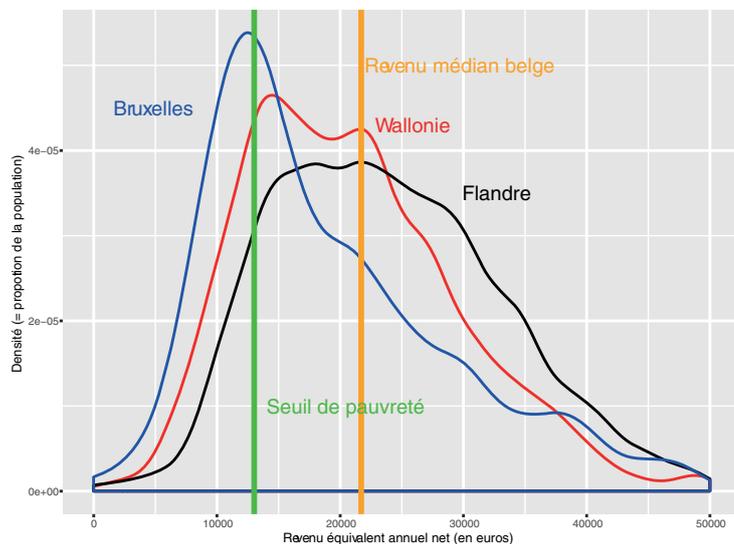
Le taux de risque de pauvreté mesure le pourcentage de la population vivant dans un ménage dont le revenu disponible équivalent est inférieur à 60 % du revenu médian national (seuil de pauvreté). Ce taux permet d'identifier les personnes vivant dans des ménages dont les ressources financières sont très faibles par rapport au « standard » du pays. Le taux de risque de pauvreté est calculé à partir du revenu équivalent mesuré avec SILC. Dans cette enquête, les revenus sont mesurés pour la totalité de l'année civile précédant l'enquête – par souci de fiabilité et pour neutraliser les variations temporaires. Ici, nous avons indiqué les années de revenu et non les années d'enquête.

Concrètement, environ un sixième de la population wallonne vit dans un ménage ne disposant pas d'un revenu de 1 083 € net par mois pour un isolé ou de 2 274 € pour un ménage composé de 2 adultes et de 2 enfants de moins de 14 ans.

Étant donné que cet indicateur est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des inévitables imprécisions statistiques. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur du taux de risque de pauvreté se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie sur base des revenus de 2014, le taux de risque de pauvreté se situait entre 15,3 % et 21,3 %. Ces chiffres, relativement stables depuis le début de l'enquête (2003), montrent que le taux de risque de pauvreté en Wallonie est inférieur au taux à Bruxelles (autour de 30 %), mais supérieur au taux en Flandre (autour de 10 %).

Taux de risque de pauvreté

Répartition des revenus disponibles équivalents dans les trois régions belges



Le graphique de densité répartit la population de chaque région selon le revenu équivalent du ménage. L'aire en dessous de chaque courbe de densité et à gauche du seuil de pauvreté représente la proportion de la population qui est considérée comme en risque de pauvreté. Ce graphique illustre bien le fait que le taux de risque de pauvreté mesure l'importance du bas de la distribution par rapport à la médiane nationale. Autrement dit, il s'agit de voir à quel point il y a des petits revenus par rapport à un revenu standard (le médian belge).

Sources : SILC 2015

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle largement utilisée pour quantifier la pauvreté en Europe. L'idée est d'appréhender le niveau de vie des individus à travers le revenu annuel net équivalent du ménage (cf. fiche coefficient de Gini).

À partir de ce revenu équivalent, indicateur du niveau de vie de chaque individu, on calcule le seuil de pauvreté national, qui vaut 60 % du revenu médian. Le taux de risque de pauvreté correspond à la proportion de la population dont le revenu équivalent du ménage est inférieur à ce seuil.

Construit sur le revenu du ménage, cet indicateur ne prend pas en compte les inégalités au sein des ménages. Il ne peut donc pas mesurer adéquatement les inégalités de revenus entre femmes et hommes.

Pertinence et limites

Le taux de risque de pauvreté est une bonne mesure de pauvreté relative (au contexte socio-économique du pays), puisqu'il estime la proportion de la population vivant dans un ménage dont le revenu est nettement inférieur au revenu médian national.

Néanmoins, cet indicateur présente plusieurs limites. D'abord, la comparaison du taux wallon à celui des autres pays européens est problématique puisque le seuil de pauvreté diffère selon les pays. Ensuite, le taux de risque de pauvreté est exclusivement centré sur la dimension monétaire pour évaluer le niveau de vie. Enfin, les populations les plus précarisées – sans domicile, en situation irrégulière ou résidant dans une institution (foyer, maison de retraite, prison...) – ne font pas partie de l'échantillon de SILC.

Pour en savoir plus :

<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/eu-silc/pauvrete/> et
<http://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/gdp-and-beyond/quality-of-life/at-risk-of-poverty-rate>

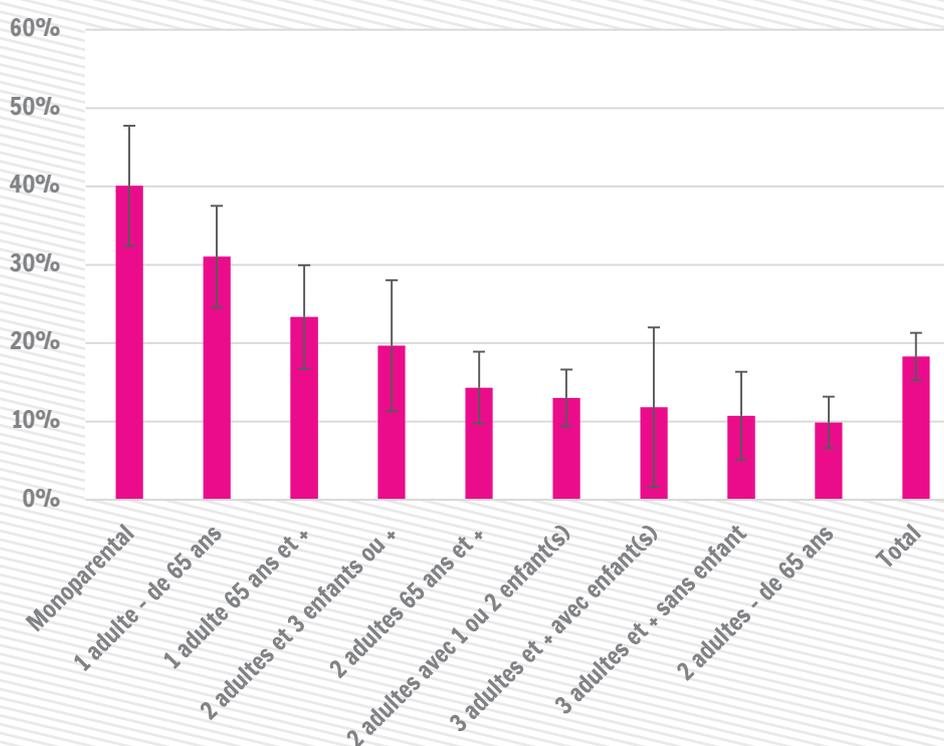
Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweeps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2017

Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage

40%

En Wallonie, sur base des revenus de 2014, 40 % de la population vivant dans un ménage monoparental dispose d'un revenu net équivalent inférieur au seuil de pauvreté

Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage en Wallonie



Sources : EU SILC 2015 (revenus 2014) ; Calculs : IWEPS

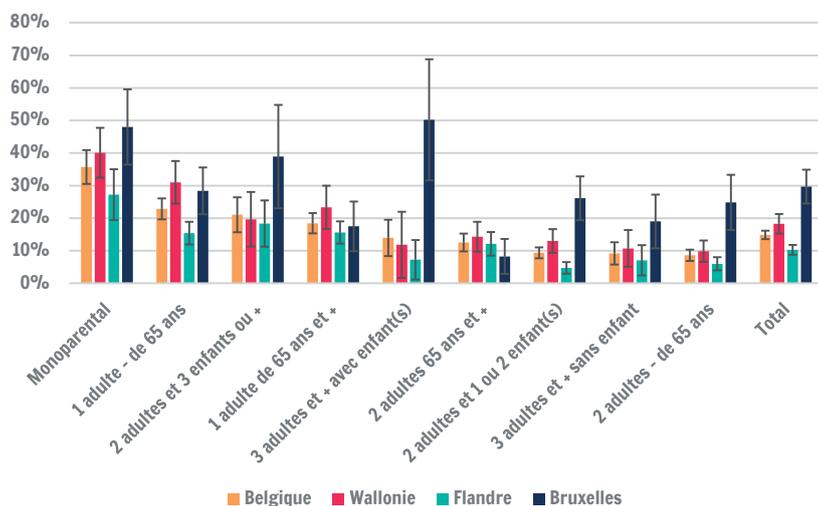
Le taux de risque de pauvreté (cf. fiche taux de risque de pauvreté) est un indicateur permettant d'identifier les personnes vivant dans des ménages dont les ressources financières sont très faibles par rapport au revenu médian national. Étant donné que cet indicateur est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des imprécisions statistiques découlant du processus d'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur du taux de risque de pauvreté se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie, sur base des revenus de 2014, le taux de risque de pauvreté des membres de familles monoparentales se situait entre 32,4 % et 47,8 %.

En Wallonie, le type de ménage le plus touché par la pauvreté monétaire est constitué des familles monoparentales. Les personnes seules (particulièrement celles de moins de 65 ans) et les familles nombreuses présentent aussi un risque important. Au contraire, les couples (de moins de 65 ans) sans enfants et les ménages de plus de deux adultes sans enfants sont les moins touchés par la pauvreté monétaire.

Le type de ménage est construit principalement sur base du nombre d'adultes et d'enfants dépendants. Toute personne de 25 ans et plus est classée comme adulte. Toute personne de moins de 18 ans est classée comme enfant. Celles et ceux entre 18 et 24 ans sont classés comme adultes s'ils ne font pas partie du même ménage que leurs parents ou qu'ils sont considérés comme « actifs sur le marché du travail » selon une convention propre à SILC. Pour les ménages composés d'un ou deux adultes, on distingue les 65 ans et plus des autres, sur base de l'âge de la personne la plus âgée. Par ailleurs, les enfants dont la garde est partagée sont considérés comme faisant partie du ménage s'ils y étaient présents la nuit précédant l'interview.

Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage

Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage



Si les niveaux moyens de risque de pauvreté varient entre régions (cf. fiche taux de risque de pauvreté), les types de ménages les plus à risque ou les plus protégés sont similaires. Ainsi, les familles monoparentales ont très souvent de faibles revenus. Les célibataires et les familles nombreuses sont aussi souvent exposés à la pauvreté monétaire. Au contraire, les couples sans enfant ou avec un ou deux enfants et les ménages de plus de deux adultes ont plus rarement de faibles revenus. On notera tout de même quelques différences entre régions. Par exemple, en Wallonie, les personnes seules de moins de 65 ans semblent particulièrement à risque. À Bruxelles, ce sont les ménages de trois adultes avec enfants qui sont particulièrement vulnérables, au contraire des personnes âgées pour lesquelles le risque de pauvreté semble relativement faible.

Sources : SILC 2015 (revenus 2014) ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe.

Ici, l'idée est d'appréhender le niveau de vie des individus à travers le revenu du ménage. Pour cela, tous les revenus nets sont pris en compte : revenus du travail, transferts sociaux, revenus du patrimoine, transferts entre ménages... En supposant que les personnes qui vivent ensemble partagent un même niveau de vie, ces revenus nets sont totalisés au niveau du ménage. Le revenu du ménage est ensuite pondéré selon des conventions internationales pour tenir compte des économies d'échelles (un ménage de deux personnes n'a pas besoin d'autant d'argent que deux ménages d'une personne). L'échelle d'équivalence actuelle donne un poids de 1 au premier adulte, un poids de 0,5 aux autres adultes et un poids de 0,3 aux enfants de moins de 14 ans.

Pertinence et limites

Parce que cet indicateur est mesuré au niveau du ménage, il est difficile de réaliser des comparaisons selon le sexe ou l'âge. C'est pourquoi nous ventilons cette statistique selon le type de ménage. Cependant, c'est sur base des individus que sont calculés les taux - ce qui permet de pondérer les ménages par leur taille.

Un inconvénient de cet indicateur est qu'il est sensible à la convention d'équivalence utilisée, même si cette dernière a une base empirique. Ainsi, selon l'hypothèse d'économie d'échelle posée, on peut considérer que la pauvreté monétaire touche plus ou moins de personnes seules, les couples ou les familles avec enfants. Cet indicateur considère donc que le « coût » des enfants pour les familles est constant. Or, ce coût peut varier dans le temps et entre pays ou régions, par exemple selon la gratuité des services destinés aux enfants (école, système de garde, activités sportives ou culturelles, santé, transports...).

Pour en savoir plus : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/eu-silc/pauvrete/> et <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/gdp-and-beyond/quality-of-life/at-risk-of-poverty-rate>

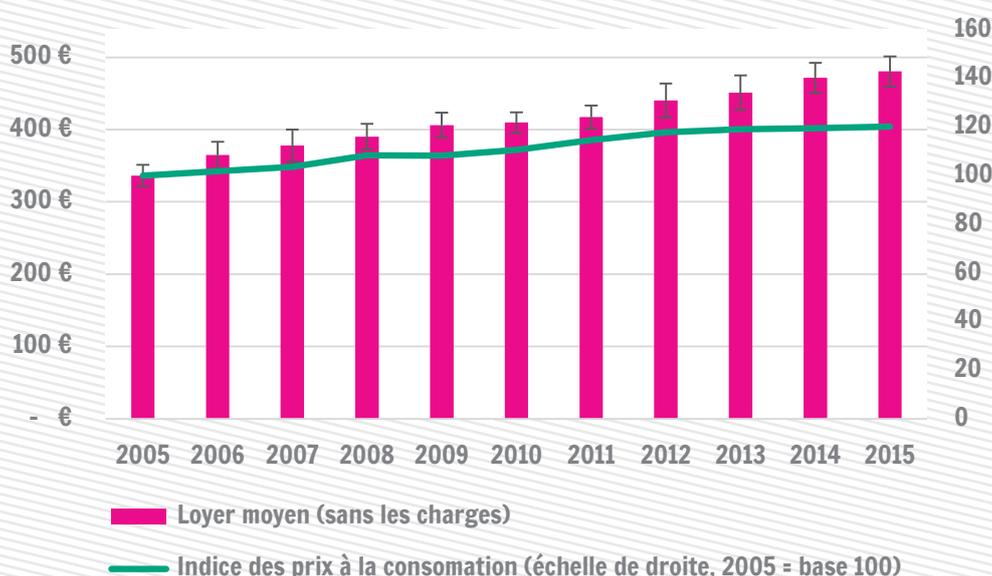
Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweeps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2017

Loyers en Wallonie

480 €

En 2015, le loyer mensuel moyen versé par les ménages locataires wallons est de 480 €

Évolution des loyers (du marché privé et des logements sociaux)



Sources : SILC et SPF-Economie / Direction générale Statistiques ; Calculs : IWEPS

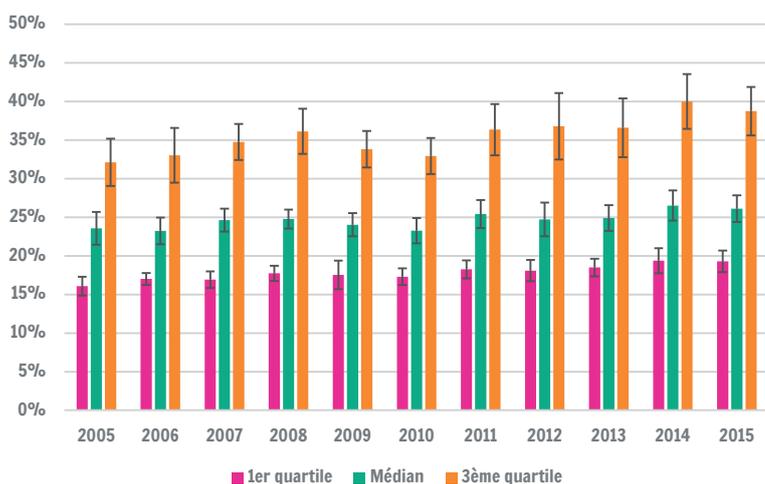
Étant donné que le loyer moyen est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des imprécisions statistiques découlant du processus d'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur du loyer moyen se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie, en 2015, le loyer moyen des ménages locataires se situait entre 460 € et 501 €.

On observe, depuis 2005, une augmentation significativement plus rapide des loyers que celle de l'indice des prix à la consommation. Même si les indicateurs dont nous disposons sont limités (uniquement le nombre de pièces du logement et la présence d'humidité, cf. fiche part de la population vivant dans un logement humide), selon nos données, ni la taille des logements loués, ni leur confort n'ont augmenté sur cette période.

Les données présentées ici se basent sur les budgets des ménages, c'est-à-dire le loyer versé actuellement. Il ne s'agit pas de mesurer l'évolution conjoncturelle ou structurelle du marché locatif. Le loyer actuel dépend plus de l'état du marché locatif au moment de la signature du bail que du marché locatif actuel. En outre, le montant du loyer n'est pas toujours indexé. Ainsi, on observe dans SILC que les loyers sont corrélés négativement avec l'année d'entrée dans les lieux : même en contrôlant la taille du logement et la présence d'humidité, le loyer diminue environ de 0,5 % à 1 % par année d'ancienneté passée dans le logement.

Loyers en Wallonie

Evolution de la part des revenus consacrée au loyer



On observe une légère augmentation de la part du revenu net consacrée au loyer par les ménages locataires. En 2015, la moitié des ménages locataires consacraient plus de 26 % de leur revenu à leur loyer, un quart en consacraient plus de 39 % et un quart en consacraient moins de 19 %. En 2005, ces proportions étaient respectivement de 24 %, 32 % et 16 %. L'augmentation de cette part est plus importante et plus significative pour ceux qui consacrent une part importante (3^{ème} quartile) ou plus faible (1^{er} quartile) du revenu au loyer que pour ceux situés dans une position plus médiane (médian).

Sources : SILC ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe.

Pour cet indicateur, contrairement à la plupart des autres indicateurs de pauvreté, l'unité d'analyse est le ménage et non l'individu.

Pour mesurer les loyers, nous avons pris en compte l'ensemble des locataires (sur le marché privé et de logement social). Notons que les charges ne sont pas comprises dans le montant du loyer. Le loyer étant mesuré au moment de l'enquête, alors que les revenus pris en considération sont la totalité des revenus nets du ménage pour l'année civile précédant l'enquête, on observe un décalage temporel entre le loyer et le revenu (cf. fiche coefficient de Gini). Le revenu pris en compte ici est bien le revenu net du ménage et non le revenu équivalent comme dans la plupart des indicateurs issus de SILC.

Pertinence et limites

Le fait que les indicateurs présentés ici s'inscrivent dans une approche de type budget des ménages – et non dans une étude du marché locatif – ne permet pas d'estimer le montant du loyer que doit déboursier un candidat locataire cherchant aujourd'hui un bien à louer.

Par ailleurs, on peut se demander s'il n'y a pas une légère sous-estimation des loyers dans l'enquête SILC. En effet, en comparaison avec les résultats de l'enquête bruxelloise de l'observatoire des loyers, il semblerait que SILC sous-estime les loyers médian et moyen bruxellois (ou vice-versa) – la différence de résultat entre les deux enquêtes étant statistiquement significative. En l'absence d'enquête comparable pour la Wallonie, il n'est pas possible d'estimer la présence d'un tel biais pour notre région. Il faut donc être prudent dans l'interprétation des résultats.

Pour en savoir plus :

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/silc/

<http://ec.europa.eu/eurostat/web/income-and-living-conditions/overview>

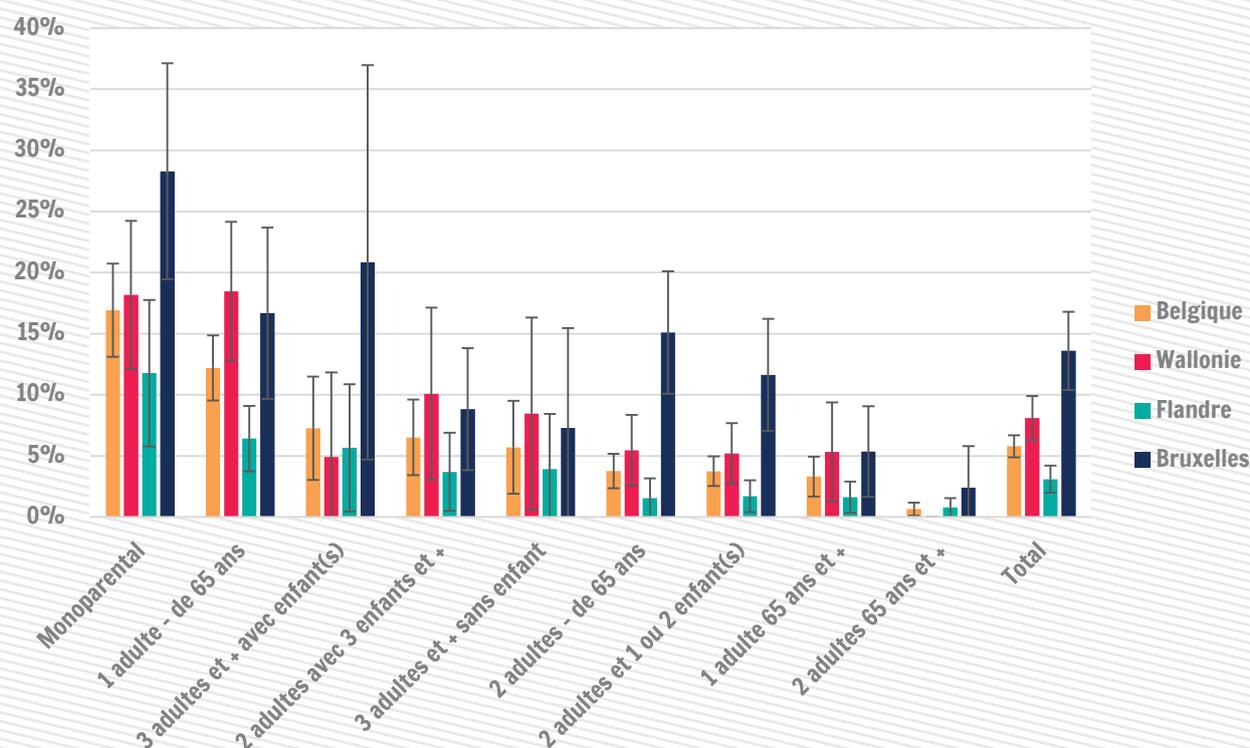
Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweeps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2017

Déprivation matérielle sévère selon le type de ménage

18,2%

En Wallonie, 18,2 % de la population vivant dans un ménage monoparental vit en situation de déprivation matérielle sévère

Déprivation matérielle sévère selon le type de ménage



Sources : SILC 2015 ; Calculs : IWEPS

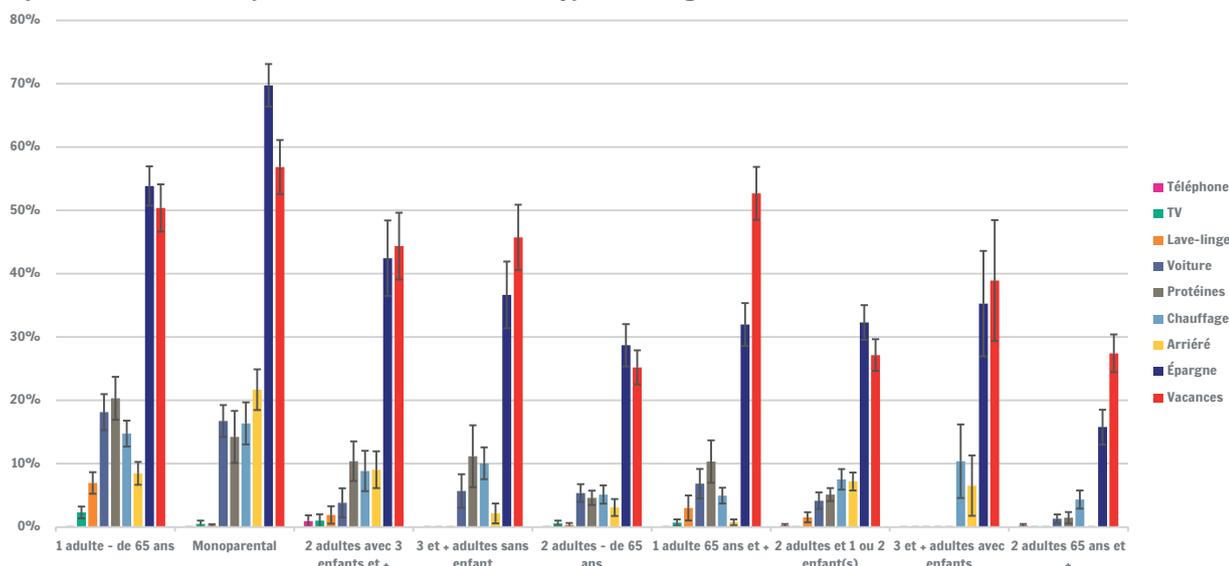
La déprivation matérielle sévère (cf. fiche taux de déprivation matérielle sévère) comprend l'ensemble des personnes qui vivent dans un ménage qui ne peut pas, pour des raisons financières, se permettre au moins quatre des neuf « biens et services » suivants : ne pas avoir d'arriérés de paiements, se chauffer correctement, avoir +/- 1 000 € d'épargne disponible, manger des protéines tous les deux jours, partir une semaine en vacances, posséder une télévision, un lave-linge, une voiture et un téléphone.

Étant donné que cet indicateur est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des imprécisions statistiques découlant du processus d'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur du taux de risque de pauvreté se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie, en 2015, le taux de déprivation matérielle sévère des familles monoparentales se situait entre 12,1 % et 24,2 %.

En Wallonie, les familles monoparentales et les personnes seules de moins de 65 ans sont les plus touchées par la déprivation matérielle sévère. Comme pour la pauvreté monétaire (cf. fiche taux de pauvreté selon le type de ménage), les ménages les plus à risque et ceux les plus protégés ne varient pas fortement entre régions – au contraire du niveau de la déprivation qui lui varie fortement (cf. fiche taux de déprivation matérielle sévère). Les quelques différences entre régions sont similaires à celles qu'on observe pour le taux de risque de pauvreté : en Wallonie, les personnes seules de moins de 65 ans sont particulièrement à risque ; à Bruxelles, ce sont les ménages de trois adultes avec enfants qui sont particulièrement touchés par la déprivation. Par contre, contrairement à la pauvreté monétaire, on observe dans toutes les régions que les personnes âgées sont peu touchées par la déprivation matérielle sévère.

Déprivation matérielle sévère selon le type de ménage

Fréquence des items de déprivation en Wallonie selon le type de ménage



Sources : SILC 2015 ; Calculs : IWEPS

Dans une situation de difficulté financière, les choix posés (se priver, quitter à vivre pauvrement, ou puiser dans son épargne, voire s'endetter) diffèrent selon le type de ménage. Les plus âgés ont rarement des arriérés de paiement et plus souvent une épargne disponible. À l'opposé, seulement 30 % des familles monoparentales ont une épargne disponible et 20 % font face à des arriérés de paiement. Relativement, elles renoncent moins facilement aux vacances, même si plus d'une sur deux n'y a pas accès. Notons que les arriérés ne se retrouvent quasiment que dans les ménages avec enfants. Cela renvoie au fait que de nombreux parents précarisés veulent à tout prix (même en s'endettant) maintenir un niveau de vie décent pour leurs enfants.

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe. L'objectif de cet indicateur est de mesurer la pauvreté absolue à travers le cumul de conditions de vie difficiles. Son caractère synthétique – s'il permet de prendre en compte les difficultés supplémentaires liées au cumul des difficultés – ne facilite pas toujours l'interprétation.

Notons que le type de ménage est défini par le nombre d'adultes et d'enfants dépendants (moins 18 ans et certains entre 18 et 24 ans « à charge ») qui en font partie et non par les relations entre les membres du ménage (cf. fiche taux de pauvreté selon le type de ménage).

Pertinence et limites

Cet indicateur étant mesuré au niveau du ménage, il n'est pas possible de savoir si chaque personne a individuellement accès à l'item. Il est donc difficile de réaliser des comparaisons selon le sexe ou l'âge. C'est pourquoi nous ventilons cette statistique selon le type de ménage. Cependant c'est sur base des individus que sont calculés les taux – ce qui permet de pondérer les ménages par leur taille.

Un inconvénient de cet indicateur est que les conditions de vie plus liées aux services publics qu'aux revenus (l'accès à la santé, à l'éducation, aux transports en commun...) ne sont pas prises en compte.

Pour en savoir plus : <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/gdp-and-beyond/quality-of-life/severely-materially-deprived-people>

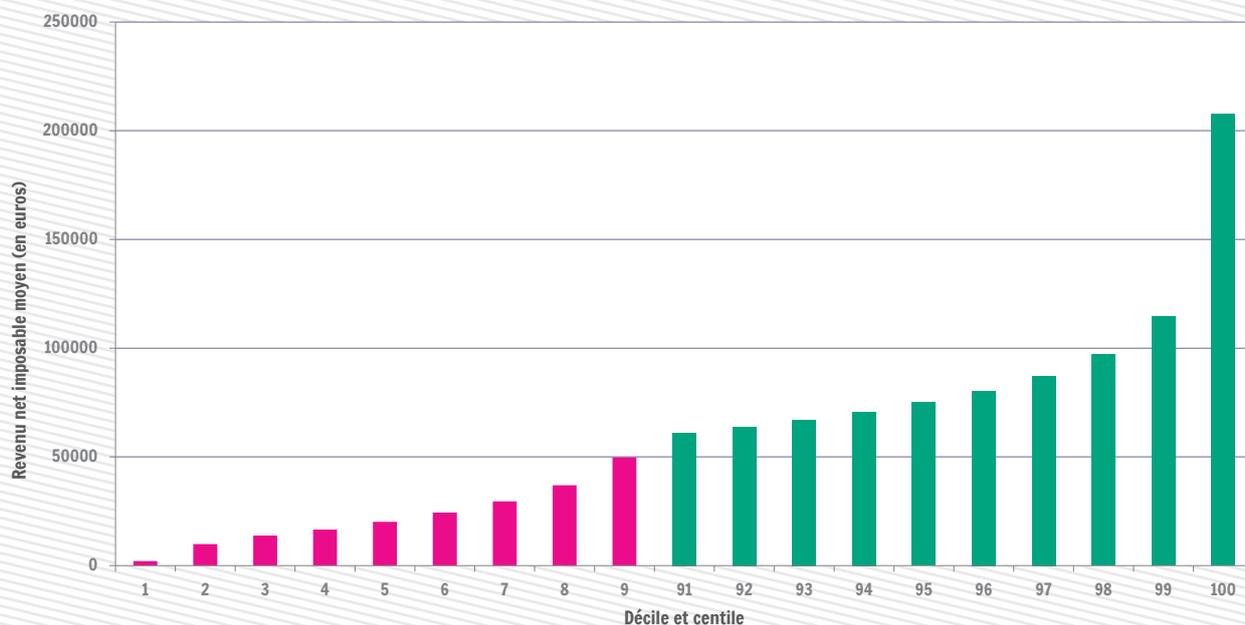
Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweeps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2017

Revenu imposable net par déclaration

208 000 €

Les 20 000 déclarations les plus élevées (1 % des déclarations) ont, en moyenne, un revenu imposable de près de 208 000 €

Revenu net imposable par déclaration, moyenne par quantile



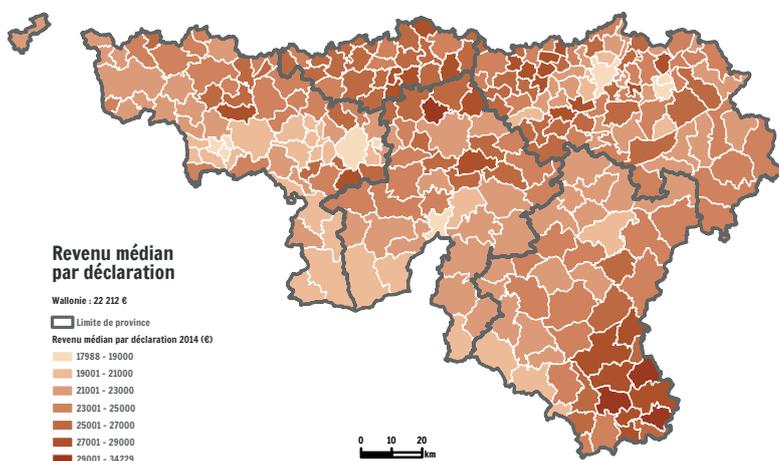
Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques, revenus fiscaux, revenus de 2014

Le revenu net imposable par déclaration reprend l'ensemble des revenus pris en compte par les déclarations d'impôts moins les dépenses déductibles. La plupart des contribuables déclarent individuellement leurs revenus, à l'exception des époux et des cohabitants légaux qui remplissent une déclaration commune. Notons que les déciles supérieurs comprennent bien plus de déclarations communes que de déclarations individuelles : dans le premier décile, seules 2 % des déclarations sont communes contre 87 % dans le dernier décile. Précisons que les déclarations à revenu nul ne sont pas prises en compte ici. En Wallonie, elles représentent 9 % de toutes les déclarations.

Les 20 000 déclarations les plus élevées (1 % des déclarations) ont, en moyenne, un revenu imposable de près de 208 000 €. Autrement dit, le revenu cumulé des 1 % des déclarations les plus élevées est supérieur au revenu cumulé des 25 % des déclarations les moins élevées. On peut aussi calculer que le revenu cumulé imposable des 5,5 % des déclarations les plus élevées vaut environ le total du revenu cumulé des 50 % des déclarations les plus faibles.

Le coefficient de Gini calculé sur ces quantiles vaut 0,429 pour la Wallonie. Ce qui est légèrement plus que la Flandre (0,426), nettement moins que Bruxelles (0,470) et proche de la Belgique (0,433). Ces différences sont similaires à celles mises en évidence à partir du coefficient de Gini de SILC (cf. fiche coefficient de Gini). Néanmoins, ces coefficients-ci sont comparativement plus élevés, car, entre autres, le revenu imposable par déclaration ne prend pas en compte ni les solidarités familiales, ni la progressivité de l'impôt sur les personnes physiques.

Revenu imposable net par déclaration



Le revenu médian par déclaration - c'est-à-dire le revenu qui est au milieu de l'ensemble des déclarations de la commune - est un indicateur du niveau de richesse de la commune. Les communes les plus riches se situent dans le Brabant Wallon, à proximité du Grand-Duché de Luxembourg et dans certaines zones périurbaines (autour de Mons, Charleroi, Namur et Liège). Les communes les plus pauvres se situent dans les bassins industriels du sillon Sambre et Meuse, dans les grandes villes (Mons, Charleroi, Liège, Verviers) et dans les communes rurales du sud des provinces de Hainaut et de Namur et du nord et du sud-ouest de la province de Luxembourg.

Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques ;
Carte : IWEPS 2016

Définitions et sources

Les données proviennent de l'administration fiscale. L'année indiquée ici est l'année de perception des revenus (et non l'année de déclaration).

Le revenu net imposable est un revenu net de cotisations sociales, de charges et de dépenses déductibles. Ce revenu diffère du revenu disponible sur deux points. D'une part, l'impôt sur les personnes physiques n'est pas déduit du revenu net imposable. D'autre part, certains revenus ne sont pas pris en compte dans la déclaration d'impôt - parce que partiellement, forfaitairement ou pas déclarés. Cela concerne notamment les revenus du patrimoine (plus importants pour les hauts revenus), les salaires des fonctionnaires internationaux, les revenus d'intégration et les allocations familiales. De plus, les dépenses déductibles étant soustraites, la part correspondante du revenu perçu ne figure pas dans le revenu net imposable.

Pertinence et limites

Étant donné que la définition des revenus dépend du droit (qui détermine les dépenses déductibles, les revenus à ne pas déclarer, déclarés forfaitairement ou exonérés), il n'est pas possible de comparer les chiffres wallons avec ceux d'autres pays et les comparaisons dans le temps doivent être réalisées avec précaution. Par contre, les comparaisons à un moment donné entre entités internes à la Belgique posent moins de problèmes.

Le revenu par déclaration ne correspond pas nécessairement au niveau de vie, en particulier pour les personnes dont le revenu individuel est très faible (étudiants, etc.), les contribuables ayant des personnes à charge ou les couples remplissant une déclaration commune. Notons aussi que les personnes dont le revenu n'est pas imposable (bénéficiaire du revenu d'intégration, fonctionnaire international, etc.) ne se retrouvent pas dans ces statistiques.

Pour en savoir plus :

<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/fisc/>

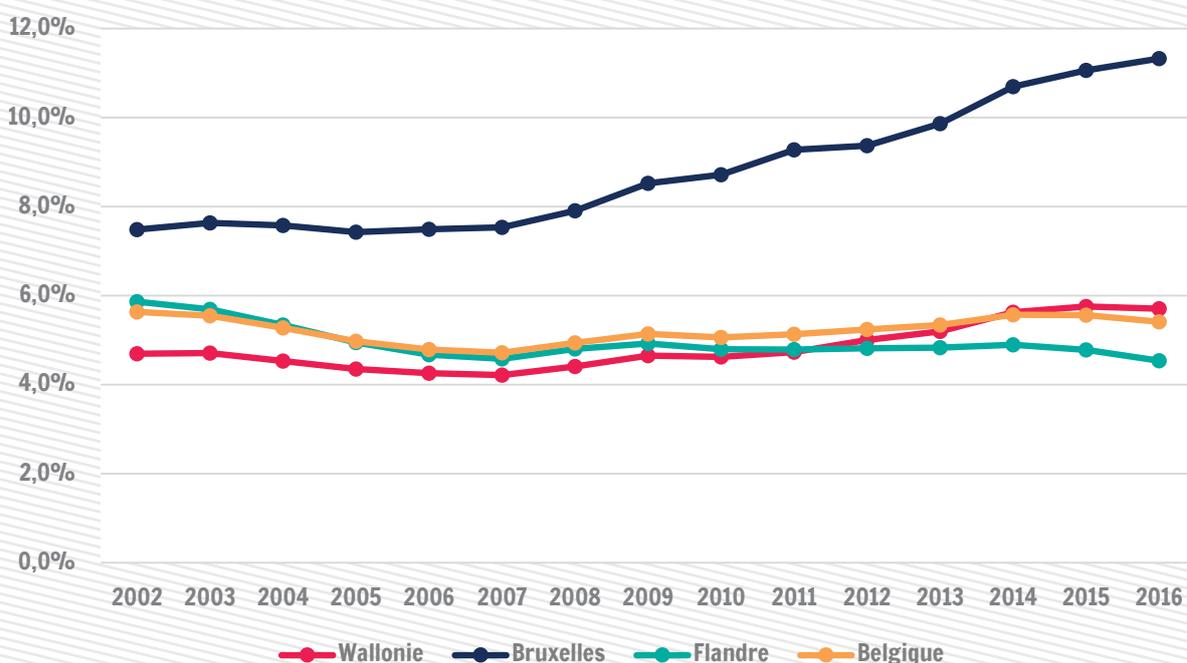
Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweeps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2017

Part de GRAPA chez les 65 ans et plus

5,71%

En Wallonie, au 1^{er} janvier 2016, 5,71 % des plus de 65 ans bénéficient de la garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA) ou du revenu garanti (RG)

Évolution du taux de GRAPA chez les 65 ans et plus



Sources : ONP (GRAPA et RG); SPF-Economie / Direction générale Statistiques (population) ; Calculs : IWEPS

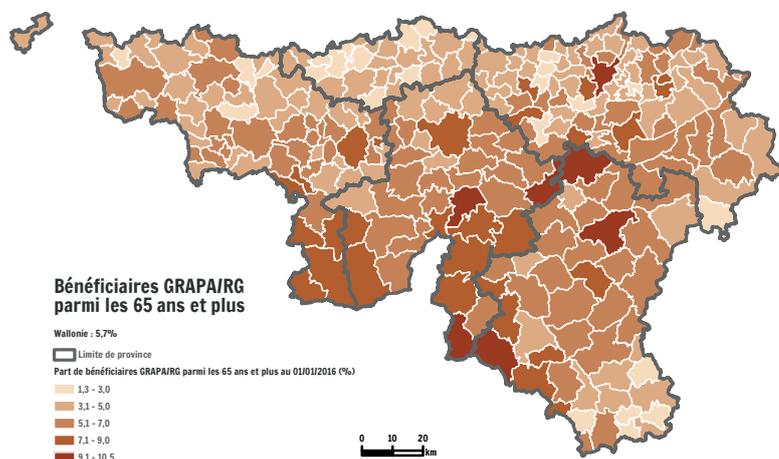
La garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA, et avant 2001 le revenu garanti, RG) est un revenu accordé aux plus de 65 ans dont les revenus du ménage sont insuffisants. Cette aide est de 1 052,58 € par mois pour un isolé et de 701,72 € pour un cohabitant. Il s'agit donc d'une forme d'assistance sociale pour les personnes âgées qui ne bénéficient pas suffisamment de la sécurité sociale (pensions), d'autres revenus (immobilier, capitaux) ou de ressources à travers d'autres membres du ménage (salaires, pensions, ...).

Le taux de GRAPA et revenu garanti chez les 65 ans et plus est en Wallonie (5,71 %) inférieur au taux à Bruxelles (11,32 %), mais, depuis 2012, supérieur au taux en Flandre (4,54 %). Du point de vue de l'évolution, on observe globalement en Wallonie une légère augmentation du taux depuis 2002, de l'ordre d'un point de pourcentage. Cette évolution contraste avec la Flandre, dont le taux diminue d'autant sur la même période. Cependant, ces deux régions présentent des situations fort semblables, surtout en comparaison à Bruxelles dont le taux est bien plus élevé et connaît une croissance très importante.

On peut se demander à quel point les chiffres de la GRAPA nous informent non seulement sur la situation sociale des aînés, mais aussi sur la pauvreté du passé. En effet, pour percevoir une GRAPA il faut percevoir une faible pension et posséder un faible patrimoine (capital mobilier et biens immobiliers). Il s'agit donc de personnes qui n'ont pas pu cotiser pleinement assez durant leur jeunesse ni se constituer une épargne suffisante. Leurs revenus d'antan étaient donc probablement faibles.

Part de GRAPA

chez les 65 ans et plus



La carte de la GRAPA et du RG montre des taux élevés dans les zones plutôt rurales du sud des provinces du Hainaut, de Namur et de Liège et du nord et de l'ouest de la province de Luxembourg. On observe aussi des taux importants dans les villes industrielles de Charleroi, Liège et Verviers. À l'opposé, le Brabant wallon, les localités au nord de Namur et à proximité du Grand-Duché du Luxembourg et quelques communes périurbaines présentent les taux les plus bas.

Ce caractère relativement rural de la GRAPA contraste avec la répartition du revenu d'intégration sociale (cf. fiche part de revenus d'intégration) qui est surtout urbaine.

Sources : IWEPS ; SPF-Economie / Direction générale Statistiques ; ONP

Définitions et sources

Les chiffres de la GRAPA proviennent de l'Office national des Pensions. Il s'agit du nombre de bénéficiaires de la GRAPA et de l'ancien revenu garanti (pour les bénéficiaires actuels du régime antérieur à 2001). Les chiffres comptabilisent le nombre de bénéficiaires au 1^{er} janvier de l'année de référence. La population de 65 ans et plus au 1^{er} janvier provient du SPF-Economie / Direction générale Statistiques. Le rapport entre les deux permet d'identifier le taux de 65 ans et plus bénéficiant d'une GRAPA ou d'un RG.

Pertinence et limites

Comme pour les revenus d'intégration (cf. fiche part de revenus d'intégration), la GRAPA mesure l'assistance sociale, ici chez les aînés, et non la pauvreté en elle-même. Un certain nombre de personnes âgées vivent en situation de pauvreté, mais ne bénéficient pas de la GRAPA, parce qu'ils ne l'ont pas demandée, n'y ont pas droit ou bénéficient d'autres revenus, mais insuffisants par rapport à leurs besoins. Il faut donc plutôt considérer cette proportion comme une mesure du traitement assistanciel de la pauvreté chez les 65 ans que comme une mesure directe de la pauvreté.

Pour en savoir plus : <http://walstat.iweps.be/walstat>

<http://www.onprvp.fgov.be/FR/profes/legal/statistics/Pages/default.aspx>

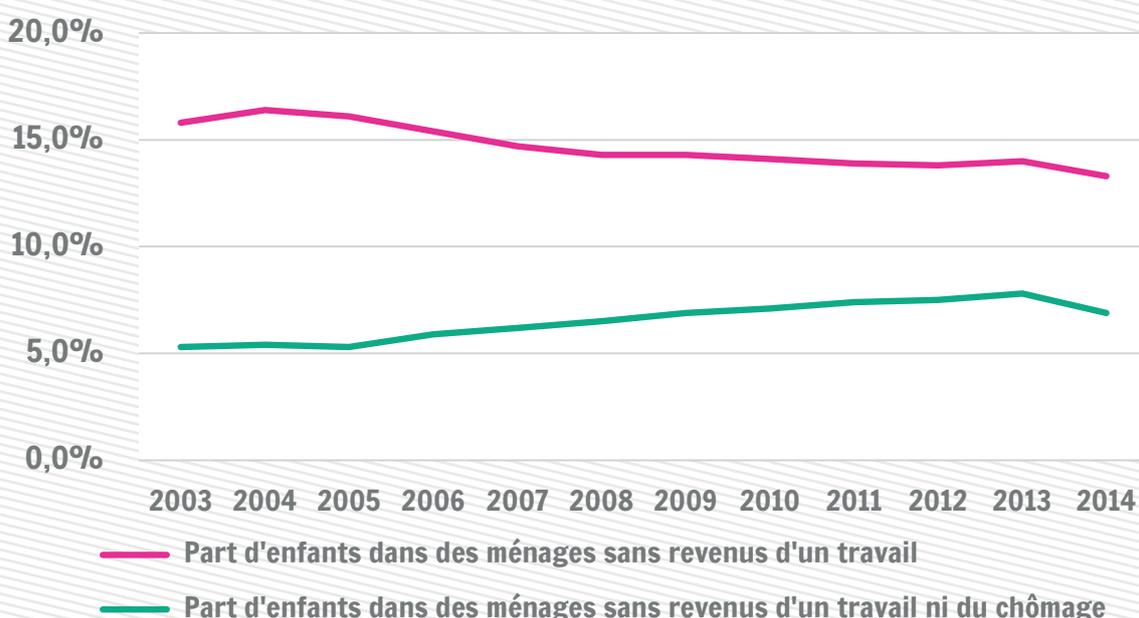
Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2018

Part des enfants dans des ménages sans emploi

13,3%

Fin 2014, en Wallonie, 13,3 % des enfants vivaient dans des ménages sans revenus d'un travail

Evolution de la part d'enfants vivant dans des ménages sans revenus d'un travail en Wallonie

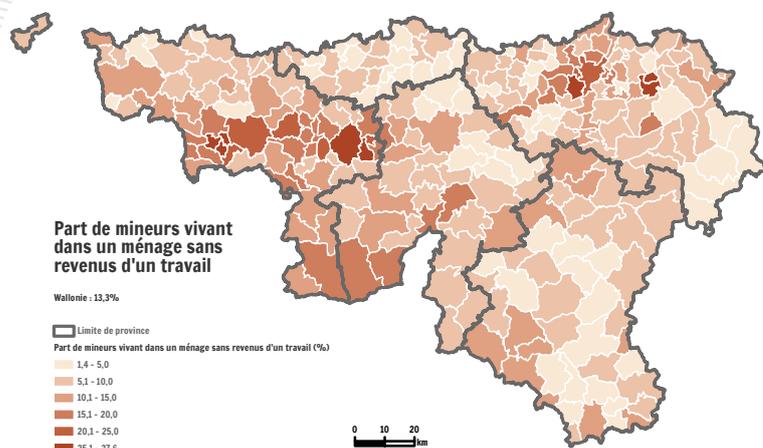


Sources : BCSS ; Calculs : IWEPS

Le taux d'enfants vivant dans des ménages sans revenus d'un travail mesure la proportion de moins de 18 ans dont aucun des parents vivant sous le même toit ne travaillait, au 31 décembre de l'année de référence. Le taux d'enfants vivant dans des ménages sans revenus d'un travail, ni chômage, mesure cette même proportion, mais sans ceux dont au moins un des parents bénéficiait d'une allocation de chômage. Notons qu'ici les parents sont identifiés à partir du registre national : il s'agit de la personne de référence du ménage où l'enfant est domicilié et de son partenaire.

On observe une diminution de la part de mineurs vivant dans un ménage sans revenus d'un travail. Ainsi, il passe de 15,8 % en 2003 à 13,3 % en 2014. Cette évolution contraste avec celle du taux d'enfants vivant dans un ménage sans revenus d'un travail, ni chômage, qui augmente en passant de 5,3 % à 6,9 % sur la même période. Cela veut dire que s'il y a moins d'enfants vivant dans des ménages de demandeurs d'emploi, il y a plus d'enfants vivant dans des ménages d'inactifs. Ces derniers pouvant vivre dans des conditions encore plus difficiles : par exemple des problèmes de santé liés à une incapacité de travail, un revenu d'intégration dont l'obtention est plus précaire – puisque liée à un examen des ressources et des besoins.

Part des enfants dans des ménages sans emploi



Le taux d'enfants vivant dans des ménages sans revenus d'un travail est plus important dans les communes du sillon industriel, dans les villes et les zones rurales du Sud des provinces du Hainaut, de Namur et du Sud-ouest et du Nord-ouest de la province de Luxembourg. À l'opposé, les communes périurbaines, du Brabant wallon, à proximité du Grand-Duché de Luxembourg et de la Communauté germanophone (sauf Eupen) présentent un taux plus faible. Logiquement, cette carte est très similaire à celle du chômage (cf. fiche taux de chômage administratif).

Sources : Banque carrefour de la Sécurité Sociale
Auteur : IWEPS, 2017

Définitions et sources

Ces chiffres proviennent des données de la Banque carrefour de la sécurité sociale. Dans cette base de données, les parents sont classés en quatre catégories : travailleur (y compris à temps partiel), demandeur d'emploi, inactif (revenu d'intégration, incapacité de travail (pré)pensions, crédit temps...) et autres (aucun revenu personnel connu à la sécurité sociale). Sur base de ces catégories, les enfants sont classés selon le statut de leurs parents. Notons que ceux dont un parent est inactif ou demandeur d'emploi et l'autre parent a le statut « autres » sont exclus du calcul du taux, car ce dernier peut être tant inactif sans revenus (par exemple, au foyer) ou à l'emploi (à l'étranger ou dans une institution internationale). L'exclusion de cette population (environ 10 % des enfants) permet de limiter les biais dans les communes frontalières, où de nombreux Wallons travaillent à l'étranger.

Pertinence et limites

Une des limites de cet indicateur est qu'il ne prend en compte que la situation d'emploi des parents pour identifier la situation sociale des enfants. Si la situation d'emploi diminue le risque de pauvreté, le lien n'est pas totalement automatique (cf. fiche AROPE) : certaines personnes vivent dans des ménages sans emploi sans pour autant vivre dans la pauvreté ; réciproquement, il y a des travailleurs pauvres.

Il semblerait aussi que ce taux soit légèrement sous-estimé au niveau wallon. En effet, des indicateurs proches tirés d'enquêtes (SILC et EFT) situent la part des enfants vivant dans des ménages sans emploi plutôt entre 15 % et 20 % pour la Wallonie. Cette différence peut provenir des sources (enquêtes vs données de la sécurité sociale), de la définition du ménage, de la mesure de l'absence de travail et de l'exclusion d'une partie des enfants dans cet indicateur-ci.

Pour en savoir plus :

Rubrique « Niveaux et Conditions de Vie » du portail WalStat : <http://walstat.iweps.be/>

Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquière@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2017

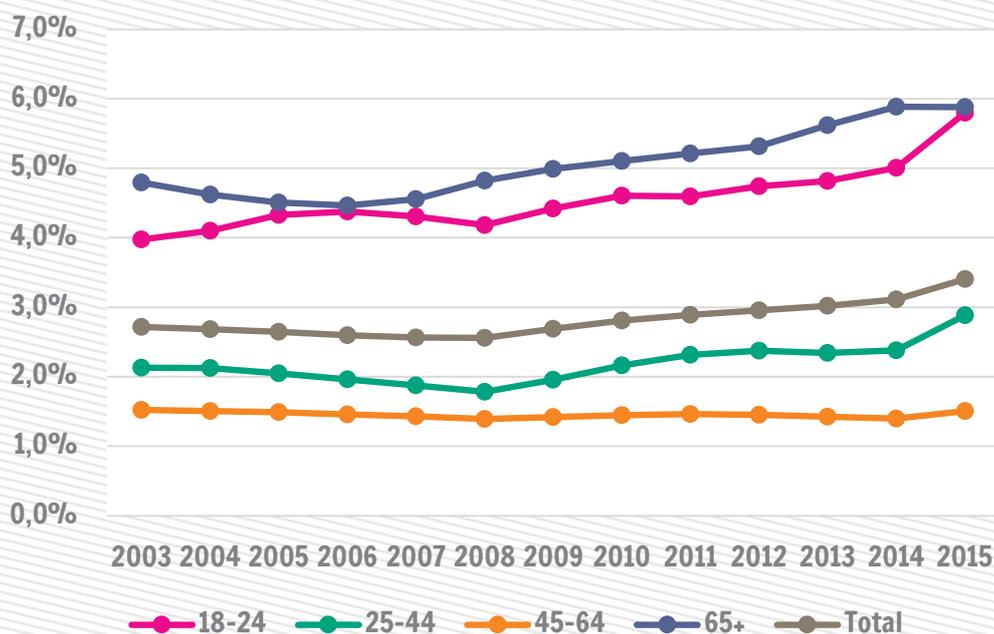
Part des majeurs

bénéficiant de l'aide sociale

3,40%

En Wallonie, 3,40 % des majeurs sont bénéficiaires de l'aide sociale RIS - ERIS - GRAPA

Évolution en Wallonie des taux d'aide sociale (RIS - ERIS - GRAPA) selon les classes d'âge



Sources : SPP-IS ((E)RIS), ONP (GRAPA et RG), SPF-Economie / Direction générale Statistiques (population)
 NB : les chiffres concernant les (E)RIS sont susceptibles de corrections ultérieures mineures

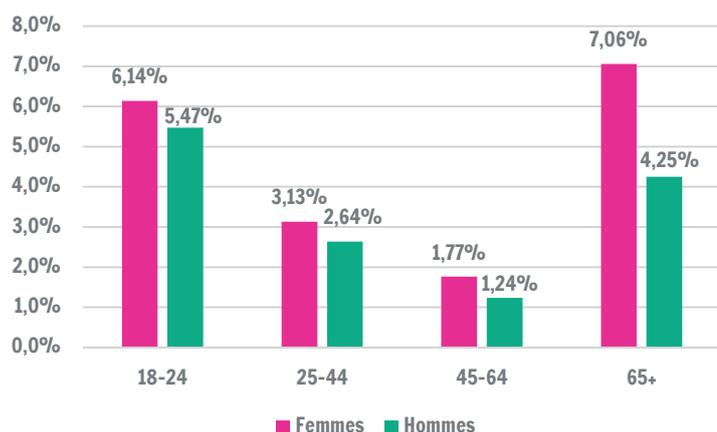
Les proportions de personnes bénéficiant de l'aide sociale (RIS, ERIS ou GRAPA) varient fortement selon les classes d'âge. Les 18-24 ans (taux de 5,80 % en 2015) et les 65 ans et plus (taux de 5,88 % en 2015) sont surreprésentés, les 45-64 ans sont les moins touchés (taux de 1,50 % en 2015) et les 25-44 ans se situent dans une situation intermédiaire (taux de 2,88 % en 2015).

Du point de vue de l'évolution, on observe que les écarts entre classes d'âge s'accroissent. Le taux des jeunes augmente presque constamment de 3,97 % à 5,80 % entre 2003 et 2015. Le taux des 65 ans et plus augmente aussi, mais seulement à partir de 2006. Au contraire, le taux chez les 45-64 est presque constant. Chez les 25-44 ans, l'évolution est intermédiaire : on observe une légère baisse jusqu'en 2008, suivie d'une augmentation plutôt modérée.

L'augmentation importante entre 2014 et 2015, découlant de la limitation dans le temps des allocations d'insertion (cf. fiche part de revenus d'intégration), touche inégalement les différents groupes d'âge. Les plus jeunes (18-24 ans et 25-44 ans) voient leur taux augmenter très fortement ; les 45-64 connaissent une faible augmentation. Enfin, logiquement, les 65 ans et plus ne sont pas touchés par cette réforme.

Part des majeurs bénéficiant de l'aide sociale

Taux d'aide sociale selon l'âge et le sexe en Wallonie, 2015



Pour chaque catégorie d'âge, on observe une surreprésentation des femmes chez les bénéficiaires de l'assistance sociale. Cependant, cette surreprésentation est plus saillante chez les plus âgés. En effet, le taux des femmes est de 12 % supérieur (par rapport à celui des hommes) chez les 18-24 ans, de 19 % supérieur chez les 25-44 ans, de 43 % supérieur chez les 45-64 ans et de 66 % supérieur chez les 65 ans et plus.

On peut supposer que cet écart croissant avec l'âge s'explique par la moindre participation des femmes au marché du travail (taux d'emploi plus faible et plus d'emplois à temps partiel), surtout chez les générations plus anciennes. L'accès à notre système de sécurité sociale étant fondé sur l'emploi, un plus faible accès des femmes à celui-ci entrave leur accès aux diverses prestations sociales (allocations de chômage, pensions,...). Ce qui *in fine* les oblige à recourir à l'aide sociale.

Sources : SPP-IS, ONP et SPF-Economie / Direction générale Statistiques ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Ces chiffres reprennent les moyennes mensuelles des revenus d'intégration et de leur équivalent (cf. fiche part de revenus d'intégration) et ceux de la GRAPA (avec l'ancien revenu garanti, cf. fiche part de la GRAPA). Notez qu'à la différence du taux de revenus d'intégration, les chiffres présentés ici comprennent également les données pour 65 ans et plus. Pour être comparables, les chiffres de la GRAPA ont été calculés de manière à avoir la moyenne au 1^{er} janvier de l'année et au 1^{er} janvier de l'année suivante. La population par âge provient du SPF-Economie / Direction générale Statistiques. Il s'agit ici aussi de la moyenne entre la population au 1^{er} janvier de l'année et au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Pertinence et limites

En dehors du fait que ce taux est une mesure du traitement assistanciel de la pauvreté chez les adultes et non une mesure directe de la pauvreté (cf. fiches (part de revenus d'intégration et part de la GRAPA), rappelons que le taux agrège deux aides sociales dont le fonctionnement diffère. L'octroi de la GRAPA est plus automatique (il ne faut pas toujours poser une demande) et centralisé (par l'ONP) que le RIS et l'ERIS, dont la décision d'octroi est rendue par une instance locale (CPAS) après une demande expresse suivie d'une enquête sociale et assortie d'un accompagnement du bénéficiaire. L'obtention du revenu d'intégration étant plus difficile que la GRAPA, on peut penser que les 18-25 ans, même s'ils ont un taux proche des plus de 65 ans, vivent dans une situation plus précaire que ces derniers.

Pour en savoir plus : <http://walstat.iweps.be/>
<https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques>
<http://www.onprvp.fgov.be/FR/profes/legal/statistics/Pages/default.aspx>

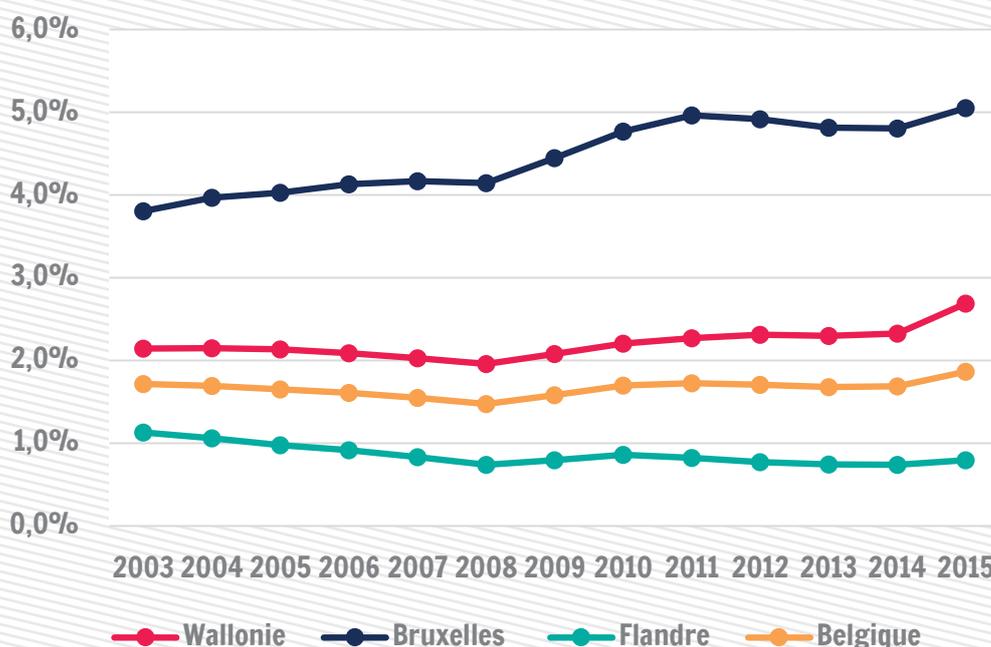
Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2018

Part de revenus d'intégration chez les 18-64 ans

2,69%

En 2015, en moyenne, 2,69 % de la population wallonne, âgée de 18 à 64 ans, bénéficiaient d'un Revenu d'Intégration (RIS) ou d'une aide financière équivalente (ERIS)

Evolution du taux de revenu d'intégration et équivalent chez les 18-64 ans



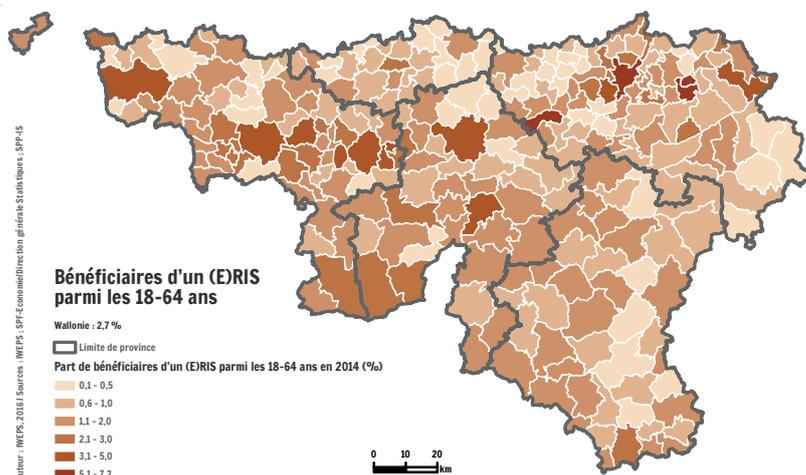
Sources : SPP-IS (RIS et ERIS) et SPF-Economie / Direction générale Statistiques
 NB : les chiffres concernant les (ERIS) sont susceptibles de corrections ultérieures mineures.

Le taux de bénéficiaire d'un RIS ou d'un ERIS chez les 18-64 ans varie fortement selon les régions. La Wallonie (2,69 %) se situe dans une position intermédiaire entre Bruxelles (taux de 5,05 %), et la Flandre (0,80 %). Cela peut s'expliquer par les grandes différences de l'ampleur de la pauvreté entre régions, observées par ailleurs (cf. fiche taux de risque de pauvreté et fiche taux de déprivation matérielle sévère).

En termes d'évolution, on observe quelques tendances générales similaires pour les différentes régions. Jusqu'à 2008, le taux a tendance à baisser légèrement. Ensuite, il augmente faiblement jusque 2011, probablement une conséquence de la crise économique. Entre 2011 et 2014, on observe une relative stabilité. Enfin, 2015 est marquée par une augmentation très importante du taux. Ce dernier mouvement résultant de la limitation dans le temps des allocations d'insertion : un certain nombre de demandeurs d'emploi perdent leurs allocations et sont contraints de demander le revenu d'intégration sociale. Notons que ces derniers ne se retrouvent pas tous dans les revenus d'intégration. Certains ne le demandent pas, d'autres ne l'obtiennent pas.

Au-delà de ces tendances générales similaires, on observe quelques divergences. En Flandre, les augmentations sont plus limitées – le taux a globalement diminué entre 2003 et 2015. À Bruxelles, au contraire, le taux a augmenté plus fortement, pour gagner plus d'un point de pourcentage entre 2003 et 2015. La Wallonie se situe dans une situation intermédiaire, avec la particularité d'être particulièrement touchée par la limitation dans le temps des allocations d'insertion. Dans notre région, la différence de taux entre 2015 et 2014 est équivalente à celle entre 2014 et 2008.

Part de revenus d'intégration chez les 18-64 ans



La carte des revenus d'intégration montre une surreprésentation des communes urbaines. On retrouve des taux de RIS et ERIS plus importants dans les villes, principalement dans les bassins industriels (Mons, La Louvière, Charleroi, Huy, Liège, Verviers), mais aussi dans d'autres agglomérations (Tournai, Namur, Dinant, Ottignies - Louvain-la-Neuve, Eupen). À l'opposé, les communes périurbaines et rurales présentent des taux plus faibles, en particulier dans le Brabant wallon et à proximité du Grand-Duché du Luxembourg. On remarque néanmoins une exception à cette tendance générale : les communes rurales proches de la frontière française, dont le taux de (E)RIS est très élevé.

Sources : IWEPS ; SPF-Economie / Direction générale Statistiques ; SPP-IS ; 2015

Définitions et sources

Le taux mensuel moyen de revenu d'intégration (RIS) et de l'aide financière équivalente (ERIS : un montant équivalent au RIS qui est accessible aux personnes qui n'ont pas droit à celui-ci) permet de mesurer l'ampleur de l'aide sociale chez les 18-64 ans. Seule cette tranche d'âge est prise en compte, car les mineurs n'ont pas droit au RIS (sauf exceptions) et pour les plus de 65 ans, c'est la GRAPA (cf. fiche part de la GRAPA) qui fait figure d'ultime filet de sécurité.

Ce taux mesure la moyenne mensuelle des RIS et ERIS versés au cours de l'année. Les personnes ne touchant un RIS ou ERIS que pendant une partie de l'année sont donc comptabilisées partiellement. Ainsi, cet indicateur sous-évalue les personnes concernées par le revenu d'intégration au cours de l'année. À titre d'exemple, en 2015, en Wallonie il y a 4,81 % des 18-64 ans qui ont perçu un (E)RIS pendant au moins un mois contre un taux mensuel moyen de 2,69 %.

Pertinence et limites

Ce taux mesure l'ampleur de l'aide sociale chez les 18-64 ans et non directement la pauvreté. Trois éléments peuvent influencer le taux : la pauvreté, l'exclusion de la sécurité sociale et de l'emploi et enfin les conditions d'accès au (E)RIS même. D'abord, la pauvreté influence certainement ce taux, mais certaines personnes en situation de pauvreté ne font pas appel au CPAS ou n'ont pas droit au RIS ou au ERIS. Ensuite, on ne peut percevoir un RIS ou un ERIS que quand on n'a pas (ou plus) accès aux prestations de la sécurité sociale (chômage, etc.). Enfin, bénéficier d'un (E)RIS dépend évidemment de la législation relative à ce droit et des institutions locales qui prennent les décisions (CPAS et tribunaux du travail pour les recours). Il faut donc plutôt considérer cette proportion comme une mesure du traitement assistanciel de la pauvreté chez les 18-64 ans que comme une mesure directe de la pauvreté.

Pour en savoir plus : <http://walstat.iweeps.be/walstat>
<https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques>

Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweeps.be) / prochaine mise à jour : juin 2018

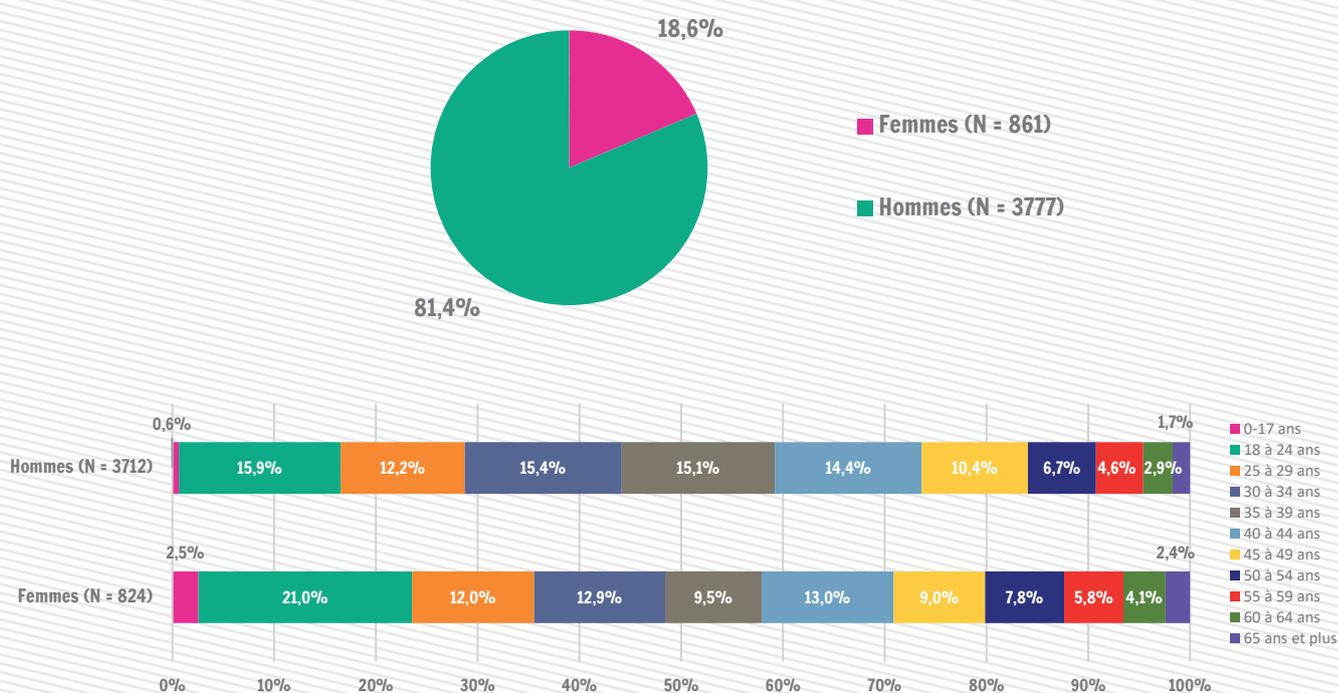
Hébergement d'urgence

Caractéristiques des bénéficiaires

4 638 pers.

C'est le nombre de bénéficiaires du dispositif d'hébergement d'urgence organisé par les services partenaires des Relais Sociaux Urbains de Wallonie en 2015

Répartition par genre et par tranche d'âge des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence en Wallonie (2015)



Sources : IWEPS, Relais Sociaux Urbains & services partenaires des Relais Sociaux Urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS

Au cours de l'année 2015, les services d'hébergement d'urgence (HU), partenaires des Relais Sociaux Urbains (RSU), ont hébergé 4 638 personnes, en grande majorité des hommes (81,4 %).

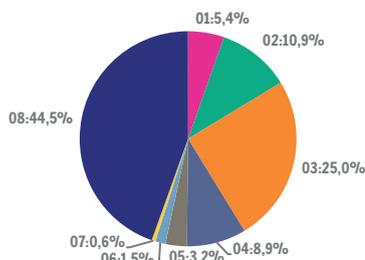
De l'examen des répartitions par tranche d'âge, c'est la classe des « 18-24 ans » qui est la plus représentée, de façon encore plus marquée chez les femmes que chez les hommes, avec respectivement 21,0 % et 15,9 %.

Viennent ensuite les classes d'âge quinquennales situées entre 25 et 44 ans qui ont des représentations assez proches les unes des autres, gravitant respectivement autour de 12,0 % pour les femmes et de 14,0 % pour les hommes.

Hébergement d'urgence

Caractéristiques des bénéficiaires

Répartition par type de revenu (principal) des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence en Wallonie (2015)

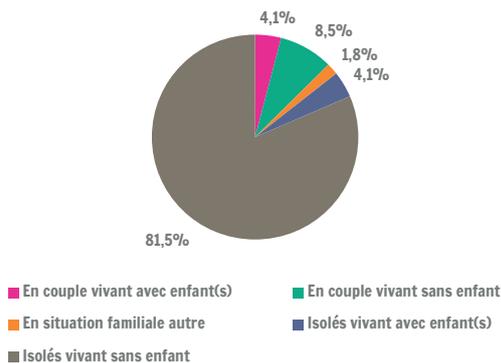


- 01 Bénéficiaire d'allocations aux personnes handicapées
- 02 Bénéficiaire d'indemnités de mutuelle (ou maladie-invalidité)
- 03 Bénéficiaire d'un RI ou d'une autre aide sociale
- 04 Bénéficiaire d'une allocation de chômage
- 05 Bénéficiaire d'une pension de retraite
- 06 Bénéficiaire de revenus professionnels
- 07 Bénéficiaire d'autres types de revenus
- 08 Sans aucune ressource financière

Sources : IWEPS, Relais Sociaux Urbains & services partenaires des Relais Sociaux Urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 3 596)

Parmi les bénéficiaires de l'hébergement d'urgence en 2015, près de la moitié d'entre eux est sans revenu (44,5 %). L'autre moitié (53,4 %) dispose, à titre de revenu principal, « d'allocations sociales » : il s'agit de « revenus d'intégration » (25,0 %), d'« indemnités de mutuelle » (10,9 %), d'« allocations de chômage » (8,9 %), d'« allocations pour personnes handicapées » (5,4 %) ou encore de « pensions (de retraite,...) » (3,2 %).

Répartition par type de ménage des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence en Wallonie (2015)



La grande majorité des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence est composée « d'isolés vivant sans enfant » (81,5 %). Plus de 8 % (8,2 %) des bénéficiaires de l'HU vivent dans des situations de ménage composé d'un ou plusieurs enfants.

Sources : IWEPS, Relais Sociaux Urbains & services partenaires des Relais Sociaux Urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 2 682)

Définitions et sources

Cette fiche est relative aux caractéristiques des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence (HU) organisé par les services partenaires des Relais Sociaux Urbains (RSU) de Wallonie. L'HU consiste en l'offre d'un lit pour la nuit, principalement en abri de nuit, pour une durée temporaire et sans obligation d'accepter un projet d'insertion. L'utilisateur doit cependant se conformer au règlement d'ordre intérieur spécifique au service qui l'accueille. Un quota de nuitées, à ne pas dépasser, est également fixé.

Les statistiques sont établies au niveau wallon, par l'IWEPS, à partir de données harmonisées transmises annuellement par l'ensemble des RSU de Wallonie : Tournai, Mons-Borinage, La Louvière, Charleroi, Namur, Liège et Verviers. Chacun d'eux réalise, sur son territoire, la coordination de la collecte des données auprès des services partenaires.

Pertinence et limites

Les données récoltées via les RSU et les services d'HU partenaires constituent une source d'information unique sur les personnes vivant dans la « grande précarité ». Ce public est très mal appréhendé par les sources administratives ou les enquêtes telles que SILC.

Limites :

- Une sous-estimation du nombre de bénéficiaires. L'HU fourni par des institutions non partenaires d'un RSU, n'est pas capté ;
- Une surestimation du nombre de bénéficiaires. Un même bénéficiaire peut être compté plusieurs fois. Cela peut se produire dans les cas où une même personne fréquente des services différents. Remarquons que la plupart des RSU veillent, sur leur territoire, à éliminer les « doubles » comptages.

Pour en savoir plus : « La prise en charge de la grande précarité et du sans-abrisme dans six grandes villes wallonnes » - Anne Deprez : www.iweps.be/publication/prise-charge-de-grande-precarite-abrisme-six-grandes-villes-wallonnes/

Personne de contact : Olivier Colicis (o.colicis@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2017

Mobilité

La mobilité est une dimension importante dans la vie d'une région, que ce soit par son rôle social qu'en ce qui concerne son rôle au niveau de l'échange des biens. Son impact sur l'environnement en fait également un des enjeux majeurs du développement durable. Elle reste cependant fortement dépendante de la façon dont le territoire est aménagé et de la performance du système de transports.

La gestion de la mobilité et des transports est du ressort de différents niveaux de pouvoir qu'ils soient local, urbain, régional, fédéral, européen ou international avec des objectifs s'inscrivant dorénavant dans le cadre d'une politique de développement durable. Depuis les années 1990, les autoroutes et les voies rapides, les infrastructures fluviales ainsi que les aéroports situés sur le territoire de la Wallonie relèvent de la compétence régionale. Avec la 6^e réforme de l'Etat, la Wallonie a reçu de nouvelles compétences, notamment en matière de sécurité routière, de formation à la conduite, ou encore de contrôle technique. Les autres matières restées du ressort des autorités fédérales font l'objet d'une concertation avec les régions. Le transport en commun par les TEC et le transport scolaire relèvent également de la Région.

Les enjeux auxquels est confrontée la Wallonie en matière de mobilité et de transport ressemblent en bien des points à ceux d'autres régions européennes, à savoir une demande de mobilité en croissance, avec une suprématie du mode routier, des modes alternatifs difficilement attractifs, une saturation progressive des réseaux de transport même en période hors « heures de pointes », un contrôle mal aisé des impacts environnementaux et enfin, une augmentation des contraintes liées au défi climatique et à la raréfaction des ressources.

Ce chapitre met en perspective les différents enjeux en la matière en termes d'offre (fiche *Densité des infrastructures*) et de demande en transport (cf. les autres fiches dont la fiche *Transport routier*). Les quelques indicateurs ciblés montrent, principalement, que le mode routier reste privilégié, notamment pour le transport de personnes. L'automobile y garde un rôle dominant (81,3 % des voyageurs.km) en partie grâce à son adaptabilité face à la complexification des chaînes de déplacements des individus, à la dispersion des lieux de vie (fiches *Demande de transport terrestre et répartition modale*, *Parc automobile* et *Enquête de mobilité*). Il est également question de la sécurité routière à savoir que, malgré une amélioration ces dernières années, le nombre de personnes tuées sur les routes wallonnes (326 décédées après 30 jours) est en augmentation (+6,9 %) en 2015 (fiche *Sécurité routière*). Enfin, en ce qui concerne le transport de marchandises, la fiche *Transport fluvial* souligne l'évolution du tonnage transporté et sa répartition par catégorie de marchandises ; la fiche *Transport aérien* illustre, quant à elle, l'essor des deux aéroports régionaux : Liège est devenu le premier aéroport cargo de Belgique et Charleroi a atteint le chiffre record de 7,3 millions de passagers en 2016.

Densité des infrastructures de transport

248 km

La Wallonie est dotée de 248 km d'autoroutes par million d'habitants (163 km par million d'habitants pour la Belgique)

Densité des différents réseaux de transport au 1^{er} janvier 2010⁽¹⁾

	Wallonie	Belgique	EU-15	EU-27
Densité du réseau autoroutier				
En km/1 000 km ²	52	58	19	15
En km/million d'habitants	248	163	155	134
Densité du réseau routier (routes et autoroutes)				
En km/1 000 km ²	4 821	5 089	1 124	1 102
En km/million d'habitants	23 213	14 318	9 189	9 547
Densité du réseau ferroviaire				
En km/1 000 km ²	98	117	47	49
En km/million d'habitants	472	330	382	425
Densité du réseau fluvial				
En km/1 000 km ²	27	50	10	9
En km/million d'habitants	129	140	79	81

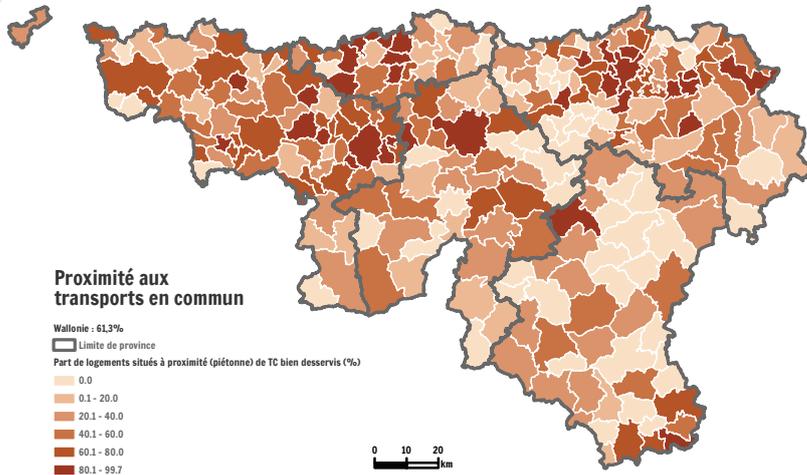
(1) Année commune pour la comparaison avec les données européennes, dernières données belges en infrastructures pour la route (2010)
Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques, SPF-Mobilité et Transports, Eurostat, SPW-DGOMVH, SNCB et INFRABEL ; Calculs : IWEPS

Les réseaux de transport en Wallonie sont parmi les plus denses d'Europe, tant dans le rapport au territoire qu'à la population vivant sur ce territoire.

Par superficie de 1 000 km², la Wallonie compte ainsi en moyenne 52 km d'autoroutes, 408 km de routes régionales, 42 km de routes provinciales et 4 319 km de routes communales. Ces chiffres sont comparables à ceux de la Belgique. Par contre, la densité par million d'habitants est différente en Wallonie et en Belgique : la Wallonie est dotée de 248 km d'autoroutes par million d'hab. (163 km par million d'hab. pour la Belgique), de 1 963 km de routes régionales (1 220 km pour la Belgique), de 204 km de routes provinciales (124 km pour la Belgique) et de 20 797 km de routes communales (12 811 km pour la Belgique) toujours par million d'habitants. La densité du réseau rapportée à la population est donc pratiquement 2 fois plus importante en Wallonie que sur toute la Belgique.

La Wallonie dispose de nombreux atouts en matière de réseaux et d'infrastructures de transport, favorisant l'accessibilité et l'attractivité du territoire et garantissant la mobilité des biens et des personnes: grande densité, réserves de capacité comparativement aux autres régions, faibles coûts à l'usage, situation géographique privilégiée au cœur de l'Europe, aux carrefours de grands axes d'échanges de personnes et de marchandises et dans l'hinterland de grands ports maritimes de la façade Atlantique.

Densité des infrastructures de transport

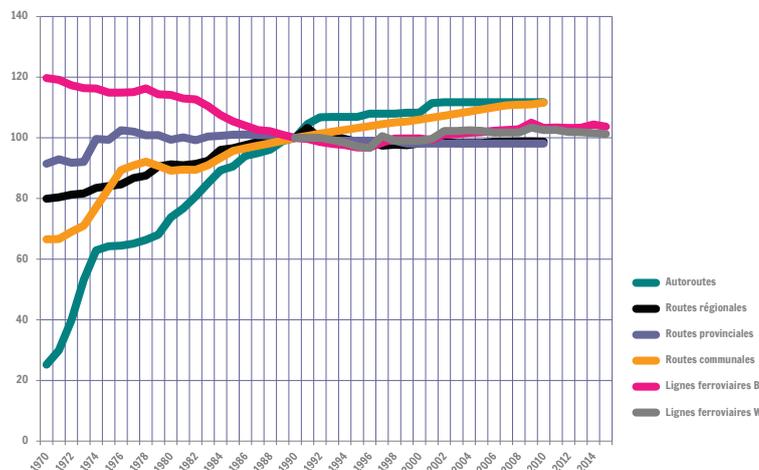


Le réseau routier est également utilisé par les bus TEC (776 lignes et 16 147 arrêts en 2013) et partiellement par les cyclistes (1 802 km de routes régionales sont équipées de pistes cyclables, en plus de 1 300 km de Réseau Autonome des Voies Lentes (RAVeL).

Selon nos estimations, 61,3 % des logements wallons ont en 2014 une accessibilité piétonne aux transports publics (TC) bien desservis. Des estimations similaires sont calculées dans le cadre des indicateurs ISADF (indicateurs synthétiques d'accès aux droits fondamentaux) et ICBE (Indice des conditions de bien-être).

Sources : SRWT - Communication et DD, SNCB 2011, SPF-Finances-AGDP

Longueur des réseaux routiers et ferroviaires (routes Belgique 1970-1989, Wallonie 1990-2010, Ferroviaires Belgique 1970-2009)



Les réseaux de transport ont évolué différemment depuis 1970 : le réseau routier belge n'a cessé de croître (+65 %), la progression la plus forte étant réalisée par les autoroutes (+329 %), alors que sur la même période, 12 % des lignes ferroviaires belges ont disparu et en particulier en Wallonie. Depuis 2000, les réseaux routiers et ferroviaires ne se sont guère développés. La progression actuelle de ceux-ci se situe respectivement au niveau des routes communales et de la construction de lignes ferroviaires à grande vitesse (LGV).

Sources : SPF-Mobilité et transports, Société Nationale des Chemins de Fer Belges (SNCB) et INFRABEL ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Il s'agit de la longueur des différents réseaux de transport traversant la Wallonie exprimés en kilomètre et rapportés à la superficie ou au nombre d'habitants.

2010 : Année commune pour la comparaison avec les données européennes, dernières données belges en infrastructures pour la route (2010).

Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques, SPF-Mobilité et Transports, Eurostat, SPW-DGOMVH, SNCB et INFRABEL ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Les statistiques sont récoltées auprès de différents producteurs selon leurs définitions propres.

La densité des réseaux de transport peut être relevée comme un avantage de compétitivité d'un territoire car son accessibilité est accrue pour l'échange des biens et des personnes.

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/>

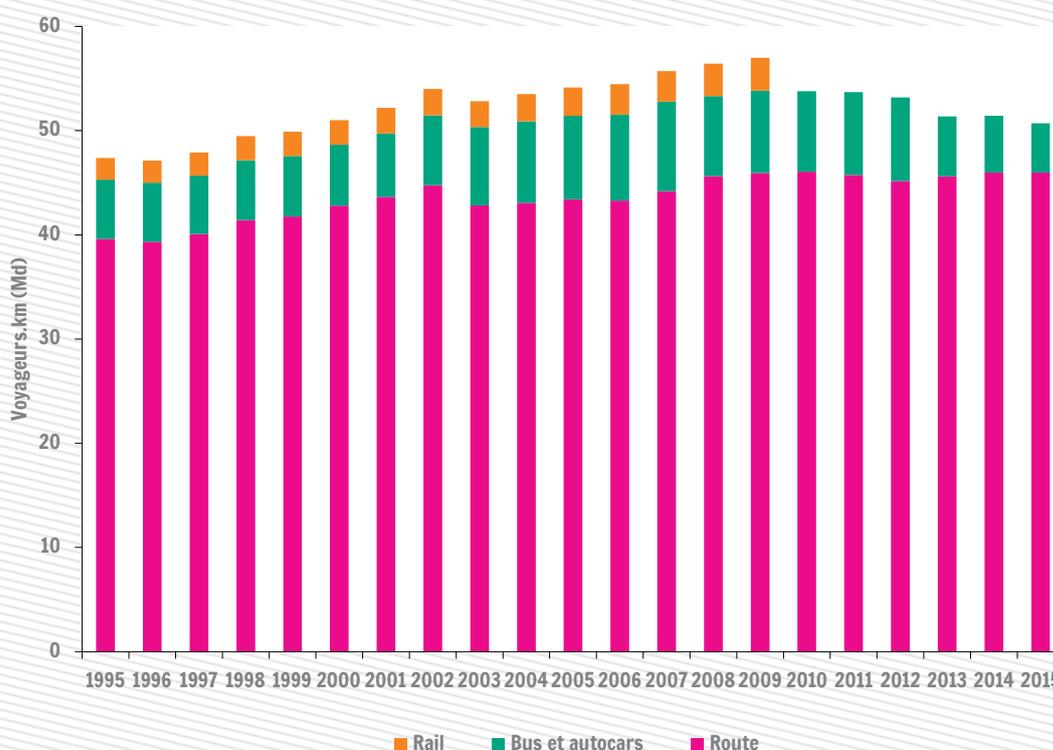
Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2018

Demande de transport terrestre et répartition modale

+20% et +31%

Ce sont les augmentations de la demande de transport terrestre au niv. des pers. (voyageurs.km) et au niv. du transp. de marchandises (tonnes.km) de 1995 à 2009

Evolution et répartition modale du transport terrestre de personnes en Wallonie (en pourcentage)



Sources : SPF-Mobilité et Transports, Société nationale des chemins de fer belges (SNCB), Société régionale wallonne du transport (SRWT) ; Calculs : IWEPS

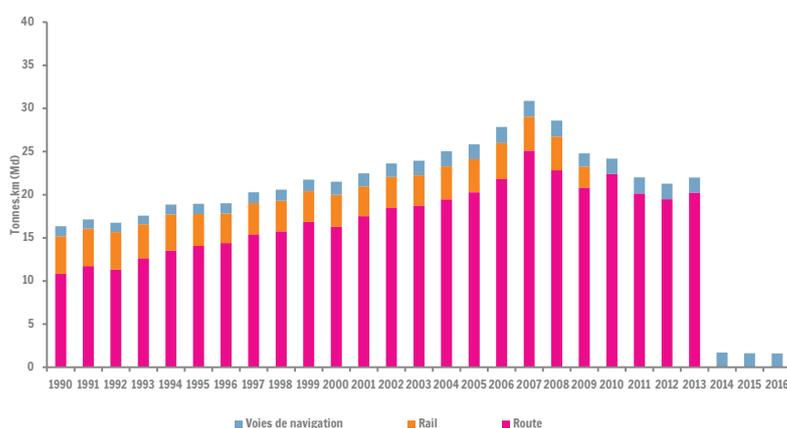
Le mode routier est privilégié tant pour le transport de personnes que de marchandises (voir ci-après); ce constat illustré dans la répartition modale du transport terrestre, en termes de voyageurs.km et tonnes.km :

- En 2009, le transport terrestre de personnes a atteint le chiffre de 57 milliards de voyageurs.km. La part du mode routier dans le transport de personnes par modes terrestres (voyageurs.km) est de 94,5 % (y compris bus et autocars), l'ensemble des voyageurs.km ayant progressé en Wallonie de 12 % depuis 2000 (+20 % depuis 1995). On notera la prédominance du véhicule particulier (80,6 % en 2009) qui garde un rôle dominant grâce à son adaptabilité face à la complexification des chaînes de déplacements des individus, à la dispersion des lieux de vie, etc. La part modale du transport dit collectif (bus et autocars et trains) s'élève à 19,4 % en 2009 (contre 16,1 % en 2000). Notons, sur la base de données les plus récentes, l'augmentation de 107 % pour l'ensemble des modes routiers entre 1995 et 2015.

- En 2009, le transport terrestre de marchandises, en croissance en Wallonie sur les deux dernières décennies, a atteint le chiffre de 24,8 milliards de tonnes.km (+31 %, période 1995-2009), et ce malgré le ralentissement des trafics consécutifs à la crise financière et économique de 2008. Le mode routier confirme sa suprématie dans la répartition modale du transport de marchandises (+48 % depuis 1995) ; c'est principalement au niveau du rail que l'on peut constater une chute de la demande de transport (-34 % depuis 1995). Au niveau des voies navigables wallonnes, le transport de marchandises a progressé de 26 % depuis 1995, malgré une année 2009 moins favorable. Notons, sur la base de données les plus récentes, l'augmentation de 44 % pour le routier entre 1995 et 2013 et celle de 33 % pour le fluvial entre 1995 et 2016, malgré la crise de 2009 et la fermeture des hauts-fourneaux et des cookeries dans la sidérurgie.

Demande de transport terrestre et répartition modale

Evolution et répartition modale du transport terrestre de marchandises en Wallonie (en pourcentage)



On notera, dans le transport terrestre de marchandises, la prédominance du mode routier, 84 % en 2009 (75,7 % en 2000) qui se confirme encore ces dernières années au dépend du rail (10 % en 2009 contre 17 % en 2000), la part du « fluvial » ne dépassant pas les 7 %.

L'explication est à trouver dans sa grande flexibilité et dans le fait que ce mode est quasi incontournable dans la chaîne logistique. Précisons que le transport de marchandises par véhicules légers (camionnettes), en croissance dans le parc et en termes de véhicules.km, n'est pas compris dans le présent calcul de répartition modale.

Sources : SPF-Mobilité et Transports, SPW - DGO2 - Mobilité et voies hydrauliques, Société nationale des chemins de fer belges (SNCB) ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

- Il s'agit de la comparaison des parts modales de la route (estimées à partir des différentes catégories de véhicules), du ferroviaire (uniquement l'opérateur SNCB, les dernières données fournies datent de 2009) et du fluvial au niveau du transport de marchandises.

- Au niveau du transport de personnes par la route, la catégorie route représente le transport effectué par voiture, camionnette et moto, transport international compris. Le transport par autocar représente le transport effectué par les autocars belges et étrangers.

- L'unité de référence utilisée pour le calcul de la répartition est le « voyageur.km ». Celle-ci correspond au déplacement d'un voyageur sur une distance d'un kilomètre. Au niveau des transports en commun, elle est obtenue en multipliant le nombre de voyageurs transportés par les distances tarifaires réalisées par l'opérateur correspondant à des distances réelles, fictives ou forfaitaires, suivant la catégorie de titre de transport et sur une base territoriale. Au niveau du transport par la route, elle est calculée sur base des véhicules.km, des pourcentages des diverses catégories de véhicules et du nombre de personnes par véhicules (déterminé notamment à partir des statistiques des accidents de la route).

- Au niveau du transport de marchandises par la route, la catégorie route représente le transport effectué par les véhicules « camions » (catégories C1 et C2), transport international compris, et en leur affectant un tonnage de référence.

- L'unité de référence utilisée pour le calcul de la répartition est la « tonne.km ». Celle-ci exprime le déplacement d'une tonne de marchandises sur une distance d'un kilomètre.

Sources : SPF-Mobilité et Transports, SPW - DGO2 - Mobilité et voies hydrauliques, Société nationale des chemins de fer belges (SNCB) ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Cet indicateur montre l'évolution du trafic et indique également la répartition modale de ce dernier. Il s'agit d'estimations qui sont exprimées en tonnes.km ou voyageurs.km ; les évolutions peuvent être liées aux volumes transportés et aux distances sur lesquelles ceux-ci sont transportés.

- Les estimations du transport routier de marchandises (tonnes.km) présentées ici sont celles réalisées par le SPF-Mobilité et Transports. Elles se basent principalement sur les données véhicules.km effectués par les véhicules « camions » (catégories C1 et C2) et tout en leur affectant un tonnage de référence qui peut varier selon les sources.

- Les données des années de recensements de circulation (routiers) quinquennaux sont à privilégier (la dernière étant 2005) car une estimation plus précise y est réalisée au niveau des différentes catégories de véhicules.

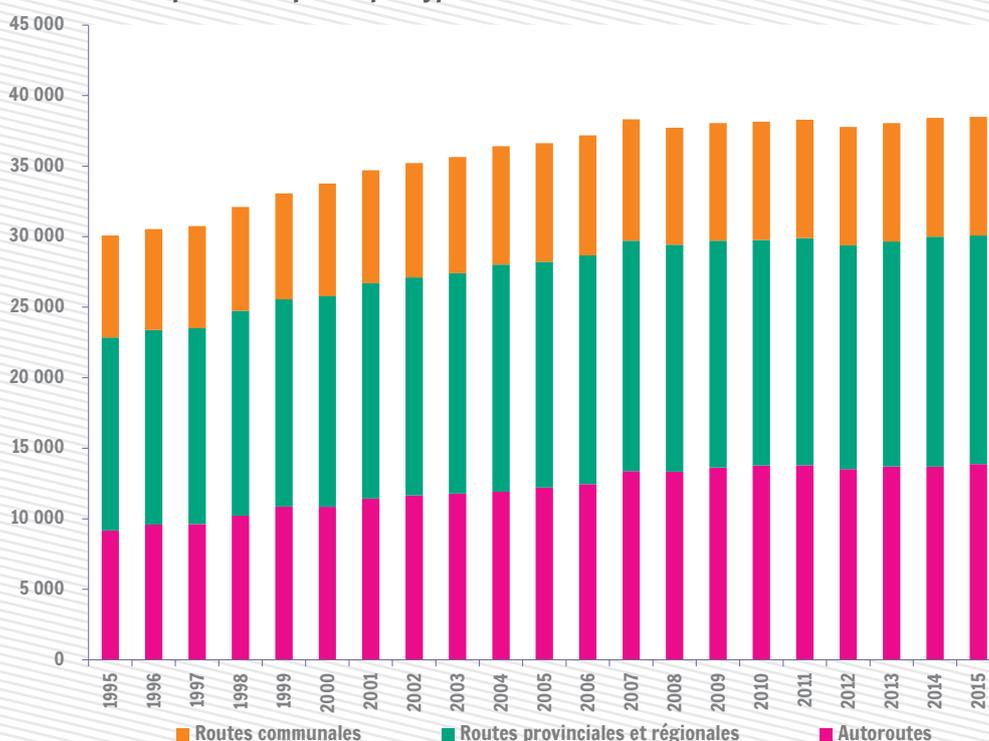
Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/>

Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2018

38,5 milliards

C'est le nombre de véhicules.km parcourus en 2015 sur le réseau routier régional. La Wallonie absorbe 38,4 % du trafic routier national (100,3 milliards de véhicules.km)

Nombre de véhicules.km parcourus par an par type de réseau routier (en millions de véhicules.km)



Note : Chiffres basés sur les véhicules.km fournis par le " SPW Direction de la Sécurité des infrastructures routières " (sans détails par catégorie de véhicule)
Sources : SPF-Mobilité et Transports, SPW DGO Routes ; Calculs : IWEPS

L'utilisation du réseau routier (transport international compris) s'intensifie. Le trafic routier wallon (qui représente 38,4 % du trafic routier national) augmente (+28 %) un peu plus rapidement qu'au niveau belge (+25 %) par rapport à 1995, principalement au niveau des autoroutes (+51 %), les autoroutes prenant à leur compte 56 % de l'augmentation de trafic global. En 2015, l'augmentation en Wallonie des véhicules.km est de +0,18 % par rapport à 2014 sur l'ensemble du réseau routier.

Soulignons l'impact de la crise économique et financière à l'origine d'une certaine stabilisation, voire d'une baisse du trafic routier depuis 2008 selon le réseau routier. La part relative du trafic autoroutier en Wallonie est de 36 % en 2015 alors qu'elle était de 30 % en 1995.

Transport routier

Nombre de véhicules.km parcourus par an (millions de vkm) par type de véhicule

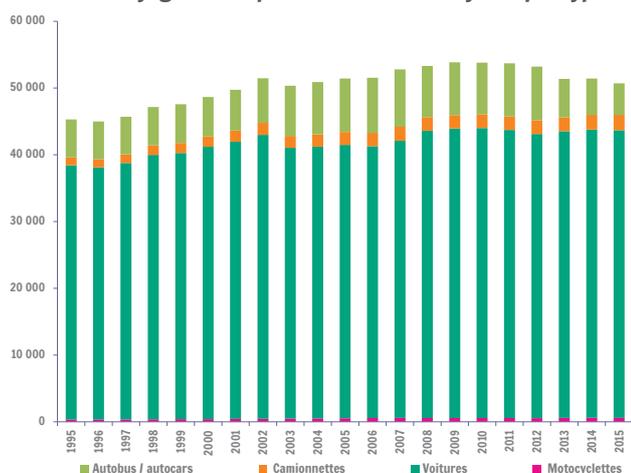


La catégorie « voitures » progresse quant à elle de 23 % depuis 1995 et prend à son compte 68 % de l'augmentation de trafic global sur cette période, exprimé en véhicules.km. La part des voitures particulières tend cependant à baisser de 80 % en 2015 (83 % en 1995) ; celle des catégories « camions » et « camionnettes » est de respectivement 7 % et 11 % (pour 8 % et 7 % en 1995).

Notons les fortes progressions en termes relatifs des catégories de véhicules comme les camionnettes (+114 %) et autres motos (54 %) sur la même période.

Sources : SPF-Mobilité et Transports, SPW DGO Routes ;
Calculs : IWEPS

Nombre de voyageurs.km par an (millions de voy.km) par type de véhicule



La Wallonie comptait près de 46 milliards de voyageurs.km parcourus effectués à titre de transport privé sur le réseau wallon en 2015, à savoir celui réalisé par les motos, voitures particulières et camionnettes (usage privé). Le chiffre belge est d'un peu plus de 114 milliards.

Le chiffre s'élève à 50,7 milliards de voyageurs.km si l'on tient également compte du transport par autobus et autocars. 85 % de ce chiffre est à attribuer au transport par voiture.

Sources : SPF-Mobilité et Transports, SPW DGO Routes ;
Calculs : IWEPS

Définitions et sources

L'ensemble des indicateurs sont basés sur les données de véhicules.km.

Risque d'incohérences dans la comparaison des chiffres au niveau belge avec les années antérieures en raison de changements méthodologiques en Région flamande en 2013.

L'unité « voyageur ou véhicule.km » correspond au déplacement d'un voyageur ou véhicule sur une distance d'un kilomètre.

Sources : SPF-Mobilité et Transports sur base des données de la Région wallonne ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Le calcul des véhicules-kilomètres se faisait auparavant au niveau fédéral sur la base de l'évolution des recensements de la circulation (tous les cinq ans jusqu'en 2005 inclus) et de l'évolution du réseau routier. En concertation avec les administrations régionales, il a été décidé que la rédaction des indicateurs relatifs au réseau routier relève, à présent, de la responsabilité des régions (compétentes pour l'infrastructure routière).

Pour en savoir plus :

http://mobilit.belgium.be/fr/mobilit/mobilit_e_n_chiffres/circulation_reseau_routier_belge

Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweeps.be) / prochaine mise à jour : juin 2018

Parc automobile et immatriculations

1 768 300

C'est le nombre de voitures particulières en Wallonie au 01/08/2016, soit 77 % du parc de voitures particulières enregistrées

Evolution du parc automobile des voitures particulières en Wallonie et par type de motorisation



Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques - Parc de véhicules à moteur ; Calculs : IWEPS

Au 1^{er} août 2016, 2 291 083 véhicules sont comptabilisés en Wallonie (contre 2 241 786 en 2015, en augmentation de +10 % entre 2010 et 2016, toutes catégories confondues) dont 1 768 300 voitures particulières (+9 % depuis 2010). Ainsi, en Wallonie, il y a 491 voitures particulières pour 1 000 habitants en 2016, contre 507 en Belgique. Il y en avait 398 en 1995.

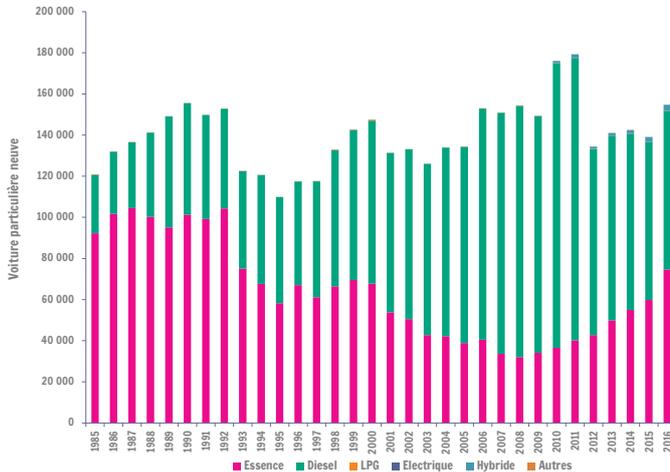
Pour l'année 2015, le kilométrage par an des voitures immatriculées en Wallonie s'élève en moyenne à 15 712 km (15 151 chiffre belge, SPF M&T). L'enquête nationale BELDAM (2010) avance, quant à elle, que 83 % des ménages wallons ont au moins une voiture, soit un taux de motorisation élevé mais moindre que celui des flamands. Les voitures des ménages wallons parcouraient 17 773 km en un an en 2010. Selon le SPF M&T, les voitures-salaires représenteraient 3,3 % des voitures immatriculées en Wallonie (7,3 % au niveau du chiffre belge) et parcouraient deux fois plus de kilomètres annuellement que les autres voitures.

L'évolution du parc automobile vient également corroborer ce constat. Avec plus de 1,7 million d'unités en 2016, les voitures particulières représentent 77 % du parc total des véhicules (+34 % entre 1995 et 2016), avec des véhicules de plus en plus pourvus de moteurs diesel. Le pourcentage de motorisation diesel est cependant en diminution depuis 2012 (60 % en 2016) et est supérieur à celui de l'essence depuis 2006.

En 2016, 410 713 voitures particulières ont fait l'objet d'une demande d'immatriculation (soit +3,3 %) en Wallonie : 38 % en tant que voiture neuve et 62 % en tant que voiture d'occasion.

Parc automobile et immatriculations

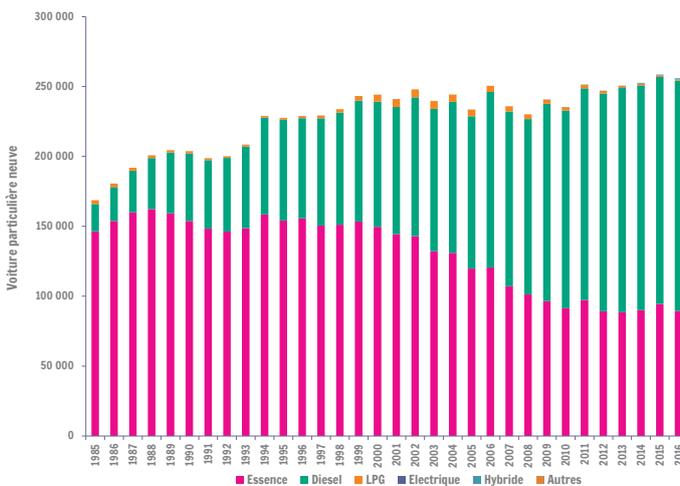
Evolution du nb d'immatriculations de voitures particulières neuves en Wallonie



En 2016, 154 782 voitures particulières neuves ont été immatriculées (48 % en motorisation essence et 50 % en diesel), soit +11,3 % par rapport à 2015. Cette augmentation concerne principalement la motorisation essence (+24,7 %).

Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques et Information économique

Evolution du nb d'immatriculations de voitures particulières d'occasion en Wallonie



En 2016, 255 931 voitures particulières d'occasion ont été immatriculées (35 % en motorisation essence et 64 % en diesel), soit -1 % par rapport à 2015.

Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques et Information économique

Définitions et sources

Le parc de véhicules regroupe tous les véhicules motorisés inscrits en Belgique. Les décomptes se font au 1^{er} août de chaque année pour le parc et au 31 décembre pour les immatriculations de véhicules.

Voiture-salaire : voiture de société mise par les employeurs à disposition de certains de leurs travailleurs et que ceux-ci peuvent utiliser à des fins autres que professionnelles.

Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques - Parc de véhicules à moteur ;
Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Les données sont produites par la DIV du SPF M&T et reprises par le SPF-Economie / Direction générale Statistiques.

Les véhicules inscrits au nom d'une société de leasing (y compris les véhicules d'entreprise) sont tous enregistrés à l'adresse (commune) du siège (social) de la société. L'interprétation des chiffres est à réaliser avec une certaine prudence car le nombre de véhicules immatriculés sur un territoire ne reflète pas forcément le nombre de véhicules disponibles sur ce même territoire.

Pour en savoir plus : <http://walstat.iweps.be>

Personne de contact : [Julien Juprelle \(j.juprelle@iweps.be\)](mailto:j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2017

Sécurité routière

326 pers.

C'est le nombre de personnes tuées sur les routes wallonnes en 2015 (contre 305 en 2014, 316 en 2013 et 349 en 2012)

Bilan comparé des accidents et victimes de la route en Wallonie et en Flandre en 2015

	Nombre d'accidents corporels		Nombre de décès dans les 30 jours	
	Wallonie	Flandre	Wallonie	Flandre
Par million d'habitants	3 193	3 892	90,8	58,7
Par 1 000 km de réseau	199	409	5,7	6,2
Par milliard de véhicules.km	298	413	8,5	6,2

Notes :

- Un accident entre plus de deux véhicules est considéré comme un seul accident.
- Afin de permettre une comparaison entre les données, le choix s'est porté sur les statistiques de l'année 2015.
- Le réseau considéré représente l'ensemble des autoroutes et routes de 2010, à l'exclusion des routes non revêtues.
- Les données de trafic routier utilisées sont celles de 2015.

Sources : SPF-Mobilité et Transports, SPF-Economie / Direction générale Statistiques ; Calculs : IWEPS

Le nombre d'accidents corporels enregistré sur les routes wallonnes en 2015 est, quant à lui, de 11 462 (contre 11 732 en 2014, 11 534 en 2013 et 12 265 en 2012). Le chiffre pour la Belgique est de 40 303.

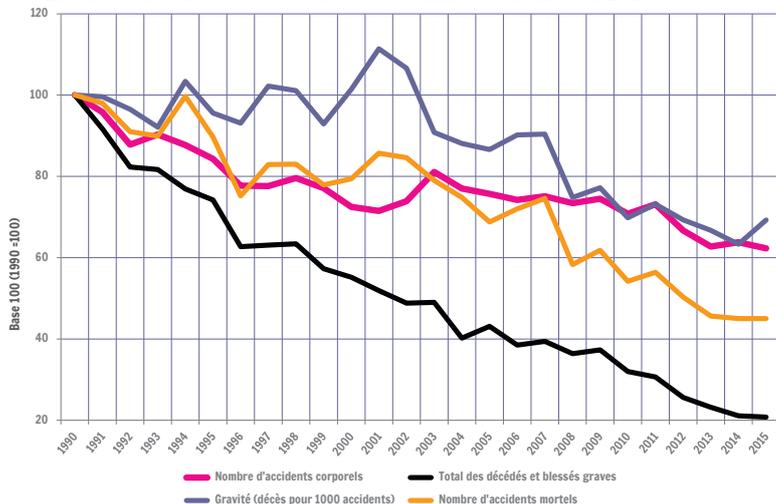
La prise en compte des statistiques d'accidents de la route et plus particulièrement de celles relatives au nombre de personnes tuées par million d'habitants (90,8), peut paraître peu « flatteuse » en comparaison avec la Flandre (58,7), la Belgique (65,3) et la moyenne européenne (51 pour EU-28).

Mais cette analyse est quelque peu réductrice, vu l'importance du trafic de transit et de la plus faible densité d'habitants en Wallonie. La situation réelle est donc plus contrastée et surtout beaucoup plus complexe, laissant transparaître qu'il y a moins d'accidents corporels en Wallonie (11 462) qu'en Flandre (25 080), mais qu'ils sont généralement plus graves. Ceci peut s'expliquer par la spécificité du réseau et semble compatible avec le constat d'un réseau moins congestionné, où les vitesses pratiquées sont plus élevées.

Malgré une amélioration ces dernières années, le nombre de personnes tuées sur les routes wallonnes (326 décédées après 30 jours) est en augmentation (+6,9 %) en 2015 (305 en 2014, 316 en 2013 et 349 en 2012). Les premiers chiffres disponibles pour l'année 2016, selon l'Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR), donnerait cependant un résultat inférieur à celui de 2014. Le Gouvernement wallon a, en la matière, la volonté de suivre l'objectif européen de réduction de 50 % du nombre de tués sur les routes d'ici 2020, ce qui représente un maximum de 200 tués pour la Wallonie.

Sécurité routière

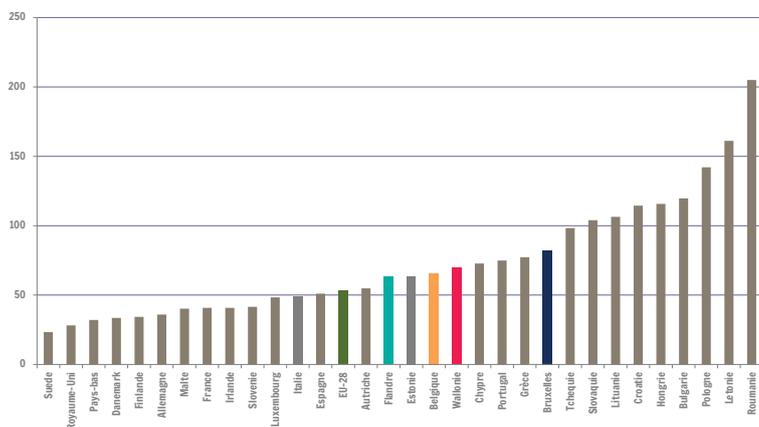
Evolution des accidents de la route en Wallonie de 1990 à 2015



On constate une tendance générale à la baisse au niveau des accidents et des tués de la route. Depuis 2011, le nombre d'accidents corporels a chuté de 15 %, le nombre de décédés et blessés graves de 32 % et le nombre d'accidents mortels de 20 %.

Sources : SPF-Mobilité et Transports, SPF-Economie / Direction générale Statistiques ; Calculs : IWEPS

Décès 30 jours de la route par 10 milliards de voyageurs-kilomètres, 2014



La Wallonie, avec le chiffre de 70 décès (dans les 30 jours) de la route par 10 milliards de voyageurs.km réalisés en auto et moto, est supérieur à la moyenne européenne (53 pour EU-28) et belge (66).

Note :
- Le nombre de décédés dans les 30 jours par 10 milliards de voyageurs.km effectués par les voitures particulières et motos pour les différents pays européens.

Sources : EC DG Mobility & Transport, SPF-Economie / Direction générale Statistiques, SPF M&T ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

- Un accident entre + de 2 véhicules est considéré comme un seul accident.
- Afin de permettre une comparaison entre les données, le choix s'est porté sur les statistiques « Accidents » de 2015. Ces dernières sont rapportées au réseau routier (données 2010) et aux voyageurs.km (données 2015).
- Le réseau considéré représente l'ensemble des autoroutes et routes, à l'exclusion des routes non revêtues pour l'année 2010.

Sources : EC DG Mobility & Transport, SPF-Economie / Direction générale Statistiques, SPF M&T ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Le nombre de tués est la donnée la plus fiable et la plus stable. La probabilité qu'un accident fasse l'objet de l'intervention de la police ou des parquets y est en effet la plus grande. Les données des blessés légers sont très probablement sous-estimées, notamment pour les usagers faibles (piétons, cyclistes).

Pour en savoir plus :

http://statbel.fgov.be/fr/modules/presse/statistiques/circulation_et_transport/accidents_de_la_circulation_2014.jsp

Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweeps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2017

Enquête de mobilité auprès des ménages wallons

77%

des déplacements des ménages wallons s'effectuent par la route dont 71 % en voiture, 5 % en bus TEC et 1 % à moto

Comparaison de la répartition des déplacements par mode principal (un jour moyen) en 2010 (en pourcentage)

	Flamands	Wallons	Bruxellois	Belgique
Voit. cond.	48%	52%	28%	48%
Voit. pass.	17%	19%	10%	17%
Taxi	0%	0%	0%	0%
Marche	13%	18%	32%	16%
Moto	1%	1%	1%	1%
Vélo	13%	1%	3%	8%
Train	3%	3%	2%	3%
Tram	1%	0%	8%	1%
Métro	0%	0%	9%	1%
Bus Delijn	3%	0%	1%	2%
Bus STIB	0%	0%	6%	1%
Bus TEC	0%	5%	0%	1%
Autre	1%	1%	1%	0
Base	10 278	18 133	8 661	37 072

Sources : Beldam 2010 ; IWEPS

Dans l'attente des données des deux enquêtes de mobilité de l'IWEPS à venir, la dernière enquête (Beldam 2010) auprès des Belges nous indique :

- un léger tassement dans le nombre de déplacements effectués par les résidents wallons mobiles (soit 3,2 déplacements par jour cf. la rubrique « limites »), comparativement aux autres régions belges et à la première enquête MOBEL (1999).
- globalement, une certaine stabilité pour ce qui touche à la répartition des déplacements par mode principal, comparativement aux dernières enquêtes de mobilité, à savoir : la persistance de la prédominance de la voiture, le recul dans l'utilisation de la voiture en tant que passager et la progression de la marche et du bus entre 1999 et 2010.
- des différences régionales au niveau du mode principal de transport privilégié subsistent, et un résultat contrasté peut également être relevé dans les focus intra-Wallonie permis par l'enquête. Ainsi, dans la région urbaine de Liège, la part de la voiture dans les déplacements totaux quotidiens n'atteint que 66 %, et celle du bus atteint par contre 13 %. Dans le Brabant wallon, la part de la voiture reste importante (environ 69 %), mais la proximité de Bruxelles induit une proportion relativement importante de déplacements en train (plus d'un quart des déplacements entrants et sortants de Bruxelles).
- qu'au niveau des déplacements vers l'école et le travail, la voiture est également le mode le plus utilisé puisque plus de la moitié des déplacements se fait principalement par ce mode de transport (66 % en Wallonie) ;

Selon le dernier « Diagnostic fédéral des déplacements domicile-travail » de 2014, le covoiturage apparaît comme une alternative intéressante pour 3,4 % des personnes travaillant en Wallonie face à l'usage seul ou en famille de la voiture qui demeure dominant (81,7 %). Quant au transport public, on obtient les chiffres de 4 % pour les TEC et 5 % pour le train.

Enquête de mobilité auprès des ménages wallons

Répartition des déplacements par motifs (par jour moyen) en 2010 (en pourcentage)

	Flamands	Wallons	Bruxellois	Belgique
Déposer/chercher qqn	8%	9%	7%	8%
Aller à la maison	41%	39%	39%	40%
Aller travailler	11%	12%	12%	12%
Pour le travail	2%	2%	2%	2%
Ecole (suivre un cours)	5%	6%	6%	5%
Prendre un repas à l'extérieur	1%	2%	3%	2%
Achats (courses, shopping)	12%	11%	12%	12%
Services (médecin, banque,...)	3%	3%	3%	3%
Rendre visite (famille, amis)	7%	7%	6%	7%
Promenade, faire un tour	2%	3%	3%	2%
Loisirs, sports, culture	6%	4%	5%	5%
Autre	2%	3%	3%	2%
Base	10 642	18 430	8 762	37 654

Sources : Beldam 2010 ; Calculs : IWEPS

Les raisons pour lesquelles les individus se déplacent sont assez similaires dans les différentes régions du pays et restent assez stables dans les dernières enquêtes pour la Wallonie. Notons que, quand bien même les déplacements pour des motifs liés à l'école et au travail diminuent en importance, ils représentent l'élément principal et structurant de la chaîne de déplacements des individus par leur durée, par les distances parcourues et, enfin, par leur récurrence.

De l'enquête BELDAM, il ressort également que la distance moyenne par jour moyen d'un déplacement effectué par un wallon est de 13,4 km. Si l'on examine la contribution de chacun des différents modes aux distances parcourues à travers les dernières enquêtes, la prédominance de la voiture s'en trouve renforcée par rapport à l'enquête MOBEL de 1999. La contribution des transports publics est également renforcée, essentiellement par l'utilisation du train. Les parts du vélo et de la marche chutent logiquement dans cet indicateur car les distances effectuées à l'aide de ces modes portent essentiellement sur des courtes distances.

Dans la répartition des déplacements par classes de distances, soulignons que 56 % de ceux-ci s'effectuent sur des distances inférieures à 7,5 km, voire sous les 3 km pour 32 % des déplacements.

Enfin, selon l'enquête sur le budget des ménages (2014, SPF-Economie / Direction générale Statistiques), la part moyennes des dépenses d'un ménage wallon consacrées aux déplacements (transport et assurances) est de 15 %.

Définitions et sources

- Un déplacement se définit par son motif. Une succession de déplacements ayant un motif différent constitue une chaîne de déplacements.
- Le mode principal de transport, c.-à-d. que, quand un déplacement est effectué en utilisant plusieurs moyens de transport, n'est retenu que celui avec lequel la plus grande distance a été parcourue.
- La rubrique « Base » : il s'agit du nombre redressé d'observations sur lequel se base l'analyse.

Sources : Enquêtes Mobel 1999, ERMM 2004, Beldam 2010 ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Les enquêtes de mobilité visent à constituer des bases de données pour une meilleure compréhension des comportements de mobilité des individus et des logiques de « chaînage » des déplacements. C'est pourquoi l'IWEPS a participé à la dernière enquête fédérale sur la mobilité des Belges « Belgian Daily Mobility » (BELDAM) qui s'est déroulée en 2010 (BELDAM, BELgian DAily Mobility, SPF M&T, 2012, http://mobilit.belgium.be/fr/mobilite/mobilite_en_chiffres/beldam). La méthodologie utilisée dans les dernières enquêtes est similaire et permet la comparaison des différents comportements observés. Dans le rapport Beldam, les chercheurs émettent des réserves pour l'utilisation des résultats au niveau du nombre moyen de déplacements des personnes mobiles et du taux des personnes mobiles.

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/>
et <http://www.mobilite.belgium.be/fr/mobilite/chiffres/beldam/>

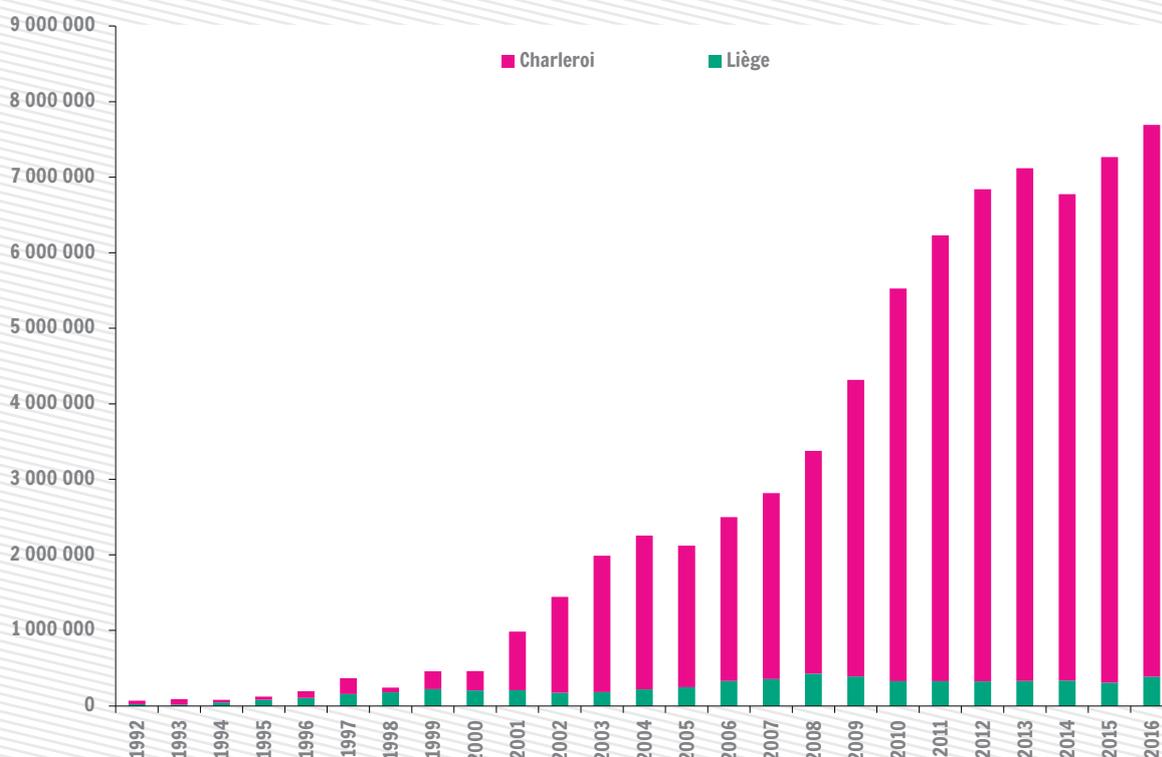
Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2017

Transport aérien

7,7 millions

C'est le nombre de passagers qui ont été transportés (passagers en transit inclus) via les aéroports wallons en 2016

Evolution du transport aérien de personnes à Liège Airport et Charleroi Bruxelles-Sud (en nombre de passagers)



Sources : SPW - DG02 - Mobilité et voies hydrauliques ; Calculs : IWEPS

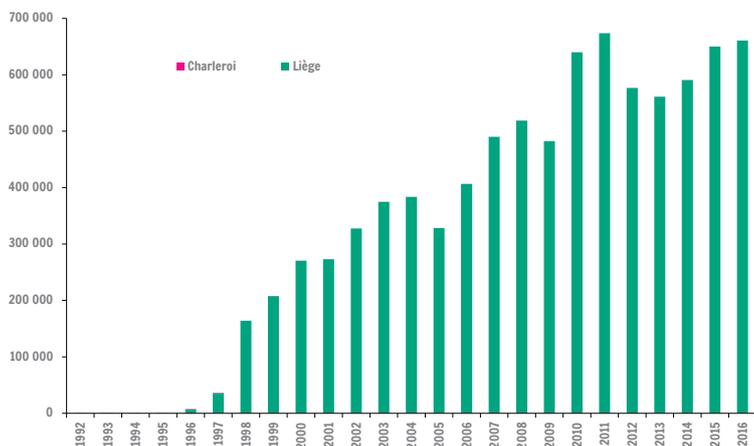
Au niveau du réseau aérien, la Wallonie possède deux infrastructures importantes: l'aéroport de Liège (Liège Airport), ouvert 24 heures sur 24 avec deux pistes (3 700 m et 2 340 m) destinées à recevoir un trafic mixte (passagers et cargo) et celui de Charleroi (Brussels South Charleroi Airport) avec une piste de 2 550 m privilégiant le trafic de passagers. Ces aéroports bénéficient tous les deux d'une aérogare récente et moderne.

Du côté du transport et du trafic aérien, la Wallonie se distingue par l'essor de ces deux aéroports durant ces quinze dernières années, surtout grâce au développement d'activités cargo à Liège et à l'arrivée d'une importante compagnie low cost à Charleroi.

7,7 millions de passagers ont été transportés via les aéroports wallons en 2016 (+7 %) et plus particulièrement via l'aéroport de Charleroi qui poursuit sa forte croissance pour atteindre le chiffre record de 7,3 millions de passagers en 2016 (+6 % en 2016). Le trafic aérien wallon de passagers représente 25 % du trafic belge en 2014, Charleroi étant le deuxième aéroport derrière l'aéroport de Bruxelles-National (23 millions de passagers).

Transport aérien

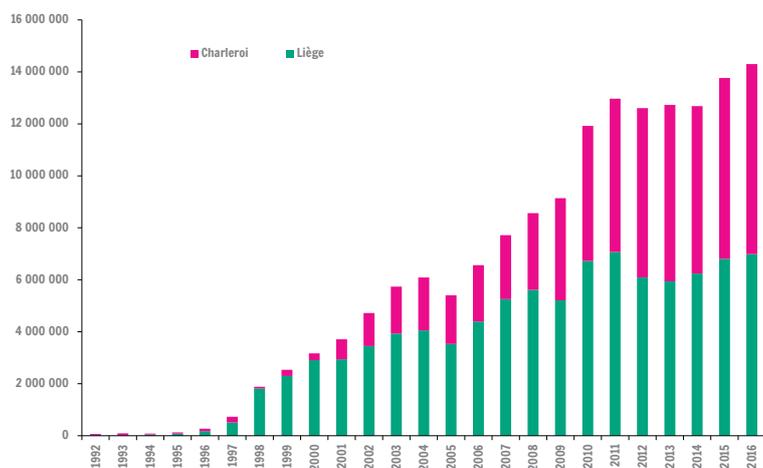
Evolution du transport aérien de fret à Liège Airport et Charleroi Bruxelles-Sud (en tonnes de fret)



660 millions de tonnes de marchandises ont transité par l'aéroport de Liège en 2016 (+2 %), ce qui confirme son statut de premier aéroport cargo de Belgique depuis 2009. L'aéroport de Charleroi ne traite relativement presque pas de transport de fret (90 tonnes en 2016 pour 25 tonnes en 2015).

Sources : SPW - DG02 - Mobilité et voies hydrauliques ;
Calculs : IWEPS

Evolution du transport aérien cumulé à Liège Airport et Charleroi Bruxelles-Sud (en millions de work load unit)



L'activité dans les aéroports wallons, illustrée par l'unité *work load unit*, confirme la progression enregistrée ces dernières années (+4 % en 2016) et atteint un record en 2016 (14,2 millions de wlu).

Sources : SPW - DG02 - Mobilité et voies hydrauliques ;
Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les statistiques de transport aérien fournissent des informations sur le nombre de passagers (à l'arrivée et au départ, passagers en transit inclus), de tonnes transportées et le nombre de vols.

WLU : unité *work load unit*, voir explication ci-contre.

Les mouvements sur les aéroports comptabilisent également les vols d'instruction, d'écolage ou d'entraînement d'avions.

Sources : SPW-DGMVH ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

L'unité wlu est inspirée des conclusions d'une étude réalisée par l'association Airports Council International (ACI) affirmant que le transport par avion d'un million de passagers ou de 100 000 tonnes de fret génère un millier d'emplois directs sur le site aéroportuaire.

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/>

Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2018

39,47 MT

Le tonnage fluvial de marchandises transportées en Wallonie s'élève à 39 millions de tonnes en 2016 (+ 1 % par rapport à 2015)

Bilan global du trafic fluvial de marchandises en Wallonie (en tonnes de marchandises)

	Exportations	Importations	Transit	Trafic Interne	Total	Total Indice 1995=100
1987	7 061 157	8 489 927	9 770 204	1 794 950	27 116 238	84
1988	7 574 331	9 533 834	10 302 786	2 165 347	29 576 298	91
1989	7 720 748	9 834 416	10 128 232	2 102 610	29 786 006	92
1990	8 128 643	10 087 349	10 328 861	1 820 199	30 365 052	94
1991	7 748 952	9 886 291	9 044 642	1 453 256	28 133 141	87
1992	8 054 992	10 529 221	9 338 609	2 284 752	30 207 574	93
1993	7 672 046	10 381 806	8 439 775	1 902 453	28 396 080	88
1994	8 860 976	11 704 218	8 764 483	2 249 229	31 578 906	97
1995	9 203 560	11 663 551	9 445 427	2 118 851	32 431 389	100
1996	9 165 168	11 679 151	9 291 450	1 807 261	31 943 030	98
1997	9 637 429	12 436 591	9 009 255	2 473 760	33 557 035	103
1998	10 296 038	13 398 297	9 239 130	2 292 289	35 225 754	109
1999	10 084 443	14 807 036	9 744 692	2 385 823	37 021 994	114
2000	10 919 172	17 048 780	10 818 144	3 435 006	42 221 102	130
2001	11 031 628	17 211 786	10 474 104	2 574 822	41 292 340	127
2002	12 595 483	17 413 948	9 215 227	2 069 810	41 294 468	127
2003	13 328 375	16 896 070	10 277 479	2 332 703	42 834 627	132
2004	13 609 186	17 781 275	11 057 056	2 713 854	45 161 371	139
2005	12 969 945	16 720 105	11 134 168	2 896 234	43 720 452	135
2006	13 735 600	16 189 259	11 485 314	3 045 122	44 455 295	137
2007	13 246 929	16 154 102	11 332 511	3 201 153	43 934 695	135
2008	13 703 820	16 657 942	11 173 946	3 401 123	44 936 831	139
2009	12 785 621	11 704 832	10 036 048	2 528 219	37 054 720	114
2010	13 962 813	14 164 763	11 310 925	2 817 921	42 256 422	130
2011	14 930 423	14 057 511	11 830 610	3 513 345	44 331 889	137
2012	15 114 111	11 967 160	11 825 558	3 027 029	41 933 858	129
2013	13 804 244	11 507 026	11 572 384	3 091 323	39 974 977	123
2014	14 371 196	10 851 266	11 881 057	3 077 986	40 181 505	124
2015	13 782 900	10 129 766	12 159 605	2 986 895	39 059 166	120
2016	13 740 690	10 666 069	12 210 596	2 854 925	39 472 280	122
Répartition par catégorie en pourcentage						
2016	35	27	31	7	100	

Sources : SPW - DG02 - Mobilité et voies hydrauliques ; Calculs : IWEPS

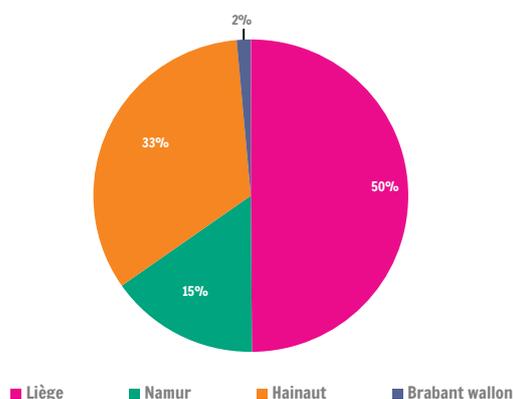
Le tonnage fluvial de marchandises transportées en Wallonie est de près de 39,5 millions de tonnes en 2016, soit une augmentation de 22 % depuis 1995 avec une légère reprise (+1 %) enregistrée pour la dernière année. Elles se répartissent en 35 % en exportations (-0,3 % par rapport à 2015), 27 % en importations (+5,3 %), 31 % en transit (+0,4 %) et 8 % en trafic interne (-4,4 %).

Le tonnage transporté en Wallonie en 2015 (39 MT) représentait 20,7 % du trafic fluvial en Belgique (188,1 MT transportées en 2015).

Le réseau wallon des voies navigables offre de larges possibilités pour le développement du transport par voie d'eau. Les pouvoirs publics, qui gèrent les 741 kilomètres de voies d'eau (dont 451 kilomètres utiles au transport), soutiennent les différents projets contribuant à mieux positionner la Wallonie par rapport aux ports de mer : nouvelles écluses, connexion des bassins de la Seine et de l'Escaut, etc. L'augmentation du tonnage moyen par bateau chargé circulant sur le réseau wallon peut en ce sens être considéré comme un effet de sa modernisation.

Transport fluvial

Répartition annuelle du trafic fluvial par province en 2016 (en tonnes-kilomètres)

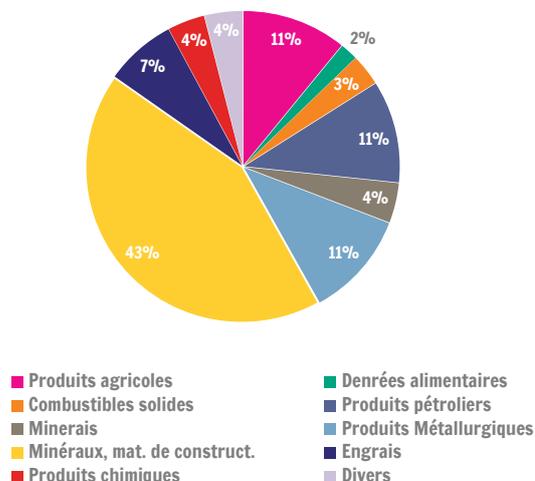


En 2016, le trafic wallon de marchandises a atteint 1 610 millions de tonnes.km, soit une diminution de -1 % par rapport à 2015 (-5 % l'année précédente). Cette diminution touche l'ensemble des provinces.

La répartition des tonnes.km transportées par province est la suivante : 50 % pour la province de Liège, 33 % pour la province du Hainaut, 15 % pour la province de Namur et 1 % pour la province du Brabant wallon.

Sources : SPW - DG02 - Mobilité et voies hydrauliques ;
Calculs : IWEPS

Trafic fluvial par catégories de marchandises transportées en Wallonie en 2016 (en tonnes)



En 2016, les minéraux et matériaux de construction maintiennent leur part prépondérante depuis plus de 25 ans. Notons l'évolution depuis plusieurs années du tonnage transporté dans les combustibles solides, les minerais, les engrais et les produits chimiques fonction de la conjoncture économique ou au contraire, suite à certaines fermetures, notamment dans la sidérurgie. Enfin, le trafic conteneurisé en Wallonie, en forte croissance (80 000 EVP, +33 %), est repris en catégorie « marchandises diverses ».

Sources : SPW - DG02 - Mobilité et voies hydrauliques ;
Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données présentées dans le présent indicateur sont issues des statistiques produites par la Direction générale et opérationnelle de la Mobilité et des voies hydrauliques de Wallonie et concernent les statistiques de navigation marchande, statistiques de navigation à partir du document « permis de circulation » voir :

<http://voies-hydrauliques.wallonie.be>.

L'unité "tonnes.km" exprime le déplacement d'une tonne de marchandises sur une distance d'un kilomètre.

EVP : équivalents vingt pieds, unité de mesure de conteneur.

Sources : SPW - DGOMVH - Mobilité et voies hydrauliques;

Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Les statistiques fournies par la DGO2 sont ventilées selon différentes catégories et disponibles directement sur leur site Internet.

Le tonnage transporté et manipulé donne une certaine information concernant l'activité économique sur un territoire.

Pour en savoir plus : <http://voies-hydrauliques.wallonie.be>

Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweeps.be) / prochaine mise à jour : mars 2018

Energie et environnement

Les autorités publiques ont pour objectif d'assurer le développement global sur leur territoire, de lutter contre les changements climatiques et d'assurer l'approvisionnement énergétique. Les objectifs à l'horizon 2020, pour faire face aux défis climatiques et énergétiques, sont fixés au niveau européen par l'accord « Paquet Climat-Energie » ou « objectifs 20-20-20 ». En Belgique, les compétences en matière de politique de l'énergie et du climat sont réparties entre le pouvoir fédéral et les trois régions. La répartition entre ces entités des objectifs « Climat-Energie » et des opportunités afférentes sont discutées dans le cadre du Programme National de Réforme. Le dernier date d'avril 2017. Les différents objectifs pour la Belgique ont été déclinés pour chaque région dans le cadre de l'accord politique intra-belge du 4 décembre 2015 sur le « Burden Sharing » de l'objectif belge. En octobre 2014, le Conseil européen a par ailleurs fixé les objectifs « Climat-Energie » à l'horizon 2030 qui succèdent aux précités. Ces éléments sont notamment pris en compte par le nouveau Plan « Air-Climat-Energie » wallon 2016-2020 adopté par le Gouvernement wallon en avril 2016.

A l'aide des « bilans énergétiques », les régions disposent d'informations concernant la demande d'énergie, la transformation de l'énergie primaire, etc. Elles peuvent ainsi déterminer leur position en matière de performance énergétique dans un contexte plus large et évaluer leurs besoins en vue d'une réduction de leur dépendance énergétique. Quelques indicateurs ciblés, traités dans le présent chapitre, sont issus des « bilans énergétiques » réalisés par la Wallonie, avec une mise en contexte à l'aide d'informations fournies par les services publics fédéraux et les services statistiques européens (Eurostat).

En ce qui concerne l'efficacité énergétique, en 2014, la consommation d'énergie primaire en Wallonie atteint son niveau le plus bas depuis 1990 et connaît une diminution de près de 22 % depuis 2005 (- 12 % en Flandre et en Belgique) (Fiche *Efficacité énergétique*). La consommation d'énergie primaire en Belgique, avec 45,7 Mtep en 2015 (45,2 en 2014), se situe environ 2 Mtep au-dessus de l'objectif indicatif « efficacité énergétique » belge de 43,7 Mtep en 2020 (1483 Mtep pour EU28). L'intensité énergétique ou la part de la consommation d'énergie dans le PIB (164 ktep par milliers d'€ en 2014) a décliné en Wallonie depuis 2005, notamment du fait du déclin de l'activité sidérurgique, mais reste supérieure aux moyennes nationale (141) et européenne (122), en raison de la structure du tissu industriel. S'agissant de la part du renouvelable dans la consommation finale brute d'énergie (Fiche *Part d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique*), les autorités belges se sont fixées un objectif de 13 % d'ici 2020 (soit en valeur absolue 4,224 Mtep, seuil décliné pour les régions dans le cadre de l'accord politique sur le « Burden Sharing »). Cette part est de 10,7 % en Wallonie en 2014 (11,1 % en 2015, chiffres provisoires) et supérieure au chiffre belge (8 %).

La population et l'ensemble des activités qui se développent sur le territoire wallon sont à l'origine de pressions sur le capital environnemental de la Région mais aussi, et plus globalement, sur celui de la planète. Ces pressions sont liées aux modes de production et de consommation des ressources entraînant par exemple des rejets, des déchets, des modifications des cycles naturels, ou encore la fragmentation du territoire. Si l'environnement possède une certaine capacité à encaisser ces pressions, au delà de certaines limites, les impacts peuvent avoir des conséquences plus ou moins importantes sur les hommes, la société, l'économie et l'environnement. Ces impacts peuvent cependant être limités par les pouvoirs publics à travers de mesures de gestion environnementale et d'actions correctrices.

Ce chapitre aborde quelques aspects centraux de la thématique environnementale (eau, déchets, nature et forêts, air) visant à donner un état évolutif de la situation en Wallonie, dans un cadre de développement durable et d'engagements européens ou internationaux (citons par exemple, l'assainissement des eaux usées (fiche *Assainissement des eaux usées*), la conservation de la nature (fiche *Protection de la faune et de la flore*) ou les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Les informations présentées ici sont essentiellement issues de l'ouvrage « Les Indicateurs Clés de l'Environnement Wallon 2014 », dernier rapport sur l'état de l'environnement wallon, et de contacts pris avec leurs auteurs (Direction de l'Etat environnemental (DEE) de la DGO3-SPW) tandis que celles relatives à l'analyse de la pollution de l'air et des émissions de gaz à effets de serre (GES) sont fournies par l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AWAC).

En matière de réduction des gaz à effet de serre (Fiche *Réduction des émissions de GES*), la trajectoire de la Wallonie semble correspondre aux objectifs internationaux du protocole de Kyoto et de la stratégie 2020. En 2015, les émissions GES (ETS et non-ETS) ont en effet diminué de plus 35 % depuis 1990 (- 22 % au niveau national) ; les émissions wallonnes depuis 2013 sont actuellement inférieures à la trajectoire définie selon un objectif de -14,7 % par rapport à 2005.

Efficacité énergétique

-22%

En 2014, la consommation d'énergie primaire était de 14,1 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) en Wallonie, soit une diminution de 22 % depuis 2005

Evolution de la consommation d'énergie primaire en Wallonie et intensité énergétique de l'économie

	2000	2005	2010	2013	2014
T2020_32T - Consommation d'énergie primaire - en MTeP					
Wallonie	18,3	18,1	17,2	15,2	14,1
Bruxelles	2,2	2,2	2,2	2,0	n.d.
Flandre	31,6	32,6	32,7	31,0	28,6
Belgique	52,4	51,4	53,5	48,7	45,2
EU-28	1 617,9	1 712,8	1 656,4	1 569,3	1 508,3
T2020_32E - Evolution de la consommation d'énergie primaire - indices 2005 = 100					
Wallonie	101,2	100,0	95,1	83,9	78,1
Bruxelles	96,4	100,0	97,2	90,1	n.d.
Flandre	96,8	100,0	100,5	95,2	87,8
Belgique	102,0	100,0	104,2	94,8	88,0
EU-28	94,5	100,0	96,7	91,6	88,1
T2020_32I - Intensité énergétique de l'économie - keP par millier d'euros					
Wallonie	255,6	229,4	200,9	179,7	164,8
Bruxelles	36,2	34,1	32,4	29,9	n.d.
Flandre	211,0	202,8	188,1	171,3	157,0
Belgique	190,5	173,4	167,5	152,0	141,2
EU-28	171,2	149,5	137,8	128,3	122,0

Sources : Eurostat et bilans énergétiques régionaux (VMM pour la Flandre, SPW-DG04 pour la Wallonie, Bruxelles environnement pour Bruxelles) ; Calculs : IWEPS

La consommation d'énergie primaire, soit celle qui entre principalement dans le processus de transformation destiné à rendre l'énergie utilisable, enregistre en Wallonie une nouvelle baisse en 2014 et atteint son niveau le plus bas depuis 1990. Cette tendance trouve une explication dans une diminution de la consommation finale dans tous les secteurs et une montée des productions renouvelables améliorant ainsi le rendement du parc de production électrique. Sur la période 2005-2014, la baisse de la consommation énergétique est plus importante en Wallonie (-22 %) qu'en Flandre (-12 %) et qu'en Belgique (-12 %). Compte tenu de l'évolution de l'activité économique wallonne, l'intensité énergétique - ou la part de la consommation d'énergie dans le PIB - a décru en Wallonie depuis 2005. Il n'en demeure pas moins que la Wallonie reste relativement « gourmande » en matière énergétique, en raison de la structure de son tissu industriel (et ce malgré la chute de l'activité sidérurgique depuis 2009) ainsi que la baisse de production d'électricité d'origine nucléaire. En effet, chaque millier d'euros de valeur ajoutée wallonne requiert l'utilisation de 164 keP (kilo équivalent-pétrole) soit davantage que la moyenne dans le pays (16 % plus élevée) ou en Europe (34 % plus élevée).

La Wallonie participe conjointement avec les autres entités fédérées à l'engagement de réduction de 18 % de la consommation d'énergie primaire de la Belgique à l'horizon 2020 (en comparaison avec le niveau de référence de 53,3 Mtep obtenu par le modèle de projections PRIMES2007, ce qui correspond à une économie d'énergie primaire de 9,6 Mtep). Avec 45,7 Mtep en 2015 (45,2 en 2014), la consommation d'énergie primaire se situe environ 2 Mtep au-dessus de l'objectif indicatif « efficacité énergétique » belge de 43,7 Mtep en 2020 (1 483 Mtep pour EU-28). En Wallonie, l'efficacité énergétique est l'un des objectifs visés par diverses mesures du Plan Marshall 4.0 et le Plan air climat énergie 2016-2022.

Efficacité énergétique

Définitions et sources

La consommation d'énergie primaire est mesurée par la consommation intérieure brute énergétique en millions de tonnes équivalent-pétrole (Mtep). Cette consommation exclut l'usage non-énergétique des produits énergétiques (par exemple, le gaz naturel utilisé non pas pour la combustion mais pour la production de produits chimiques).

La consommation intérieure brute totale comprend la consommation des utilisateurs finaux (industrie, tertiaire, logement, transports et usages non énergétiques) et la consommation du secteur de la transformation d'énergie (centrales électriques, cokeries, raffineries, etc.) ainsi que les pertes de distribution et de transformation.

L'objectif de la Stratégie européenne a été fixé en pourcentage d'économies par rapport à une situation projetée de référence pour 2020 (-20 % pour l'EU-28). Cette consommation-cible peut être exprimée en indice par rapport à la valeur de 2005 (l'objectif se traduisant alors en 86,5 points pour l'EU-28) afin d'observer les évolutions.

L'intensité énergétique compare la consommation d'énergie à l'activité économique. Le numérateur retenu inclut alors les usages non-énergétiques de la consommation énergétique, tandis qu'au dénominateur, figure le PIB en volume, exprimé en euros chaînés (année de référence 2010).

kep : kilo équivalent-pétrole.

Mtep : Millions de tonnes équivalent-pétrole.

Sources : Eurostat ; Bilans énergétiques régionaux (VMM pour la Flandre, SPW-DGO4 pour la Wallonie, Bruxelles environnement pour Bruxelles) ;

Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Afin de privilégier les sources régionales les plus récentes, les incompatibilités entre les inventaires régionaux et les données nationales disponibles sur Eurostat ne sont pas corrigées dans les tableaux présentés ici. Les chiffres privilégiés sont donc ceux publiés par chaque région et ceux publiés par Eurostat pour la Belgique et l'Europe dans un souci de comparabilité européenne.

Pour en savoir plus :

Le portail Energie <http://energie.wallonie.be> et <http://www.iweps.be>

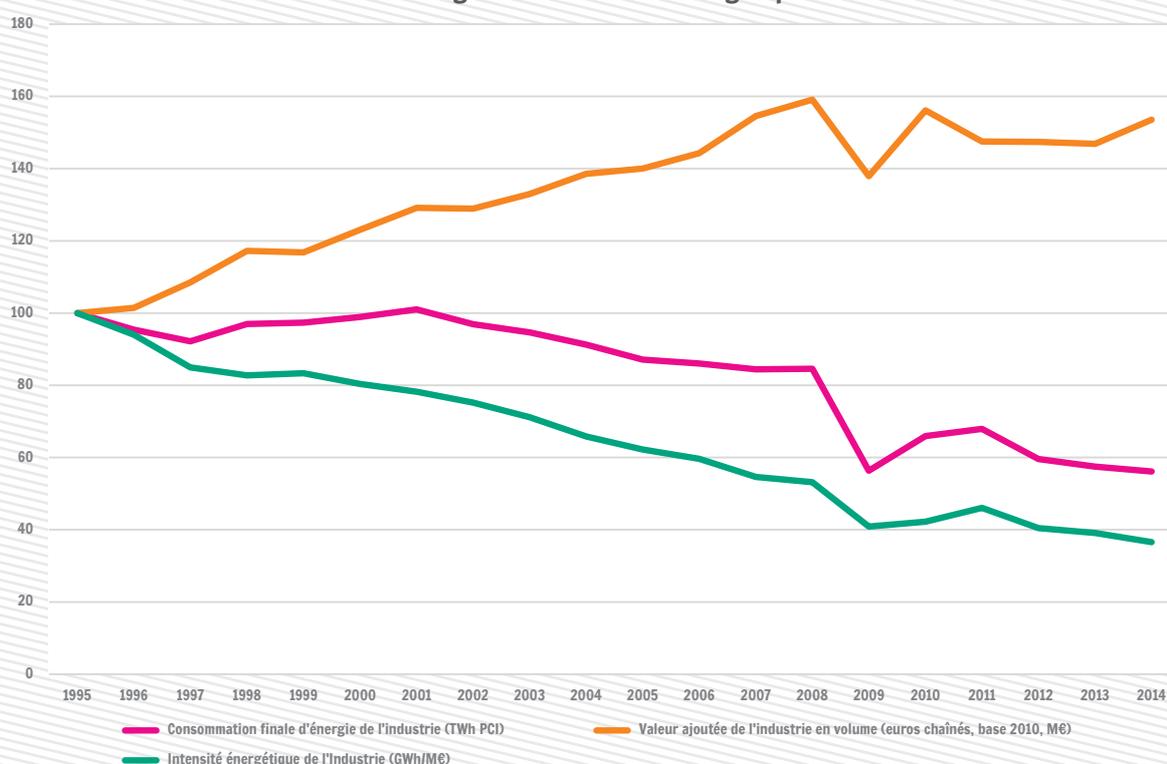
Personne de contact : **Julien Juprelle** (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : **mars 2018**

Intensité énergétique de l'industrie

-44%

En 2014, la consommation finale d'énergie de l'industrie était de 42,8 TWh PCI en Wallonie, soit une diminution de -2 % par rapport à 2013 et -44 % depuis 1995

Evolution de la consommation finale d'énergie et de l'intensité énergétique du secteur industriel en Wallonie



Sources : SPW - DG04 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données février 2017 ; Calculs : IWEPS

La consommation finale totale d'énergie de l'industrie wallonne atteint 42,8 TWh en 2014, en baisse de 2 % par rapport à l'année précédente (-44 % par rapport à 1995). Il s'agit du niveau de consommation le plus bas depuis 1990 (ICEDD). Cette baisse cache cependant des évolutions très contrastées des diverses branches qui la composent : forte chute de la consommation de la sidérurgie (-86 % entre 1990 et 2014), -18 % dans les minéraux non métalliques, -12 % pour la chimie alors que le reste de l'industrie progressait de 18 %. De plus, la structure de la consommation énergétique de l'industrie wallonne est modifiée depuis 2009. La branche des minéraux non métalliques est la plus énergivore en 2014 (près de 36 % de la consommation totale du secteur industriel wallon). La sidérurgie n'en représente plus que 12 % en 2014 (pour 47 % en 1990).

L'intensité énergétique - ou la part de la consommation finale d'énergie par unité de richesse produite - de l'industrie a fortement décliné en Wallonie depuis 1995. L'industrie a enregistré les gains d'efficacité (sa consommation d'énergie en baisse de -44 %) alors que la valeur ajoutée de l'industrie est en croissance (+54 %). Cette tendance synthétise des tendances sectorielles différentes : déclin de filières énergivores, développement d'activités industrielles à haute valeur ajoutée (peu consommatrices d'énergie), amélioration de l'efficacité énergétique au niveau des entreprises.

Intensité énergétique de l'industrie

Définitions et sources

Il s'agit de l'intensité énergétique du secteur de l'industrie en Wallonie qui est obtenue par le rapport entre la consommation énergétique finale (besoins énergétiques des consommateurs finaux) du secteur de l'industrie (en ce compris les usages non énergétiques) au numérateur, tandis qu'au dénominateur, figure la valeur ajoutée du secteur de l'industrie en volume, exprimée en euros chaînés, année de référence 2010.

La valeur ajoutée du secteur de l'industrie comprend les branches suivantes : Agriculture, Energie, Industries manufacturières, Construction, Services marchands et non-marchands.

1. TWh : térawattheure, 1 TWh équivaut à 1 milliard de kWh.
2. PCI : Pouvoir calorifique inférieur.

Sources : SPW - DGO4 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données février 2017 ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

La consommation énergétique finale illustre les besoins énergétiques des consommateurs finaux (hors transformation) et renseigne sur le niveau d'activité économique, sur les standards de vie, sur les conditions climatiques ou encore sur les progrès de la technologie.

Les différents indicateurs sont estimés à partir des évolutions de consommations et/ou de productions des plus gros consommateurs/producteurs d'énergie (centrales électriques et grosses industries), de l'évolution des degrés-jours et des statistiques de consommation de gaz et d'électricité du régulateur de l'énergie wallon (la CWaPE) et des statistiques de livraison des produits pétroliers et du charbon d'Eurostat et/ou des SPF Economie et Finances et autres sources diverses.

Pour en savoir plus :

Le portail Energie <http://energie.wallonie.be> et <http://www.iweeps.be>

Personne de contact : **Julien Juprelle** (j.juprelle@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **mars 2018**

Conso. d'énergie par secteur / vecteur

121 TWh PCI

La consommation énergétique finale totale est de 121 TWh PCI en 2014 (-6,1 % par rapport à 2013)

Evolution de la consommation finale d'énergie par secteur et par vecteur en Wallonie

Consommation par secteur							
		Industrie	Agriculture	Logement	Tertiaire	Transport ¹	Total
en TWh ¹ PCI ²	1985	74,2	1,3	32,4	8,5	27,6	139,9
	1990	76,3	1,2	32,3	8,5	27,8	146,2
	1995	76,3	1,2	35,7	10,1	30,2	153,5
	2000	75,5	1,2	34,2	11,3	33,7	155,9
	2005	66,5	1,3	36,6	12,3	36,6	153,2
	2010	50,3	1,3	35,7	14,6	38,2	140,1
	2012	45,5	1,2	31,2	13,6	36,8	128,2
	2013	43,9	1,2	33,9	14,1	35,8	128,9
	2014	42,8	1,2	28,1	12,2	36,7	121,0
	Evolution 1990-2014		-43,85%	-10,44%	-13,18%	42,74%	32,87%
TCAM 1990-2014		-2,38%	-0,46%	-0,59%	1,49%	1,19%	-0,8%
Evolution 2013-2014		-2,35%	0,76%	-17,20%	-13,72%	2,60%	-6,1%
Consommation par vecteur							
		Solides et gaz dérivés	Produits pétroliers	Gaz naturel	Electricité	Autres ¹	Total
en TWh ¹ PCI ²	1985	40,6	50,1	26,9	15,8	6,5	139,9
	1990	35,2	59,3	26,9	17,8	6,9	146,2
	1995	29,7	63,0	30,9	21,1	8,9	153,5
	2000	25,8	63,9	33,7	23,4	9,1	155,9
	2005	17,8	68,5	34,0	23,9	9,1	153,2
	2010	9,3	60,9	31,8	24,7	13,5	140,1
	2012	4,7	55,8	30,1	24,0	13,7	128,2
	2013	5,0	55,0	30,4	23,7	14,8	128,9
	2014	5,3	52,9	26,1	23,0	13,7	121,0
	Evolution 1990-2014		-84,96%	-10,84%	-2,81%	28,79%	98,77%
TCAM 1990-2014		-7,59%	-0,48%	-0,12%	1,06%	2,90%	-0,8%
Evolution 2013-2014		6,35%	-3,80%	-13,99%	-3,16%	-7,39%	-6,1%

Sources : SPW - DG04 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données février 2017 ; Calculs : IWEPS

La consommation totale d'énergie finale de la Wallonie atteint 121 TWh en 2014, en baisse de 6,1 % par rapport à l'année précédente (-17 % par rapport à 1990). Il s'agit du niveau de consommation le plus bas depuis 1985.

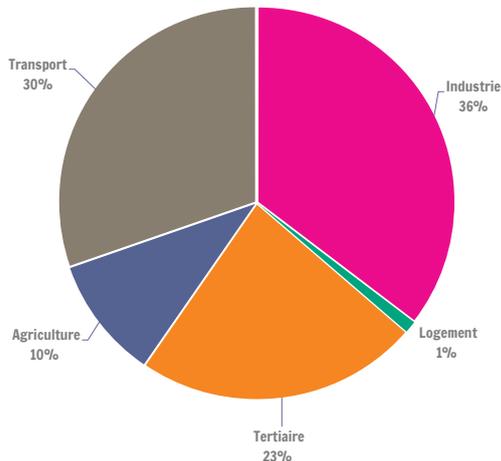
La consommation énergétique finale illustre les besoins énergétiques des consommateurs finaux (hors transformation) et dépend du niveau d'activité économique, des standards de vie, des conditions climatiques, ou encore des progrès de la technologie. Elle est déclinée par secteur (industrie, logement, tertiaire, agriculture, transport) et par vecteur (solides et gaz dérivés, produits pétroliers, gaz naturel, électricité, autres).

La situation constatée en 2014 s'explique notamment par le ralentissement de l'activité industrielle qui persiste, la baisse de la consommation dans les secteurs tertiaires et résidentiels expliquée notamment par les conditions climatiques plus favorables qu'en 2013 et l'augmentation de la consommation des transports.

Le secteur transport est celui, avec le secteur tertiaire, qui a une consommation connaissant la plus forte progression depuis 1990 avec respectivement +33 % et +43 %, au contraire de celui de l'industrie (-44 %). On constate également une forte chute au niveau des combustibles solides et gaz dérivés (-85 % depuis 1990), faisant suite à la fermeture de hauts-fourneaux, ainsi qu'une augmentation importante de la consommation d'électricité (+29 %) et des carburants (+29 %).

Conso. d'énergie par secteur / vecteur

Répartition par secteur de la consommation finale d'énergie en 2014

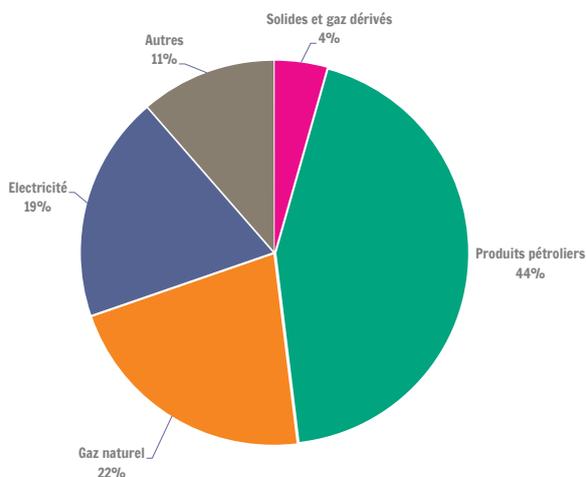


La structure de la consommation finale d'énergie s'est considérablement modifiée depuis la crise, notamment du fait que la part du secteur industriel s'est fortement réduite (elle n'est plus que de 36 % en 2014 pour 43 % en 2008). Viennent ensuite le secteur du transport (30 % contre 19 % en 1990) et du logement (23 %). À eux trois, ces secteurs représentent plus de 89 % de la consommation finale.

*Transport: tous secteurs confondus, hors aérien et hors transport agricole.

Sources : SPW - DG04 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données février 2017 ; Calculs : IWEPS

Répartition par vecteur de la consommation finale d'énergie en 2014



La part du vecteur « combustibles solides et gaz dérivés » ne représente plus que 4 % de la consommation finale d'énergie (contre 24 % en 1990). Les vecteurs principaux en 2014 sont les produits pétroliers (44 %) et le gaz naturel (22 %). Au niveau de la rubrique « autres », notons que la part des énergies renouvelables avoisine les 5 %.

*Autres : énergies renouvelables, vapeur cogénérée ou de récupération, gaz de process, déchets industriels non renouvelables.

Sources : SPW - DG04 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données février 2017 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Il s'agit de la consommation énergétique finale (besoins énergétiques des consommateurs finaux tels que industrie, logement, tertiaire, transport, en ce compris les usages non énergétiques) par secteur et par vecteur.

1. TWh : térawattheure, 1 TWh équivaut à 1 milliard de kWh.

2. PCI : Pouvoir calorifique inférieur, soit la quantité de chaleur dégagée par la combustion complète d'une unité de combustible.

3. TCAM : taux de croissance annuel moyen.

Sources : SPWDGO4-DEBD, ICEDD, données février 2017 ; Calculs IWEPS.

Pertinence et limites

La consommation énergétique finale illustre les besoins énergétiques des consommateurs finaux (hors transformation) et renseigne sur le niveau d'activité économique, sur les standards de vie, sur les conditions climatiques ou sur les progrès de la technologie.

Les différents indicateurs sont estimés à partir des évolutions de consommations et/ou de productions des plus gros consommateurs/producteurs d'énergie (centrales électriques et grosses industries), de l'évolution des degrés-jours et des statistiques de consommation de gaz et d'électricité du régulateur de l'énergie wallon (la CWaPE) et des statistiques de livraison des produits pétroliers et du charbon d'Eurostat et/ou des SPF Economie et Finances et autres sources diverses.

Pour en savoir plus : Le portail Energie <http://energie.wallonie.be> et <http://www.iweps.be>

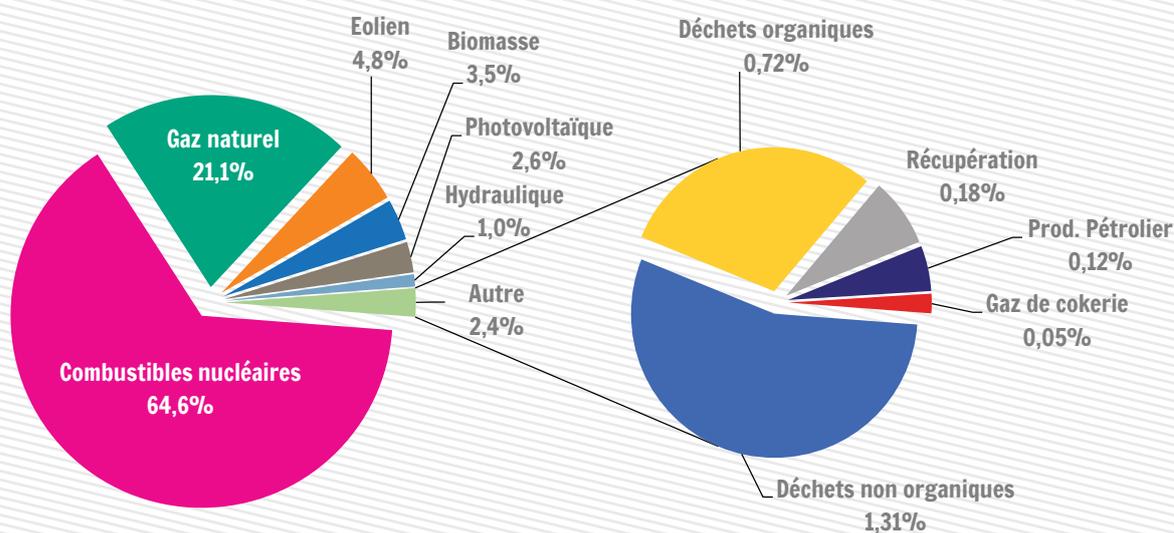
Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2017

Production nette d'électricité par vecteur énergétique

27,92 TWh

En 2014, la production nette d'électricité s'élevait en Wallonie à 27,92 TWh, soit une baisse de 7 % par rapport à 2013

Production électrique 2014 : 27,92 TWh



Sources : SPW - DG04 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données février 2017 ; Calculs : IWEPS

En 2014, la production nette d'électricité, à savoir l'électricité utile avant mise sur le réseau, s'élevait en Wallonie à 27,92 TWh (29,1 TWh avec la production des centrales à accumulation par pompage), soit une diminution de 7 % par rapport à 2013. Quant à la consommation wallonne d'électricité, elle est estimée à 23 TWh. La Wallonie est donc exportatrice d'électricité (mais pas forcément indépendante au niveau énergétique).

La production électrique reste très largement dépendante de l'énergie nucléaire fournie par la centrale de Tihange et ce bien que la production nucléaire soit en baisse depuis 2 ans suite aux différentes mises à l'arrêt de Tihange2. En 2014, l'énergie nucléaire, avec une production d'un peu moins de 18 TWh, assure à elle seule 64,6 % de la production électrique wallonne. L'autre grand moyen de production électrique est le gaz naturel brûlé principalement dans des centrales turbine gaz vapeur (21,1 %).

Notons la part des productions d'électricité renouvelable : la production éolienne 4,8 %, la production solaire photovoltaïque 2,6 %, la production hydraulique au fil de l'eau (fonction des conditions climatiques) 1 % et celle issue de la biomasse 3,5 %.

La production électrique nette issue de la transformation (soit sans l'hydraulique, sans le photovoltaïque et sans l'éolien) est de 25,6 TWh (hors pompage/turbine).

Production nette d'électricité par vecteur énergétique

Définitions et sources

Il s'agit de la production nette d'électricité hors production des centrales d'accumulation par pompage (1161,7 GWh en 2014). Les sources d'énergie renouvelables (3 503 GWh) sont la biomasse, les déchets organiques, l'hydraulique, l'éolien et le solaire photovoltaïque.

1. TWh térawattheure, 1 TWh équivaut à 1 milliard de kWh.

Sources : SPW – DGO4 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données février 2017 ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Cet indicateur est calculé sur la base des statistiques de l'énergie fournies par les « Bilans énergétiques régionaux », et les analyses qui en découlent publiés chaque année par le SPW (DGO4).

Pour en savoir plus :

Le portail Energie <http://energie.wallonie.be> et <http://www.iweeps.be>

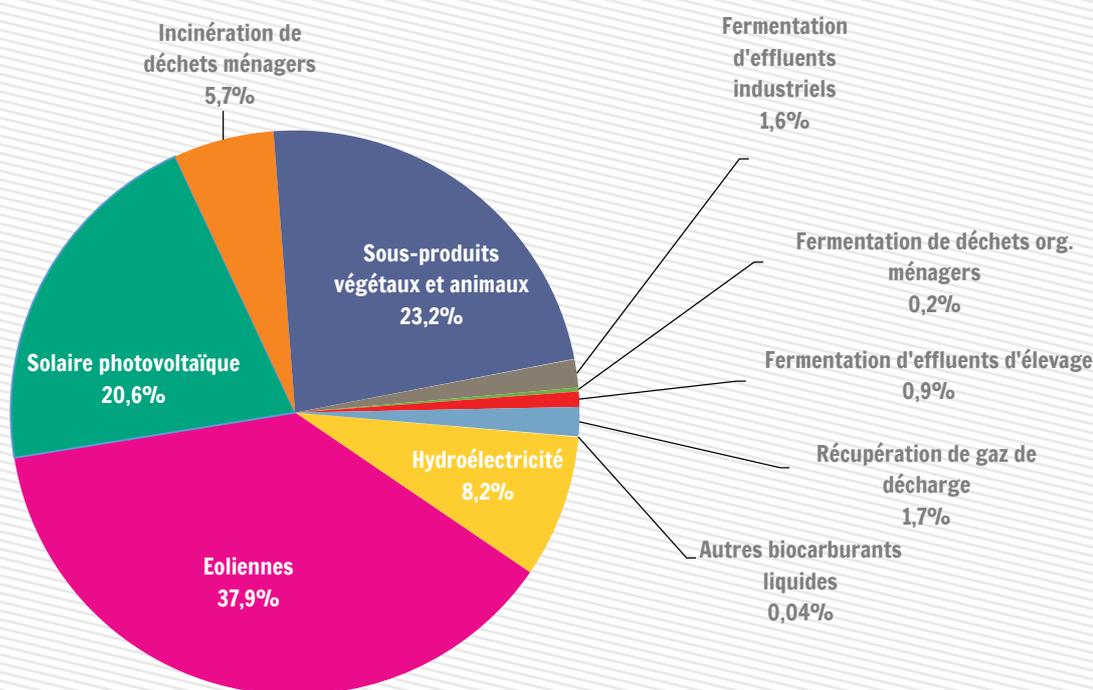
Personne de contact : **Julien Juprelle** (j.juprelle@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **mars 2018**

Part d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique

3 503 GWh

La production nette d'électricité renouvelable est estimée en 2014 à 3 503,1 GWh, soit 12,5 % de la production nette d'électricité totale

Production 2014 : Electricité - 3503 GWh



Sources : SPW - DG04 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données février 2017 ; Calculs : IWEPS

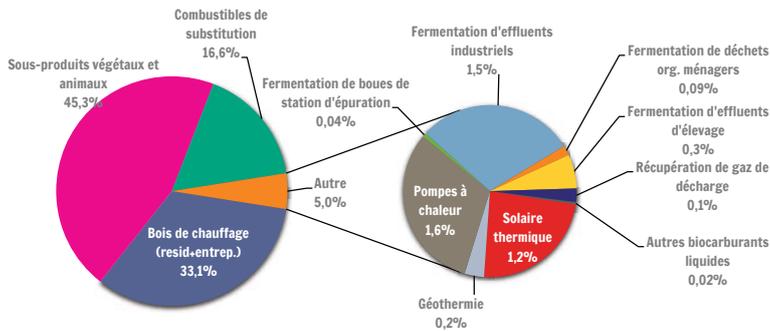
La production électrique wallonne se diversifie grâce au recours croissant aux énergies renouvelables. Il ressort que la production nette d'électricité renouvelable, dont le niveau en 2014 s'élève à 3 503 GWh (-2 % / 2013 et x6 depuis 2005), représente 12,5 % de la production nette d'électricité totale, grâce à la biomasse (28 %), à la force hydraulique (8 % pour 68 % en 2000), à l'essor de l'éolien (38 %) et au photovoltaïque (21 %, soit une production multipliée par 11 depuis 2010). L'électricité issue des sources « hors biomasse » est de 2 336 GWh. La production électrique liée à la biomasse (1 167 GWh) en diminution est inférieure à la production électrique éolienne (1 327 GWh).

La raréfaction des ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon), la recherche d'une moindre dépendance énergétique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre imposent de plus en plus le recours à des sources d'énergie renouvelables. Une énergie renouvelable est une énergie produite à partir d'une source qui, contrairement aux énergies fossiles, se régénère au moins au même rythme que celui auquel on l'utilise.

Un des objectifs pour lesquels les Etats membres de l'Union européenne se sont engagés lors de l'accord « Paquet Energie-Climat » en décembre 2008 est notamment que la part de l'énergie renouvelable représente en 2020 au moins 20 % de la consommation finale brute de l'Europe. Cet objectif, au niveau belge, donne le seuil de 13 % à atteindre, soit en valeur absolue 4,224 Mtep (49 120 GWh). Ce seuil a été décliné pour les régions (14 850 GWh pour la Wallonie) dans le cadre de l'accord politique sur le « Burden Sharing » en décembre 2015. L'Arrêté du gouvernement wallon (2015) fixe l'objectif wallon en 2020 à 15 600 GWh. Suivant les modalités de calcul prescrites dans l'accord européen, la part du renouvelable (production d'énergie brute SER) dans la consommation finale brute en Wallonie atteindrait les 10,7 % en 2014 (méthodologie, Directive 2009/28/EC) dont 3,1 % dû à l'électricité, 6,4 % à la chaleur et 1,2 % aux transports.

Part d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique

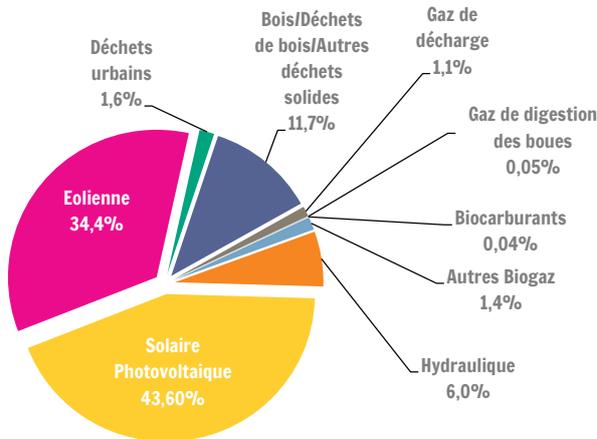
Production 2014 : Chaleur = 7 792 GWh



La production de chaleur nette s'élève à 7 792 GWh en 2014 (-9 % /2013 et +67 % depuis 2005) et est principalement assurée par les énergies de type biomasse, en particulier la biomasse solide. L'évolution à la baisse par rapport à 2013 est liée à des températures hivernales clémentes.

Sources : SPW - DG04 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données février 2017 ; Calculs : IWEPS

Puissance électrique renouvelable en 2014 : 1 847,8 Mw él



En 2014, la puissance électrique renouvelable (puissance installée) atteint les 1 847,8 Mw él (+5 % /2013) et a été multipliée par 6 depuis 2005 (304 Mw él). Notons l'essor du solaire photovoltaïque et de l'éolien : leur part est de 43,6 % et 34,4 % en 2014 alors qu'elle était respectivement de 0 % et 16 % en 2005.

Sources : SPW - DG04 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données février 2017 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les sources d'énergie renouvelables sont définies comme étant des sources d'énergie non fossiles renouvelables (énergie éolienne, solaire, géothermique, marémotrice et hydroélectrique, biomasse solide (bois, ...), biogaz (décharge, stations d'épuration d'eaux usées, ...) et bioliquides).

1. GWh : gigawattheure.
2. Mw él : mégawatt électrique

Les différentes productions d'énergie provenant de sources renouvelables peuvent être regroupées en électricité renouvelable, chaleur et biocarburants.

Sources : SPW - DGO4 - DEBD, ICEDD. Données février 2017 ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Cet indicateur est calculé sur la base des statistiques de l'énergie fournie par les « Bilans énergétiques régionaux », qui s'inscrivent tant que faire se peut dans les exigences des directives en la matière.

Les « Bilans énergétiques régionaux » et les analyses qui en découlent sont publiés chaque année par le SPW (DGO4).

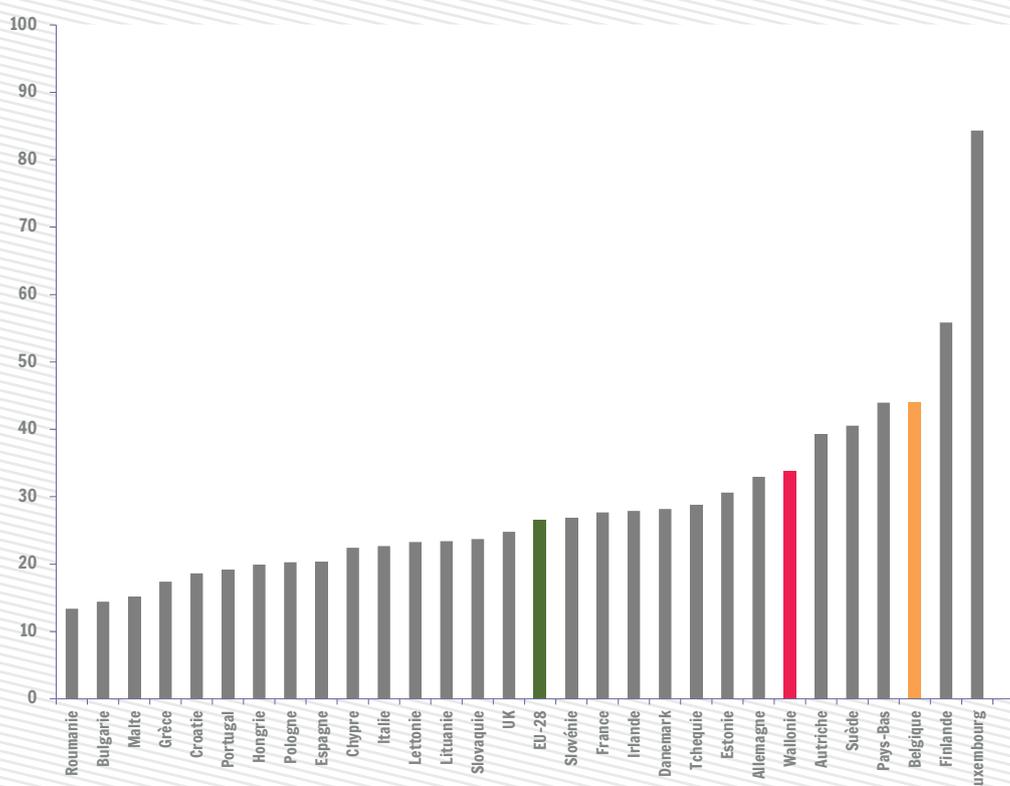
Pour en savoir plus : Le portail Energie <http://energie.wallonie.be> et <http://www.iweps.be>
 Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2018

Conso. finale d'énergie et indépendance énergétique

10%

La consommation finale totale d'énergie de la Wallonie est de 33,8 MWh/habitant et son degré d'indépendance énergétique s'élève à 10 % (90 % de l'énergie nécessaire est importée)

Consommation finale par habitant en MWh/habitant en 2014



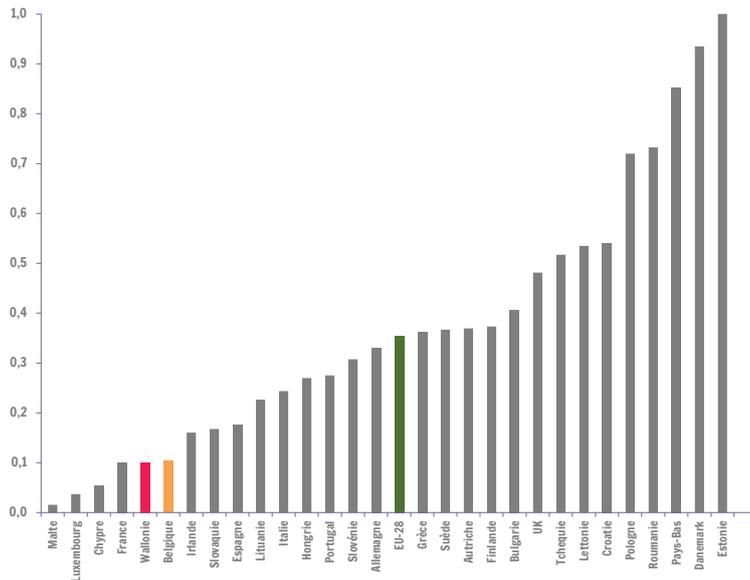
Sources : SPWDG04-DEBD - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données février 2017 ; Calculs : IWEPS

Une comparaison avec d'autres pays européens renseigne sur l'importance des besoins énergétiques des consommateurs finaux de la Belgique et de la Wallonie. La consommation finale d'énergie (y compris les usages non énergétiques de l'énergie) rapportée au nombre d'habitants en Wallonie et en Belgique reste élevée par rapport aux résultats internationaux (respectivement 33,8 et 44,1 MWh/habitant), la moyenne européenne étant de 26,6 MWh/habitant. L'évolution entre 1990 et 2014 est cependant différente à savoir -24,9 % pour la Wallonie (conséquence de la diminution enregistrée en sidérurgie) et -8 % pour l'union des 28 pays mais +10,3 % pour la Belgique.

Concernant le degré d'indépendance énergétique, à savoir la capacité d'un territoire à couvrir ses besoins en énergie, le score de la Wallonie s'élève à 10 % en 2014 (la moyenne européenne est de 36 %). En d'autres termes, 90 % de l'énergie consommée ou transformée dans les centrales électriques doit être importée. Il s'agit pour l'essentiel de pétrole, de gaz naturel, de charbon, mais aussi d'uranium qui alimente les réacteurs nucléaires de Tihange. Depuis la fermeture des dernières mines de charbon, les principales possibilités de production locale pour la Wallonie résident donc dans le développement des énergies renouvelables.

Conso. finale d'énergie et indépendance énergétique

Degré d'indépendance énergétique en 2014



Le degré d'indépendance énergétique de la Wallonie s'élève à 10 % en 2014 et est plus faible que la moyenne européenne (36 %). En progrès cependant, il était de 4 % en 1990, au contraire de la moyenne européenne (45 % en 1990). Seuls cinq pays de l'Union européenne sont indépendants ou presque (à plus de 2/3) grâce à leurs productions de charbon/lignite, de pétrole et de gaz naturel.

Sources : SPW - DGO4 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données février 2017 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

La consommation énergétique finale illustre les besoins énergétiques des consommateurs finaux (hors transformation) et renseigne sur le niveau d'activité économique, sur les standards de vie, sur les conditions climatiques ou sur les progrès de la technologie. Elle est ici rapportée à la population en vue d'une comparaison entre pays.

Le degré d'indépendance énergétique est défini comme étant la part de la production d'énergie primaire et de la récupération d'énergie (comme les énergies renouvelables, le charbon de terril ou les déchets industriels ou ménagers) dans la consommation intérieure brute.

MWh/habitant : mégawattheure par habitant.
Sources : SPW - DGO4 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données février 2017 ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Dans le calcul du degré d'indépendance énergétique et contrairement à Eurostat, la chaleur nucléaire n'est pas considérée comme une production primaire mais comme une importation d'énergie, l'uranium n'étant pas extrait en Belgique.

Cet indicateur est calculé sur la base des statistiques de l'énergie fournies par les « Bilans énergétiques régionaux », et les analyses qui en découlent publiés chaque année par le SPW (DGO4).

Pour en savoir plus :

Le portail Energie <http://energie.wallonie.be> et <http://www.iweps.be>

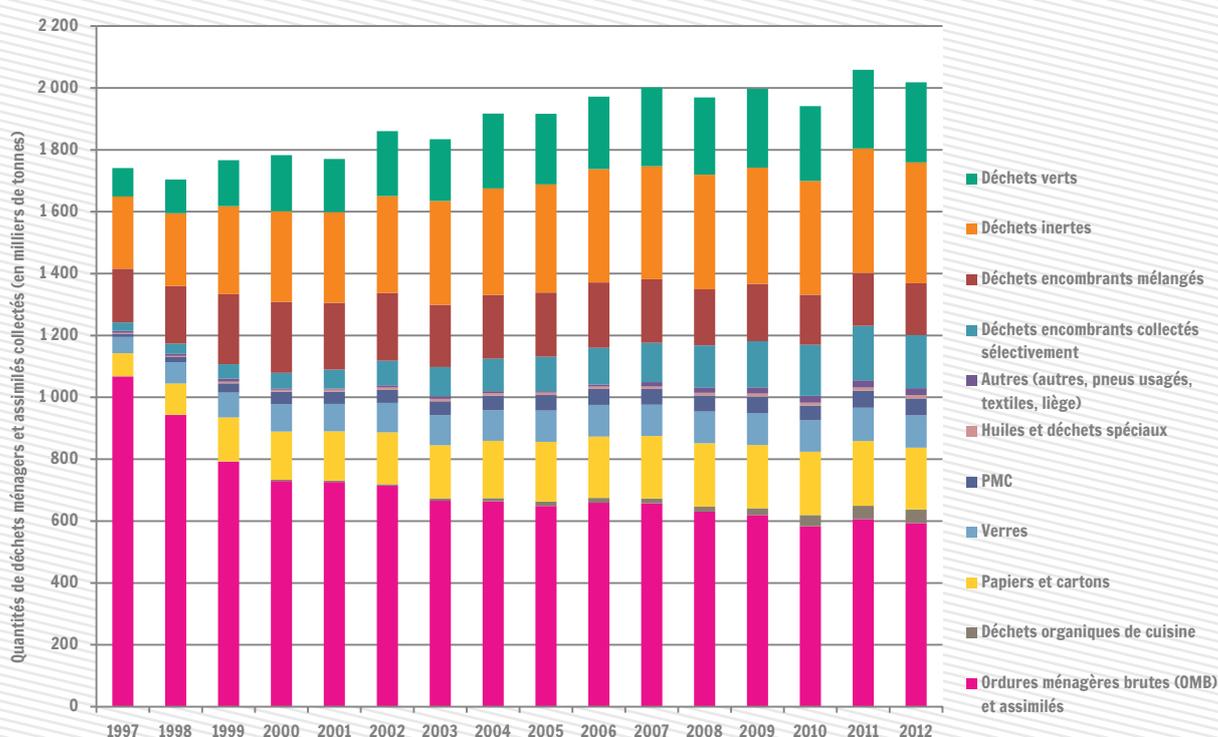
Personne de contact : [Julien Juprelle \(j.juprelle@iweps.be\)](mailto:j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2018

Déchets ménagers et tri

568 kg

En 2012, 2 018 kilotonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés (sélectivement et non sélectivement) en Wallonie, soit en moyenne 568 kg de déchets par habitant

Collecte des déchets ménagers et assimilés en Wallonie : évolution des quantités par type de déchets (en milliers de tonnes)



Sources : SPW - DG03 - Agriculture, ressources naturelles et environnement - Département du sol et des déchets (DSD) (Bases de données FEDEM + CETRA)

En 2012, 2 018 kilotonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés (sélectivement et non sélectivement) en Wallonie, ce qui représente en moyenne 568 kg de déchets par habitant. L'objectif repris dans le Plan wallon des déchets (PWD) de 445 kg par habitant à l'horizon 2010 n'était donc pas encore atteint.

Depuis 1997, les quantités d'ordures ménagères brutes collectées non sélectivement (poubelle tout-venant) ont diminué de près de 46 % alors que les fractions grossières collectées (déchets verts, déchets encombrants et déchets inertes) ont progressé de 88 % pour atteindre 278 kg/hab en 2012. Ces phénomènes s'expliquent notamment par une utilisation croissante par les citoyens des parcs à conteneurs, de plus en plus nombreux sur le territoire wallon.

Depuis 1997, la part des déchets ménagers et assimilés collectés sélectivement en Wallonie a doublé pour tendre vers l'objectif fixé par le Plan wallon des déchets à l'horizon 2010, soit un taux de collecte sélective de 65 % en 2010 (65,7 % en 2012). La part des déchets ménagers et assimilés acheminés en première destination vers des centres de valorisation ou des incinérateurs (avec récupération d'énergie) est en constante augmentation depuis 2000. En 2012, près de 60 % (1 144 kt) étaient dirigés vers des centres de valorisation de matières, de compostage ou de biométhanisation et près de 40 % (781 kt) vers des unités d'incinération. En conséquence, la proportion de déchets conduits en centre d'enfouissement technique (CET) n'a cessé de diminuer avec une forte chute enregistrée entre 2009 et 2010 (-81 %) suite à l'interdiction de mise en CET de certains types de déchets. Concernant l'enfouissement, les objectifs fixés dans le Plan wallon des déchets à l'horizon 2010 sont donc globalement atteints, voire dépassés.

Déchets ménagers et tri

Définitions et sources

Les déchets ménagers sont composés des ordures ménagères et des fractions grossières.

- Les ordures ménagères comprennent les ordures ménagères brutes ou OMB (déchets tout venant, non triés) et les ordures ménagères collectées sélectivement (PMC, papiers et cartons, verres, déchets organiques de cuisine...);
- Les fractions grossières des déchets ménagers comprennent : les déchets verts (déchets de jardins), les déchets encombrants (électroménagers, métaux, meubles...) et les déchets inertes (briquillons, vaisselle...).

Les assimilés correspondent aux ordures collectées auprès des commerces, écoles, voiries, marchés...

Sources : SPW - DGO3 - Département du sol et des déchets (DSD) (Bases de données FEDEM + CETRA), Direction de l'Etat Environnemental et DGARNE-DEMNA.

Pertinence et limites

Les déchets sont le résidu des processus de production et de consommation. Ils ont un impact non négligeable sur l'environnement. Le comportement des ménages joue un rôle majeur dans l'évolution des quantités de déchets générés et de leurs impacts environnementaux. Ce facteur doit être pris en compte dans l'élaboration des politiques de prévention et de gestion des déchets. Les collectes sélectives et la valorisation de certains déchets permettent de réinjecter les déchets dans les flux de production, comme matière première ou comme combustible, et limitent ainsi l'impact sur l'environnement.

Pour en savoir plus :

SPW-DGO3, 2015. Les indicateurs Clés de l'Environnement Wallon 2014 (ICEW 2014)
Plan Wallon des déchets à l'horizon 2010

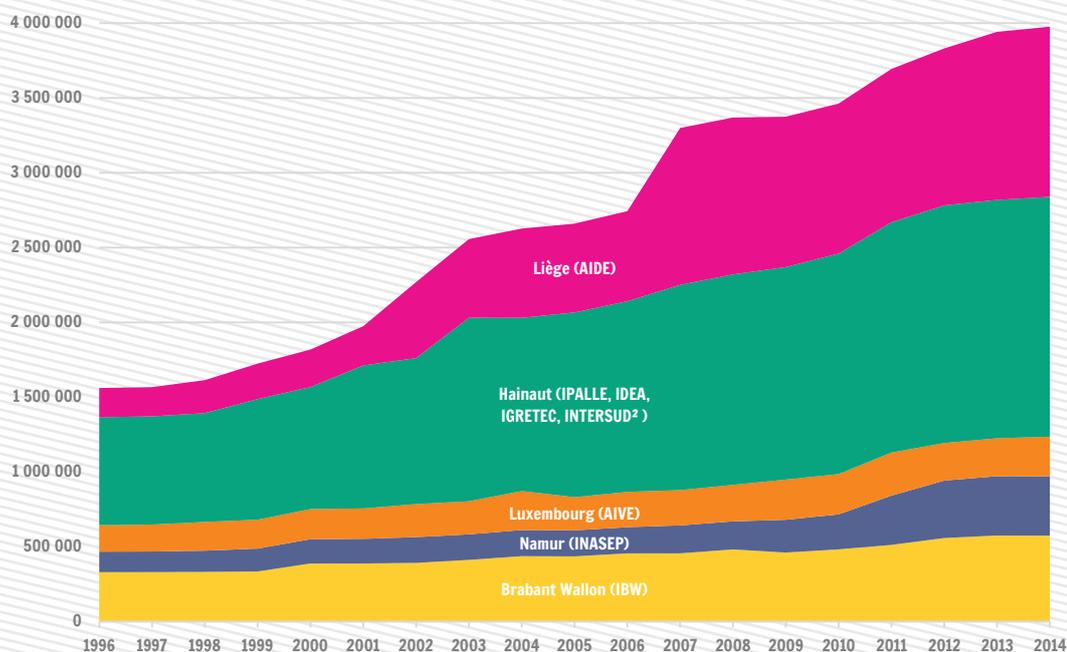
Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2017**

Assainissement des eaux usées

90%

Il s'agit du taux d'équipement de la Wallonie en stations d'épuration publiques pour l'assainissement des eaux usées au 1^{er} janvier 2015

Evolution de la capacité des stations d'épuration par province et intercommunale en Wallonie (en nombre d'équivalent-habitant (EH))



Sources : Société publique de gestion de l'eau (SPGE) ; SPW - DG03 - Agriculture, ressources naturelles et environnement (Direction de l'état environnemental - département de l'étude du milieu naturel et agricole)

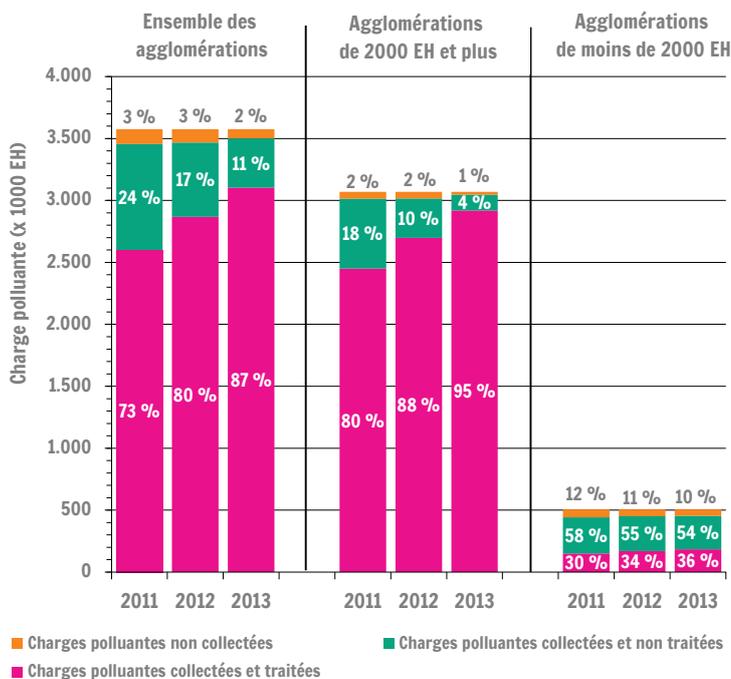
Notes -

- « Les capacités des stations d'épuration s'expriment en équivalent habitant (EH). L'EH est une notion théorique, établie sur la base d'un grand nombre de mesures, qui exprime la charge polluante d'un effluent, quelle que soit l'origine de la pollution, par habitant et par jour » (Cellule état de l'environnement wallon (2007) : Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, Ed. MRW-DGRNE, p. 368)
- L'organisme d'assainissement agréé INTERSUD (province de Hainaut) n'existe plus en tant que tel depuis 2008 car il a fusionné avec IPALLE

Au 1^{er} janvier 2015, la Wallonie comptait 427 stations d'épuration publiques capables de traiter une charge polluante de 3 976 430 équivalents-habitants (EH), ce qui représente un taux d'équipement de \pm 90 %. Depuis la création de la Société publique de gestion de l'eau (SPGE) en 2000, la capacité de traitement des eaux usées urbaines a plus que doublé, essentiellement grâce à la mise en service de stations d'épuration de grande capacité (\geq 10 000 EH), dont les dernières en date sont celles d'Amay (54 200 EH) et de Dinant (13 500 EH). Bien que la Wallonie ait accumulé du retard par rapport aux exigences européennes (directive 91/271/CEE), elle a redressé la situation puisque, fin 2014, le solde des capacités épuratoires à installer en zone d'assainissement collectif ne représentait plus que 8,1 % de l'objectif à atteindre.

Assainissement des eaux usées

Collecte et traitement des eaux usées des agglomérations en Wallonie



Fin 2013, toutes les grandes agglomérations wallonnes (de 10 000 EH et plus) affichaient des taux de collecte et de traitement des eaux usées urbaines conformes aux exigences européennes. En outre, la fin des travaux approche dans les agglomérations de plus petite taille (2 000 – 9 999 EH), dont un tiers était toujours en défaut de conformité fin 2013. Au final, les infrastructures mises en place ont permis de collecter et de traiter 87 % de la totalité des charges polluantes émises par l'ensemble des agglomérations wallonnes.

Dans les zones d'habitat dispersé, l'assainissement collectif des eaux usées peut s'avérer techniquement impossible ou trop onéreux ; c'est pourquoi il est nécessaire d'y installer des systèmes d'épuration individuelle. En Wallonie, les Plans d'Assainissement par Sous-bassins Hydrographiques (PASH) indiquent qu'environ 130 000 habitations seraient concernées, c'est-à-dire environ 8 % des habitations wallonnes.

Sources : Société publique de gestion de l'eau (SPGE) ; SPW - DG03 - Agriculture, ressources naturelles et environnement (Direction de l'état environnemental - Département de l'étude du milieu naturel et agricole), ICEW2014

Définitions et sources

Sources : les données utilisées pour réaliser cette fiche proviennent de la Direction de l'Etat Environnemental du SPW-DGO3 mais aussi de la Société publique de gestion de l'eau (SPGE).

Pertinence et limites

Afin d'améliorer l'état écologique et sanitaire de ses cours d'eau, la Wallonie a l'obligation, selon la directive européenne 91/271/CEE, d'assainir les eaux usées issues de ses agglomérations. Les indicateurs présentés ici permettent d'estimer le travail encore nécessaire pour répondre à ces obligations.

Pour en savoir plus :

SPW-DGO3, 2015. Les indicateurs Clés de l'Environnement Wallon 2014 (ICEW 2014)

Personne de contact : [Julien Charlier \(j.charlier@iweeps.be\)](mailto:j.charlier@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2017**

Consommation d'eau de distribution

118,8 l/(hab.j)

La consommation moyenne d'eau de distribution en Wallonie est estimée à 118,8 litres par habitant et par jour

Consommation moyenne d'eau de distribution en Wallonie en litres par habitant et par jour l/(hab.j)



*2015 - estimation

Sources : AquaWal, SPW - DG03 - Agriculture, ressources naturelles et environnement

En 2015, la consommation moyenne d'eau de distribution en Wallonie est estimée à 118,8 litres par habitant et par jour. Cette consommation moyenne diminue depuis 2004.

En Wallonie, en 2013, environ 67 % de ce volume d'eau serait utilisé pour satisfaire les besoins domestiques (cuisine, hygiène, sanitaire, etc.), soit environ 81 litres par habitant et par jour en moyenne*.

Une enquête réalisée par AquaWal et le CEHD (2015) a montré que la consommation d'eau par ménage est d'autant plus élevée que :

- la taille du ménage est élevée. La consommation par personne diminue cependant fortement avec la taille du ménage par un effet d'économies d'échelle ;
- le niveau socio-économique du ménage est élevé ;
- le ménage n'utilise pas d'eau alternative pour les usages intérieurs au logement ;
- l'utilisation pour les seuls usages extérieurs n'impacte pas significativement la consommation d'eau de distribution ;
- l'âge de la personne de référence du ménage est intermédiaire (45-54 ans).

*Cette valeur correspond à la consommation d'eau des ménages dont le compteur débite moins de 250 m³/an.

Consommation d'eau de distribution

Au niveau de la production, environ 385 millions de m³ d'eau étaient prélevés en Wallonie pour la distribution d'eau publique en 2012, dont environ 80 % provenaient des eaux souterraines. 60 % de ces prélèvements étaient destinés aux consommateurs wallons, le reste allant en Flandre et à Bruxelles. Malgré l'augmentation de la population wallonne, les prélèvements ont tendance à diminuer au cours du temps, notamment grâce à une baisse de la consommation.

Définitions et sources

L'indicateur de consommation moyenne d'eau de distribution par habitant est mesuré à partir des compteurs d'eau des logements/bâtiments.

Sources : les données utilisées pour réaliser cette fiche proviennent d'AquaWal, soit l'Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie, et les analyses de la Direction de l'Etat Environnemental du SPW-DGO3. D'autres informations sont basées sur une étude d'AquaWal et du CEHD (2015) à partir de données d'enquêtes.

Pertinence et limites

L'estimation de la part résidentielle de la consommation d'eau de distribution est difficile car :

- tous les secteurs consomment aussi de l'eau de distribution ;
- une partie des ménages exerce une activité professionnelle au sein de leurs logements. Par conséquent, une partie de la consommation d'eau est liée à cette activité.

C'est pourquoi les volumes d'eau de distribution à usage domestique sont assimilés aux volumes consommés par les « petits consommateurs ». Il s'agit en général des usagers dont l'habitation est équipée d'un compteur qui débite moins de 250 m³/an. Cette définition englobe la consommation des ménages et celle liée à certaines activités professionnelles (petits commerces, HORECA...).

Pour en savoir plus :

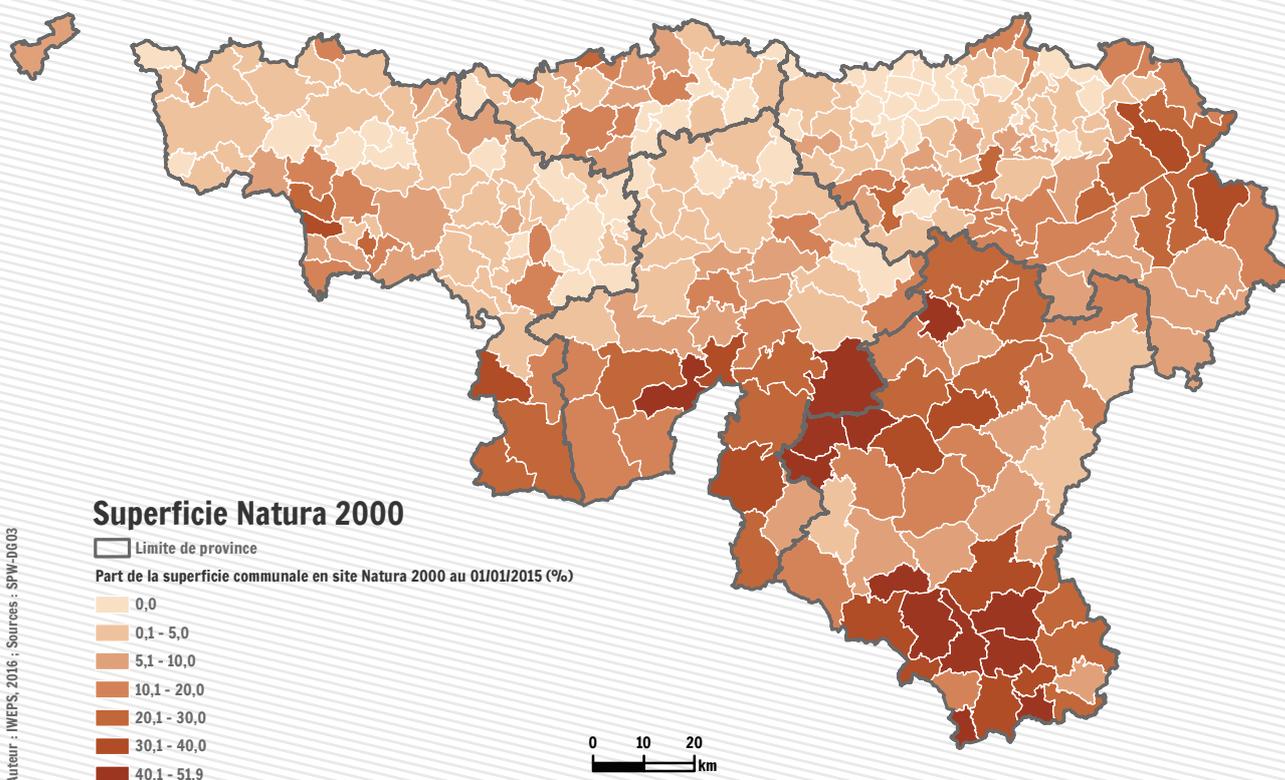
SPW-DGO3, 2015. Les indicateurs Clés de l'Environnement Wallon 2014 (ICEW 2014)
AquaWal et CEHD, 2015. Etude sur les consommations résidentielles d'eau et d'énergie en Wallonie, 199p.

Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2017**

Protection de la faune et de la flore

13%

Au 1^{er} janvier 2015, le réseau de sites Natura 2000 couvre 13 % du territoire wallon et 0,76 % du territoire fait partie d'un site naturel protégé



Le territoire wallon est moins densément peuplé que celui de la Flandre ; les forêts, zones humides et milieux semi-naturels occupent près du tiers du territoire, soit environ 5 400 km² en 2015.

Afin de protéger les habitats naturels et les espèces animales et végétales menacées, notamment par l'urbanisation, l'Union européenne a réagi en lançant la création d'un vaste réseau écologique. Pour structurer ce réseau, l'Union européenne a dressé une liste d'habitats naturels et d'espèces (aussi bien animales que végétales) représentant le patrimoine européen le plus menacé. Chaque Etat membre est tenu de proposer une liste de sites permettant d'assurer, sur son territoire, le maintien ou le rétablissement de ces habitats et espèces dans un état de conservation favorable. Ce réseau de sites naturels protégés interconnectés, appelé Natura 2000, se met donc progressivement en place dans chaque pays membre, en application des directives Oiseaux (79/409/CEE) et Habitats (92/43/CEE). En Wallonie, on compte 240 sites qui couvrent une superficie de près de 221 000 ha, soit 13 % du territoire régional. Le réseau Natura 2000 est constitué à près de 70 % de forêts alors que les prairies, jachères et vergers d'une part et les cultures d'autre part occupent respectivement 17 % et 1 % de la superficie totale du réseau. Environ 5,5 % des terres agricoles appartiennent au réseau.

Protection de la faune et de la flore

En Wallonie, certains sites jouissent d'une protection juridique plus forte que les sites Natura 2000 : il s'agit des réserves naturelles domaniales et agréées, des réserves forestières, des zones humides d'intérêt biologique et des cavités souterraines d'intérêt scientifique. Le réseau de ces sites naturels protégés continue de s'étoffer mais reste peu étendu : fin 2013, ces sites rassemblaient environ 12 800 ha, soit 0,76 % du territoire wallon, ce qui est relativement faible.

Malgré l'ensemble de ces statuts de protection, on note une érosion de la biodiversité en Wallonie : de nombreuses espèces sont en déclin et certaines sont menacées ou ont déjà disparu. Quelques progrès ont toutefois été enregistrés grâce aux efforts entrepris en faveur de la conservation et de la restauration des milieux naturels, comme la protection de certains sites et le développement du réseau Natura 2000.

Définitions et sources

La cartographie des sites Natura 2000 wallons au 1/1/2015 intègre les périmètres des sites qui bénéficient déjà d'un arrêté de désignation en vigueur ainsi que les périmètres des sites candidats qui verront leur arrêté de désignation adopté prochainement.

Sources : SPW-DGO3, IWEPS.

Pertinence et limites

Les données sur les superficies de sites sous statut de protection mettent en évidence la part du territoire wallon protégé. Elles ne mettent cependant pas en évidence la qualité des biotopes rencontrés en Wallonie, ni le manque de protection de sites potentiellement remarquables.

Pour en savoir plus :

SPW-DGO3, 2015. Les indicateurs Clés de l'Environnement Wallon 2014 (ICEW 2014)
<http://natura2000.wallonie.be>

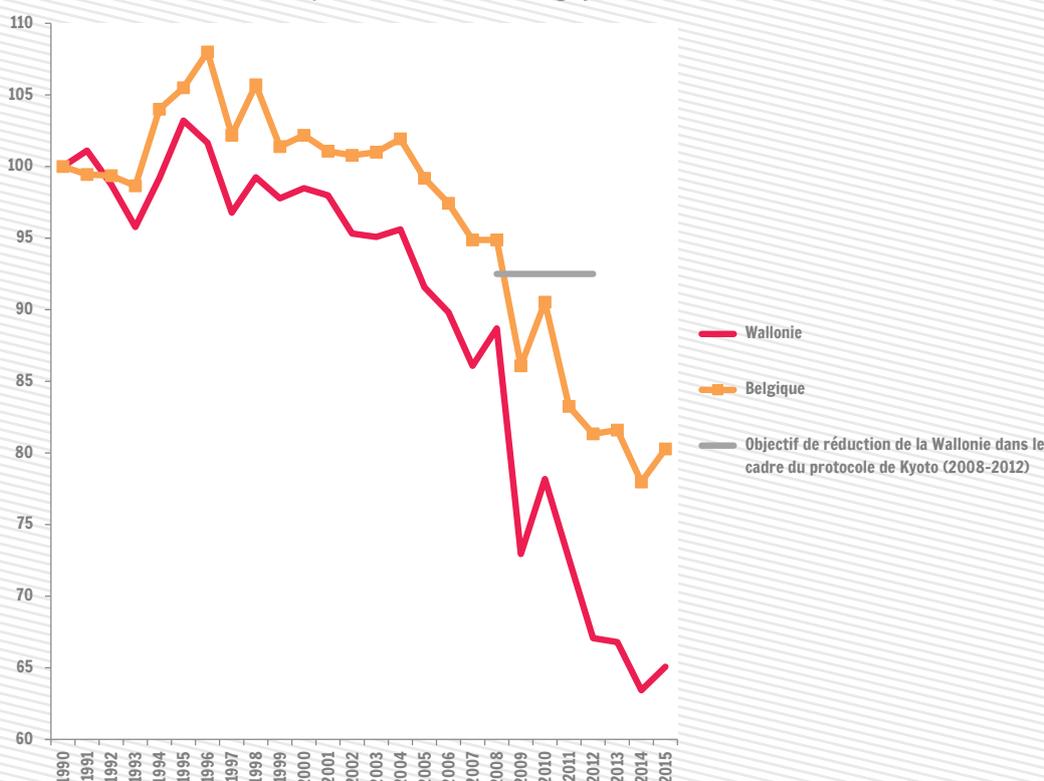
Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2017**

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

-35%

Les émissions anthropiques de GES (hors secteur forestier) en Wallonie en 2015 étaient de 35 % inférieures à celles de 1990

Emissions de gaz à effet de serre (GES) : comparaison Wallonie-Belgique (1990 = 100)



Sources : SPW - Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC), inventaire mai 2017

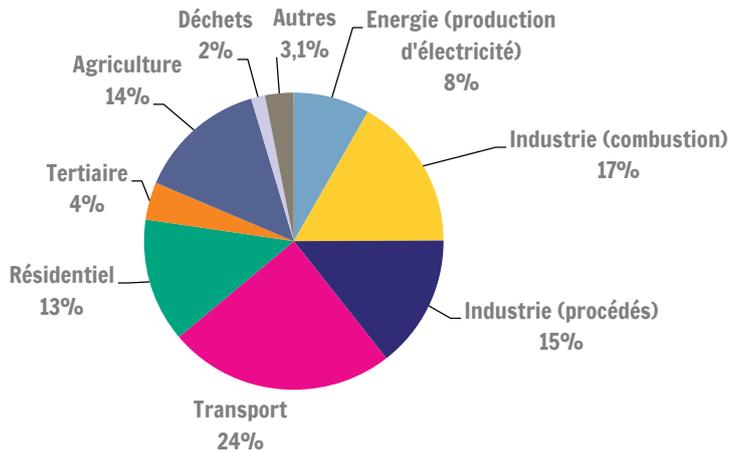
En 2015, sur la base des dernières estimations disponibles, les émissions provoquées par l'homme de GES (hors secteur forestier) en Wallonie étaient de près de 36 millions de tonnes de CO₂-équivalents de GES, soit 31 % des émissions annuelles de la Belgique (117,4 Mt CO₂-équivalents).

L'évolution favorable, à savoir une réduction moyenne de 35 % des émissions de GES par rapport aux émissions de GES de l'année de référence (-22 % au niveau national), résulte de différents facteurs et de tendances contrastées entre les branches d'activité avec notamment une diminution dans les secteurs de la production d'énergie et de l'industrie. Les diminutions de ces dernières années sont en partie imputables au ralentissement de l'activité économique. Enfin, les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) qui représentent 82 % des émissions GES en 2015 ont augmenté par rapport à l'année 2014 ; elles sont étroitement liées à la consommation énergétique qui est fortement influencée quant à elle par les conditions climatiques, à savoir que l'année 2015 fut encore une année chaude, mais moins que 2014.

La réduction moyenne (24 %) sur la période 2008-2012 dépassait l'objectif de réduction de la Wallonie dans le cadre du Protocole de Kyoto (diminution de 7,5 % durant chaque année de la période 2008-2012 par rapport aux émissions de l'année de référence, 1990). Les émissions depuis 2013 sont actuellement inférieures à la trajectoire définie selon un objectif de -14,7 % par rapport à 2005 (objectif wallon pour l'année 2020 dans le cadre de l'accord intra-belge de décembre 2015 sur le « Burden Sharing » de l'objectif belge de -15 % d'émissions GES par rapport à 2005 pour les secteurs non-couverts par le système communautaire d'échange de droit d'émission de GES - non-Emissions Trading System ou non-ETS - en lien avec la stratégie européenne 2020).

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

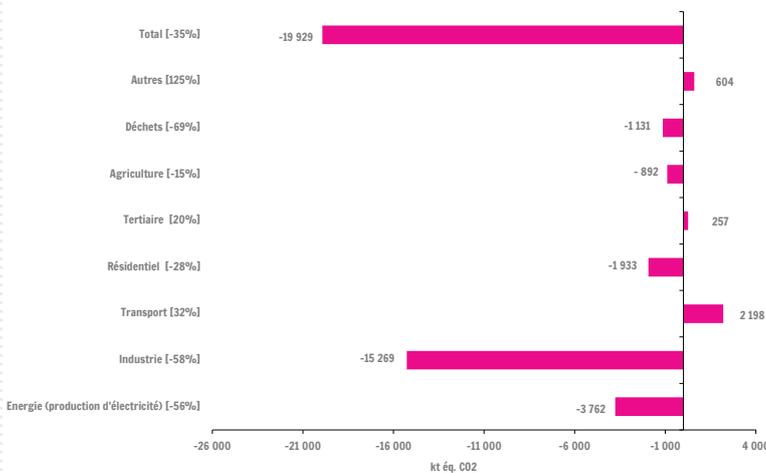
Répartition sectorielle des émissions de gaz à effet de serre (GES), en Wallonie en 2015



Dans la répartition entre les secteurs, le secteur des transports est, en 2015, le principal contributeur aux émissions de GES et représente 25 % de celles-ci (contre 12 % en 1990). 17 % proviennent des secteurs résidentiel et tertiaire et résultent du chauffage des bâtiments (les autres sources d'émissions étant la cuisson et la production d'eau chaude sanitaire).

Sources : SPW - Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC), inventaire mai 2017

Evolution sectorielle des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 1990 à 2015 en Wallonie



Les émissions du secteur des transports ne cessent de croître fortement depuis 1990, tant du point de vue relatif (32 % de croissance) que du point de vue absolu (+2 198 kt éq. CO₂), principalement dû au transport routier. Les émissions du secteur tertiaire (chauffage des bâtiments) sont également en augmentation (+20 %). Les émissions pour le secteur résidentiel ont par contre chuté de 28 %. Les autres secteurs sont en baisse sur l'ensemble de la période.

Sources : SPW - Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC), inventaire mai 2017

Définitions et sources

Cet indicateur montre les tendances relatives aux émissions anthropiques totales des gaz à effet de serre (GES). L'inventaire wallon des émissions de GES, additionné aux inventaires de la Région flamande et de la Région de Bruxelles-Capitale, forme l'inventaire national belge rapporté annuellement par la Belgique dans le cadre du protocole de Kyoto et des engagements européens (Effort Sharing Decision, EC/406/2009) et selon les lignes directrices du GIEC de 2006 et les potentiels de réchauffement global (PRG) revus, applicables pour la période 2013-2020.

Kt éq. CO₂ = kilo tonnes équivalent CO₂, qui tient compte du pouvoir de réchauffement global de chaque gaz.

Sources : SPW - Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC), inventaire mai 2016.

Pertinence et limites

Le niveau de référence (100) se réfère au niveau des émissions de gaz à effet de serre calculé pour « l'année de référence » dans le contexte du Protocole de Kyoto, à savoir l'année 1990 pour le niveau des émissions de CO₂, CH₄ et N₂O, et l'année 1995 pour le niveau des émissions de gaz fluorés (HFC, PFC, SF₆ et NF₃).

Pour en savoir plus : <http://www.awac.be> et <http://www.climat.be>

Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweeps.be) / prochaine mise à jour : avril 2018